Dr.

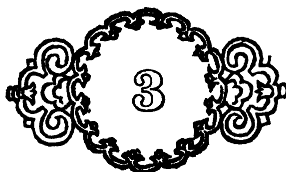
Du Chaillu

Du Chatelet

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DANS LES DÉPARTEMENTS
DE L'ANCIENNE BRETAGNE;

PAR

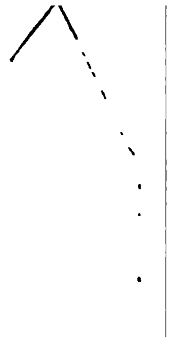
A. DUCHATELLIER.



A PARIS,
CHEZ DESESSART, 9, RUE DE SORBONNE.

A NANTES,
CHEZ MELLINET, ÉDITEUR.

1836.



N, 3.

DFR

Du Chatelli

RÉVOLUTION EN BRETAGNE.

A NANTES,

DE L'IMPRIMERIE DE MELLINET.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DANS LES DÉPARTEMENTS

DE L'ANCIENNE BRETAGNE,

OUVRAGE COMPOSÉ

SUR DES DOCUMENTS INÉDITS;

PAR A. DUCHATELLIER.

III

A PARIS,

CHEZ DESESSART, 9, RUE DE SORBONNE.

A NANTES,

CHEZ MELLINET, ÉDITEUR.

—

1836.

SUITE

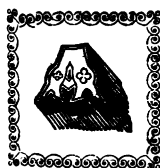
DU

LIVRE CINQUIÈME.



CHAPITRE III.

RETRAITE DES FÉDÉRÉS SUR CAEN. — DÉPART DES DÉPUTÉS POUR LE FINISTÈRE. — LES DANGERS QU'ILS COURENT; — LEUR RETRAITE DANS LES ENVIRONS DE QUIMPER; — LEUR FUITE ET LEUR DÉPART POUR BORDEAUX.

INSI que le faisaient pressentir les événements rapportés au chapitre précédent, la résistance n'était donc plus possible. Wimpfen et Puysaie avaient été les agents cachés de l'émigration, et, après le triomphe des troupes montagnardes, les populations normandes ne manifestèrent aucune intention de résister plus long-temps. Soit donc

que la terreur les comprimât, soit, comme plusieurs l'on dit et Louvet entre autres, que les assignats répandus à pleines mains eussent facilité ces succès, tant est-il que Caen, au lieu d'offrir les éléments d'une lutte plus long-temps prolongée, devint la proie d'un mouvement révolutionnaire qui porta plusieurs sections et quelques autorités à aller juqu'à proposer d'attaquer les Bretons et de leur couper le passage.

Mais laissons Louvet lui-même raconter cette retraite :

« Les Administrateurs du Calvados avaient fait secrètement leur paix avec la Montagne ; le troisième jour seulement, ils nous prévinrent, en envoyant placarder à la porte même de l'*Intendance*, où ils nous logeaient, l'affiche montagnarde qui portait notre décret de HORS LA LOI. Les Bretons, qui partaient le lendemain, furent indignés de cette perfidie ; ils nous offrirent leurs armes. Nous les acceptâmes, non pour exercer des vengeances, mais afin de pourvoir à notre sûreté. Quand nous eûmes déclaré à leurs députés que nous comptions aller au milieu d'eux chercher une retraite et sauver la liberté dans leurs départements, ce ne fut qu'un cri de joie.

» Le lendemain fut, en effet, le jour du dé-

part. Nous nous divisâmes en trois troupes, qui chacune alla se réunir à l'un des trois bataillons. Nous marchions comme simples soldats, et ceux qui nous avaient reçus paraissaient contents et fiers d'avoir pour camarades cette vingtaine de représentants, pour qui la France presque tout entière venait de s'insurger. Je trouvai pour moi fort agréable de faire avec ces braves gens ma journée à pied, de boire et manger avec eux sur la route, le verre de cidre, le petit morceau de beurre et le pain de munition; puis, à la couchée, d'aller avec un billet prendre modestement mon logement chez un particulier qui, me croyant un volontaire, ne se gênait nullement avec moi, et me dispensait par là de toute espèce de cérémonie. Cette manière de faire charmait nos Bretons; il est vrai que l'*Ille-et-Vilaine*, la *Mayenne* et surtout le *Finistère*, n'étaient point tombés dans l'énorme faute qu'avait faite le Midi, de n'armer que des mercenaires. La plupart de ces volontaires étaient des jeunes gens bien élevés, très-instruits de la querelle qu'ils allaient soutenir, et qu'il eût été difficile d'acheter. Mais quelque précaution que l'on eût prise, on n'avait pu empêcher des brouillons, des hommes ardents ou faibles, et quelques anar-

chistes déguisés, de se glisser dans les compagnies; et quoique en très-petit nombre, aidés de leur vile tactique et de toutes leurs intrigues, ils finissaient souvent par donner la loi. Nous l'avions vu déjà dans Lisieux; nous eûmes bientôt occasion d'en faire une expérience plus triste.

» Après plusieurs marches, nous étions arrivés à *Vire*. J'y avais appris que la Montagne, enhardie par nos revers, faisait dans Paris des arrestations multipliées; je tremblais pour ma femme. Un peu fatigué, je m'étais couché à six heures : il était minuit, je n'avais pu fermer l'œil; on vient me dire qu'une dame me demande : c'était elle! Qu'on juge des transports de ma joie.

» Digne amie! à peine les aboyeurs des journaux de Paris avaient-ils beuglé la grande victoire de Vernon, remporté sur les royalistes du Calvados, que, pressentant le reste de nos désastres, elle s'était hâtée de vendre tout ce qu'elle avait de bijoux. Elle venait me déclarer que, désormais attachée à mon sort, elle accourait chercher auprès de moi l'exil, la misère peut-être, et certainement une foule de dangers.

» A Fougères, les bataillons se séparèrent : Mayenne pour regagner Laval; Ille-et-Vilaine

pour rentrer dans Rennes; le Finistère continuait sa route sur Brest. Chacun des trois désirait nous garder et nous promettait sûreté chez lui. Sûreté ne suffisait pas. Nous avions dépêché devant nous à Rennes, un ami, B......, qui nous mandait que nous devions nous rendre dans cette ville, où nous trouverions des moyens de gagner la mer, et là, quelque chasse-marée qui nous conduirait à Bordeaux. Barbaroux combattit vivement cette mesure. Il fit sentir qu'il valait beaucoup mieux nous rendre du côté de Quimper, où Kervélégan, notre collègue, parti depuis plusieurs jours, nous aurait infailliblement préparé une retraite momentanée et des moyens d'embarquement. Cette opinion prévalut, et je crois que ce fut très-heureusement pour nous (1).

(1) Kervélégan qui, à la suite des journées du 31 mai et du 2 juin, avait été mis en arrestation, comme membre de la commission des douze, parvint à s'évader de Paris le 28 ou le 29 juin, et à regagner le Finistère, où il comptait de nombreux amis. L'un de ceux-ci, le prêtre Lehars, curé constitutionnel de Plogonnec, l'ayant un jour chez lui, monta en chaire le lendemain pour annoncer à ses paroissiens, que ceux qui arrêteraient les députés en fuite, auraient bien mérité de la patrie. Et cette confiance détourna les soupçons.

» Nous prîmes donc, avec le seul bataillon du Finistère, le chemin de Fougères à Dol. Nous allâmes coucher à Antrain. Ce lieu était fort jacobinisé. A peu près deux cents coquins avaient formé le doux projet de désarmer, pendant la nuit, le bataillon dispersé chez les particuliers, puis de tomber sur les députés, pour les envoyer à la Montagne, s'ils se laissaient prendre, ou les massacrer, s'ils tentaient quelque résistance. La partie fut découverte comme on achevait de la lier; pour la rompre, nous fîmes doubler les postes et promener de bonnes patrouilles: les égorgeurs s'allèrent coucher.

» Mais un peu avant Dol, l'alerte devint plus chaude; nous reçûmes la nouvelle certaine que la municipalité de cette ville venait de mettre ses volontaires sous les armes, de braquer ses canons à la municipalité, et d'envoyer à Saint-Malo demander les secours de la garde nationale et de la garnison de cette place, qui pouvaient, selon Messieurs de Dol, arriver chez eux dans la soirée, et par conséquent assez tôt, puisque nous comptions y être avant midi et séjourner jusqu'au lendemain. Sur cet avis, nos braves finistériens se préparèrent; les armes et les canons furent chargés; nous doublâmes le

pas ; nous y entrâmes au pas de charge, la baïonnette au bout du fusil ; nous allâmes nous mettre en bataille devant l'Hôtel-de-Ville ; les canons étaient effectivement braqués, mais ils se turent ; des volontaires allèrent en députation sommer le maire de s'expliquer sur les mauvais bruits qui couraient. Il avoua ses démarches, protestant qu'elles n'avaient point pour but d'arrêter le retour du bataillon, mais de saisir les députés *traîtres à la patrie*, qu'il recélait dans ses rangs. Cette réponse, rapportée aux Bretons, les indigna; si le commandant et nous, ne nous étions réunis pour les calmer, la guerre civile commençait dans Dol. Enfin, ils consentirent à ne pas coucher dans cette ville; mais il y fallait dîner du moins. Ils ne voulurent point nous quitter; nous mangeâmes presque tous ensemble sur la place ; si vous avez tant envie de les prendre, criaient-ils aux passants, battez donc la générale, et venez. Tout ceci ne nous préparait guère à ce qui devait arriver le lendemain.

» A trois lieues au-dessus de Dol, sur la grande route de Dinan, où nous devions coucher, se trouvait un passage dangereux, c'était un défilé sur une hauteur, à l'entrée d'un bois; les trois mille hommes de Saint-Malo, qu'on disait en mar-

che, pouvaient se porter là et attendre, avec un immense avantage nos huit cents bretons. Ils le savaient, n'en faisaient pas moins bonne contenance, presque tous juraient de périr plutôt que de nous abandonner. Nous étions, nous, dans leurs rangs, bien décidés de ne pas tomber vivants dans les mains des satellites de la Montagne. Ma Lodoïska et quelques femmes suivaient dans une voiture. On peut se représenter leurs alarmes. Enfin, parvenus au lieu redouté, nous n'y rencontrâmes personne (1). — A Dinan, nous fûmes

---

(1) Dol et Saint-Malo se signalèrent, en effet, entre les villes qui furent promptes à abandonner la cause des Girondins. Elles furent des premières à rappeler ceux de leurs concitoyens qui avaient marché à Caen, et la municipalité de Saint-Malo particulièrement, voulant témoigner de son zèle, fit brûler en grande pompe les papiers de la commission centrale de Caen et amener sur le champ de l'auto-dafé, *une volière remplie d'oiseaux de toute espèce, au col desquels étaient attachés les articles de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La liberté leur ayant aussitôt été donnée, ajoute le procès-verbal, ils allèrent en chantant, publier dans toutes les contrées de l'univers la régénération glorieuse du peuple français.* On peut voir aux numéros 273 et 277 du Journal de l'Ille-et-Vilaine, les détails que nous rap-

parfaitement reçus; c'était à qui nous offrirait des lits.

» A la pointe du jour, un grand bruit nous réveilla; c'étaient nos finistériens qui se disputaient sur la place; les motionneurs de Lisieux avaient passé la nuit à travailler les faibles; les faibles étaient entraînés; ensemble ils avaient provoqué cette assemblée générale, ensemble ils criaient que la Convention étant reconnue, puisqu'on venait d'accepter la Constitution, protéger encore les députés qu'elle venait de mettre hors de la loi, c'était se constituer faction. Les honnêtes gens, pénétrés de douleur, répondaient que la majorité des départements ne reconnaissait pas encore les dominateurs de la Convention; que d'ailleurs, livrer ou seulement abandonner de vertueux représentants qui, prenant confiance entière aux promesses du bataillon, l'avaient préféré aux autres fédérés bretons, c'était déshonorer le Finistère. Cette pensée, surtout, donnait à nos amis, encore les plus nombreux, une vigueur qui ne leur était pas ordinaire. Vainement un courrier

---

portons et une rétractation de la Société populaire de Saint-Malo, signée Lecerf, président; Saluzeau, Ledeuc, Pottier et Durville, secrétaires.

venait d'arriver, apportant l'étrange nouvelle que les trois mille hommes de Saint-Malo venaient sur Dinan, et que de l'autre côté, Saint-Brieuc faisait marcher des troupes ; de sorte que le bataillon allait se trouver entre deux feux : les nôtres disaient que rien de tout cela n'était vraisemblable ; mais que tout cela, fût-il sûr, on ne devait pas composer avec ses devoirs, et que la mort était préférable à la honte. Enfin, les partis s'échauffaient;il était possible qu'on en vînt aux mains; nous résolûmes de prévenir ce malheur et de n'espérer désormais notre salut que de nous-mêmes. Quand les braves gens apprirent notre résolution de quitter le bataillon et de nous aventurer vers Quimper par des chemins de traverse, il n'y a sorte d'efforts qu'ils n'essayassent pour nous retenir. Le parti était pris, ils le virent bientôt ; et alors, du moins, ils nous prodiguèrent les moyens qui nous manquaient : nous ne voulûmes rien accepter de tout l'argent qui nous fut offert, mais nous souffrîmes qu'on nous complétât notre ajustement de volontaires ; c'était en cette qualité que nous allions nous mettre en route ; il fallait, pour notre sûreté, que rien ne nous manquât. On alla nous choisir les meilleurs fusils, de bons sabres, une giberne bien garnie de car-

touches, et nous couvrîmes encore nos uniformes d'un de ces sarraux blancs bordés de rouge, que les soldats en route ont coutume d'avoir; on nous donna pour escorte six hommes éprouvés, armés comme nous; enfin, un officier que je ne nommerai pas, nous signa des congés qui portaient que nous étions des volontaires du Finistère qui retournions, par le chemin le plus court, à Quimper, lieu de notre domicile.

» Mais voici le moment de savoir quels et combien nous étions; Pétion, Barbaroux, Sales, Buzot, Cussy, Lesage (d'Eure-et-Loire), Bourgoin (de la Gironde), Giroust, Meillant et moi; puis Girey-du-Pré, et un digne jeune-homme, nommé Riouffe, qui était venu nous trouver à Caen; enfin, nos six guides; Buzot avait encore son domestique, tous aussi bien armés que nous; en tout dix-neuf. Il nous manquait Lanjuinais, qui n'avait fait que passer à Caen, pour nous embrasser; Guadet, qui s'écartait toujours du bataillon, et, ne s'étant pas trouvé à Dinan au moment critique, fut obligé de continuer seul vers Quimper, par la grande route. Il ne fut point reconnu. Valadi, resté en arrière avec un ami, et qui nous rejoignit après une suite d'aventures très-favorables. Larivière, resté long-

temps du côté de Falaise. Duchâtel et Kervélégan, partis d'avance pour les environs de Quimper, où ils devaient préparer nos logements; Mollevaut, parti depuis quelques jours; l'espagnol Marchena, digne ami de Brissot; enfin, Gorsas qui était allé avec sa fille à Rennes, où il avait des amis, et d'où il sortit pour venir si imprudemment braver ses assassins jusques dans Paris. »

Suivant ainsi leur route et ayant successivement évité ou traversé Lamballe, Montcontour et plusieurs autres bourgs, nos députés et six hommes sous les ordres de Souché la Brémaudière, commandant de la force du Finistère, arrivaient aux approches de la petite ville de Rostrenen, après avoir conféré et marché quelque temps de conserve avec le citoyen B........ que plusieurs d'entre eux avaient connu à Paris, et qui s'était présenté à eux comme un ami soucieux de leur sort. Il fut mis en question de savoir si l'on traverserait la ville qui était un chef-lieu de district, si on la tournerait, ou bien, si, pour donner moins de soupçon, l'on s'arrêterait à un village distant d'une lieue, où les députés en fuite se trouvaient en ce moment. Ce dernier avis parut le plus sage et fut suivi. La petite troupe, retirée dans une grange,

s'y reposait des fatigues du jour, quand à une heure du matin les cris de : *ouvrez au nom de la loi!* se firent entendre avec force. « Notre unique chandelle était éteinte, dit Louvet, l'un de nous entr'ouvrit doucement la porte et la referma sur le champ. — La maison est entourée, nous dit-il. — Une voix menaçante et plus forte répéta du dehors, *au nom de la loi ouvrez!* — Aussitôt au profond silence, qu'un premier mouvement de surprise avait causé parmi nous, succéda un seul cri, un cri unanime et vraiment terrible *aux armes!* Chacun les cherchait, chacun s'habillait à tâtons. Cela ne pouvait être fort prompt. De temps en temps le *nom de la loi* se faisait entendre, mais d'un ton moins assuré. Nous ne sortirons que quand nous serons prêts, lui répondait-on. Je me souviens que mon fusil se fit long-temps chercher, je l'appelais à grand cris et j'avoue que m'accommodant, comme tous les autres d'ailleurs, au rôle que la situation commandait, je ne criais ni plus ni moins qu'un cordelier. Enfin nous ouvrîmes. Un personnage à ruban tricolore barrait la porte. Un peu derrière lui était un groupe assez fort de gardes nationales. Des flambeaux éclairaient la scène. Que faisiez-vous là, demanda brusquement l'adminis-

trateur de district ! Barbaroux répondit : Nous dormions. Pourquoi dans une grange ? poursuivit l'autre. Nous aurions préféré votre lit, répliquai-je. Qui êtes-vous, monsieur le rieur ? — Riouffe lui dit en riant : Comme tous ses camarades, un volontaire bien las, qui ne s'attendait pas à être éveillé si matin ; mais d'ailleurs pas tant *monsieur* que vous le croyez bien. — Vous ! des soldats ! c'est ce que nous allons voir. — L'un de nos guides, que nous avions fait notre commandant, parce qu'il avait servi et bien servi, cria d'une voix plus que gaillarde : Certes, vous le verrez. — Montrez-moi vos papiers, reprit l'administrateur. — Pétion dit : Sur la place, citoyen, si vous voulez bien. Oui, oui, crièrent plusieurs ; ce n'est pas dans cette grange qu'il faut s'expliquer. — Notre commandant nous comprit. Un peu de place, je vous prie, dit-il, au questionneur qu'il fit doucement reculer ; puis, en sortant, il cria : A moi, Finistère ! — Le Finistère accourut tout entier, se rangea sur une ligne et en un clin d'œil, au premier mot du commandant, chaque fusil s'alla coller sur chaque épaule ; le magistrat paraissait très-étonné. La suite nous fit voir qu'il avait cru trouver, dans notre compagnie, dix à douze élégants en petite robe de

chambre le bâton blanc à la main, et seulement cinq ou six hommes armés. Dans cette hypothèse, il avait bien pris ses mesures pour qu'en cas de résistance l'avantage lui restât. Non-content de ces cinquante fantassins, il amenait de la cavalerie, une brigade de gendarmerie caracolait à quelques pas de nous. Malgré la grande infériorité de nombre, des hommes qui savaient bien qu'ils ne pouvaient échapper à l'échafaud que par la victoire, pouvaient se flatter d'écraser, si on les y réduisait, cette bande d'agresseurs; mais il ne suffisait pas que nous y fussions fermement résolus, il était bon aussi que les assaillants en fussent convaincus : aussi n'épargnions-nous aucun propos pour le leur apprendre. Ils sont armés jusqu'aux dents, murmuraient quelques-uns de la garde. En effet, nous avions tous, outre nos fusils, de forts pistolets.— J'étais porteur d'une espingole qui pouvait vomir vingt balles à la fois. Pourquoi donc avez-vous tant d'armes, demanda enfin l'un des plus hardis. Je crois que ce fut Buzot qui répondit : C'est que nous n'ignorons pas qu'il y a dans ce district quelques brigands qui se plaisent à vexer la force départementale, et nous voulons que quiconque ne l'aime pas, apprenne du moins à la respecter. Il y avait dans notre petite troupe sept beaux

grenadiers, et parmi les six autres, le plus petit portait, comme moi, cinq pieds et quatre pouces.

» Observez que tout le colloque, dont je n'ai rapporté que la moindre partie, avait lieu pendant que l'administrateur longeant le front de notre ligne, examinait nos congés que nous produisions successivement. Il finit par faire avec humeur cette remarque qu'ils étaient tous d'une même écriture; à quoi il lui fut répondu que cela venait de ce que notre officier se servait toujours de la même main pour les signer; et que si chacun de nous eût fabriqué le sien, ils seraient tous d'une écriture différente.

» He bien! Messieurs, qu'allez-vous faire actuellement? Nous demanda-t-il d'un air contraint; moi, je vous conseille de vous recoucher. Le piége était grossier. Nous répondîmes que puisque nous avions été réveillés si tôt, nous profiterions de la mésaventure pour avancer notre route.

» Il tira à l'écart quelques officiers, avec lesquels il délibéra; puis, revenant à nous: à la bonne heure, dit-il; aussi bien, faudrait-il toujours que vous allassiez au district, où l'on vous attend; et nous l'entendîmes ordonner la marche: deux gendarmes en tête, dix fusiliers pour l'avant-

garde; Messieurs du Finistère ensuite, puis quarante fusiliers et deux gendarmes à la queue.

» Au bruit de ces dispositions menaçantes, notre commandant cria : Finistère, chargez vos armes! — Elles le sont! — La baïonnette au bout! A l'instant les baïonnettes furent mises.

» L'administrateur accourut tout effrayé, et d'une voix tremblante nous demanda si nous voudrions opposer quelque résistance? — A l'oppression, dit Cussy (du Calvados), n'en doutez pas! sommes-nous des hommes libres, oui ou non? — Si nous voulions vous traiter en prisonniers, nous vous ôterions vos armes. — Il faudrait auparavant nous ôter la vie, dit Pétion. Et nos six braves de l'escorte, qui tous avaient fait la guerre dans la Vendée, criaient : Vous! nous désarmer! oh! vous êtes beaucoup, mais vous n'êtes pas encore assez! — Mais citoyens, refusez-vous de venir avec nous jusqu'à Rostrenen? — Nous ne le refusons pas, car c'est notre chemin, seulement nous nous mettons sur nos gardes.

» En marchant, nous chantions à plein gosier le bel hymne des Marseillais. Cependant quelques curieux, autorisés sans doute à quitter leurs rangs, venaient interrompre nos chants, pour nous faire des questions souvent captieuses. Avez-vous vu

Charlotte Corday à Caen? — Me demanda l'un d'eux. — Notre bataillon n'y était pas encore, lui répondis-je, lorsque le meurtre se fit. — C'était bien un assassinat, répliqua-t-il. — Oui, sans comparaison de Marat à César, comme celui que commit Brutus. Le questionneur, mécontent, continuait néanmoins, et comme je craignais que quelque collègue, interrogé de son côté, ne fît quelque réponse contradictoire, je repoussai mon homme par un: *dansons la carmagnole*, si fort et si constamment crié, qu'il ne me fut plus possible d'entendre qui que ce fût.

» Dans le nombre, néanmoins, il y avait aussi des bienveillants; et quelques-uns nous avaient reconnus. Un vint me frapper sur l'épaule: Bravo! bravo! nous sommes frères: on nous avait dit que vous étiez des prêtres refractaires. — Il est vraisemblable que ceux qui l'ont dit, n'en croient rien. — Je le parierais, me répondit-il. — Un autre vint prendre la main de Pétion, et en la lui serrant, lui dit: Tenez bon, vous trouverez des amis!

» Enfin, nous entrâmes dans la ville redoutée; et quoique plusieurs maisons y fussent éclairées, tout y dormait dans une paix profonde. On nous dit de monter au premier étage d'une maison

qu'on nous montra; tous les administrateurs y étaient rassemblés; ils revirent nos congés, mais d'un air beaucoup moins malhonnête; ensuite ils se retirèrent dans un coin. Le président revint, et nous dit : Nous allons vous donner séjour. — Nous répétâmes notre intention formelle de presser notre marche, et d'arriver chez nous le jour même; il nous objecta qu'il y avait treize grandes lieues; nous répliquâmes qu'il n'était pas trois heures du matin. — Nouvelle délibération; elle fut plus longue; un officier fut appelé; il alla, vint et revint plusieurs fois; enfin, on nous dit : Citoyens, vous accepterez du moins un verre de cidre. — Nous craignîmes qu'il y eut trop d'affectation à refuser. On nous fit descendre au rez-de-chaussée dans une grande salle. — Un quart d'heure s'était écoulé, point de cidre. Que faisons-nous là ? disais-je, partons; et puis de chanter à tue-tête, toujours nos fusils en main. — Quoi! nous perdrons une heure pour un verre de cidre, criai-je enfin; partons! — Mais le cidre arriva; pendant que nous buvions, un administrateur (je laisse à pénétrer son motif) vint nous dire : Citoyens, vous allez voir que nous étions fondés à vous suspecter; voici la dénonciation que nous avions reçue, il plia le haut et le bas de la lettre et lut :

Pétion, Barbaroux, Buzot, Louvet, Salles, Meillant et plusieurs de leurs collègues, doivent passer, et probablement s'arrêter dans les environs de votre ville ; ils ont cinq hommes d'escorte. Le magistrat cessa de lire ; et nous, pour la plupart, nous ne cessâmes de chanter ou de crier, n'ayant pas même l'air de prêter l'oreille. Pour le moment, nous conclûmes que l'ordre de nous arrêter était donné ; et comme, après que nous eûmes vidé nos verres et pris congé, l'on ne nous signifiait pas qu'il fallait rester, nous nous avançâmes en masse, les baïonnettes basses, vers la porte, où nous pensions qu'on allait nous attaquer, quand nous voudrions déboucher. Quelle fut notre surprise de ne plus apercevoir une âme sur la place ! nous avons su depuis que, dès notre entrée dans la maison, tous les bien intentionnés ou les indifférents s'étaient retirés. Les maratistes, réduits à la trentaine avaient quitté à leur tour. (1)

---

(1) Pour comprendre ces faits et les expliquer, il faut voir dans les mémoires de Louvet ce que ce député rapporte d'un citoyen B** qui vint les joindre à la sortie de Montcontour avec *des démonstrations d'amitié peut-être déplacées.* — Hélas ! oui, elles était déplacées, car

Ainsi forcés de poursuivre leur route, épuisés de fatigue, nos pauvres députés n'eurent bientôt plus d'autre ressource que de se cacher le jour pour s'échapper la nuit par les chemins détournés dans lesquels les dirigeaient des guides qui leur avaient été fournis par quelques amis. Mais rien de déchirant et de sombre comme la lutte et les perplexités que la difficulté des chemins, la maladie, la fatigue et les plaies saignantes de quelques-uns, réduits à marcher nu-pieds, firent naître dans l'âme de ces hommes aux approches de Carhaix, où plusieurs brigades de gendarmerie les attendaient.

Toutefois, ils évitèrent Carhaix, et haletant de fatigue et d'inanition, s'avançant comme des ombres qui tombent et se relèvent incessamment, ils cheminaient sur la route de Corlay à Quimper quand un cavalier (M. Clément de la Hubaudière),

---

elles étaient mensongères comme nous l'a prouvé une lettre de ce misérable, à l'adresse de la commission extraordinaire de Landerneau, qu'il éclairait sur la marche des Girondins, en s'appuyant de ce que son ancienne liaison avec quelques-uns des réfugiés ne leur permettait pas de le suspecter. — Et cet homme avait été député à la constituante.

parti de Quimper pour se mettre à leur recherche, les rencontra et les conduisit successivement chez un paysan où ils se ravitaillèrent, et chez le curé constitutionnel de la commune du grand Ergué (le sieur Loëdon) où ils trouvèrent gîte et bon feu pour le reste du jour. Dans la nuit, guidés par de nouveaux amis qui avaient conduit avec eux des chevaux pour les blessés, ils arrivèrent à Quimper, où ils se distribuèrent de la manière suivante : Duchâtel, Salles, Cussy, Girey-Dupré et Bois-Guyon (1) chez Kervélégan ; Buzot chez Daniel du Coloë, alors capitaine de gendarmerie et demeurant à l'ancien couvent du Calvaire ; Pétion et Guadet, chez Roujoux, accusateur public près le tribunal criminel ; Riouffe, Barbaroux (2) et Louvet, chez M. de la Hubaudière père, d'où Louvet se rendit avec sa

(1) Ces deux derniers, dont l'un était adjudant-général et l'autre Girey-Dupré, rédacteur du Patriote français, sont les auteurs du fameux chant : « *Veillons au salut de la patrie, etc.* »

(2) Le Malheureux Barbaroux qui avait sa mère avec lui se trouva atteint de la petite-vérole au moment où le feu prit chez son hôte. C'est dans cette retraite qu'il composa ses mémoires, et c'est entre les mains de ma-

Lodoïska à Penhars, village à un quart de lieue de la ville.

Ainsi proscrits par les décrets de la Montagne, et chaque jour recherchés par les agents de cette faction ardente, ces malheureux ne pouvaient échapper long-temps à leurs persécuteurs, et tout les portait à faire une dernière tentative pour tâcher de rejoindre Bordeaux. De là leur projet était de se jeter dans le midi que Barbaroux et les députés de la Gironde espéraient toujours pouvoir soulever contre la Montagne, et, s'il le fallait, ils étaient résolus, comme l'a souvent répété Barbaroux dans la famille de La Hubaudière à constituer une république du Sud, formée des provinces méridionales.

Or, Duchâtel, jeune, intrépide, et dont l'im-

---

dame de La Hubaudière qu'il les déposa, quand les actives poursuites de la Montagne le forcèrent, lui et M. de Lahubaudière, à chercher un autre asile. Des perquisitions faites chez cette dame, dont le mari ingénieur attaché à l'armée d'opération dans la Vendée fut plus tard assassiné par les chouans, la forcèrent, pour sauver sa propre tête, de brûler le manuscrit de l'illustre député e Marselle; il n'est resté de cet écrit que quelques fragments de peu d'importance.

prudence allait jusqu'à la témérité, avait, peu de temps après son arrivée à Quimper, quitté la première retraite qui lui avait été assignée. Installé à l'auberge, sous le nom de *Le Blanc* négociant, il se promenait et parlait hautement de ses projets; une barque, amarrée au quai de la ville, lui parut enfin devoir réaliser ses projets. Elle appartenait d'ailleurs au citoyen de La Hubaudière, et une vente simulée au profit de *Le Blanc* eût bientôt réglé l'affaire. Duchâtel ou *Le Blanc*, préside lui-même aux réparations jugées nécessaires, et calculant sur trois jours de vents favorables, lui et ses compagnons d'infortune Cussy, — Bois-Guyon, — Girey-Dupré, — Salles, — Meillant, — Bourgoin, — l'Espagnol Marchena, — et Riouffe, — s'en remettent au capitaine Scanvic qui a descendu la rivière de Quimper pour mettre le cap sur Bordeaux, où il est censé aller chercher un fret. (1)

---

(1) Le capitaine Scanvic après avoir exécuté son voyage et déposé sur les bords de la Gironde les députés qui lui avaient été confiés, prit son retour pour Quimper, avec des lettres de gratitude pour la famille de La Hubaudière et un compte simulé, rédigé dans le but de faire croire réellement à l'opération commerciale par laquelle

Quant aux autres députés Buzot, Pétion, Guadet, Barbaroux et Louvet, ils remirent leur départ et durent à Pouliquen, de Brest, et à ses amis Belval et Binard, de s'enfuir plus tard sur

---

la barque qui avait servi aux fugitifs leur avait été remise. Mais, contrarié par les vents, le capitaine Scanvic au lieu d'arriver à Quimper, relâcha à Concarneau, au moment même où le montagnard Guermeur qui s'était attaché avec tant d'acharnement à la perte de l'administration départementale, faisait des recherches pour s'assurer des soupçons que le club de Quimper élevait depuis quelque temps sur la présence et la fuite des députés girondins. Or, Mor... était à Concarneau l'agent de ce Guermeur, et il venait de se faire remettre par Scanvic, qu'il avait surpris, les lettres écrites à la famille de La Hubaudière par les députés qui avaient pris passage pour Bordeaux. Ces papiers sont envoyés par exprès à Guermeur, et celui-ci se rend immédiatement au club qui se tenait dans la chapelle du collége de Quimper, monte en chaire à l'ouverture de la séance et donne lecture de toutes les pièces saisies. Jugez de la rumeur, mais jugez aussi de la froide terreur qui dut saisir l'un des assistants, ce même Clément de La Hubaudière que nous retrouvons à chaque danger à côté des députés en fuite, et qui ce jour s'était rendu au club pour y prendre connaissance des mesures que les maratistes pourraient arrêter contre les fugitifs ou leurs partisans. — Qu'on le saisisse ! qu'on le saisisse ! dit la

une barque appartenant au premier de ceux-ci. Cependant ils avaient quitté Quimper avant de se rendre à Brest; et, pour profiter d'une occasion favorable à leur fuite, ils s'étaient arrêtés chez le citoyen Chappuis à Kervern, maison de campagne près de Douarnenez. Ils y étaient avec Roujoux, l'ex-président du comité insurrectionnel de Caen. Chappuis détournait habilement les soupçons des nouvelles autorités montagnardes par des fêtes brillantes et des bals où tous les habitants des environs se donnaient rendez-vous. Cependant le décret, portant peine de mort contre tout citoyen qui recélerait un homme *mis hors la loi*, vint à paraître. Les réfugiés ne tardèrent point à apprendre cette nouvelle, et tous voulaient partir immédiatement pour ne pas compromettre Chappuis, sa femme, sa mère et les

---

foule, et chacun de chercher des yeux si le coupable n'était point dans l'assemblée, quand un ouvrier placé sur la table d'une corniche de l'édifice où il grattait les armes de la ville cria: il est allé faire *Coucou*! — Et, en effet, ils furent aussi en fuite lui et son père à quelques jours de là. Quant au malheureux Scanvic, je trouve un ordre de le traduire au tribunal révolutionnaire de Brest.

personnes qui l'entouraient. Pars, dit Chappuis à Roujoux; mais, comme je ne veux pas voir tomber ta tête sur l'échafaud, je te brûle la cervelle, si tu quittes le seuil de ma porte. — Mais ta femme. — Je te parle d'après ses ordres. (1)

Quelques jours, heureusement, suffirent pour que Pouliquen fît les dernières dispositions qui devaient assurer leur fuite. Binard et Belval étant venus au-devant d'eux, et M. Clément de La Hubaudière s'étant chargé une seconde fois de leur conduite, ils se rendirent de nuit à Lanveoc où les attendait une barque qui les mit à bord d'un chasse-marée à la destination de Bordeaux.

Un tonnelier du Finistère, employé à cette époque par un sieur Coste, notaire à Castillon sur la Dordogne, s'est *trouvé*, par un singulier hasard, en position de nous apprendre ce qu'étaient devenus deux de ces illustres réfugiés, Pétion et

(1) Chappuis, homme bon, aimable et dévoué, fut administrateur du département en l'an 3. Entré pauvre dans des fonctions où beaucoup d'autres se sont enrichis, Chappuis en sortit comme il y était entré, sans avoir même prévu que le malheur ou la misère pourrait l'atteindre. — Et quelles ne sont point, en effet, les tribulations souvent réservées aux cœurs les plus élevés: Chappuis est mort à l'hospice de Quimper.

Buzot, dont la fin n'a jamais été bien connue. J'étais jeune, a souvent répété cet homme à M. de La Hubaudière, et je me trouvais au service de M. Coste ; il me chargea bien des fois d'aller trouver trois réfugiés qu'on disait être des députés de la Convention, et auxquels il envoyait de temps en temps des vivres qui leur servaient pour plusieurs jours. Un jour que je les avais rejoints dans une vigne, ils me parurent plus fatigués que de coutume, et je remarquai que deux d'entre eux étaient atteints d'une fièvre ardente qui devait les épuiser. A quelques jours de là, en effet, nous nous rendîmes non loin de la vigne où je leur avais porté un dernier repas, moi et un autre ouvrier de M. Coste ; et y ayant creusé une fosse, nous y plaçâmes les deux hommes que la mort venait de frapper. M. Coste avait sans doute jugé que cette précaution, prise dans le plus grand secret, pourrait favoriser le troisième des réfugiés, en faisant perdre la trace de ses compagnons ; mais il n'en fut rien, et, jouissant à peine d'un dernier souffle, il tomba aux mains des gendarmes et fut immédiatement conduit à Bordeaux, amarré sur une barque. C'était Barbaroux.... Sa tête tomba sur l'échafaud.

CHAPITRE IV.

ATTAQUE ET SIÉGE DE NANTES PAR 75,000 VENDÉENS.

On a vu, par ce qui précède, que Nantes, ville de premier ordre par sa position, sa population et son commerce, était entrée sans hésitation dans le mouvement qui s'était prononcé en faveur de la Gironde. A la date des 10 et 12 juin, c'était d'elle que le Finistère et les autres départements attendaient l'organisation définitive des forces qui se levaient dans le Midi, et en particulier dans les villes de Bordeaux et de Marseille, dont la réunion aux mouvements de la Bretagne devait être d'un si grand poids.

Mais si tel était l'esprit des citoyens et des administrateurs de la ville de Nantes, qu'en adoptant

la cause des Girondins ils dussent lui être d'un grand secours, il faut dire que les événements de la Vendée ne tardèrent point à mettre cette ville dans une position tout exceptionnelle, où chaque patriote, oubliant ses affections et ses haines ne dut plus songer qu'au salut de la ville et au maintien intégral du régime révolutionnaire que la Vendée venait attaquer en masse.

Refoulée d'abord, la Vendée avait grandi par ses propres revers. Elle s'était, en effet, tout à coup animée d'une nouvelle énergie, sublime et grandiose, qui s'inspira de toutes les misères qu'elle souffrait pour s'élancer désespérée sur ses adversaires, qu'elle écrasa à Saumur, à Machecoul, à Ingrande, et généralement partout où elle les rencontra, sur l'une ou l'autre des rives de la Loire. Des hommes, des chevaux, des canons, des armes, des munitions de tous genres, furent le résultat de ces succès inespérés, presque tous obtenus dans le courant du mois de juin 1793, alors que la Convention se décimait, alors que la Montagne et la Gironde se livraient une guerre à mort.

Cependant les patriotes de la Loire-Inférieure ne sommeillaient pas, et envisageant sans crainte, le danger qui les menaçait, ils prenaient hâti-

vement toutes les mesures qui pouvaient sauver la ville de Nantes. C'était ainsi que cela arrive, quand un pouvoir est menacé ; une adresse aux habitants des campagnes pour leur dire qu'on les trompait, que la révolution avait été faite pour eux ; qu'on n'avait jamais songé à les réduire par les armes, mais seulement à réprimer les fauteurs de désordre, les brigands qui troublaient leur repos. Et quelques sourdes rumeurs ayant circulé dans les sections de la ville, un ordre du jour fut affiché, portant peine de mort contre quiconque proposerait de se rendre aux brigands, comprenant d'ailleurs leur position et faisant plus de fond sur leurs armes que sur les paroles doucereuses adressées aux paysans qu'on disait égarés, les patriotes des clubs, après avoir formé eux-mêmes un comité de soixante membres, offrirent au comité central de s'adjoindre à lui en se divisant en trois sections : *police*, *armée et approvisionnements intérieurs*, pour concourir au salut de Nantes et de la Patrie. Ces propositions étaient acceptées le 8 juin, et dès lors on put juger que la résistance serait vigoureuse, pourvu que l'Autorité militaire secondât le zèle des citoyens.

Dès ce moment, en effet, les dernières dis-

positions de l'Autorité furent promptement faites et promptement exécutées.

Quatre commissaires, Sottin, Bougon, Phelipes-Tronjolly et Giraud reçurent, le 11, l'ordre de se transporter rapidement dans les départements limitrophes, afin de solliciter des patriotes de l'Ouest tous les secours disponibles en hommes et en munitions de guerre. Et écrivant le même jour aux généraux Canclaux et Beysser, le comité recevait le 13 la réponse suivante, datée de Lorient.

« Le 12 juin 1793.

» *Citoyens Administrateurs*,

» J'ai reçu ce matin votre lettre du 11, qui a porté dans mon cœur l'amertume la plus vive, mais non le désespoir.

» Les représentants du peuple vous écrivent et vous disent les dispositions que nous avons pu arrêter avec nos faibles moyens. Je voudrais que ma présence pût y suppléer. Au moins je serai parmi vous après-demain, j'y porterai tout le zèle pour la chose publique, pour votre sûreté, et mon plus entier dévouement.

» Le bataillon du 109e régiment, que je vous mènerai, escortera 200,000 cartouches et dix milliers de poudre; j'en ferai encore venir de Saint-Malo; vous devez avoir reçu 1500 fusils de Rennes depuis que je vous ai quittés.

» Le général en chef de l'armée des côtes de Brest.

» CANCLAUX. »

Quant à Beysser, que les insurrections du Morbihan et de la Vendée avaient si rapidement élevé du titre de volontaire au grade de général, conférant le 12 à Lorient avec Sottin et Bougon, qui s'étaient adjoint Huet et Le Gris, il ne demandait qu'à marcher, heureux de pouvoir courir de nouveau à la rencontre des Vendéens. Sur un autre point, Phelippes et Giraud, qui s'étaient rendus à Rennes et dans les Côtes-du-Nord, obtenant quelques secours, malgré le mouvement fédératif des départements de l'Ouest alors dans toute son activité, décidaient aussi quelques corps isolés à se mettre en marche pour Nantes. Nous avons déjà dit comment le Finistère, levant dans ces circonstances 4,400 hommes, put disposer de presque toutes les troupes réparties dans ses cantonnements pour le Morbihan et la Loire-Inférieure.

Cependant, les administrateurs et les patriotes nantais ne croyaient pas avoir tout fait, et le 16, ils dirigeaient sur Paris et les départements de l'intérieur quatre membres des sociétés populaires réunies, Chaux, Gondet, Pointel et Poupon, leur donnant pour mission de se présenter à la Convention, et partout où ils le jugeraient convenable, afin d'obtenir les prompts

secours dont Nantes avait besoin. — « Nous avons vu plusieurs sections, écrivent ces députés en arrivant à Paris; nous avons été reçus comme de véritables frères, on nous a baignés de larmes, et Paris va faire marcher à notre secours une force imposante. »

Parlant de Versailles, ils ajoutaient : « Oh! quels hommes ! tous veulent voler à notre secours, tous les habitants sont debout. Ils nous ont dit que déjà ils avaient fourni trois bataillons pour la Vendée, mais qu'ils avaient encore des hommes et du sang !.... Et ils ont décidé de lever et d'équiper sans retard un bataillon d'infanterie, 4 pièces de campagne et 200 hommes de cavalerie.

D'ailleurs le Ministre de l'Intérieur leur remit 500,000 liv., et réservant 40,000 liv. pour leurs besoins, ils s'en servirent pour procurer des armes aux volontaires qui se dirigèrent sur Nantes.

Mais ces mesures étaient tardives, et Nantes allait être attaqué. Les députés en mission près de l'armée des côtes de l'Ouest, Merlin, Gillet et Cavaignac avaient toutefois quitté Lorient, et depuis quelques jours ils étaient à Nantes ainsi que Canclaux et Beysser. Les Vendéens,

maîtres des campagnes voisines, occupaient Saumur, Angers, Ingrande, Doué, Chollet, Mortagne, Montaigu, Machecoul et Ancenis. Le 28 juin ils pénétrèrent jusques sous les murs de Nantes, et, s'adressant aux autorités, ils les sommèrent de se rendre en leur prescrivant de remettre leurs armes, leurs munitions et les caisses publiques, d'arborer le drapeau blanc, de prêter serment de fidélité à Louis XVII, et de désigner des ôtages, en outre des trois représentants qui leur seraient remis, sans quoi la ville serait forcée et la garnison passée par les armes.

Pour toute réponse, les autorités firent arrêter les porteurs de la dépêche et mettre la ville en état de siége.

En un instant les postes sont doublés, les entrées sont barricadées et protégées par des pièces d'artillerie ; des batteries sont établies à *Gigant*, à la *Hautière*, à la *Piperie*. Une autre batterie est établie près du Château, de manière à balayer la prairie de *Mauves* ; partout règne le plus grand mouvement. Quelques troupes campaient à *Saint-Georges* sur la route d'Ancenis. Le 109.ᵉ placé aux *Sorinières*, couvrait les routes de Rennes et de Vannes. Enfin

les fédérés des Côtes-du-Nord gardaient le faubourg de *Pont-Rousseau*.

Canclaux dirigeait la défense avec une grande habileté. Bientôt le bruit courut dans la ville, que les royalistes s'avançaient sur trois colonnes, savoir : 40,000 du côté du Sud, 20,000 par la route de Paris, et 15,000 par celle de Rennes et de Vannes. Le 27 au soir le poste de *Nort* fut attaqué; la garde nationale de ce bourg, et le 3.e bataillon de la Loire-Inférieure, commandé par le lieutenant-colonel Meuris, s'y défendirent vaillamment jusqu'à cinq heures du lendemain matin; alors il fallut céder au nombre et se retirer, heureux de sauver le drapeau, mais sans pouvoir enlever les canons qui tombèrent au pouvoir de l'ennemi. La nouvelle de ce succès, répandue dans l'armée royaliste, augmente son ardeur. Aussitôt 50 à 60 cavaliers partent de la lande de *Rayon* et viennent insulter les avant-postes de *Pont-Rousseau*, en pénétrant dans la rue de ce faubourg, où ils allumèrent un feu de joie autour duquel ils dansaient en rond, quand un coup de canon dirigé par les artilleurs Nantais leur tua quatre ou cinq hommes. Mais Beysser ayant évacué le village des Sorinières assura promptement la défense de Pont-Rous-

seau et plaça ses troupes dans une position respectable. Canclaux, de son côté, débordé dans le camp de *Saint-Georges*, et pressé de concentrer sur la ville les troupes qui pouvaient en assurer la défense, ordonna la retraite ; et pendant que l'avant-garde repoussait l'ennemi, les équipages et le parc d'artillerie rentrèrent dans le plus grand ordre. A 11 heures du soir, tout se trouvait en place, et chaque batterie était à son poste.

Le lendemain, à 2 heures du matin, une canonnade assez vive du côté de Pont-Rousseau, annonce l'attaque. Aussitôt la générale est battue dans l'intérieur de la ville ; en un instant les quinze bataillons de la garde nationale sont sur pied et rendus à leurs postes. A quatre heures du matin, le bataillon des vétérans, entièrement composé de vieillards, se montre sous les armes. *Citoyens*, leur dit Paimparay, qui les commande, *ce jour va couvrir les Nantais d'une gloire ou d'une honte éternelle ; persuadé de leur courage et de leur énergie, jurons tous de ne point parler de capitulation, et de mourir plutôt que de nous rendre*. Et tous s'écrièrent : *Nous le jurons, Vive la république !*

Cependant la canonnade devient plus vive; les femmes, renfermées dans leurs maisons, préparent de la charpie; les vétérans font des patrouilles ; ils veillent à ce que les boulangers travaillent, ils dissipent les rassemblements, et font fermer les cabarets et les cafés.

L'attaque de Pont-Rousseau ne pouvait être, et n'était en effet qu'une diversion qui avait pour but d'attirer sur ce point les forces des républicains. Les Vendéens se portèrent aux Sorinières, comme Beysser l'avait prévu, avec trois canons et deux perriers, tandis que deux autres colonnes, après avoir quitté les camps du *Clion* et de la *Croix-Moriceau*, se déployèrent sur le poste de *Saint-Jacques* avec plusieurs pièces. Le combat fut vif: l'artillerie des Vendéens était servie avec activité; mais celle des Républicains, avec plus de sang-froid ; aussi conservèrent-ils toutes leurs positions. Vers six heures du matin l'attaque commença sur les routes de Paris, de Rennes et de Vannes. Sur celle de Rennes, une colonne d'environ 14,000 hommes, soutenue d'une grosse artillerie, s'avança jusqu'à demi-portée de canon. Elle plaça ses batteries sur une éminence, au milieu du grand chemin. Un corps nombreux se porta sur la

gauche, entre deux moulins, tandis que plusieurs divisions occupaient les routes de Vannes et de Paris, et que de forts pelotons, s'avançant à la faveur des blés, s'emparaient de diverses maisons d'où ils tiraient sur les Républicains.

A dix heures, l'attaque fut générale et extrêmement vive aux portes d'Ancenis et de Rennes où se tenait le général en chef. Sur un autre point, à la porte de Vannes, les rebelles déployaient la même énergie, et des forces quadruples de celles qui leur étaient opposées. Quatre cents hommes du 109.e régiment, dont le nom avait acquis une haute célébrité dans la guerre de l'indépendance Américaine, firent cependant des prodiges, et ils soutinrent le feu de l'ennemi pendant douze heures, aidés d'un seul bataillon de la Mayenne. Sur la route de Paris, le succès était dû en particulier à l'artillerie Nantaise et aux canonniers Parisiens que dirigeait l'adjudant-général provisoire Billy.

Le combat fut long ; mais plusieurs pièces des Vendéens ayant été démontées et leur meilleurs pointeurs tués ou blessés, le feu se ralentit sensiblement vers deux heures de l'après-midi. Cependant quelques Royalistes, ayant à leur tête l'intrépide Cathélineau, qui comman-

dait sur la rive droite, pénétrèrent jusque sur la place *Viarme*, où il fut tué. Dès-lors les autres perdirent cette confiance en eux-mêmes, sans laquelle un succès est impossible. Excellents pour un coup de main, mais très-mauvais soldats, chaque fois que la discipline et l'ordre devenaient nécessaires, les Royalistes se retirèrent après 18 heures de combat, abandonnant une pièce de canon avec un caisson, et découragés par la résistance qu'ils avaient éprouvée. On ne jugea pas à propos de les poursuivre, crainte de surprise, et les troupes bivouaquèrent à leurs postes. Le lendemain matin, les Vendéens firent encore quelques démonstrations hostiles. Sur la route de Paris, ils tentèrent d'établir deux pièces de canon pour protéger leur retraite ; mais, dans une sortie, les Nantais enlevèrent l'une d'elles, et leur tuèrent quelques hommes, le reste prit la fuite.

Nous n'avons, dit M. Guépin dans son histoire des progrès de Nantes, aucune donnée précise sur la perte des Vendéens, que l'on a beaucoup exagérée en l'évaluant à cinq mille hommes, ni sur celle des Républicains. Ces derniers dont les forces s'élevaient à 10,000 hommes, eurent 200 blessés transportés à l'Hôtel-

Dieu et peut-être une centaine dans les autres hospices. Beaucoup succombèrent, surtout les amputés dont presque aucun ne survécut, quoiqu'ils eussent été opérés avec une grande habileté. Quelques faits prouveront l'enthousiasme qui régnait parmi eux. Le poste de Nort était commandé par un Nantais, nommé Foucaud; dans la retraite, il se jette à la tête de quelques braves pour faire face à des cavaliers qui le poursuivaient : seul, n'ayant qu'un sabre, il en tue cinq qui l'entouraient, mais reçoit plusieurs blessures, et l'une de ses joues coupée lui retombe sur le cou; cependant il achève la route à pied et se rend à l'hospice, où il crie en entrant : *Vive la république !* Un canonnier parisien était malade : aussitôt qu'il apprend l'approche des Vendéens, il se transporte à Pont-Rousseau. Du premier coup, il leur démonte une pièce; du second, il brise une roue de la charrette sur laquelle on l'avait replacée, lorsqu'il reçoit un biscayen qui lui coupe le petit intestin, alors il s'entoure le ventre d'un mouchoir et revient à pied à l'hospice, heureux, dit-il, d'avoir fait son devoir. Un garde national avait eu les deux mains coupées et la figure brûlée par l'explosion d'un caisson; il était horriblement défiguré;

lorsqu'on fut parvenu à lui ouvrir la bouche, son premier cri fut : *Vive la république ! les brigands sont-ils battus ?* Au moment où l'on apprit la retraite de l'armée royaliste, ce fut dans tout l'hospice une joie inexprimable, à laquelle plusieurs blessés succombèrent. Nous n'oublierons pas, non plus, le trait admirable d'un garde national, le prêtre *Gambart*, qui, voyant un père de famille trop exposé, le prit par le bras, en lui disant : *Retire-toi, c'est à moi d'affronter le plus grand danger*, et il fut tué aussitôt en prenant sa place. Tel était l'esprit de cette grande époque, où vivre, c'était aimer vivement; haïr de même, et priser plus que l'existence le succès de sa cause.

Les Vendéens qui vinrent assiéger Nantes ne comptaient qu'un petit nombre de bataillons organisés. Parmi eux se trouvaient beaucoup de déserteurs et de réfractaires, une grande partie de la Légion Germanique, des contrebandiers, des gardes-chasses, les anciens employés des fermes, et des échappés du bagne et des prisons. Les soldats se promettaient le pillage; les nobles et les prêtres voyaient plus loin : ils comprenaient que Nantes était une position militaire excellente, qui leur permettrait de s'unir aux insurgés de la Bretagne;

ils y voyaient un arsenal, la libre navigation de la Loire, la facilité de recevoir, sans opposition, des secours de toutes espèces de l'Angleterre, et la presque certitude de posséder avant peu, les neuf ou dix départements qui forment l'Ouest de la France. Sans doute, s'ils avaient réussi, la république eût été perdue; la prise de Nantes leur eût donné de nouvelles forces et de puissants moyens d'organisation. Le courage et l'énergie des Nantais sauvèrent le pays, et l'on ne saurait trop louer la conduite soutenue de tous les hommes qui prirent part à cette belle défense.

Parmi les généraux, il faut surtout citer Canclaux, pour son courage froid et réfléchi. Toujours aux postes avancés, il fut frappé d'une balle qui lui enleva les broderies de son habit. Le général de brigade Gillibert mérite aussi une mention particulière pour le désintéressement avec lequel il offrit ses services et se porta au poste le plus périlleux, au moment où un ordre du pouvoir exécutif lui retirait son commandement et lui était signifié. Le général Beysser, commandant temporaire de la ville de Nantes, est également présenté par le général en chef et par le comité central de la ville, comme un de ceux qui, avec l'adjudant-général Cambray

et les aides-de-camp Lavalette et Saint-James, contribuèrent le plus puissamment au succès de la journée.

De leur part, les Administrateurs de la Loire-Inférieure, Beaufranchet, — Le Tourneux, — Musset, — Huard, — G. David, — Legall, — Bougon, — Douillard, — Jullot, — Bautruche, — et P. Grelier, formés en comité central et pourvus de leurs armes, concentraient à l'hôtel du Département avec les citoyens Merlin, Gillet et Cavaignac, représentants du peuple, tous les avis qui pouvaient éclairer les chefs militaires, et les leur transmettaient de demi-heure en demi-heure. Quant au maire de Nantes Baco, constamment placé à la tête des citoyens armés, avec Piter-Deurbroucq, commandant général de la garde nationale, on sait quel zèle il déploya et comment il fut atteint d'un coup de feu à la cuisse. Tout le monde, d'ailleurs, dans cette journée, se rendit utile, et si nous avons à citer les veuves Orillard et Chéron pour avoir porté au département le linge qu'elles possédaient au moment où plusieurs boulets frappaient les murs de cet édifice, nous pouvons nommer aussi le citoyen Coustard, représentant du peuple, qui, laissant à ses collègues le soin de se joindre aux Admi-

nistrations chargées du maintien de l'ordre, se jeta dans un escadron de cavalerie et combattit tout le jour en simple soldat.

Mais revenons à la question politique. L'attaque de Nantes qui avait eu lieu le 29 juin, fut assez vive et assez sérieuse, comme on le voit, pour que généraux, administrateurs, soldats et citoyens n'eussent eu qu'une même pensée, une même résolution, le salut de la république et de la cause révolutionnaire. Honneur à eux! Car en cela ils se montrèrent dévoués au pays. — Mais le lendemain de ce brillant succès, dès l'éloignement du danger et de l'armée Vendéenne, les partis durent reprendre leurs positions et faire valoir leurs prétentions, avec d'autant plus de résolution que chacun d'eux s'attribua le mérite de la journée.

Cependant le général Canclaux, que sa belle défense de Nantes venait de placer si haut dans l'estime du peuple, ayant parfaitement compris sa position de soldat et de citoyen, ne parut avoir désormais qu'un seul désir, celui de servir activement la cause de son pays sans acception des partis qui le divisaient. N'ayant pas jugé à propos de sortir de Nantes, aussitôt la défaite des Vendéens, il se mit en marche sur Nort et Ancenis, dès que les ordres transmis au général Avril,

qui commandait Redon, Roche-Sauveur, Savenay et Ancenis, eurent déterminé de la part de ce chef un mouvement en avant, que cinq mille hommes du Finistère, annoncés par le général Serre de Gras, devaient appuyer incessamment (1). Ce mouvement importait d'autant plus, qu'un instant Blain avait été au pouvoir des Vendéens et que leurs masses, s'étendant jusques vers Redon, avaient menacé cette ville, Roche-Sauveur et tout le cours de la Vilaine.

Les représentants du peuple Merlin, Gillet et Cavaignac suivirent ce mouvement, et se mirent dans les rangs de Canclaux pour l'aider à rétablir les communications avec Angers et Tours, si la jonction des corps échelonnés sur les deux rives de la Loire devenait possible.

(1) Si l'on recherche quel fut l'effectif en hommes que le seul département du Finistère présenta à cette époque pour la défense du pays, on trouve: au mois de février 3,030 réquisitionnaires; au même mois et en mars 3,392 gardes-de-côtes; en avril 1000 ouvriers terrassiers; en juin 900 fédérés d'une part, et de l'autre 4,400 gardes nationaux mobiles; en tout, et dans l'espace de six mois, 12,702 hommes.

CHAPITRE V.

SUITES DU SIÉGE DE NANTES. — LUTTE DES PARTIS DE LA MONTAGNE ET DE LA GIRONDE DANS CETTE VILLE. — MISE HORS LA LOI DU GÉNÉRAL BEYSSER, DE BACO ET DE COUSTARD. — ACTES ET PROTESTATIONS DE LA VILLE DE NANTES. — MISE EN ARRESTATION DU MAIRE BACO.

Le siége de Nantes et la belle défense de ses habitants fixèrent un instant toute l'attention de la république. Ce fut, en effet, de la part des Administrateurs et des citoyens de cette ville, un glorieux acte de patriotisme. Mais avoir repoussé les *brigands*, comme on appelait alors les bandes de Delbée et de Charette, ne pouvait satisfaire complétement la pensée des Administrateurs qui, au milieu du pressant danger des derniers jours de juin, avaient cru devoir envoyer leur bannière

à Caen et sous les murs de Vernon. Depuis longtemps, en effet, Nantes s'était prononcé contre les anarchistes. Le succès du 29 juin vint, sous ce rapport, donner aux Administrateurs et à la partie modérée des citoyens, une énergie, d'autant plus grande, que le général Beysser, enfant de la Bretagne par ses exploits militaires dans le Morbihan et la Vendée, penchait ouvertement pour les mesures de résistance prises à la suite des événements du 31 mai. Ce général s'était d'ailleurs trouvé, après la journée du 29 juin, temporairement saisi du commandement en chef de la ville de Nantes, qu'il avait si bien défendue de son épée, et cette circonstance l'avait engagé à prendre sur les visites domiciliaires et sur les scandaleux désordres occasionés par d'innombrables filles publiques, des mesures civiles qui purent lui faire croire, qu'étant d'accord avec les membres du département, il pourrait facilement déterminer avec leur concours, l'issue de la lutte engagée dans l'Eure et le Calvados. Aussi bien placé, et mieux peut-être que VVimphen pour seconder la cause de la Gironde, il s'était donc cru appelé à diriger les forces combinées du Midi, dont la jonction semblait devoir se faire sur les bords de la Loire, et cette idée l'avait

promptement entraîné vers le parti de la résistance.

Mais Nantes, qui, en outre de sa population réelle, comptait dans ses murs un grand nombre de patriotes réfugiés des villes environnantes dévastées par les corps belligérants de la Vendée, avait vu se former dans son sein l'un de ces clubs montagnards, où se rendaient tous les hommes dont la tête et le bras animés de l'esprit de destruction, ne comprenaient le salut de la patrie que par l'extermination complète de tout ce qui ne pensait pas comme eux. Là, au club Vincent-la-Montagne, sous l'inspiration de l'évêque Minée, de Houdet, de Le Minihy, de Forget, de Le Peley et de Paul Métayer, plus tard élus de Carrier, il y eut donc d'autres idées et d'autres projets que ceux de Beysser et du département. Montagnards par essence et par position, les clubistes de Vincent-la-Montagne s'attribuaient d'ailleurs aussi le succès de la journée du 29 juin, et, loin de condescendre aux mesures prises par Beysser et le département, ils ne cessèrent, en se ralliant aux représentants Merlin et Cavaignac, de présenter leurs adversaires comme des intrigants et des fédéralistes qui voulaient le démembrement de la république et l'exploitation du pays à leur profit. Vainement le club des Halles où figuraient

Phelippes Tronjolly, depuis président du tribunal révolutionnaire; Martin, dit Duradier, et tous les hommes du département, essaya-t-il de comprimer cette fougue irréfléchie ou de la balancer, la lutte devenait chaque jour de plus en plus intense, et quoi que Beysser, Baco, Beaufranchet, Deurbroucq et autres eussent fait pendant tout le siége de Nantes, il se trouvait au club de Vincent-la-Montagne des gens qui disaient, et d'autres qui croyaient que ces hommes s'étaient *royalisés*, et qu'ils avaient formé le projet de livrer Nantes aux Vendéens, ou du moins de se détacher de la république pour la fragmenter.

Ces sottes et méchantes accusations, qui tenaient moins cependant à une idée arrêtée de désordre qu'à une aveugle fermentation procédant du danger même, déterminèrent la partie la plus éclairée des administrations à tout tenter pour rester en possession du pouvoir et de la force publique. Le premier arrêté que les administrations réunies prirent dans ce but trancha la question au vif. Il est du 5 juillet 1793; et, résumant le voeu des sections de la ville de Nantes appelées à délibérer, dans les premiers jours de juin, sur la création d'une force départementale, sur la mission des agents du comité et du

pouvoir exécutif, sur l'appel des suppléants à Bourges, il porte, que : « Les administrateurs (1) ne devant et ne pouvant reconnaître un pouvoir que le peuple de Nantes, par le vœu librement émis de ses sections, a regardé comme un attentat à la souveraineté nationale, il sera pris toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à l'entrée de tout commissaire de la Convention Nationale, et à l'établissement de toute commission centrale dans la ville de Nantes. » — Après l'adoption spontanée de cette résolution, à laquelle le général Beysser prit part en jurant avec les membres réunis du département et de la commune, qu'ils *unissaient à jamais leur sort et resteraient inséparables jusqu'à la mort*, des expéditions de l'arrêté sus mentionné furent immédiatement adressées au général Canclaux et à tous les chefs de corps en leur notifiant que l'on comptait sur leur adhésion (2).

---

(1) Aux corps administratifs de la ville de Nantes étaient réunies les administrations des districts d'Ancenis, de Clisson et de Machecoul, réfugiées à Nantes, et quatre députés des districts de Paimbœuf et de Châteaubriant.

(2) Le considérant de cet acte formant l'exposé na-

Mais les habitués du club Vincent-la-Montagne n'avaient garde de céder à ces mesures, et s'ils parurent s'y soumettre, ce ne fut point sans une vive répugnance. Bientôt ils eurent dénoncé aux représentants qui suivaient l'armée de Canclaux, les administrateurs de la Loire-Inférieure comme des fédéralistes et des contre-révolutionnaires qui voulaient le démembrement de la république. Ces représentants, de leur part, avaient des agents au sein même des sections de la ville de Nantes, et, retrouvant en eux toute l'énergie de la Montagne, ils écrivirent sans délai à Beysser pour qu'il eût à se rétracter dans les 24 heures, ou à se voir immédiatement suspendu de ses fonctions. L'adhésion et le concours des autorités qui avaient avec lui délibéré l'arrêté du 5 juillet ne lui manquèrent pas cependant, et il y eut des délibérations nouvelles qui portèrent fort loin la résolution de Beysser. Mais Merlin et ses collègues Cavaignac

---

turel des principes et des vues qui déterminèrent la conduite des administrateurs Nantais, nous avons cru devoir le conserver sous le n.° 37 des pièces justificatives.

et Gillet, qui avaient à s'excuser près de la Montagne de leur arrêté du 14 juin daté de Lorient, n'hésitèrent point; et, appuyant d'une proclamation sur les événements qui se passaient, l'arrêté qu'ils prirent en date du 11 juillet, ils présentèrent Beysser comme un ambitieux qui avait plusieurs fois méconnu l'autorité de Canclaux, et essayé d'affamer l'armée d'opération en retenant les farines qui lui étaient destinées. Suivant ces mêmes représentants, Beysser allant plus loin, aurait même proposé au général en chef de marcher sur Paris; mais nous n'avons trouvé aucune preuve de ce fait. Quoi qu'il en soit de ces tentatives de résistance, la Convention, prenant une grande résolution, venait d'expédier à toutes les communes le projet nouveau d'une constitution et l'ordre de réunir les assemblées primaires pour que les citoyens eussent à se prononcer sur son acceptation. Déjà informée des désastres de Vernon et vivement inquiétée par la rude opposition du club Vincent-la-Montagne, l'administration centrale de la Loire-Inférieure commença à tergiverser, et plusieurs de ses membres, alarmés des menaces faites par les représentants, songèrent à obtenir leur par-

don. C'est du moins ce qui ressort d'un arrêté pris par cette administration en date du 13 juillet, où il est dit que l'arrêté du 5, notifié à Canclaux a été mal compris des représentants, et que la suspension de Beysser ne peut être que le résultat d'une erreur de leur part; l'intention de la ville de Nantes n'ayant jamais été de se séparer de la Convention. « Le plan d'une constitution est offert à l'acceptation du souverain, disent-ils en terminant: hâtons-nous de saisir ce moyen de salut qui nous est présenté; le temps presse. » Mais le conseil municipal et la ville, que le maire Baco dirigeait toujours avec une fermeté soutenue et courageuse, n'acceptèrent point d'emblée une telle transaction. L'article 4 des représentants du peuple prononçant la destitution de Beysser, disait : « Qu'il serait tardé à statuer sur le compte des administrateurs jusqu'à ce que Beysser eût été entendu sur la dénonciation portée contre quelques membres des corps administratifs qui auraient proposé de capituler avec les rebelles. » — C'était là, sans contredit, de toutes les injures celle qui devait le plus affliger le maire et les patriotes de Nantes. Aussi la séance du conseil municipal de la commune, en date du 14 juillet, se ressent-elle de cette grave accusation.

Jacques Le Cadre, Godebert, Gaudin, Hardy, Peccot, Van Neunen, Prévost, Brière, De la Haye, Tourgouillet, Colas, Bellot et Baco étant présents, Beysser fut invité à se rendre à la séance. — La lecture de l'arrêté et de l'article ci-dessus relatés ayant été faite par le greffier, Beysser se leva avec l'indignation la plus prononcée, et prenant la parole, il s'écria : *Citoyens, je n'ai qu'un mot à répondre : Sur mon honneur, le fait est faux.* Puis il ajouta qu'il avait un devoir à remplir, celui de prouver à tous les Nantais qu'il n'était point un rebelle, et qu'il n'avait point désobéi aux ordres du général en chef. Et, donnant immédiatement lecture de sa correspondance avec Canclaux et des réponses de celui-ci, l'assemblée resta convaincue de la pureté de ses démarches et le lui exprima de la manière la plus vive. « Ami, lui dit Baco, en le serrant dans ses bras, le général en chef t'a destitué, la loi commande d'obéir. Tu te justifieras, et la république ne perdra pas un de ses plus intrépides défenseurs, tu resteras avec nous; ton courage et tes conseils nous aideront encore; — Beysser reste avec nous! » Et le cri de *vive Beysser!* s'étant fait entendre, l'on vit, ajoute le procès-verbal, des soldats de la ligne

verser des larmes. — Beysser, en se retirant, protesta de son inviolable attachement à la république une et indivisible.

Mais, dès le lendemain, Baco, se jetant en homme de cœur au-devant du danger, convoqua de nouveau le Conseil-Général de la commune et lui fit prendre les résolutions suivantes, que nous extrayons de ses registres.

» Le Conseil-Général de la commune de Nantes au peuple Français, à la Convention, contre les Représentants Gillet et Merlin.

» Nantes a scellé du sang de plus de 800 de ses habitants, son union inaltérable à la République, et aujourd'hui elle est calomniée par des mandataires du peuple. Le devoir de ses magistrats est de repousser les odieux soupçons dont on environne sa gloire ; leur devoir est de demander vengeance.

» Les Représentants ; Gillet et Merlin, ont calomnié la ville de Nantes ; ils ont commis le crime de haute trahison. Si les faits ci-dessous sont prononcés, s'ils sont prouvés, Gillet et Merlin doivent être livrés à toute la sévérité de la loi contre les calomniateurs et les traîtres à la patrie ; car la loi est pour tous ; autrement l'égalité ne serait qu'un vain mot.

» Premier chef de calomnie.

» Le jour de leur entrée dans la salle du département, où les trois corps administratifs étaient assemblés, ils ont dit, par l'organe de Merlin, que les Nantais

étaient des lâches, pour avoir souffert que le drapeau blanc flottât à la vue de ses murs.

» Mais, du 10 mars jusqu'à ce jour, les Nantais, presque seuls contre cinquante mille révoltés, avaient défendu la rive droite de la Loire, depuis Ancenis jusqu'à Guerande; c'est-à-dire dans un espace de près de vingt-cinq lieues; et la rive gauche, depuis Nantes jusqu'à Paimbœuf, dans un espace de 12 lieues; ils avaient livré sept combats à Clisson, au Pont-du-Cens, à S.t Georges, à Mauves, à S.t-Philbert, à la Louée et à Sautron; ils en étaient sortis vainqueurs à cette époque; ils occupaient hors la ville, les postes de Mauves, Oudon, Ancenis, Nort, Savenay, le château d'Aux, S.t-Jean-de-Boizeau, le château d'Indret et Paimbœuf, indépendamment des quinze postes qu'ils gardaient jour et nuit dans l'intérieur de la ville. Lors même que le drapeau blanc eût flotté à la vue des murs (ce qui n'était pas), la faute en serait au pouvoir exécutif qui dédaignait leurs constantes réclamations, aux généraux inhabiles si régulièrement battus, aux Représentants du peuple à la suite des armées, qui ne semblaient y paraître que pour présider à de honteuses défaites.

» Appeler le découragement par l'injure est une tactique dont l'effet est connu, mais qui sera sans succès près des braves Nantais.

» Ce premier chef de calomnie est prouvé.

. . . .

» Second chef du crime de haute trahison.

» Merlin et Gillet disent: *que les corps adminis-*

tratifs sont coupables d'avoir repoussé de leur territoire des Représentants du peuple que la Convention avait envoyés pour accélérer le développement des forces nationales contre les rebelles qui menaçaient la ville de Nantes.

» Eh bien! oui, les corps administratifs ont rempli un devoir impérieux en cherchant à éloigner des Représentants, dont, suivant les sections, la présence est un attentat à la *souveraineté nationale.*

» Gillet et Merlin, à leur retour à Nantes, eurent connaissance de la sommation des rebelles; le Maire en était porteur; à sa lecture, ils en pâlirent d'effroi. Pour première condition, on demandait que leurs personnes fussent livrées. La promesse du Maire de tenir cette sommation secrète les rassura. Ils demandèrent des secours; les secours n'arrivèrent pas; ils se crurent perdus. Dès lors ils tramèrent le plus noir des complots.

» Le 21 juin, un poste gardé par des volontaires de Nantes, après une vigoureuse résistance, fut enlevé; 400 hommes furent taillés en pièces à Nort. Les rebelles étaient en nombre; deux bataillons partis pour secourir nos malheureux frères, furent obligés de se replier sur le camp que le général Canclaux avait placé à une demi-lieue des faubourgs de la route de Paris. Dès ce moment, l'évacuation du camp fut résolue et effectuée; Gillet et Merlin, pour sauver leurs personnes ou pour un autre motif, décidèrent Canclaux à faire replier son armée, forte de quatre mille hommes, vers Nort, ou plutôt vers Redon, puisque c'était la route

de Rennes que l'armée devait suivre. Ses ordres avaient été donnés, les bagages de l'état-major étaient emballés; les voitures du général étaient couvertes de leurs vaches; le congé aux fournisseurs était notoire; six millions conduits à Nantes quelques jours avant, pour le paiement des troupes étaient sur les charrettes, et le payeur de l'armée avait ordre de suivre. Nantes, dépourvu d'une force aussi imposante, était menacé d'être réduit à ses propres moyens. Des officiers de la garde nationale s'aperçurent de ces mouvements; l'inquiétude était naturelle. Guillemé, l'un d'eux, se hâta d'en faire part au commandant de la place, Beysser; il se rendit ensuite vers le général Canclaux, qui trois fois se refusa à l'invitation pressante de rentrer à Nantes, sans doute pour obéir aux Représentants, dont le projet était de fuir sous bonne escorte. Cependant on savait que l'attaque de la ville était prochaine; diviser ses forces, c'était les livrer toutes. D'aussi sages représentations eussent été repoussées, si Gillet et Merlin n'eussent été, par adresse, ramenés dans la ville et chez Coustard. Là, on les fit s'expliquer; ils ne dénièrent pas le projet d'éloigner l'armée, ils y tinrent toujours, et si on ne leur avait manifesté ouvertement l'intention de les garder dans la ville, c'en était fait de l'armée, c'en était fait des six millions, de l'artillerie, des fournitures, peut-être de la cité de Nantes, qui, privée de ce secours, n'aurait pu résister à quarante mille hommes qui l'attaquèrent dans la nuit même, c'est-à-dire quatre heures après le moment que les Représentants avaient assigné pour leur fuite. Le gé-

néral Canclaux étendit donc son armée sur les avenues de Rennes, Paris, etc., le combat s'engagea à trois heures du matin, et ne finit qu'à huit heures du soir. La valeur des Nantais et de leurs frères d'armes sauva les cinq départements et la République. Vannes, Rennes, eussent été sans défense. Les campagnes, récemment réduites au nord, se fussent soulevées; les événements étaient incalculables; Merlin et Gillet évidemment avaient machiné la prise de Nantes. Pour récompense de ses longs et douloureux sacrifices, elle eût été livrée au pillage, aux horreurs de la dévastation.

» Gillet et Merlin, vous êtes donc des calomniateurs et des traîtres, qui, repoussant des explications franches et fraternelles, vous êtes retirés au milieu du camp, pour, de là, lancer les foudres de l'arbitraire; enlever de Nantes un chef dont le plus grand tort est de s'être opposé aux effets de votre horrible perfidie, dont le nom seul répandait la terreur au milieu des rebelles, et qui, sous le rapport de sa valeur et de son activité, devenait intéressant et cher aux Nantais. Il prouvera sans doute son innocence. Une cité intéressante, la république entière ne sont rien auprès de vos intérêts, de vos petites passions, représentants Gillet et Merlin; il faut que votre conduite soit connue, et que la nation prononce qui de vous ou de nous sont des lâches, des rebelles, des traîtres à la patrie.

» Le conseil vous déclare que l'instruction va commencer, et que, dès que les témoins auront été entendus, les pièces seront envoyées à la Convention, qui, sans doute, se hâtera de faire de vous une justice éclatante. »

Mais les représentants Merlin et Gillet n'avaient garde de se laisser surprendre par cette accusation : le même jour, ils s'adressèrent aux membres des corps administratifs de la Loire-Inférieure par la lettre suivante :

» Ancenis, le 15 juillet 1793, l'an 2 de la république.

» En enregistrant, citoyens, la loi du 30 avril dernier, vous avez reconnu solennellement que la Convention avait le droit d'envoyer auprès des armées et dans les départements, des représentants du peuple, investis de ses pouvoirs, et vous vous êtes bien gardés de lui contester ce droit, lorsque vous avez vu votre ville menacée par une armée formidable de brigands, vous nous avez dans ce moment, juré *confiance, amitié, fraternité*; à votre voix nous avons volé dans vos murs, sans consulter nos dangers personnels. C'est sur votre proposition que nous avons déclaré la ville de Nantes en état de siége, et nous y sommes restés, quoique bien convaincus, d'après la capitulation qui nous avait été proposée, que nous eussions été sacrifiés, si les armes de la république n'avaient pas triomphé. Elles ont triomphé par l'effet des sages dispositions du général Canclaux, et, nous osons le dire, des mesures que nous avions prises en vertu de nos pouvoirs, pour écarter toutes les entraves qui s'opposaient à l'exécution de ses plans de défense. Qu'est-il arrivé alors ? Vous ne nous avez plus considérés que comme des intrus, et vous avez consigné votre opinion dans un arrêté, où, prenant pour loi le vœu de vos sections, vous avez consacré le fédéralisme. S'il

n'eût été question que de nous personnellement, épuisés de fatigues, accablés de dégoûts, mais satisfaits du témoignage de notre conscience, nous nous serions retirés, et par là nous aurions devancé l'effet des ordres que nous avons demandés à la Convention nationale par notre lettre du 10 de ce mois, pour qu'elle nous permette de rentrer dans son sein. Mais la souveraineté du peuple était méconnue ; la représentation nationale était outragée ; de nouveaux dangers menaçaient la République ; nous sommes restés...... Que la nation entière prononce entre vous et nous : qu'elle déclare qui de vous ou de nous l'ont mieux servie : nous attendons son jugement avec confiance ; mais tel qu'il soit, vous aurez éternellement à vous reprocher d'avoir associé à vos discussions politiques des militaires à qui la loi défend de s'en occuper ; et, par cette violation des premiers principes, d'avoir contribué à perdre un homme qui pouvait encore servir la patrie. Beysser, au moment où il trahissait avec vous, était (sur la foi des témoignages publics et réitérés que nous avions rendus de ses vertus civiques dont nous voyons maintenant qu'il n'avait que le masque) nommé général en chef des côtes de la Rochelle, par une commission qui nous est parvenue hier soir, et que nous avons renvoyée à la Convention nationale..... Ah! croyez-en des représentants du peuple qui ne cherchent que son bonheur ; abdiquez les funestes principes qui ont dicté votre arrêté du 5 juillet ; cessez, après avoir excité la révolte de Beysser, de la seconder et de la soutenir, concourez par tous vos moyens à faire accepter la Constitution républicaine qui attend le vœu du

souverain : en hâtant par là le terme des travaux de la Convention nationale, vous éteindrez le feu des discordes qui agitent plusieurs départements, et vous sauverez la patrie.

» MERLIN. — GILLET. — CAVAIGNAC. (1) »

Ainsi engagée, la lutte évidemment devait être funeste aux uns ou aux autres. De leur part, les représentants avaient à racheter quelques faiblesses près de la Montagne, et ils semblaient déterminés à user de toutes les rigueurs de la loi. De l'autre, les administrateurs de la Loire-Inférieure, pénétrés du service qu'ils avaient rendu à la patrie, en sauvant la ville de Nantes, s'attachaient à peindre Beysser comme l'un des plus fermes appuis de la République. Au même moment cependant, les sections se trouvaient réunies pour se prononcer sur l'acceptation de la Constitution. Il parut convenable et habile peut-être à quelques-uns de porter ces mêmes sections

(1) Peut-être serait-il téméraire à nous d'établir, d'après la vive sortie de Baco et les arrêtés du Conseil-général de la commune de Nantes, que les représentants Merlin, Gillet et Cavaignac aient été au moment de compromettre le sort de Nantes : mais toujours est-il, à en juger d'après leur arrêté du 14 juin sur les événements du 31 mai, comparé aux arrêtés qu'ils prirent à Ancenis, que leurs déterminations furent souvent tardives et plutôt subordonnées aux événements que propres à les déterminer.

à demander la réintégration de Beysser en même temps qu'on recueillerait les votes émis sur la Constitution ; c'est du moins ce qui eut lieu, et les procès-verbaux des sections ayant constaté que, sur 2638 votants, 2635 avaient voté pour l'acceptation, les mêmes procès-verbaux établirent que les dix-huit sections s'étaient prononcées unanimement sur le compte de Beysser, dont la destitution avait été surprise aux représentants et regardée par tous les citoyens de Nantes comme une manœuvre secrète des rebelles de la Vendée qu'on supposait avoir eu connaissance de sa suspension avant qu'on en fût informé à Nantes. — Il ne fut plus dès lors question que de la manière dont ces vœux seraient transmis à la Convention. Le département, la commune, les corps administratifs intervinrent, et des pouvoirs furent donnés à Baco de la commune, Beaufranchet et Le Tourneux du département, pour porter à la Convention une adresse où il fut dit que les administrations et les sections de Nantes avaient repoussé les représentants et les délégués de la Convention, en raison des *abus désastreux* attachés à ces missions qui *provoquaient l'anarchie et la désorganisation, en même temps qu'elles ruinaient les finances.* Et,

parlant de cette multitude de commissaires du pouvoir exécutif, *si mal choisis*, *si indignes de confiance par leurs principes*, *leur impéritie et leur conduite*, ils terminaient en disant que si quelques administrateurs étaient coupables, tous l'étaient ; mais qu'il fallait prononcer entre eux et leurs calomniateurs.

Partant dès le lendemain, les députés de la ville de Nantes et du département adressèrent leurs adieux à leurs concitoyens par une adresse qui fut affichée à tous les carrefours. — Arrivés à Paris dans les derniers jours de juillet, ils furent admis à la Convention, le 2 août 1793. Baco, comme maire de Nantes, lut l'adresse de ses concitoyens et demanda la réintégration de Beysser et du représentant Coustard qui avaient été mis hors la loi par décret du 17 juillet. Mais à peine le président Danton invitait-il les Nantais aux honneurs de la séance, que Thuriot s'écria : « Que ceux qui insultaient la représentation nationale en faisant l'apologie des conspirateurs » étaient indignes de siéger à côté des représentants du peuple. » Plusieurs membres demandèrent alors lecture des pouvoirs des députés nantais, et, sur l'observation faite que ces pouvoirs ne faisaient aucune mention du repré-

sentant Coustard, Collot-d'Herbois demanda que Baco fût renvoyé devant le comité de sûreté générale. Ce citoyen donnait des explications sur ce fait, quand un autre représentant, Fayau, prenant la parole, s'écria que: *Baco, dénoncé par tous les patriotes de Nantes comme le chef des contre-révolutionnaires de cette ville, n'ignorait pas qu'on y avait préparé une table de 1,200 couverts pour y recevoir les révoltés.* — ...... *Tu en as menti*, répartit le maire de Nantes dont l'indignation ne put se contenir; et alors toute l'assemblée se trouvant entraînée par un membre qui demanda l'arrestation de Baco, il fut décrété que le Maire de Nantes serait envoyé à l'Abbaye, et que les autres pétitionnaires se rendraient devant le comité de sûreté générale.

On se figurera facilement, sans doute, l'émoi que l'annonce de cette scène répandit dans les sections et les corps constitués de la ville de Nantes. A peine fut-elle connue, que le conseil général de la commune prit une délibération pour que les citoyens Le Cadre, — Nouel, — Godebert, — et Douillard, se rendissent, les premiers, près du représentant Gillet pour qu'il s'expliquât franchement et en républicain sur le compte

de Baco ; les deux autres près de Canclaux pour qu'il certifiât avec les officiers de son armée, la conduite du maire de Nantes dans la journée du 29 juin. Et les citoyens Dorvo, Douillard et Bachelier ayant été chargés en même temps de rédiger une adresse à la Convention, il fut arrêté que six des membres du Conseil porteraient cette adresse à la Convention, et s'y rendraient sans délai pour solliciter l'élargissement du maire de Nantes.

« Nous avons appris que le citoyen Baco, disait cette adresse, était détenu comme suspect d'intelligence avec les rebelles de la Vendée (lui qui avait été ramené du combat sur un tombereau, blessé à la cuisse) ; sûrs de son innocence, nous venons apporter le démenti le plus formel à ses accusateurs........... Que l'accusateur du citoyen Baco paraisse, qu'il prouve son accusation, ou qu'il soit déclaré calomniateur............... Voici les pièces d'après lesquelles vous pouvez prononcer avec certitude entre l'accusé et son accusateur. »

Cependant les affaires du Calvados se terminaient en ce même moment au désavantage des Girondins, et la présence de Ruelle et de Philippeaux à Nantes, qui secondaient de tous leurs

moyens les résolutions montagnardes du club Vincent-la-Montagne, achevèrent de jeter le trouble dans le parti modéré. Les rétractations et les actes de soumission arrivèrent de toutes parts aux représentants. Quelques-uns des hommes les plus influents du département furent destitués, et Baco se trouva remplacé dans la mairie de Nantes par Jean-Louis Renard, peintre en bâtiments, que son influence à la Société populaire recommanda aux représentants.

CHAPITRE VI.

SITUATION DU PAYS APRÈS LA DÉFAITE DES GIRONDINS. — DERNIERS ACTES DU PARTI DE LA GIRONDE DANS L'OUEST. — DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS DU FINISTÈRE.

Une aussi terrible lutte n'avait pu s'engager entre la Montagne et la Gironde sans remuer le pays jusque dans ses fondements. La vengeance et les rigueurs du parti vainqueur devaient donc être d'autant plus violentes que la République avait été à deux doigts de sa perte ; car au Nord et à l'Est d'innombrables armées pressaient nos frontières, et la Vendée triomphante n'avait trouvé d'obstacle que dans le courage des Nantais.

Qu'on se reporte à ces malheureux temps, à l'effroyable crise qui déchirait la France, et l'on

concevra quelle force, quelle redoutable énergie durent montrer les hommes du comité de salut public pour resserrer l'unité révolutionnaire qui pouvait seule sauver le pays, alors que cent mille vendéens étaient au centre et menaçaient Nantes, alors que soixante et quelques départements se détachaient de la Convention pour se fédérer. Encore une fois, je ne sais si le parti de la Gironde eut sauvé le pays contre l'étranger et la Vendée; mais, rendu au point où l'on en était, après tous les excès commis et les déchirements survenus dans le sein même de la Convention, il est manifeste, à tel parti qu'on attribue ces déchirements, et notre opinion n'est pas douteuse à cet égard, il est manifeste, dis-je, que les Montagnards, restés seuls au pouvoir, étaient seuls aussi en position de sauver le pays. Mais il est également manifeste, et je ne crois point devoir dissimuler aucune des rigoureuses exigences de leur position, qu'il y eut nécessité pour eux de comprimer leurs adversaires et de faire marcher par une égale force de terreur et de crainte tous les éléments dispersés de la grande nation vers le salut commun de l'unité républicaine. Il y avait dans les esprits et dans les pouvoirs, désorganisation profonde:

l'exaltation frénétique du moment put seule suppléer à ce désordre.

Cette pensée de la part des hommes alors au pouvoir, ne tarda point à se manifester. Les décrets du mois de juin avaient mis hors la loi les députés en fuite; de nouveaux décrets, en donnant des missions particulières dans les départements de l'Ouest aux représentants les plus exagérés de la Montagne, organisèrent cette terrible répression. Ce furent à la fois Merlin, Cavaignac, Pochole, Carrier, Prieur de la Marne, Tréhouart, Jean-Bon-Saint-André, Bréard, Turreau, Bourbotte, Esnue-Lavallée, etc. Mais voyons où portèrent les premiers coups; et les faits qui vont se dérouler à nos yeux nous donneront un sentiment exact de la situation générale des départements de l'Ouest après la chute des Girondins et la défaite des Vendéens aux portes de Nantes.

Ainsi que nous l'avons vu, tous les départements de l'ancienne Bretagne, sans en excepter les Côtes-du-Nord, qui parurent hésiter un instant, avaient spontanément accepté le mouvement de résistance qu'amena la dispersion des députés girondins. Mais ce n'était là qu'une partie du débat. Si la loyale et naïve probité du breton s'était si énergiquement prononcée contre les

excès de la Montagne, et si le seul souvenir des journées de septembre et du garde-meuble y avait excité tant d'indignation, les plus fortes têtes du pays et les masses avec elles avaient compris que ce n'était pas assez de s'armer et de résister, qu'il fallait aussi et en même temps rejeter tout acte constitutionnel qui aurait pour objet de consacrer la puissance des nouveaux tyrans que l'on combattait. Et d'une autre part, cependant, on sollicitait une constitution républicaine qui fixât définitivement les bases du gouvernement sous lequel la France avait passé. En la faisant paraître, la Montagne sembla dire aux masses et à la nation, que la présence seule des Girondins avait retardé la promulgation de cet acte important, et que sa stricte observation pouvait donner au pays la force nécessaire pour échapper aux dangers sans nombre qui le menaçaient.

Peut-être eût-il été prudent aux Bretons, partisans d'un système de gouvernement plus en harmonie avec les intérêts généraux et pacifiques du pays, de saisir de suite l'opportunité que les Montagnards donnaient à la présentation de leur Constitution. Mais comment attendre cet acte de prévision des hommes que la lutte venait de compromettre? Cela était impossible: et ceux qui,

après avoir soutenu les Girondins, admirent la Constitution, ne le firent que pour sauver leurs têtes.

Aussi, à peine le premier avis de l'émission d'une constitution républicaine fut-il arrivé dans les départements de l'Ouest, que l'assemblée centrale de résistance des départements, réunie à Caen, et le bureau de correspondance séant à Rennes, lancèrent dans le public un bulletin ayant pour titre: *Egalité, plus de Montagne*, où ils se prononcèrent ouvertement contre l'adoption de l'acte présenté.

« De tous les moyens qu'ont présentés jusqu'ici les ennemis de la liberté, disent les chefs de la résistance pour allumer la guerre civile parmi nous, la convocation des assemblées primaires aux fins d'accepter le projet de constitution qu'on va leur présenter, est à la fois le plus perfide et le plus sûr.

» Dans quel moment, en effet, cette convocation est-elle ordonnée? C'est lorsque la France est évidemment divisée en deux partis, dont l'un reconnaît la Convention nationale, dont l'autre ne la reconnaît pas; dont l'un demande réparation de l'outrage fait à la souveraineté du peuple, dont l'autre approuve cet outrage, ou du moins le tolère: c'est lorsque la majorité des Français se lève et se déclare en insurrection contre les factieux, qui, après avoir violé la représentation nationale, osent faire des débris de cette représentation l'instrument de leurs

proscriptions, de leurs brigandages et de leurs fureurs! C'est lorsque du midi, du nord et de l'ouest de la France, de nombreux bataillons s'avancent vers Paris pour y contenir les brigands et demander à la Convention nationale, réintégrée et libre, vengeance de l'attentat commis contre elle dans la journée du 2 juin et celles qui l'ont précédée : c'est enfin lorsque les agents, soit publics, soit secrets, de l'infâme Centumvirat qui nous opprime, sont répandus sur tout le territoire de la république, investis des pouvoirs les plus effrayants, et prêts à frapper du glaive terrible dont ils sont armés quiconque oserait dire que la Convention n'existe plus depuis le 2 juin; que consacrer son existence ce serait consacrer le mépris de la souveraineté......

» Il est, ce nous semble, un moyen bien simple de prévenir d'aussi grands malheurs, c'est de ne rien précipiter, c'est de renvoyer l'examen du projet de constitution au moment où les départements, coalisés pour la conquête de leurs droits et des vôtres, auront fait entendre leurs voix. Nous ne disons pas : Rejetez ce projet. Nous vous disons : Ajournez-en l'examen. Que l'esprit de parti, qui empoisonne tout ce qu'il touche, et qui n'a jamais fondé de gouvernement durable, ne préside pas à l'acte le plus solennel des nations. Ne vous exposez pas, par un assentiment prématuré, aux maux que la résistance de vos frères, si elle est légitime, pourrait entraîner pour vous et pour eux-mêmes. Encore une fois, attendez que leurs voix aient pu se faire entendre. Sans doute, vous ne ferez pas aux courageux Bordelais, aux fiers Bretons, aux intrépides Normands, aux indomptables

Marseillais, l'injure de croire qu'ils veulent autre chose que la liberté, l'anéantissement des factions, le régne de l'ordre et des lois : Eh bien! s'ils sont dans l'erreur, si, malgré toutes les précautions qu'ils ont prises pour reconnaître la vérité, ils sont abusés, souffrez qu'on les détrompe! Mais, au nom de la patrie, au nom de la liberté qui nous a coûté à tous tant de sacrifices, n'allez pas accepter une constitution qu'ils ne regardent pas, que, dans la conviction intime qu'ils ont du défaut de liberté et de la non-intégralité de la Convention nationale, ils ne peuvent regarder comme l'ouvrage de leurs représentants une constitution que dès lors ils ne pourraient accepter sans trahir leur serment de vivre libres ou de mourir, puisque cette acceptation serait un premier acte de soumission à la tyrannie.

» Telles sont, citoyens, les réflexions que nous avons cru devoir vous soumettre ; nous nous flattons que vous les croirez dictées par l'amour de la liberté et du désir de vous prouver les sentiments de fraternité qui nous unissent à vous.

» L.-J. ROUJOUX, *président;* LE GRAVEREND, *secrétaire;* LUCAS, *président;* TERRIEN et SEGUINVILLE, *secrétaires;* DORVILLE; SENECHAL; ROBERT; DISSEZ; RIBAULT; HUBERT; SOTTIN; VILLENAVE. »

Mais ici, comme en toute autre mesure de résistance, les administrateurs du Finistère devaient aller plus loin que leurs collègues des autres départements; et, s'adressant aux municipalités des campagnes, ils leur dirent :

« Lorsque vous nous avez revêtus de votre confiance pour vous administrer, nous avons contracté l'engagement de surveiller avec activité vos intérêts. Le plus doux comme le plus sacré de nos devoirs est de remplir cet engagement avec fidélité.....

» Eh bien, citoyens nos frères, malgré l'intégrité de la représentation nationale violée, les partisans de l'anarchie n'ont pas rougi de brocher dans un court intervalle, un projet de constitution, et de le présenter à la France entière. Nous nous dispensons, pour le moment, de vous dire si, oui ou non, ce projet est recevable. Nous nous bornerons seulement à vous observer que le dessein des factieux est de le faire présenter directement à l'acceptation des assemblées primaires, ils n'ignorent pas que voici le moment où, entièrement livrés aux travaux pressants et précieux de la moisson, vous n'aurez pas le temps de discuter, si cela pourra opérer votre bonheur et celui de vos enfants. Ils savent que si la majorité des assemblées primaires acceptait ce travail, toutes les démarches antérieures seraient approuvées et sanctionnées par le souverain : C'est leur vœu, et pour vous surprendre plus facilement, ils vous présenteront des modèles imprimés d'acceptation, dans lesquels vous n'aurez que deux ou trois mots à remplir.....

» Citoyens cultivateurs, nous trahirions nos devoirs et la confiance dont vous nous avez revêtus, si nous ne vous invitions dans ce moment à vous tenir sur vos gardes. N'apposez pas légèrement le sceau de votre approbation à un acte dont dépend le bonheur de la

génération actuelle et des générations futures. Si, comme nous nous plaisons à le croire, vous avez quelque confiance dans vos administrateurs, ne négligez pas de les consulter avant de prendre une détermination finale.

» Quimper, 9 juillet, l'an 2 de la République.

» Kergariou, président; Le Gac, Doucin fils aîné, Descourbes, Le Roux, Le Prédour, Expilly, Daniel (Kersaux), Postic, Derrien, Le Baron, Piclet, Le Goazre, Le Moan, Poullain, Le Thou, Déniel, Brichet, procureur-général-syndic, Aymez, secrétaire-général (1).

Leur lettre d'envoi aux administrateurs de district est encore plus explicite :

« Nos ennemis intérieurs nous travaillent en tous sens. Ils enveloppent dans les ténèbres toutes leurs opérations. Les factions de la Montagne paraissent vouloir exécuter dans le moment un projet qui tendrait à faire approuver toute leur scélératesse, par la majorité des communes rurales. Leur intention est de faire passer directement à ces hommes simples l'acte constitutionnel produit par la violence et l'oppression la

(1) Ce même jour, les sections de la ville de Quimper, apprenant que Saint-Brieuc et Lamballe s'étaient rétractés, envoyaient des commissaires à Lorient, à Quimperlé et dans les Côtes-du-Nord pour engager les patriotes à persister dans la résistance qui avait été entreprise. Bosc et Cambry reçurent une mission semblable des habitants de Quimperlé.

plus despotique. Les moyens qu'ils doivent employer sont connus aujourd'hui. La séduction et la corruption ne sont pas au-dessous de ces êtres immoraux.

» Dans des moments aussi critiques, il est du devoir des administrations de prémunir nos bons habitants des campagnes contre toutes les espèces de piéges que l'on pourrait leur tendre. Nous vous prions donc instamment de surveiller aux bureaux des postes tous les paquets qui pourraient être adressés ministériellement aux municipaux des communes de votre ressort et d'inviter ces derniers à en suspendre l'envoi jusqu'au moment où ils aient reçu notre adresse de ce jour ; nous vous prions aussi de leur faire passer des exemplaires de l'adresse ci-jointe.

» KERGARIOU, *président ;* AYMEZ, *secrétaire-général.* »

Mais ce n'était point tout, le conseil-général du Finistère, informé depuis plusieurs jours des désastres du Calvados, ne renonçait point à la résistance, et réuni extraordinairement le 15 août, sous la présidence de Kergariou, il arrêta, vu l'imminence du danger, que les *Conseils Généraux des districts*, les *Conseils Géné-*

raux des communes et les *Sociétés populaires* enverraient leurs députés au siége du chef-lieu pour y délibérer en commun sur les moyens de sauver la chose publique, s'il en était encore temps. Or, le 18, le 19 et le 20 juillet ces délégués se réunirent, et presque unanimes sur les mesures à prendre, ils décidèrent :

« Que l'acte constitutionnel serait adressé aux municipalités ;

» Que l'administration ne convoquerait pas les assemblées primaires et qu'il serait, au contraire, écrit pour suspendre ces réunions jusqu'à ce que les justes griefs des départements fussent redressés ;

» Enfin, qu'il serait formé un comité pour rédiger une instruction motivée relative à l'utilité de différer l'acceptation de l'acte constitutionnel. »

Il n'en était pas de même sur tous les points de l'ancienne Bretagne, et déjà les patriotes divisés acceptaient la Constitution ou se tenaient sur la réserve sans se prononcer.

Mais, en ce moment, un acte législatif était rendu contre l'administration du Finistère, et le décret du 19 juillet dit : qu'il y avait lieu à accusation contre Kergariou, président ; Le Gac, Doucin fils aîné, Descourbes, Le Roux, Le Prédour,

Expilly, Daniel Kersaux, Postic, Derrien, Le baron (Bois-Jaffray), Piclet, Le Goazre, Le Moan, Poullain, Le Thou, Déniel, Brichet, procureur-général-syndic et Aymez, secrétaire-général (1).

Cependant huit des membres du département, que des missions particulières ou des causes de maladie avaient tenus éloignés de Quimper au plus fort de la crise, ne se trouvaient pas compris dans l'acte d'accusation rendu par la Convention, et ils eurent l'idée de continuer leurs fonctions jusqu'à ce que la commission provisoire, qui devait se former à Landerneau pour y prendre la direction des affaires départementales, se fût complétée.

Quant aux administrateurs décrétés, tous les hommes de cette époque, qui les ont approchés au moment de leur mise en accusation, nous ont répété que leur contenance ferme et calme les montra sans crainte et sans regrets aux yeux de tous. Leurs collègues, restés en fonction, s'étaient cependant formé, dès le premier moment, une autre pensée de cette accusation et ils insistèrent

(1) Voir les pièces justificatives, n.º 38.

pour qu'ils détournassent l'orage; et prenant eux-mêmes un arrêté, (24 juillet) (1), par lequel ils prescrivirent la dispersion de la force départementale, comme étant désormais sans objet, ils prièrent instamment leurs amis en accusation de vouloir bien souscrire la lettre ci-dessous comme un moyen de désarmer la Convention.

« Citoyens représentants,

» Nous venons d'apprendre par les papiers publics que vous avez rendu contre nous un décret d'accusation pour avoir envoyé aux municipalités des campagnes de notre ressort une adresse tendant à jeter des doutes injurieux sur l'acte constitutionnel et à insinuer aux cultivateurs de ne pas le recevoir. La vérité est que cette adresse n'a été ni délibérée ni signée individuellement, ni consignée sur nos registres, ni envoyée officiellement et qu'elle n'a pu être livrée à l'impression que par une erreur de bureau. Vous aurez sans doute difficilement conçu, citoyens représentants, qu'un département que vous avez déclaré deux fois avoir bien mérité de la patrie, ait voulu subitement séparer son sort de celui du reste de la république. Non, les administrateurs du Finistère sont toujours francs et loyaux républicains, et si, malgré la pureté connue de nos intentions, il s'est commis dans nos bureaux une fâcheuse méprise, cette

(1) Voir les Pièces Justificatives, n.° 39.

erreur n'est pas sans doute un crime à vos yeux. Nous déclarons devant vous et devant la France entière, que nous désavouons l'adresse du 9 juillet, et nous déposons en vos mains notre nouveau serment de maintenir la liberté, l'égalité et la république, une et indivisible.

» Les membres absents par congé adhéreront à la présente déclaration, nous vous en répondons citoyens représentants.

» Pour copie conforme à l'original,

» Yv. Jh. L.s Le Denmat, président par intérim;

» Le Pourhiet, secrétaire-général.

Mais que pouvait cette rétractation, et même qu'était-elle, si l'on veut bien remarquer que la plupart des administrateurs du Finistère se constituèrent prisonniers de leur propre mouvement, et ne cessèrent de solliciter comme une grâce le jugement qui les conduisit à l'échafaud.

Ce fut ainsi que se terminèrent, dans nos départements, le mouvement du mois de juin et la résistance que tentèrent contre la Montagne les hommes qui, par amour de l'ordre, s'étaient insurgés contre les excès de la faction. Ils furent poursuivis; et Nantes, Rennes, Vannes, virent arrêter successivement, sur la dénonciation des Sociétés populaires et sur les ordres des Représentants en mission, la plupart des citoyens qui avaient fait partie des administrations départe-

mentales ou des corps de fédérés. Nulle part, toutefois, la répression ne fut plus complète et plus rigoureuse que dans le Finistère. Ailleurs c'étaient de simples actes de suspicion rendus par les délégués de la Convention ; ici ce fut un décret même de cette Assemblée, rendu sur le rapport de Jullien, dans le but de frapper la tête du complot.

Nous avons eu sous les yeux la correspondance des députés du Finistère Blad et Guezno, alors à la Convention, relative à cette malheureuse affaire, et nous sommes resté convaincu par les soins mêmes de ces deux citoyens près de Barrère et de Jullien de Toulouse, que si ces derniers Représentants, après en avoir presque donné l'assurance, ne firent point rapporter le décret d'accusation du 19 juillet, c'est que des ennemis particuliers voulurent venger sur les Administrateurs du Finistère l'ordre d'arrestation donné en 1792 contre Guermeur et Jullien, agents de la commune de Paris et amis de Marat, et que, d'une autre part, deux citoyens de Carhaix s'étaient rendus à Paris même pour y dénoncer les Administrateurs accusés, ainsi que le prouve la présence de ces deux citoyens à la barre de la Convention, le 26 juillet, et leur dénonciation en forme.

Un instant encore les citoyens du Finistère, les plus probes et les plus dévoués, ceux-là mêmes qui avaient suivi et vu de près les administrateurs accusés, espérèrent obtenir le rapport du décret du 19 juillet; et, pour y parvenir, ils s'empressèrent, eux et leurs amis, d'accepter la constitution proposée, et ils dépêchèrent dans ce but Mallassis de Brest, près de la Convention, avec leur acte d'adhésion; mais cette démarche fut inutile; la commune de Brest, elle-même avait été dénoncée au Comité de Salut Public par Martin, Lenôtre, Rouxlo, Couriette et plusieurs autres, alors maîtres du club.

D'ailleurs, et comme manifestation des vues de la Montagne, le décret d'accusation du 19 juillet, qui frappa les administrateurs du Finistère, porta promptement ses fruits; et les adhésions, ainsi que les félicitations des communes et des gens les plus compromis, affluèrent à la Convention et remplirent bientôt les longues colonnes du bulletin de l'Assemblée. Nous pourrions peut-être nous dispenser de relater ici ces actes de faiblesse; et plusieurs nous en sauraient sans doute gré; mais quand nous avons là, devant nous, les vingt-six têtes des administrateurs du Finistère, c'est un devoir et un acte de

justice à la fois, de dire quels furent les plus empressés à faire leur paix et à traiter de leur soumission. Et pourquoi, en effet, cet enseignement serait-il perdu pour nos enfants; les journaux de l'époque, et notamment celui qui s'imprimait à Rennes, n'ont-ils pas été sommés d'enregistrer ces rétractations? — La première que j'y trouve, à la date du 12 juillet, n.° 253 du journal, est celle du District, de la Municipalité et de la Société populaire de Morlaix, qui envoyèrent à la Convention une rétractation de leurs arrêtés, en lui faisant savoir que depuis le 31 mai, l'administration départementale n'avait transmis aucun des décrets de la Convention, ni aux Districts, ni aux Municipalités. Les administrations départementales du Morbihan, le 14 juillet; de la Loire-Inférieure, le 15; de l'Ille-et-Vilaine, le 26, faisaient, d'ailleurs, des soumissions analogues: celle de Vannes, en disant que *la Constitution était comme une planche de salut qu'il fallait saisir dans le naufrage;* celle de Rennes, en disant *que la force départementale n'avait jamais eu qu'un caractère moral, et qu'elle avait eu pour but de fraterniser avec les citoyens de Paris; et que si elle avait fait usage de ses armes, c'est*

qu'elle avait dû repousser la force par la force.

Mais recueillons les paroles mêmes de trois citoyens de cette dernière Administration : « *Un décret de la Convention nationale accorde aux Administrateurs égarés trois jours pour se rétracter et désapprouver tous actes qu'un moment d'erreur leur aurait pu faire souscrire. Ce délai fixé par la loi expire aujourd'hui. Je demande que toutes les signatures apposées par moi, etc., soient regardées comme non avenues.*

TALHOUET, JUSTON aîné, ELIAS aîné.

Quant aux administrateurs et aux officiers municipaux de Redon, ils disaient à la date du 16 juillet que, *lorsqu'ils avaient organisé une force départementale, ils n'avaient pas cru attaquer la Convention, mais concourir à sa splendeur et à sa gloire. — L'expérience nous a prouvé qu'on nous trompait. Frappés d'étonnement et de douleur, nous jurons une haine immortelle à ces ennemis de l'ordre, etc., etc.*

Mais à quoi servirait que nous continuassions ces citations. Les masses comme les individus, à de rares exceptions près, ne déserteront-elles

pas toujours un principe qui peut leur devenir funeste, et ne diront-elles pas, comme les subtils citoyens de Redon, que l'expérience leur a prouvé qu'on les *avait abusées*, qu'on *les trompait*. Quant à la rentrée en grâces près des maîtres du jour, ou ce sera de la *haine* pour les vaincus, ou ce sera une admiration sans réserve pour la sublime puissance qu'ils vont adorer. — Facilement encore nous eussions cité bien des noms et des lâchetés aussi, à l'appui de nos dire; mais que pourrait la connaissance de ces turpitudes pour les mânes de nos vingt-six compatriotes du Finistère! Alors que nous les suivrons à l'échafaud, ne sera-ce pas la Marseillaise, l'Hymne de la liberté qu'ils chanteront encore!

CHAPITRE VII.

MISSION DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE ENVOYÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST. — CARRIER, POCHOLE, BRÉARD, TRÉHOUART. — LES ÉVÊQUES LE COZ ET LINDET, L'EX-PRÉSIDENT DE TALHOUET.

Le parti de la Gironde ainsi abattu, le mouvement révolutionnaire prit à Paris et dans les départements un élan de terrorisme qui fut partout accepté comme le principe fondamental des mesures exigées. Rennes, Nantes et Brest furent choisis comme centres d'action sur les départements fédéralisés de l'ancienne Bretagne. — Dès ce moment tout le système se modifie, et les administrations départementales, qui avaient eu jusques-là la direction immédiate des affaires du pays, se subordonnent à la volonté toute

puissante des représentants, sans autre responsabilité que celle de l'obéissance passive.

Et, en effet, toutes les administrations départementales de l'Ouest étaient suspectes de fédéralisme : le premier acte des représentants fut de les suspendre. Puis, s'adressant aux plus énergiques volontés du pays, ils eurent soin de s'entourer de toutes les notabilités de club; se plaçant ainsi, comme ils le disaient eux-mêmes, au haut de la *Montagne*, pour, de là, foudroyer tout ce qui n'avait pas secondé le mouvement convulsif de l'anarchie. C'est donc aux clubs que les représentants s'adressèrent; et quand ceux-ci ne leur parurent pas en position de les seconder, ils appelèrent quelques fidèles auxquels ils confièrent leur pensée intime. Le travail d'organisation révolutionnaire à Rennes, à Nantes et Brest, par les représentants chargés de cette mission, est des plus curieux, et mérite d'être rapporté.

Nous commençons par Rennes : Carrier, destiné à *montagnardiser* la ville de Nantes, avait résolu au préalable de visiter Rennes et Saint-Malo : on l'y attendait de jour en jour. Cette circonstance avait inspiré à la Société populaire de Rennes un élan de sans-culotisme dont elle

s'était défendue tout le temps qu'elle était restée sous la direction de l'administration départementale. Car, bien que quelques-uns de ses membres eussent hésité à prendre part au mouvement fédératif du mois de juin, la masse l'avait puissamment secondé. Cependant le sieur Talhouët, ancien président du parlement, est porté à la présidence du club, et il s'y manifeste une volonté déterminée de contrarier les mesures du département et de le renverser, s'il est possible, pour s'en faire un mérite près de Carrier. L'abbé Le Coz, évêque métropolitain du Nord-Ouest, était alors l'un des membres de cette administration, et son caractère, sa députation à l'assemblée législative, ses vertus, son talent, lui avaient donné sur ses collègues une juste influence, qui le désignait naturellement à la vindicte des montagnards.

Talhouët, homme faible, et qu'un philosophisme peu éclairé avait facilement entraîné à se faire l'instrument des meneurs, lui demanda compte de sa conduite à l'assemblée législative (1). « J'y ai dit et fait, répondit Le Coz, ce que

(1) Quand Talhouët se rétracta de son adhésion aux mouvements fédératifs de Caen, il était collègue de Le Coz au département.

le tocsin pour inspirer les mêmes fureurs à vos collègues. Il me semble lire l'homélie d'un apôtre du siècle de la Saint-Barthélemy. Le mensonge et le fanatisme sont-ils donc l'apanage éternel et indestructible des ministres du culte catholique ? Non citoyen évêque, et je crois pouvoir vous promettre que vous trouverez peu d'imitateurs. Ce serait une grande calamité pour la religion, que vous en trouvassiez de disposés à partager vos fureurs. Les ministres du culte catholique, sages et vertueux auront peine à sauver le vaisseau de l'église de la tempête qui le menace en France. Nous hâterons le naufrage, si nous suivons les traces de ceux que nous avons remplacés. . . . .

» Au lieu d'imiter les pamoisons de quelques dévotes auxquelles vous avez donné ma lettre à lire, ayez le courage de la lire avec réflexion et de jeter un regard assuré sur les circonstances qui nous entourent. Je n'ai pas voulu faire un ouvrage, j'ai présenté de grandes et d'utiles vérités. Ceux qui savent lire pourront les approfondir. . . . .

» Citoyen évêque, avec vos vertus il vous faut l'esprit de discernement. . . . . .

» Votre collègue, ...

» LINDET, évêque de l'Eure. »

Le Coz répondit :

« Faites imprimer, de mon côté je vous démasquerai : la France nous jugera. Si vous avez l'audace du vice, comptez que vous trouverez en moi le courage de la vertu ; et l'apologiste des horribles journées des 2 et 3 septembre recevra au tribunal du public la flétrissure qui lui est due. » (L'homme menaçant est dès-lors devenu silencieux) porte une note écrite de la main de Le Coz, au bas de la lettre de Lindet.

Mais les esprits allaient toujours s'exaltant, et les révolutionnaires exagérés, prêts à attaquer à-la-fois les assermentés et les insermentés, traînaient déjà ceux-ci devant les tribunaux qui devaient servir aux vengeances nationales. Or, un prêtre non assermenté fut en ce moment accusé d'avoir pris part aux troubles survenus dans les départements de la Bretagne. Son caractère et son refus de prêter le serment étaient les griefs les plus plausibles que l'on eût contre lui...... Les juges le condamnèrent à mort. Cette nouvelle est rapidement portée aux oreilles de Le Coz, qui avait été son évêque. Vivement ému en faveur d'un jeune lévite qu'il connaît pour un homme plein de foi et de candeur, Le Coz vole au tribunal et demande à se faire entendre. — L'é-

vêque de Rennes n'était pas éloquent; mais fortement nourri de la lecture des anciens, et longtemps exclusivement livré à l'éducation de la jeunesse, il avait quelque chose de cette simplicité évangélique des premiers pères de l'Eglise. Il demande à parler, il demande qu'on l'entende; et la victime est ramenée au milieu de ses juges. — Le Coz n'essaie point d'émouvoir leur sensibilité ou de contredire leur jugement : il raconte la vie du jeune diacre, ses scrupules religieux, sa réserve et son attachement à la loi de ses pères qu'il craint de blesser en prêtant un serment dont il n'a pu comprendre la portée, entouré qu'il est, au fond d'une campagne, de gens tous hostiles à la révolution..... Les douces et simples paroles de Le Coz furent comprises.... Le premier jugement est rapporté, le jeune prêtre est mis en liberté....

Mais cette scène touchante, ce sublime dévouement n'auraient su arrêter l'effervescence du club et de ses meneurs.

A peu de jours de là, en effet, un prêtre nommé Collet ayant répudié son caractère et contracté mariage devant le club, cette apostasie fut un acte de triomphe pour la Société Populaire, et il y fut décidé, séance tenante (18 sep-

tembre 1793), que le président Thalouët ferait parvenir à l'évêque l'acte de ce mariage, avec invitation à Le Coz de suivre ce *grand exemple*. Thalouët ajouta à l'arrêté du club une lettre où débordait toute la philosophie dont il faisait usage.

On conçoit l'indignation de l'évêque et quelle fut sa réponse; en voici quelques extraits : « Comme évêque, je dois maintenir parmi vous la religion dans toute sa pureté : j'y travaillerai même au péril de ma vie; comme citoyen, je dois de toutes mes forces éloigner de vous ces doctrines d'immoralité, qui tendent à avilir, à dégrader l'homme..... — Vous parlez de marier les Ministres de notre religion !.. Voudriez-vous qu'ils imitassent un empereur dont le nom est devenu synonyme d'infâme ! Héliogobale avait réussi à corrompre une vestale : et comme il était grand-prêtre du Soleil, il osa écrire au sénat qu'il contractait un mariage sacré, et que l'alliance de deux Ministres des autels ne pouvait produire que des demi-Dieux. — Prêtres de Jésus-Christ, que ce trait fameux dans le répertoire des turpitudes humaines vous ouvre les yeux. — Le délire passé, le scandale se répand, l'opprobre devient ineffaçable, et la conscience, ainsi que le dit un poëte anglais, réveillée de son

long sommeil, se dresse comme un géant terrible au-dessus de la tête du coupable..... »

Lue en séance, cette pièce fut applaudie par les uns, conspuée par les autres. Mais les montagnards l'emportèrent, et la proposition d'arrêter Le Coz fut immédiatement posée. Une nombreuse phalange d'hommes honnêtes accourut cependant pour protéger le prélat. — « Je suis sensible à votre dévouement, et vous m'honorez, dit le prêtre constitutionnel, mais n'ayez aucun souci de ma personne, seulement trouvez-moi un imprimeur, et j'en appellerai au peuple qui prononcera entre eux et moi.... » — « Mais personne n'eut le courage de se charger de ma lettre, » nous apprend l'abbé Le Coz lui-même.

Les clubistes reculèrent toutefois, et n'osèrent encore l'arrêter.

Ce fut, à ce moment et pendant que l'évêque Le Coz, pour se soustraire à ses ennemis, parcourait son diocèse afin d'y ranimer la foi chancelante des fidèles, que le représentant du peuple Carrier arriva à Rennes.

La plupart des membres du département furent arrêtés. Le représentant, ayant convoqué une assemblée générale des autorités militaires et civiles, se donna la satisfaction de trôner dans la grande

salle du Palais de Justice, autrefois affectée au Parlement de Bretagne. Entouré des clubistes et des sans-culottes armés de la pique citoyenne, le jeune représentant affectait, au haut d'une estrade recouverte de riches tapis, ces airs libres et dégagés que le pouvoir du temps appelait de la *force* et de l'*égalité*. Tout, autour de lui, était tendu de draperies aux trois couleurs, et le bonnet phrygien ombrageait sa tête, encore juvenile, mais déjà profondément sillonnée par les passions qui dévoraient si rapidement l'âme et la vie de ces hercules du terrorisme. Quelques instants après son entrée, lorsqu'il eut annoncé aux fidèles, dans un discours vivement empreint des idées de 1793, l'objet de sa mission, un groupe d'hommes armés s'avança..... L'abbé Le Coz était au milieu d'eux. — A peine est-il aperçu de Carrier, que le proconsul, le fixant de ses yeux ardents, lui demanda, dans les termes les plus grossiers, pourquoi il s'avisait de contredire la volonté du peuple, pourquoi il n'avait pas suivi l'exemple qui lui avait été donné par le ministre du culte, dont l'acte de mariage avait fait l'édification de tous les patriotes..... — *Il faut que tu me fasses la remise de tes lettres d'ordre! Toutes ces jongleries doivent finir, il en est temps, et*

tu aurais dû te convaincre, par l'exemple de ton confrère Collet, que la conquête de la philosophie sur les préjugés est désormais assurée. Le Coz le fixa, et le regardant quelques instants, il se contenta de lui réciter les vers qui suivent :

Abandonner un Dieu que l'on craint dans son cœur,
C'est le crime d'un lâche et non pas une erreur;
C'est trahir à la fois, sous un masque hypocrite,
Et le Dieu que l'on prend, et le Dieu que l'on quitte;
C'est mentir au ciel même, à l'univers, à soi.....

Puis s'avançant d'un pas, il prend la main de Carrier, et ajoute : Regardez-moi bien, citoyen, et voyez si je vous parais capable d'une telle lâcheté !

Le Coz fut arrêté, saisi, mis en détention; mais son caractère de prêtre resta intact..... A quelques jours de là, il était sur la route du Mont-Saint-Michel, garrotté et conduit entre deux haies de soldats, à la tête de 300 prêtres insermentés, aux yeux desquels, quoique victime lui-même, il passait pour un traître (1).

---

(1) Nous avons cru devoir renvoyer aux pièces justificatives d'autres détails concernant ce même fait :

L'œuvre de Carrier à Rennes n'était point toutefois terminée, il y attendait son collègue Pochole, auquel il devait laisser son dernier mot sur ce qu'il y avait à faire, et employant une quinzaine de jours qu'il passa dans cette attente à pérorer au club, à se montrer aux autorités réunies, à faire parader les troupes et la garde nationale ; il profita de chacune de ces rencontres pour exposer ses principes sur les Girondins, sur les journées des 1.er et 2 juin, sur le *maximum*, les Droits de l'Homme, etc. — « Une fois, nous apprend le journal de Rennes, qui se rend son écho, il a déchiré le masque qui cachait l'âme hideuse de ces traîtres (les Girondins) et fait voir que leur infâme projet aurait fait renaître la monarchie. — Une autre fois, il a démontré que la force armée qui avait entouré la Convention, n'avait intimidé que les conspirateurs embourbés dans les fanges du marais et qu'elle n'avait porté aucune atteinte à la liberté des braves représentants qui siégeaient à la Mon-

---

deux noms recommandables y sont rapprochés, ceux de l'évêque de Rennes et de son ami Corret de Latour d'Auvergne. Voir le n.° 40.

tagne, parce que leurs cœurs sont aussi purs et aussi imperturbables que la nature. » — Et rendant compte de ses allocutions sur le prix excessif des grains, le même journal ajoute que : « S'étant rendu au sein de ses frères, le représentant a attribué l'élévation du prix des grains à l'égoïsme mal entendu du cultivateur, à la cupidité insatiable de l'accapareur et à l'avidité du Régisseur des vivres, plutôt occupé de ses intérêts que de ceux de la République. » D'ailleurs cet état de choses doit cesser; et Carrier a promis qu'aussitôt le renouvellement des autorités dont il allait s'occuper, il ferait mettre en pratique dans le département d'Ille-et-Vilaine les mesures dont il a professé la théorie et dont l'efficacité lui est démontrée. Et c'est à l'une de ces séances, qui promettaient un si fécond avenir à la ville de Rennes, qu'il est tout à coup interrompu par l'entrée de plusieurs citoyennes ornées de guirlandes en feuilles de chêne, qui viennent lui offrir leur témoignage de fraternité. « L'une d'elle, dit le journal que nous consultons, après avoir chanté quelques couplets en l'honneur de la Montagne, lui a présenté la couronne civique comme une récompense due aux glorieux travaux des incorruptibles législateurs

qui ont sauvé la liberté! » — Et c'est au milieu de ces *scènes attendrissantes* que le citoyen Pochole entrant au club, fait dire aux témoins de ces heureuses journées, que *la vue de cet autre Caïus a de nouveau dilaté tous les cœurs.* — Comment en douter, d'ailleurs, quand nous savons que Pochole, après avoir reçu les étreintes fraternelles de son collègue et du président Helliot (1), répondit aux témoignages d'estime et d'amitié qu'il venait de recevoir par *un discours où son âme républicaine se livra tout entière au plaisir de se voir entouré d'un aussi grand nombre de citoyens qui partageaient ses principes et ses sentiments.*

Ce fut ce même représentant d'ailleurs, qui, à peu de jours de là, quand son collègue Carrier fut parti pour Nantes, réorganisa le comité de surveillance de la ville de Rennes par un arrêté du 10 octobre 1793, où il fut dit que deux membres de ce comité resteraient en permanence, que ses séances ne seraient jamais publiques; qu'un registre de dénonciation civique y serait

(1) Les secrétaires du club de Rennes, à cette même séance, étaient : Louis, — Talhouët — et Languedoc.

ouvert pour recevoir tous les renseignements concernant les contre-révolutionnaires et les fédéralistes; qu'un extrait en serait adressé au représentant tous les quatre jours, et que le tribunal révolutionnaire serait réservé à ceux de ses membres qui se permettraient quelque indiscrétion.

Mais Carrier, comme nous venons de le dire, avait déjà quitté Rennes; il lui tardait d'atteindre Nantes, où de grands travaux lui étaient réservés.

Sur un autre point, à Brest, ce sont les mêmes errements et les mêmes mesures. Les représentants Bréard et Tréhouart y arrivent dans les derniers jours de septembre avec un crédit sur la trésorerie nationale. Quelques jours sont employés par eux à observer les esprits, et, écrivant le 7 octobre à leurs collègues du comité de salut public, l'un d'eux accuse réception d'une somme de 300,000 livres dont ils ont déjà en partie disposé, en tirant de l'emploi de ces fonds *le double avantage, dit-il, de secourir de bons patriotes indigents et de savoir par eux tout ce qui se passe dans l'intérieur des familles; connaissances bien précieuses pour nous dans la position où nous nous trouvons.*

Puis se rendant au sein de la Société populaire

(15 brumaire an 2), alors réunie à la salle de spectacle, le même député s'écrie :

« Citoyens,

» Au moment où les représentants du peuple ont paru dans vos murs, ils se sont empressés de se rendre au milieu de vous, ils savent que c'est au sein des Sociétés populaires que vit et s'alimente le feu sacré du patriotisme......

» Mais les Sociétés populaires ne sont pas toujours à l'abri de l'erreur ; si la masse en est constamment bonne, elles comptent quelquefois, au nombre de leurs membres, des intrigants adroits qui, abusant de quelques talents, et couverts du masque du patriostisme, viennent y combattre la liberté au nom de la liberté même, et préparer le malheur du peuple en affectant de se proclamer ses amis ; s'ils jouissent d'une certaine popularité, s'ils ont rendu quelques services à la chose publique, l'erreur qu'ils veulent accréditer se propage, et souvent elle n'est connue que quand elle a produit les plus funestes effets.

» Telle était, citoyens, la situation de la ville de Brest, quand nous y sommes arrivés. Des représentants indignes de votre confiance, avaient été les complices de Brissot, de Barbaroux, de

Gensonné, etc.; ils avaient adopté ce système dangereux qui avait pour objet de fédéraliser la France pour la ramener au despotisme....

» Il ne pouvait donc pas être douteux pour nous que les fédéralistes n'eussent des complices à Brest. Il ne l'était pas davantage que ces complices étaient dans votre sein. Nous avons ordonné l'arrestation des plus coupables. L'un d'eux a fui et vous a donné par son évasion la juste mesure de son innocence.

» Cet acte de sévérité nécessaire devait produire un grand effet sur vous, et nous avions d'autant plus lieu de l'attendre, que vous avez parlé de sociétés épuratoires. Dès lors nous avons dû penser que, prenant en main la serpe du républicanisme, vous alliez élaguer sans pitié ces branches parasites, étrangères au tronc dont ils pompent la substance. Mais l'intrigue s'est encore agitée. Cependant tels sont les principes des Sociétés populaires qu'elles ne doivent souffrir aucun alliage impur.....

» Si l'épurement de la Société se fût fait d'après ces principes, nous aurions gardé le silence. Mais les ennemis des fédéralistes, les amis de la patrie, plusieurs même de ceux qui ont été de bonne foi dans l'erreur et qui l'ont sincère-

ment abjurée réclament notre intervention, et nous la leur devons.

» Ne pensez donc pas que nous usurpions vos droits, quand nous les défendons. Vous aider, ce n'est pas vous opprimer; vous débarrasser de vos fers, ce n'est pas porter atteinte à votre liberté.

Par ces considérations, nous arrêtons :

Art. 1.er « La Société populaire de Brest actuellement existante sera dissoute.

2. » Douze citoyens dont les noms seront préalablement présentés, se réuniront pour former le noyau d'une nouvelle Société.

3. » Ces douze citoyens en nommeront douze autres qui, réunis au premier, en nommeront vingt-quatre.

4. » La Société portée au nombre de 48 membres fera elle-même son réglement, et déterminera son régime intérieur, la forme d'admission et les autres objets qui pourront l'intéresser, sans qu'elle puisse être troublée ni gênée dans ses travaux. »

Et quels seront les purs qui auront la pensée des représentants et demeureront chargés de ranimer le feu sacré dans la ville de Brest ? — Voici une lettre digne de l'appel fait aux sans-culottes de la Société populaire :

» Brest, 6[e] jour du 2[e] mois de l'an 2 de la république Française, une et indivisible.

» Liberté — Egalité.

» Aux représentants du peuple sur les côtes de Brest et de Lorient, honneur, gloire, salut et fraternité.

» LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI.

Citoyens Représentants,

» Nous vous bénissons de l'arrêt de mort que vous avez prononcé contre les feuillants de cette ville: une Société vraiment républicaine va donc enfin pouvoir être la boussole des sans-culottes. Il est urgent d'agir: ainsi, en exécution de votre arrêté d'hier, voici le nom de douze montagnards intrépides qui pourraient former le noyau révolutionnaire que vous désirez.

» François Gauthier, officier; — Le Clerc, officier; — Boniface, officier; — Beranger, commis; — Julien Julien, commis; — Philippe, sergent; — Palis, chirrugien; — Tampier, lieutenant de port; — Pradier; — Decombe; — Villars; — Roex, adjudant.

» Une observation sage et constante des maximes que dicte la raison, que commande l'égalité; un choix scrupuleux des sociétaires, une surveillance active; voilà en quatre mots l'évangile que suivront ces apôtres zélés de la démocratie; ils subjugueront les plus opiniâtres par la force de leurs principes et la vigueur de leurs résolutions. Guerre au fanatisme et à l'aristocratie, mort aux fédéralistes, aux muscadins, aux intrigants.

» Citoyens représentants, comme vous êtes les rochers de la montagne sainte, dont les explosions font trembler les tyrans et pâlir les conspirateurs, vous nous aiderez à bâtir l'édifice Jacobin que nous avons dessein d'entreprendre, et vous en formerez la pierre angulaire.

» Nous attendons vos conseils et saurons en profiter.

» Nous sommes avec respect,

» Citoyens mandataires du peuple,

» Vos Concitoyens,

» Au nom d'un grand nombre de sans-culottes, Damour, médecin, et ex-membre du comité de surveillance révolutionnaire de la section du Panthéon Français de Paris.

» A Brest, rue d'Aiguillon, n.° 9. »

Le lendemain de cette lettre, le comité régénérateur était en effet constitué. Il fut composé des citoyens : Julien Julien; — Le Clerc; — Boniface; — Philippe; — Roxlo; — Moras; — Gauthier; — Simon; — Tempié; — Bélanger; — Le Roux et Baron père.

Mais ce n'était là qu'une partie de la mission des représentants envoyés dans les départements de l'Ouest, et ce n'étaient que quelques points épars de la république qu'ils atteignaient ainsi de leur souffle propagateur. Ils avaient d'ailleurs trop à faire dans les grandes communes vers lesquelles la Convention les avait dirigés pour

s'en éloigner. Ils eurent donc pour porter leur pensée au loin et jusques dans les plus petits hameaux, des commissions et des délégués qui exagérèrent encore leur frénétique exaltation et dépassèrent le but proposé.

Quelques détails sur ces nouveaux missionnaires de sans-culotisme formeront le chapitre qui suit; mais, au préalable, et pour avoir une idée complète des vues de la Montagne et de ses représentants à l'égard de nos départements, il faut que nous rapportions les passages suivants textuellement extraits de leur correspondance avec le comité de salut public.

« Brest, 9 brumaire an 2.

« Nous commençons à voir un peu clair dans les abus des administrations. Il y a beaucoup à réformer, soit pour les personnes, soit pour les choses. Un travail partiel serait peu utile, et il ne remplirait pas vos vues. Une des indécences les plus criantes, c'est de voir la même famille occuper les principales places; quelles horribles dilapidations, quelles criminelles condescendances doivent suivre cette espèce de coalition contraire à tous les principes et à l'intérêt public. Nous frapperons bien sur les individus, mais la racine du mal ne sera pas

arrachée. Il faut que la loi s'explique et qu'un décret formel déclare qu'il ne sera pas permis de placer dans la même administration plus de deux personnes de la même famille, depuis le père jusqu'au cousin germain. Nous vous invitons à solliciter une pareille loi. . . . .

» Un autre objet qui mérite d'être pris en considération, beaucoup plus qu'il ne le paraît au premier coup d'œil, c'est le changement de pavillon : celui que nous avons est purement monarchique, et les couleurs nationales qui y apparaissent à peine y sont presque insultées. D'après ces motifs, il nous faut promptement un pavillon républicain, nous vous en proposons le modèle, s'il vous convient, la Convention nationale, en le décrétant, devrait fixer un délai auquel il serait définitivement adopté. » (Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé ce modèle.)

CHAPITRE VIII.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT. — DÉLÉGUÉS DES REPRÉSENTANTS. — RÉORGANISATION DES CLUBS ET DES COMITÉS DE SURVEILLANCE. — ACTION RÉVOLUTIONNAIRE DE CES DERNIERS.

Epurer les clubs, créer des comités de surveillance, détenir les citoyens soupçonnés de fédéralisme, réorganiser les administrations départementales et de district, frapper tout ce qui ferait résistance, terrifier les masses, telle fut l'œuvre dont se chargèrent les représentants accourus hâtivement à Rennes, Nantes et Brest.

Nous venons de les voir se rendant eux-mêmes au club; suivons les ordres intimes qu'ils

vont donner aux hommes de confiance qu'ils répandent tout à coup sur la surface de nos départements.

A Rennes, c'est un nommé Jean-Baptiste Boüet, prêtre constitutionnel, homme sans mœurs, se disant parent de l'infâme Carrier et cousin germain de Couthon, qui est chargé par le représentant Pochole, des missions les plus secrètes pour la réorganisation des clubs et les approvisionnements de la guerre. Une plainte contre lui, que nous avons sous les yeux, porte qu'à la fin de sa mission il enleva de Rennes 200,250 livres, et que, quand il arriva dans le pays, il était obligé de rester au lit pour faire blanchir ses bas, tant était grand le dénuement où il se trouvait. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ayant fait des réquisitions de grains dans la commune de Martigné, il appert d'une délibération dont nous avons copie que, malgré leurs plaintes et leurs instances, les officiers municipaux ne purent jamais en obtenir le reçu. Ce fut ce même homme qui voulut exiger de l'avocat Kerdellant, alors chargé à Rennes de la conservation des registres de l'état-civil, que ces registres fussent anéantis, afin, disait-il, que la régénération du peuple fût

complète, et que toute trace des anciennes familles aristocratiques disparût. Kerdellant, qui eut la force de résister, passa un an dans les cachots.

A Brest, le comité de surveillance a aussi été réorganisé, des commissaires et des délégués reçoivent en outre la pensée intime des représentants, et il y eut bientôt, sur touts les points, des hommes chargés de pouvoirs discrétionnaires, auxquels le pays et ses intérêts furent entièrement abandonnés. La ville et le district de Quimper, qui avaient donné asile aux réfugiés de la Gironde, et que les représentants et la Convention persistaient à regarder comme le foyer primitif de l'insurrection fédéraliste, furent l'objet d'une attention particulière. Les deux montagnards, Jullien et Guermeur que nous y avons déjà vus en 1792, y furent envoyés avec des pouvoirs cumulés du conseil exécutif et des représentants alors en mission à Brest.

Arrivés à Quimper, le 22 ou le 23 vendemiaire, ces délégués appelèrent à eux un petit nombre de fidèles, auxquels ils communiquèrent leurs projets. Tout tremblait dans la ville, et l'on savait qu'ils devaient briser les autorités en

exercice, qu'ils feraient de nombreuses arrestations, etc., etc. — Quoi qu'il en soit, une assemblée générale du peuple est convoquée pour le 25 du mois à six heures de l'après-midi, à la ci-devant église du collége, afin que les citoyens puissent *énoncer leur vœu sur le renouvellement des autorités.*

Or, le mois de vendémiaire, comme on le sait, correspondait au mois d'octobre ; et, dès six heures dans cette saison de l'année, il fait nuit close. Un fanal et quelques luminaires annonçaient au public le lieu des séances. Depuis long-temps occupée par les sociétés populaires, la chapelle du collége, avec ses larges frises en pierres blanches et ses murs dépouillés de tout ornement, était encombrée de bancs sur lesquels s'asseyaient les patriotes. La chaire, autrefois occupée par les jésuites, propriétaires du collége, était encore debout, et cinq à six flambeaux y jetaient une lumière assez vive. Les bancs s'étaient garnis de bonne heure, et l'arrivée de Guermeur et de Jullien fut bientôt saluée d'un triple cri de *Vive la République!* Jullien, à peine âgé de 20 ans, s'élança aussitôt à la tribune. Son collègue Guermeur l'y avait suivi, et déjà il avait donné connaissance de leurs pouvoirs communs,

quand Jullien, prenant la parole, annonça que: « la Convention nationale avait jeté un vaste regard sur la situation de la république, et qu'elle avait cru devoir s'occuper en particulier du département du Finistère où l'étendard du fédéralisme avait été arboré par quelques députés conspirateurs qui s'y étaient réunis à des administrateurs perfides, pour tromper et trahir le peuple......... Envoyé par les représentants en mission à Brest, en leur nom et au nom du peuple souverain, j'ai voulu m'entourer de la masse des citoyens, les prendre pour guide et les rendre témoins et juges de ma conduite...... Eh! bien, des complots liberticides ont été tramés parmi vous, des *fédéralistes* ont levé la tête, et leur nom n'était qu'un palliatif à celui de *royalistes*, car ils étaient de la faction de Pitt, et ils se sont opposés à la mort du tyran, à la création d'une constitution populaire....... Ce sont eux, ces mêmes royalistes, qui ont divisé la république; ce sont eux qui ont fait tomber la tête de Marat, l'ami du peuple; qui ont allumé dans le midi le feu de la guerre civile, et dont les efforts constants ont eu pour but de donner un roi à des républicains, à des Français un anglais pour maître... Que ceux qui, un instant, ont été

chargés par le peuple de veiller à ses intérêts et ont pu ainsi méconnaître leurs devoirs, soient punis, et qu'à l'instant même ils soient déchus de leurs fonctions...... » Et lisant ensuite, dit le procès-verbal, des lettres de Kervélégan et autres pièces *authentiques* sur les députés et les administrateurs décrétés d'accusation, desquelles il ressort qu'ils ont voulu *livrer le port de Brest à l'Angleterre*, il établit que la municipalité et le comité de surveillance de la ville de Quimper sont plus que suspects, et qu'ils sont en un mot composés de contre-révolutionnaires entachés de fédéralisme qu'il est instant de briser. — Et proclamant une nouvelle liste des *municipaux*, *des notables* et des membres devant former le *comité révolutionnaire*, ils soumettent à l'approbation du peuple le nom des nouveaux fonctionnaires qu'ils ont eux-mêmes choisis.

Les deux arrêtés relatifs, l'un à la nouvelle municipalité, l'autre au comité de surveillance, sont ainsi sanctionnés *par le peuple souverain*, et la séance, dit le procès-verbal, souvent interrompue par les cris de *vive la Montagne! vive la Convention! vivent les Sans-Culottes! etc., etc.*, se termine au milieu des acclamations

réitérées de la foule et au chant des Marseillais. — Les esprits s'étaient électrisés, les cœurs s'embrâsent, et, à une heure avancée dans la nuit, tous les citoyens, se livrant à la plus touchante allégresse, se répandent dans la ville pour danser la Carmagnole à la lueur des torches.

Voilà l'enthousiasme que créent ces nouveaux missionnaires de la foi républicaine et dans quels termes ils rendent compte du mouvement général des esprits. Mais qui ne connaît déjà assez les événements que nous reproduisons, pour savoir ce qu'il en est de *ces pièces authentiques* qui démontraient que Kervélégan et les fédéralistes avaient voulu livrer le port de Brest aux Anglais? — Je laisse à penser si ceux-là, leurs amis inquiets et toute cette masse de population si facile à intimider dans les revirements de pouvoirs, suivaient d'un œil tranquille les farandoles qui se déroulaient ainsi à la faveur des ténèbres dans les rues tortueuses de la vieille ville, aux cris emportés de *vive la Montagne! vivent les Sans-Culottes!*

Mais ce n'était là cependant que le prélude d'autres épurations, et le peuple entier était encore convoqué pour le lendemain à six heures, afin de procéder à la réorganisation de l'adminis-

tration du district et des tribunaux. « Je me suis » concerté avec quelques patriotes qui me sont » connus, dit Guermeur, et voici la liste de vos » nouveaux magistrats. » Ils sont accueillis par le murmure flatteur du peuple. — Un seul, cependant, le citoyen Danillon, demande à se faire entendre. — Cultivateur, Danillon fait observer que sa nomination en qualité de membre du district le flatte extrêmement, mais qu'il a déjà son fils et son domestique à la frontière, et que, s'il se consacre lui-même au service de la patrie, ses champs resteront sans être cultivés. Il atteste néanmoins qu'il est prêt à tout faire pour répondre au vœu de ses concitoyens. — Jullien, prenant alors la parole, rappelle la mémoire de ces généreux républicains qui labouraient les champs de ceux dont la main abandonnait la charrue pour tenir les rênes du gouvernement, et il est aussitôt proposé et arrêté, à l'unanimité, que les champs de Danillon seront labourés aux frais de l'assemblée, qui ouvre une souscription à cet effet.

« Mais ce n'est pas tout, dit Jullien, si comme les anciens Romains qui prenaient leurs consuls à la charrue, vous avez aussi, pour vous diriger ces bons laboureurs, pères nourriciers du peuple, il faut que, vous épurant vous-mêmes, la Société

populaire que vous allez former, soit composée de ce que votre ville compte de plus patriote et de plus dévoué. Voici le moyen que je vous propose : que tous les citoyens ici présents apposent leurs signatures au bas des procès-verbaux des séances que nous venons de tenir, et, cela terminé, un citoyen fera la lecture des noms inscrits ; ceux qui exciteront le plus léger murmure des patriotes seront marqués d'une croix, signe de réprobation, et, comme tels, déclarés suspects, indignes de faire partie de la Société populaire de Quimper. »

Et ces procès-verbaux signés de Jullien et de Guermeur, équivalent à des actes de proscription pour tous ceux qu'un murmure approbateur n'a pas accueillis. Beaucoup furent donc détenus ; plusieurs prirent la fuite, et quelques montagnards sortis des classes inférieures du peuple eurent une autorité sans borne sur leurs concitoyens.

Cependant Jullien et Guermeur réunis, ou se partageant la besogne, parcoururent successivement les diverses villes du Finistère et du Morbihan, Lorient, Vannes, Josselin, Ploërmel, etc., et tout se réorganisa par leurs soins, en même temps que d'autres émissaires désignés

par le club de Brest aux représentants en mission dans cette ville, se répandirent dans les districts de Lesneven, de Morlaix, de Carhaix, de Quimperlé, etc. Parmi ces derniers, sorte de délégués secondaires, encore plus dévoués que les premiers à la volonté de leurs maîtres, il faut remarquer surtout Roxlo, simple sous-officier de l'un des bataillons maratistes arrivés à Brest, et qui, de prime-abord, et dès son arrivée à Carhaix, destitue en masse le tribunal de ce district et le remplace par des hommes de son choix. Hérault et Le Clerc suivent de près Jullien et Guermeur à Quimper même, que ces derniers viennent de quitter, et Pradier et Le Roux, membres de la Société régénérée de Brest, parcourent les mêmes villes avec une mission spéciale relative aux Sociétés populaires. Suivant les principes posés par les représentants, c'est à cinq, six patriotes seulement qu'ils s'adressent à leur arrivée dans chaque ville; ces cinq ou six patriotes s'adjoignent eux-mêmes un nombre égal de montagnards, et c'est sur ce noyau que se forment les nouvelles Sociétés. — *Je jure exécration aux rois et à leurs suppôts, fidélité entière aux lois de la République une et indivisible*, porte le serment d'organisation; *je jure de pré-*

férer mille morts à l'infamie d'abandonner le poste que la patrie m'aura confié ; et, procédant partout aux mêmes épurations, il est dit, que les véritables signes de la *sans-culotterie* sont :

» Un attachement invariable à la cause du peuple, même antérieurement à la révolution.

» Une haine implacable à tous les tyrans, surtout depuis la journée du 10 août.

» Une amitié constante pour nos frères les Jacobins, ces immortels défenseurs de la liberté.

» Applaudissements aux efforts généreux des sauveurs de la patrie dans les journées des 31 mai et 2 juin 1793.

» L'acceptation de la Constitution conventionnelle et montagnarde. »

D'ailleurs les femmes, les enfants, les vieillards assistent à ces réunions; l'accolade fraternelle, sorte de sceau populaire confié au président, dévient pour tous les actes de la moindre importance, une sorte de complément à leur sanction.

La femme du citoyen Guermeur, représentant du peuple en ce moment à la Convention assiste-t-elle à Quimperlé à la réorganisation de la société populaire alors présidée par ***Bienvenu***, il est décidé par la Société régénérée que le premier

diplôme qui sortira de son sein sera expédié au citoyen Guermeur. Et la femme de celui-ci, ayant pris la parole pour remercier l'assemblée, les délégués des représentants demandèrent à lui donner l'accolade fraternelle; ce qui fut exécuté au milieu des plus vifs applaudissements, dit le procès-verbal, et *dans le doux épanchement de tous les cœurs*. Des chansons, des hymnes, des danses et des bals, terminèrent plusieurs de ces réunions.

Mais ce n'était là qu'un point isolé de cette vaste action qui allait amener l'organisation du gouvernement révolutionnaire du 14 frimaire an 2: tout cependant faisait, dès lors, présager ce terrible et formidable gouvernement; et les autorités locales de nos districts, animées de la puissante volonté des représentants, y procédaient par un zèle et des mesures de la plus haute vigueur.

Un arrêté en date du 6 octobre 1793, en est un témoignage frappant; il appartient à la commission administrative de Landerneau, chargée provisoirement de la direction des affaires départementales du Finistère.

» La commission administrative, faisant droit sur les remontrances du procureur-général-syndic, arrête :

» Art. 1.er Toutes les lettres et paquets de quelques

endroits qu'ils partent, adressés à des personnes suspectes, seront interceptés.

2. Des commissaires de surveillance nommés par la commission administrative, se transporteront à l'arrivée de chaque courrier, au bureau de la poste de leur résidence, et concourront avec le directeur au triage des paquets. Ils arrêteront ceux désignés ci-dessus, et en feront ouverture.

3. Si les lettres et paquets ne contiennent rien de suspect, les commissaires les remettront ou les feront parvenir à leurs adresses; dans le cas contraire, ils retiendront les lettres et paquets et en rendront compte à la commission administrative, qui statuera ainsi qu'elle verra.

Les administrations, les Sociétés populaires, les comités de surveillance, étant ainsi régénérés, voyons comment vont fonctionner ces nouveaux corps politiques sur eux-mêmes et sur les populations qui les entourent.

Y a-t-il dans la commune un suspect, un ex-prêtre, un ancien gentilhomme ou une vieille religieuse que quelque âme charitable a recueilli, soyez sûr qu'une dénonciation viendra découvrir le coupable. Aussitôt un ordre émané du comité prescrit au district ou à l'administration municipale de visiter avec des forces suffisantes, telle ferme, tel château, tel grenier ou telle cave qui ont été désignés.

— D'ailleurs, près de ces comités, il y a des commissions de recherches ; et chaque jour des rapporteurs désignent tel citoyen pour avoir été faible, en telle et telle circonstance; tel fonctionnaire, pour n'avoir pas dénoncé ou arrêté un fédéraliste que la loi a décrété; tel citoyen, comme suspect d'avoir recelé des titres féodaux qui auraient dû être livrés aux flammes; tel autre pour n'avoir pas été porté sur la liste des émigrés, grace aux complaisances d'un parent qui siège encore dans l'administration, et qu'il faut en chasser. — Voilà l'esprit qui règne dans ces nouvelles commissions, et comme si ce n'était assez des pouvoirs que la loi leur a attribués, je vois que c'est à elles que sont souvent renvoyées par le conseil exécutif et les représentants en mission, les demandes d'avancement formées par les employés du gouvernement. D'une autre part, le citoyen le plus patriote et le plus dévoué a-t-il la moindre demande à former près d'une administration ou d'une autorité quelconque, il faut au préalable qu'il ait sa carte civique visée par le comité. Enfin, ces comités correspondent directement avec les comités-directeurs de la Convention, et tout ce qui tient à la politique générale ou particulière des différents points de la

république est de leur ressort; de là ils descendent jusqu'aux moindres détails de l'administration locale; l'exécution de la loi du *maximum* leur a été confiée en grand; ce sont eux qui décident le prix auquel les boulangers vendront leur pain, la manière dont ils le composeront; la quantité de pain qui sera attribuée à chaque citoyen; et, à cet effet, il y aura des bons qui ne seront délivrés que sur le vu des cartes civiques. Toutes les denrées suivent cette loi, et il y a bientôt, au fur et à mesure de l'accroissement de la crise, une règle pour la délivrance de la viande, une autre pour celle du vin, de la chandelle, des épices, etc. — Un caboteur chargé de vin arrive-t-il au port, le comité nomme des commissaires pour prélever des échantillons qui devront être déposés au bureau de la municipalité, et s'il advient que quelque plainte soit plus tard portée contre les marchands de la ville pour falsification, il y aura descente d'experts et sévère répression pour avoir trompé le peuple souverain.

Mais, pour comprendre cette puissance nouvelle et sa force extra-légale, il faut encore suivre la délivrance des certificats de civisme qui sont exigés de tous les citoyens. Hommes, femmes,

enfants, pour les obtenir, doivent se présenter eux-mêmes à leur municipalité, en faire la demande écrite, et attendre que le peuple ait eu le temps de manifester son veto pour le cas où il y aurait lieu. — Cette femme qui demande un certificat, dit un municipal, ou le premier venu, habitué du club ou du comité, n'a payé sa contribution patriotique qu'à la troisième sommation; cette autre à l'un de ses fils émigré ou absent; cette troisième appartient, par son mariage, à une famille noble, et elle a conseillé l'émigration de l'un de ses neveux; celle-ci, lors de la suppression des couvents, prêta sa maison pour recevoir des matelas et des lits de plumes appartenant à une ex-religieuse, on peut s'en assurer par une visite... Et le soir, la malheureuse, privée de carte civique, l'était en même temps de sa couchette.—Mais était-ce donc, nous demandera-t-on, le plaisir du mal que ces hommes s'étaient promis, et ces nouveaux pouvoirs n'ont-ils d'autre mission que d'exercer leurs tracasseries dans le but de vexer les citoyens? Non, car ils imprimèrent un grand et terrible élan aux masses, et leur main, plus d'une fois ensanglantée, arracha aussi des postes les plus importants des traîtres et des lâches qui eussent vendu la république. —

Le comité de Brest successivement présidé par Blot, P. Philippe, Baron, Moreau, Félix Nouvel, Palis, etc., en offre de terribles exemples. Le citoyen Chevalier, commandant du 7.ᵉ bataillon de la Somme, alors en garnison à Brest, est-il dénoncé par l'un de ses sous-officiers pour avoir vendu des congés de réforme à plusieurs soldats de son bataillon, il est atteint, convaincu, livré aux mains de l'accusateur public. — Un autre chef de bataillon au 4.ᵉ régiment d'infanterie est-il accusé par le comité de surveillance de Mont-Sarrazin d'être vendu à la faction nobiliaire, à laquelle il appartient par sa naissance, ce sont les investigations du comité de Brest qui font écarter ce citoyen comme suspect et incapable de servir convenablement la république qu'il ne peut aimer.

Tout se ravive à cette épuration formidable, et s'il se trouve sur les vaisseaux de l'état, dans les garnisons, dans les corps administratifs, quelque citoyen qui fasse commerce de sa place ou de son crédit, à moins que, caché sous l'aile des représentants, il ne soit en dehors du contrôle des comités et de leurs limiers, comptez qu'il sera comprimé ou puni, et que s'il échappe quelquefois par des complaisances en-

vers ses dénonciateurs, souvent aussi, il sera contenu par une terreur salutaire qui portera ses fruits quoique fantasque, jalouse et immorale. Nul bientôt ne saurait en effet se soustraire à cette terreur : je n'en citerai pour exemple que les faits qui suivent :

Forfait, ingénieur-constructeur, ancien membre de l'assemblée législative, vient d'être attaché au port de Brest par un ordre de Jean-Bon-Saint-André, alors à Lorient, et il se rend à son poste. — Qui es-tu, lui demande le comité de Brest ? — Il exhibe son ordre d'installation, et croit que la signature de Jean-Bon répond à tout. — Cela ne se peut, lui dit le comité, tu as été dans le temps attaché au ministre Bertrand de Molleville, c'est toi et lui qui essayâtes, en 1792, de remettre notre armée sous le commandement des ci-devant nobles, tu n'auras jamais la direction de notre port. — Un autre citoyen, nommé Berger, qui avait eu des relations avec les colonies insurgées de Saint-Domingue, arrive-t-il à Brest, muni d'ordre du ministre de la marine; le comité qui soupçonne que ce peut être un émissaire de l'Angleterre chargé d'observer les armements, ordonne qu'il sera attendu aux messageries, et que sa

valise sera visitée par deux membres du comité aussitôt son arrivée. — Il est bientôt saisi et détenu malgré ses lettres de passe.

Terminons, en disant que ces hommes qui s'étaient ainsi dévoués à la plus terrible tâche, ne jouissaient, d'après la loi, que d'une faible indemnité, et que presque partout ils furent cinq et six mois en exercice sans pouvoir se faire rembourser les premiers frais de leur installation.

CHAPITRE IX.

LOI DU 17 SEPTEMBRE 1793. — INCARCÉRATION DES SUSPECTS. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX ET DES REGISTRES D'ÉCROU.

Mais alors que la Convention et la Montagne présentaient les départements de l'Ouest et du Midi comme désertant la cause sacrée de la république, la prise de Toulon par les Anglais, (septembre 1793) vint ajouter tout ce que les détails d'une trahison ont de sombre et de sinistre aux désastres d'une lutte ensanglantée soutenue par les partisans divisés de la révolution.

« Ce forfait, que vous ne vouliez pas croire, dit la Convention dans une proclamation aux départements du Midi, parce que vous ne pouviez pas en concevoir l'idée, ce forfait a été commis

.... des Français se sont donnés aux Anglais!

. . . .

» Vengeance, citoyens ! qu'ils périssent tous, ceux qui ont voulu que la république périt ! »

— Et ils ajoutèrent :

« En adoptant la constitution républicaine que nous lui avons présentée, le peuple français nous a imposé le devoir sacré d'anéantir par sa force toute-puissante tout ce qui combat sa volonté suprême, de contraindre à vivre sous les lois de la république, de forcer à être républicains tous ceux qui veulent vivre sur le sol de la France. Le peuple français a voulu la république, nous sommes chargés par lui de la faire vouloir. »

Tel fut le thême donné, et, dans chaque département, les clubs, les comités et les autorités, redisant ces paroles de Billaud-Varennes, alors président de la Convention, répétèrent qu'il fallait unir tous les efforts des patriotes pour *propager les bons principes*. Chaque localité, chaque corps constitué ou armé, eut dès-lors sa motion et ses actes de dévouement, et il s'éleva un effroyable cri de vengeance que nous reproduisons par l'adresse suivante prise entre plusieurs,

» Périssent les traîtres.

» Vive la république.

Brest, 26 septembre 1793.

» Considérant que le crime horrible qui vient de se consommer à Toulon, n'a point été enfanté par le peuple et les subordonnés qui en sont incapables, mais bien par les autorités civiles ou militaires, traîtres à leur patrie ;

» Considérant que le peuple revenu de l'erreur momentanée où des monstres l'ont plongé, apercevra la profondeur de l'abîme où ses vrais ennemis l'ont fait descendre, frémira d'indignation et vengera la nation d'une manière à servir d'exemple aux races présentes et futures ;

» Nous, citoyens composant l'équipage de la frégate de la république la Galathée ne pouvant supporter l'idée d'être un jour entre les mains des esclaves, des satellites du despotisme, des barbares qui violent à la fois toutes les Conventions sacrées parmi tous les peuples ;

» Nous jurons de dénoncer tous les traîtres, toutes les propositions perfides qui nous seraient faites, en nommant les auteurs, quels que soient leurs places et leurs grades.

» Nous jurons de mettre dans ces dénonciations, fermeté et vérité, qualités inséparables d'un vrai républicain.

» Nous jurons tous que si, malgré notre surveillance et notre zèle, nous avons le malheur d'être trompés, de nous faire sauter en l'air, plutôt que de participer

à la trahison, en nous rendant lâchement et sans faire acheter au prix de notre sang une aussi indigne victoire.

» Nous jurons d'être toujours unis parmi nous, sachant que l'union produit la force, et détruit l'action des vils intrigants.

» Nous jurons obéissance aux décrets de la Convention nationale et subordination à nos chefs, lorsqu'ils nous commanderont au nom de la loi et pour le bien de la République que nous voulons tous une et indivisible. »

Suivent les signatures.

Une autre adresse de l'un des districts du Finistère (Pont-Croix), contenait le passage suivant :

« Nous avons appris le forfait de Toulon, et nous en avons frémi d'horreur. Que la vengeance égale s'il se peut le crime! Qu'elle soit incroyable comme lui ! que là, comme dans la Vendée, il ne reste aucun vestige de la conspiration ni des conspirateurs, et que les esclaves des tyrans, engloutis dans sa rade, soient un exemple effrayant du résultat des trahisons! (1) »

---

(1) Le bulletin de la Convention (13 septembre 1793) sur les désastres de Toulon, signala à la vindicte publique le sieur Trogoff de Morlaix comme ayant concouru à la reddition de cette place. L'administration de

Voici ce que la Société populaire de Lorient dit sur le même sujet :

« Ville infâme, que tes maisons s'écroulent sur tout ce qui respire dans ton enceinte, s'engloutissent sous la terre qui te porte ; que les flots qui battent tes murs, après t'avoir détruite de fond en comble, abandonnent ton rivage ; que tous les éléments sensibles à notre juste indignation s'unissent pour ta destruction totale.

» Que ton nom, l'exécration des races futures, soit déchiré sur toutes les pages de l'histoire de la République française. »

Et, suivant les exigeances du moment, l'adresse se terminait par cette phrase de commande : « Que la Convention reste à son poste jusqu'à la paix, afin d'anéantir les monstres de l'agiotage et de l'accaparement, l'infâme royalisme et le stupide fédéralisme. »

Qu'on se reporte d'une autre part à cette crise,

---

ce district arrêta en conséquence que l'un de ses membres et deux dragons nationaux se rendraient immédiatement dans la commune de Lanmeur où était la demeure dudit Trogoff, afin de mettre en arrestation le sieur Trogoff, son frère, et de saisir leur correspondance et leurs papiers.

qu'on en suive les détails, et qu'on saisisse pour un instant la vive émotion que dût causer ce désastre, alors que Nantes venait d'être attaqué par près de cent mille Vendéens, alors que l'on présentait partout les fédéralistes comme des royalistes déguisés qui voulaient le renversement de la République, et l'on comprendra la portée, le but d'un article de loi (17 septembre 1793), conçu ainsi qu'il suit :

« Sont réputés suspects: 1.° Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de la liberté; 2.° Ceux qui ne pourront pas justifier de leur manière d'exister et de l'acquit de leurs droits civiques; 3.° Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme; 4.° Les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions;—Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution....... »

Et qui sera chargé de l'exécution de cet article, qui a tout prévu contre les citoyens qu'il plaira de suspendre, de destituer, de désigner

comme inciviques ou aristocrates : qui en sera chargé ? — Les comités de surveillance dont nous venons de suivre la réorganisation, les comités et les clubs qui doivent régénérer le pays.

Mais un volume entier ne suffirait pas pour retracer cette œuvre révolutionnaire, car il y aura partout des suspects ; il y a partout des clubs et des comités, et ceux-ci ont tout pouvoir d'agir. S'ils ont droit et qualité pour incarcérer les traitres, ils ont aussi le droit de les désigner, car, d'après la loi même, qui n'aura pas de carte civique sera suspect. Ainsi sont arrêtés : l'un *pour ses relations avec les riches et les nobles* ; l'autre comme *prévenu d'incivisme ;* un troisième *pour l'absence de son fils ou de son neveu, supposé émigré ;* celui-ci *comme étant aristocrate par éducation ;* cet autre *pour avoir caché dans son jardin deux sacs de jetons et fiches en nacre armoiriées ;* d'autres *pour être de caractère et de relations inconnus ; d'opinions secrètes ; pour regretter l'ancien régime ; pour avoir des relations avec des béguines ; pour avoir vécu avec des parents qui ne sont pas dans les bons principes.*

Et les mêmes errements seront suivis dans tous les départements de l'ancienne Bretagne, dans la

France entière. Ici, comme à Ploërmel, c'est un gentilhomme nommé Fabroni, dont le fils âgé de 43 ans a émigré ; vainement il prouve qu'il a satisfait aux réquisitions qui lui ont été faites, qu'il a toujours assisté au club : il est réputé suspect et arrêté. — A Rennes, le citoyen Le Roi, curé constitutionnel de Malon, est accusé par des aristocrates intéressés à le perdre : le comité n'y regarde pas ; dès qu'il y a une dénonciation, c'est assez pour qu'il soit détenu. Dans un autre département, dans le district de Châteaubriant, on se montre encore plus susceptible : une jeune fileuse, Françoise Nabonne, âgée de 18 ans, est détenue étant soupçonnée de *s'être trouvée avec les chouans, et pour avoir montré de l'incivisme et du goût pour les rebelles.* — Pierre Pichon, mendiant du même district, est arrêté comme *prévenu d'avoir dit qu'il n'aimait pas les bleus.*

Dans les Côtes-du-Nord, nous comptons, dans le seul district de Lannion, du 26 sep- au 14 octobre 1793, 61 détenus pour cause de tembre suspicion, au nombre desquels sont : Robion, dit Troguindy, âgé de 66 ans, arrêté comme père d'émigré, *ambitieux de gloire et de distinction ;* — Marie-Anne-Rose

Pentho, sa femme, *fortement entachée d'aristocratie, babillarde recherchant les cercles des personnes de sa caste, etc.;* — Jeanne-Françoise Robion, dite Guiliamon, *pour avoir avalé, afin de le soustraire à deux commissaires du district, un papier écrit;* — Marie-Anne Saliou, femme Cresolles, *pour n'avoir jamais manifesté en public aucune opinion sur les principaux événements de la révolution;* — Marthe Cresolles, sœur d'émigré, *pour avoir partagé les opinions de son père en témoignant dans toutes ses manières une morgue aristocratique;* — Marie-Gabrielle Kergrist, femme de Charles du Tré... fils, *pour avoir décidé l'émigration de son mari et être aussi spirituelle qu'il est simple;* — Joseph Jehan, *pour avoir fait le serment avec restriction, ainsi qu'il a été prouvé;* — Marie-Renée Jehan, *pour avoir fait collationner en 1791, ses soi-disant titres de noblesse, afin de les envoyer à Coblentz;* — Thérèse Jehan, femme Henri Hingant, *pour être en correspondance avec son mari émigré.*

Dans un autre district du même département, à Guingamp, je trouve, du 12 au 19 octobre 1793, 67 personnes saisies et détenues

comme suspectes, dont l'écrou aussi laconique que peu explicatif, ne donne pas généralement d'autres motifs d'arrestation, *qu'une indifférente froideur pour la liberté, l'égalité et la révolution.* Parmi ces détenus, Marie-Jeanne Rollon est cependant accusée *d'avoir reçu à son adresse des lettres à double sens;* — René Nouel, cultivateur à Ploubazlanec, est aussi accusé *d'avoir préféré la perte de son bien à l'observance des lois révolutionnaires;*—la femme Kerusec est coupable de *s'être réjouie des événements fâcheux survenus aux patriotes;* — Joseph-François Sillard, *égoïste et ennemi du nouvel ordre de choses, a voulu tromper la surveillance des autorités constituées, en leur déclarant une route opposée à celle qu'avait prise un émigré;* — et Rolland Tromelin *est ennemi de la liberté et de l'égalité, au point qu'il hait sa femme, parce qu'elle a donné des marques de patriotisme.*

Voilà pour les Côtes-du-Nord. Passons au Morbihan, où la susceptibilité révolutionnaire dut naturellement être encore plus ombrageuse, et suivons dans leurs détails quelques-unes des arres-

tations alors opérées par les comités pour avoir toute la pensée de ces mesures exceptionnelles, dont le poids pesa sur bien des innocents, mais dont l'atteinte réduisit aussi à l'impuissance un grand nombre d'hommes hostiles.

Un des premiers soucis des comités du Morbihan, sans doute à raison de la position particulière de ce pays, fut, à ce qu'il paraît, après avoir frappé les nobles et les prêtres que la loi du 17 septembre 1793 désignait d'une manière précise, de rechercher les agents de ces deux classes d'hommes comme la source secrète des troubles qui agitaient le pays. Ce sont d'abord les notaires qu'ils poursuivent; et, leur refusant à presque tous, les certificats de civisme exigés, ils les déclarent suspects et les incarcèrent à ce titre. Les trois plus anciens notaires de Vannes, au nombre desquels est le citoyen Jollivet, sont dans ce cas. Le citoyen Hervieux, également notaire à Vannes, mais pourvu d'une carte civique, n'en est pas moins arrêté, sous le prétexte qu'il est agent d'émigrés; et c'est vainement qu'il justifie, par un acte authentique, que le citoyen Coné, dont on le dit homme d'affaires, n'a pas émigré. Ni les dix enfants dont il est père, ni le service qu'il a toujours fait dans la garde nationale, ni la pré-

sence de son fils aîné sous les drapeaux de la république, rien ne peut faire qu'il ne soit détenu. Le citoyen Léridan, âgé de 72 ans, ancien notaire de la Sénéchaussée de Vannes, est dans le même cas; vainement il prouve, par des certificats de résidence, que le citoyen Gibon du Pargo, au nom duquel il a reçu quelques rentes, n'a pas quitté le territoire de la république: — n'importe, il a pu ou dû suivre les affaires de quelques familles nobles; suspect. — Mais ce n'était point assez d'atteindre ainsi, dans la suite de leurs affaires et le débat de leurs intérêts, les familles qui avaient émigré; les comités recherchent jusqu'aux personnes qui ont eu des liaisons avec ces familles, et je vois, par la pétition adressée en l'an III aux représentants Guermeur, Guezno et Brue, par deux jeunes filles de Vannes, Françoise et Anne Symon, que le grand âge de leur mère (84 ans), qui avait été femme de charge d'une maison noble, ayant empêché de l'incarcérer, ce sont elles qui sont détenues et réputées suspectes, parce qu'elles pourraient continuer les soins que leur mère avait autrefois donnés à des familles émigrées depuis la révolution.

Du reste, comme on le pense, il ne manque

point de prétexte aux comités de ce département, non plus qu'à ceux dont nous avons déjà parlé, pour arrêter les hommes supposés hostiles à la révolution.

Le sieur Duplessis Grenedan, sa femme et sa fille, sont-ils arrêtés comme suspects, c'est en vain que cet ancien gentilhomme prouve qu'il a prêté les serments exigés, et qu'il a été l'un des premiers *à acheter des biens nationaux et à donner par là l'exemple de la confiance.* Une autre, la citoyenne Reine Becdelièvre, prouve-t-elle, par contrat en règle, que son frère s'est marié à Londres, avant 1789, et qu'il y demeure : ces preuves sont superflues : elle est supposée sœur d'émigré et suspecte !

Mais voici la jeune Désirée Lescouble, âgée de quinze ans, détenue à Ploërmel, parce que sa mère est supposée émigrée. — Et quelle est cependant la position de cette mère? — Elle est roturière, et elle a perdu son mari quand sa fille n'avait que six mois. Passée aussitôt à l'Ile-Bourbon chez une tante, qui l'a mariée depuis, elle n'a pas remis les pieds en France : sa fille n'en est pas moins classée comme parente d'émigré. Quant à la citoyenne Lalandelle, veuve Lesquen, vainement observe-t-elle que son frère

avait soixante-dix ans lorsqu'il a émigré et qu'il n'avait jamais demeuré avec elle : qu'importent ces détails, elle peut avoir des liaisons hors du pays ; elle devra rester sous les verroux jusqu'à la paix, et s'y entretenir à ses frais. — Mais, dit-elle, je n'ai pour vivre qu'une rente qui m'est due sur les biens sequestrés d'un émigré, et, pour toucher cette rente, je dois présenter un certificat de non détention........

Mais entrons dans l'un des comités qui exercent cette suprême autorité. Ce sera à Josselin, au chef-lieu de l'un des districts les plus agités par la chouanerie. Les membres du comité sont sur leurs siéges. Leur salle de délibération n'a d'autre voûte que les ais multipliés et entrecroisés d'une vaste toiture, qui abrita autrefois la juridiction du lieu ; une table de bois de chêne et quelques bancs forment l'ameublement du comité. — Un jeune homme âgé de 27 ans, Eon fils, paraît entre deux fusiliers ; un carré de papier servant de plainte écrite, d'après le vœu de la loi, est déposé sur la table des commissaires comme pièce de conviction. — « Interrogé (nous copions le procès-verbal) s'il connaît le motif de la dénonciation qui a été faite contre lui à la société populaire : répond que non. — Interrogé

s'il n'a point été de service depuis que la garde nationale est soldée : répond qu'il a été de service le premier jour, mais qu'il ignorait qu'elle dut être soldée. -- Interrogé pourquoi il a refusé le paiement que la loi lui accordait : répond que jeudi dernier le citoyen Théliot, chef du poste, se présenta chez lui pour lui donner de l'argent, mais qu'il ne voulut pas l'accepter croyant que les journaliers avaient seuls droit à la paie. — A lui représenté qu'il n'eût pas été repréhensible s'il eût fait un sacrifice de sa paie à la république, mais que l'air méprisant qui accompagna son refus, le rend coupable et suspect : répond qu'il n'a affiché aucun mépris et qu'il a dit seulement qu'il n'en voulait pas, parce qu'il ne connaissait aucun décret qui autorisât à payer la garde nationale. — Interrogé s'il a fait le serment prescrit par la loi : répond qu'il s'était présenté un soir au club, mais que la porte était fermée. — Objecté que si le soir qu'il s'est présenté, la porte du club était fermée, il pouvait revenir aux séances suivantes : répond qu'il veut bien le prêter entre *quatre-s-yeux*, mais qu'il ne se soucie pas, vu sa timidité, de le prêter en public. — Répondu à l'interrogé que s'il est bon citoyen il doit regarder les membres du club comme ses

frères, et que par conséquent sa timidité n'est pas excusable, puisqu'il ne doit jamais être plus libre qu'au sein de ses frères : répond qu'il est timide au club, mais qu'au surplus, il prêtera le serment exigé, si la chose est absolument nécessaire........ »

D'ailleurs, qu'il prête ou non le serment, Eon est réputé suspect ; car s'il a primitivement refusé ce serment, c'est sans doute qu'il a cédé aux suggestions de quelque aristocrate : ainsi l'établit le procès-verbal.

Soit un autre procès-verbal du même comité. Ce sont les citoyens Jean-Pierre Dano, et Pierre-François Le Bot, agissant en vertu d'avis, à eux donnés par l'accusateur public du tribunal criminel du Morbihan. Accompagnés d'un piquet d'hommes armés de la garnison, ils sont descendus chez le citoyen Voissey pour y faire une recherche. « Nous déclarons, disent les commissaires, y avoir trouvé dans un grenier, un fusil dont Voissey n'a pas fait la déclaration; plus, dans une armoire, différentes pièces très-aristocratiques, dans lesquelles on injurie le club, les municipalités, l'évêque constitutionnel de Vannes et les dragons nationaux de Lorient, différents autres ouvrages aristo-fanatiques, tels

qu'une exhortation aux vrais catholiques, un petit catéchisme sur le neuvième article du symbole, un extrait des registres de l'assemblée du Manège et de celle des Jacobins-S.t-Honoré, *le pourquoi du peuple et de ses représentants*, et quantités d'autres pièces et lettres reçues ou adressées par Voissey et sa sœur ex-religieuse. »

. . . .

Vainement Voissey objecte-t-il que le fusil saisi est crevé et incapable de servir, on lui répond qu'il en devait la déclaration. — Objecte-t-il, d'un autre côté, que la liberté de la presse et les droits de l'homme lui permettaient d'avoir chez lui des feuilles et anciens journaux formant l'histoire contemporaine du pays : on lui dit que c'est de la contre-révolution. Mais ce n'est pas tout : une armoire est ouverte, et on y trouve trente-deux draps de lits ; une cave est fouillée, et on y trouve un charnier plein de lard. Dans un autre coin de la maison on a remarqué soixante et quelques livres de savon ; ces approvisionnements exagérés dans un temps de disette, manifestent l'intention formelle de priver les patriotes du nécessaire...... Suspect ! — Quant au citoyen Harscouet, visité

à quelques jours de là, et chez lequel on a trouvé neuf lettres contenant des principes aristocratiques, six pièces concernant sa généalogie, une notice de Nostradamus et deux volumes de Blason : impossible d'en douter, *suspect!* Et comme tel remis aux mains de l'accusateur public.

Mais voici bien un autre crime, c'est le cultivateur Garaudière, *l'un de ces richards qui ont plusieurs fermiers qui leur paient en grains le prix de leur fermage. — Eh! bien, que fait-il de ces grains, il les emmagasine et les distribue pour des écus à des gens pensant et agissant comme lui......* Suspect! et à détenir, disent les officiers municipaux de la commune de Mohon. — A détenir! répète le comité révolutionnaire de Josselin. — Et la raison? — *C'est que, dans la crise où nous nous trouvons, cet homme pourrait devenir dangereux par ses menées.*

Et, en effet, telle est la véritable et principale cause de la plupart de ces suspicions et de ces arrestations, qui nous paraissent aujourd'hui si étranges, et qui étaient alors une nécessité fatale, la conséquence inévitable des troubles qui couvraient le pays de ruines.

Ai-je besoin de dire, en terminant, qu'aucun

nom, aucun service ne furent alors respectés : il me suffira, pour le démontrer, de faire savoir que tous les membres de la famille du Couëdic, si célèbre par le combat de la *Surveillante*, furent alors incarcérés, et que leurs biens ayant été saisis, ils vécurent d'aumônes, ayant près d'eux dans les cachots de la République de jeunes enfants en bas âge. L'un des membres de cette famille, atteint d'une maladie organique, disait : *que son sort l'affectait peu, parce qu'il y avait déjà trente ans qu'il apprenait à mourir.*

Au reste, tant d'activité répressive ne s'était point tout à coup développée au sein des comités et des clubs, sans que les fédéralistes que nous avons un instant perdus de vue eussent été atteints et incarcérés. Les prisons se sont partout remplies de leurs adhérents, et les anciens édifices destinés à la détention ne suffisant plus, les couvents et jusqu'aux maisons particulières ont été affectés à ce service, sans qu'il ait été toujours possible de séparer les détenus suivant leur sexe. D'ailleurs, d'après la loi du 17 septembre, ils doivent s'entretenir et se nourrir, ils doivent même solder leurs geoliers et la garde qui les détient. Toutes ces prescriptions sont rigoureusement

exécutées, et s'il y a au nombre des détenus des malheureux qui n'aient pas le moyen de pourvoir à leurs besoins, comme les du Couëdic, il leur est attribué, sur les deniers de l'état, des frais de nourriture, et il est pourvu à leur coucher par des réquisitions de lits et de linge chez ceux des détenus qui ont une aisance et une maison connues (1).

Nous croyons devoir le répéter, pour juger toutes ces mesures et en apprécier la portée, il ne faut pas se borner à en considérer les formes âpres et sanguinaires, il faut aussi voir le pays luttant contre l'Europe et tourmenté au même moment d'une convulsion interne, qui a poussé ses propres enfants à se déchirer les uns les autres.

---

(1) Un arrêté des représentants du peuple en mission à Brest, prévit ce service et le régla. Un ordre pris par le district de Pont-Croix, en conséquence de cet arrêté, prescrivit à la citoyenne Anne-Jacquette Sorel, veuve Carné-Marcin, alors détenue à Quimper, de remettre ses clefs à l'agent du district, chargé de prendre à la maison de campagne de la détenue, tout le linge et les effets nécessaires pour les prisons. Et, passant outre, le district, après avoir vidé la maison, jugea qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de la louer. La veuve Carné objecta, avec raison, qu'étant détenue, elle n'était point émigrée. Mais ce fut en vain.

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

MOUVEMENTS DES ARMÉES RÉPUBLICAINES DES COTES DE LA ROCHELLE ET DE BREST. — CANCLAUX ET ROSSIGNOL. — BATAILLE DE CHOLET. — PASSAGE DES VENDÉENS A ST.-FLORENT.

LA guerre de la Vendée, proprement dite, aurait peut-être dû rester en dehors de notre plan ; mais ce désastre, si souvent décrit, ne fut pas sans influence sur l'avenir des départements de la Bretagne, et il devient nécessaire que nous nous en occupions pour reproduire l'histoire de la chouannerie dans son ensemble (1). Or, tout le monde

---

(1) Cette nécessité est, en effet, d'autant plus impérieuse pour nous que le traité de la Mabilaye et la paci-

sait que si, jusqu'à la fin de 1793, quelques soulèvements partiels eurent lieu dans la Bretagne, jamais ces soulèvements n'eurent une liaison intime avec les mouvements de la Vendée, et le siège de Nantes ne laisse aucun doute sur ce point, puisque le Morbihan entier, la Roche-Bernard et Savenay ne firent, à bien dire, aucune démonstration pour concourir à cette attaque. Mais les choses devaient bientôt changer de face, et déjà, plusieurs fois, les chefs vendéens avaient pensé, non sans raison, que s'ils pouvaient s'établir sur la rive droite de la Loire, il ne leur serait pas difficile de soulever les départements de l'ancienne Bretagne, et d'étendre ainsi le théâtre de la guerre à sept ou huit départements de plus. Les mouvements comprimés mais hostiles du fédéralisme, les éléments dispersés mais non détruits de la conspiration de la Rouërie, l'empire des prêtres sur l'esprit des habitants des campagnes, la prépondérance de fortune et de posi-

---

fication de Hoche nous ramèneront encore vers la Vendée. De nouveaux et de nombreux documents sur certains faits appartenant à cette pacification et aux opérations de l'armée vendéenne vers Granville nous eussent d'ailleurs, à eux seuls, conduit à étendre notre plan.

tion de la noblesse bretonne, si nombreuse et alors réunie presqu'en masse aux îles de Jersey et de Guernesey, tout annonçait qu'un mouvement sur la Bretagne et les départements de l'Ouest serait utile, peut-être décisif. C'est évidemment dans ce but que Nantes avait été attaqué; et ce fut, dans ce but encore, que, concentrant leurs forces aux environs de Chatillon et de Cholet, les chefs vendéens tinrent sous leurs mains, des masses formidables prêtes à faire irruption vers l'Ouest, dès que l'occasion s'en présenterait.

Mais quels qu'eussent été, quels que fussent leurs projets, sur ce point, la levée du siége de Nantes et les succès de l'armée de Canclaux les avaient évidemment ajournés. Long-temps d'ailleurs, les divisions qui régnaient entre les chefs militaires chargés de la direction des troupes républicaines, dans la haute et la basse Vendée, avaient secondé ces projets et favorisé les mouvements de l'armée rebelle. Mais cette espérance fut encore enlevée aux Vendéens; et la sévérité dont usa le comité de salut public envers Ronsin et Santerre, auxquels on retira plus tard les commandements qu'ils avaient dans l'armée d'opération, imprima une impulsion nouvelle aux républicains et chan

gea bientôt la face des affaires en donnant une destination à l'armée de Mayence.

Un conseil de guerre, tenu à Saumur le 2 septembre, auquel assistèrent Reubell, Merlin, Richard, Choudieu, Bourbotte, Turreau, Cavaignac, Méaulle, Philippeaux, Ruelle et Fayau, tous représentants du peuple en mission dans les départements insurgés, servit toutefois de point de départ aux opérations qui allaient devenir la base d'un nouveau système d'attaque.

Le lendemain, Canclaux ayant soumis aux membres du conseil le plan général de ses mouvements, il fut convenu entre lui et Rossignol, chef de l'armée des côtes de la Rochelle, que les deux masses républicaines, sous leurs ordres, marcheraient de front, et sur des lignes séparées, pour faire leur jonction à Mortagne, regardée comme le foyer principal de l'insurrection. En conséquence de ces arrangements, et malgré les menées secrètes de Rossignol, qui ne cessa de se plaindre de ce qu'on lui eût enlevé l'armée de Mayence pour la remettre à Canclaux ; celui-ci, Aubert-Dubayet et Kléber, accompagnés des deux représentants Reubell et Merlin de Thionville, arrivèrent à Nantes, le 5 septembre.

Attaqués ce même jour par les Vendéens qui

s'étaient concentrés sur Torfou, ils les repoussèrent vivement sur la route de la Rochelle, et reprirent, dès les jours suivants, l'offensive, qui avait été abandonnée pendant la tenue du conseil de Saumur.

Tout fut habilement conduit dans cette nouvelle attaque. Canclaux, après avoir divisé son armée en deux corps principaux, commandés par Beysser et Aubert-Dubayet, donna l'ordre de se diriger simultanément sur Machecoul et Bourgneuf, en longeant la rive gauche de la Loire, pour de là se porter en masse sur Legé, Montaigu et Mortagne. Cet ordre, daté du 8 septembre, qui fixait le jour où chaque point devait être enlevé, fut ponctuellement exécuté, et tout céda devant les républicains. Machecoul fut pris le 12, Légé le 14, Montaigu le 16, Clisson le 17. Mais, pour que ce plan reçût sa pleine exécution, l'armée de la Rochelle, sous les ordres de Rossignol, qui avait son quartier général à Saumur, devait de son côté se mettre en marche d'après ce qui avait été convenu, et se trouver, le 17, aux approches de Mortagne. L'humeur et le mauvais vouloir de Rossignol firent manquer cette opération, dont les préliminaires avaient été si brillants. Canclaux réunissant ses gé-

néraux à Clisson, leur exposa donc les motifs qui semblaient devoir retarder sa marche, et l'obligation où il était de remettre l'attaque de Mortagne, jusqu'à ce que l'armée de la Rochelle se fût rapprochée. Ainsi retardé, pendant que Ronsin et Santerre, chefs de deux divisions de l'armée de Rossignol, se faisaient battre à Coron, Canclaux se contenta de faire éclairer les environs de Clisson. Mais l'ennemi, qui jusques-là n'avait point paru en mesure de faire tête à l'armée de Canclaux, ne tarda point à reprendre l'offensive. L'armée royale et l'armée d'Anjou venaient de se réunir sur la route de Cholet, en avant de Tiffange, et la journée du 19 fut fatale aux Mayençais que commandait Kléber. Ils perdirent six pièces de campagne, et le général lui-même fut atteint d'un coup de feu à l'épaule. Les généraux d'Elbée, Charette, Bonchamp et Lescure assistèrent à cette action et furent à la tête de leurs troupes. Profitant de leur avantage, ils attaquèrent, le 21, Beysser qui occupait Montaigu sans avoir pris les précautions nécessaires pour s'y défendre, et le mirent en déroute complète. Dès lors Canclaux se replia encore une fois sur Nantes, où il fallut combiner un nouveau plan de campagne pour réparer les échecs

qu'avait fait essuyer le mauvais vouloir de Rossignol, joint à l'impéritie de Santerre et de Ronsin.

Toutefois, le représentant Philippeaux, profondément ému des malheurs de la patrie, osa attaquer le mal à sa source ; et, démasquant la conduite de Ronsin et de Rossignol, dans un rapport général sur ce qui venait de se passer, il dit au comité de salut public, le 22 septembre, que désormais on ne pouvait plus douter que les généraux de Saumur n'eussent l'intention de prolonger indéfiniment la guerre de la Vendée.

« Le général Rossignol, qui, depuis un mois, accuse à la Convention de prétendues victoires obtenues par sa vigilante bravoure, tandis qu'il n'est pas sorti de sa baignoire ou de son lit, n'a dirigé dans le fait que des mouvements désastreux. »

Et, développant la suite des opérations militaires, il ajoutait :

» Vous voyez, citoyens collègues, le mal et ses causes. Nous n'accusons pas directement Rossignol d'une perfidie caractérisée; mais Ronsin qui dirige en maître absolu tous les mouvements militaires, peut encourir ce reproche; et il nous semble qu'un homme sans expérience, sans la moindre notion du commandement, qui ne désempare pas de sa chambre depuis son retour de Paris, et que le premier intrigant fait mouvoir dans tous les sens possibles, fera périr la République, s'il continue à être dépositaire de sa destinée. »

Mais Rossignol et Ronsin n'eurent garde de se laisser ainsi attaquer jusqu'au sein de la Convention; et, bientôt rendu à Paris, Ronsin, dont le crédit était tout puissant aux Jacobins, ne manqua point d'y dénoncer Canclaux et Aubert Dubayet comme ayant désorganisé l'armée et tout perdu par leur entêtement.

Cependant les représentants Gillet, Philippeaux, Turreau, Reubell, Merlin, Ruelle et Cavaignac, en ce moment réunis à Nantes, prirent sous la date du 24 septembre un nouvel arrêté pour confirmer et rendre exécutoire le deuxième plan de campagne, présenté par Canclaux. Ce plan consistait à porter de rechef et inopinément l'armée des côtes de Brest au centre de la Vendée, persuadé qu'était le général qu'avec les soldats de Mayence et les grenadiers du général Bloss rien n'était impossible.

Mais, au moment où ces nouvelles opérations étaient entreprises, le comité de salut public, envoyant des émissaires à Saumur et à Nantes, changeait une grande partie du personnel des deux armées Républicaines. A dater du 1.er octobre, le département de la Loire-Inférieure fut détaché de l'armée des côtes de Brest, et réuni à l'armée des côtes de

la Rochelle, qui prit la dénomination générale d'armée de l'Ouest, sous le commandement du général Lechelle. Canclaux et Rossignol furent ainsi écartés du théâtre de la guerre. Ce dernier obtint, cependant, le commandement de l'armée des côtes de Brest, et il passa de la Vendée dans la Bretagne.

Prieur de la Marne, membre du comité de salut public, était chargé de se rendre à Nantes et de faire connaître ultérieurement au général Lechelle le plan qu'on devait suivre pour la réduction des rebelles. Les généraux Salomon, Rey, Gauvillier, Grouchy, Miesz Kowsky, Beffroy, Nouvion, Burac, Menou, Duhoux et Turreau, des deux anciennes armées de Brest et de la Rochelle, furent en même temps révoqués ou suspendus. Ces ordres arrivèrent sur le champ de bataille où Canclaux venait de remporter un avantage signalé sur d'Elbée et Bonchamp, qu'il avait rencontrés à la hauteur de Tiffauges.

« Le génie de la liberté, écrit-il aux Représentants, m'avait sans doute inspiré le projet de cette marche en avant qui a déjoué ceux de l'ennemi et dont le succès a dû arrêter l'effort des autres colonnes. Je lui rends graces à ce génie conservateur qui m'a rendu jusqu'au

bout de ma carrière. Puisse-t-il en guider d'autres ! Je n'ai plus de droit qu'à former ce vœu qui est bien dans mon cœur; et venant de recevoir ma lettre de rappel, je me retire avec la soumission d'un républicain qui ne sert sa patrie que quand, et comme elle le veut. »

Dès le lendemain, il se rendit à Nantes, où il résigna le commandement de l'armée entre les mains de Prieur.

Mais laissons les deux représentants Gillet et Philippeaux, qui avaient concouru à l'adoption de ce deuxième plan d'attaque, et qui étaient aussi sur le champ de bataille, quand l'ordre de révocation de Canclaux lui fut remis, s'expliquer sur ces mêmes faits et sur la conduite que tint l'armée de Rossignol dans cette nouvelle campagne, comme dans la première.

« Nous retournions croyant n'être plus trahis. Nous parvenons à reprendre tout ce qu'on nous avait forcés d'évacuer; pendant trois jours nous attendons les colonnes auxiliaires. Le brave Marigny a l'intrépidité de percer avec trente chasseurs l'armée rebelle, pour donner la main aux divisions de Chalbot, et l'instruire de notre position. Qu'arrive-t-il encore ! Un nouvel ordre expédié de Saumur, le 3 octobre, avait changé, pour la seconde fois, toutes les dispositions dont on était convenu, et Marigny trouve ces mêmes colonnes qui devaient

et qui pouvaient, le même jour, se joindre à nous, fuyant les nôtres, et faisant leurs retraites de Chantonnais sur Bressuire.

» Notre douleur et notre indignation ne peuvent se peindre en apprenant cette nouvelle perfide ; notre armée se trouve en flèche abandonnée à elle-même au milieu de la Vendée, ayant trois armées formidables en tête, à droite et à gauche. Cependant, dominés par la seule passion du bien public, et comptant sur le courage de nos braves soldats, nous prenons la résolution d'affronter la mort pour aller rejoindre, à travers les plus grands périls, les colonnes fuyardes, qu'une évolution perverse dirigeait vers Bressuire.

» C'est dans cette marche que notre avant-garde a eu à combattre 25,000 rebelles : elle les a vaincus. Les suites de cette victoire pouvaient être décisives ; l'armée, profitant de la terreur des ennemis, allait incontinent fondre sur les deux autres colonnes, leur faire éprouver le même sort, brûler Tiffauges la nuit suivante, et braver tous les dangers avec nos faibles moyens pour envahir Mortagne. Toutes ces dispositions étaient faites, lorsqu'un courrier apporte aux généraux Canclaux et Dubayet l'ordre du ministre de la guerre de cesser leurs fonctions et de quitter l'armée. Leur devoir était d'obéir, et ils l'exécutent à l'instant ; mais, en prenant cette mesure, le ministre n'avait point eu la prévoyance d'envoyer leurs successeurs. Rossignol qui, selon les ordres du ministre, doit remplacer Canclaux, n'est point arrivé ; Lechelle, qui devait commander l'armée de l'Ouest, ne peut être rendu, dit-on, d'ici à plusieurs jours ; il en

résulte que toutes les opérations sont paralysées, que l'armée reste seule et sans chef au cœur du pays ennemi, cernée par les brigands et abandonnée de la nature entière; quel triomphe pour Pitt et ses agents !.....

» Citoyens nos collègues, nous vous devions la vérité : il importe que vous sachiez que si la guerre de la Vendée n'est pas finie dans cette campagne, la faute n'en peut être attribuée, ni à nous, ni aux braves soldats de l'armée de Mayence. Les faits parlent ; les preuves existent au Comité de salut public: jugez, et punissez les coupables.

» Gillet; — Philippeaux. »

Prieur et Hentz, munis de pleins pouvoirs pour la nouvelle organisation qui allait être donnée à l'armée, étaient cependant déjà rendus sur les lieux, et ils annoncèrent l'arrivée du général Lechelle par la proclamation suivante:

« *Soldats républicains*,

» Seize cent mille Français sont en ce moment sous les armes: ils exercent la vengeance nationale sur deux villes rebelles (Lyon et Toulon); ils sont en marche pour chasser les rois et leurs vils esclaves du sol de la république. Votre tâche est de purger la Vendée d'une horde de brigands qui la désolent.

» Les deux armées des côtes de la Rochelle et de Brest n'avaient pas l'unité nécessaire dans leur direc-

tion, parce qu'elles étaient conduites chacune par un général en chef séparé, dont les vues se croisaient quelquefois. Cet ordre de choses n'a pas encore présenté à l'ennemi une masse de forces suffisantes, et nos armes n'ont pas toujours été heureuses.

» Mais la Convention nationale, dont vous fixez sans cesse l'attention et l'intérêt, vient de faire cesser cet inconvénient. Elle a décrété qu'un général en chef commandera tous les soldats qui combattent dans la Vendée, et cette armée sera appelée *Armée de l'Ouest.*

» Le souvenir des Lafayette, des Dumouriez, des Custine, qui, pour mieux voiler leur trahison, ont signalé les commencements de leur carrière par des victoires, donne à la nation de justes inquiétudes sur les hommes d'une caste qui a soulevé l'Europe contre nous, qui grossit les bataillons de nos ennemis. Il n'y en a plus à la tête de nos armées: Canclaux et Dubayet, ci-devant nobles, sont rappelés. Lechelle, homme du peuple, ancien soldat, est votre général en chef.

» Soldats! un homme n'est rien, la république est tout; vous n'êtes pas l'armée d'un général, mais l'armée de la république: vous n'appartenez à personne, vous n'obéissez qu'à la loi. Ce ne sont pas les généraux qui jusqu'ici ont remporté des victoires; c'est votre audace, c'est votre seule bravoure.........

» La guerre a formé des républicains, nous pouvons nous passer des nobles, dont la plupart n'étaient que des conspirateurs. Tout a les yeux sur vous, les représentants du peuple sont là; les traîtres sont livrés à la

justice ; *les ignorants sont éloignés ;* les intrigants sont connus et chassés.....

» Nantes, 9 octobre 1793.

» HENTZ, PRIEUR. »

Et le Comité de Salut Public s'adressant aux mêmes armées, leur disait :

« Lyon la rebelle est subjuguée, l'armée de la République vient d'y entrer en triomphe ; à cet instant elle taille en pièces tous les traîtres. Il n'échappera pas un seul de ces vils et cruels satellites du despotisme.

» Et vous aussi, braves soldats, vous remporterez une victoire ; il y a assez long-temps que la Vendée fatigue la République; marchez, frappez, finissez ; tous nos ennemis doivent tomber à-la-fois, chaque armée va vaincre; seriez-vous les derniers à moissonner des palmes, à mériter la gloire d'avoir exterminé les rebelles et sauvé la patrie ? La trahison n'a pas le temps d'agir devant l'impétuosité du courage; précipitez-vous sur ces hordes insensées et féroces, que la victoire vous présente ; écrasez-les, que chacun se dise : *Aujourd'hui s'anéantisse la Vendée*, et la Vendée sera vaincue.

» HÉRAULT, — BILLAUD-VARENNE, — BARRÈRE, — ROBESPIERRE. »

Le 8, Lechelle arriva à Montaigu, et le 9 il y passa la revue des troupes, annonçant, devant le front des lignes, comme au conseil, qu'il fallait *marcher en ordre*, *majestueusement et en masse*.

Merlin, qui eût bientôt deviné l'homme, se retournant vers Kléber, qui venait de dérouler la carte pour lui rendre compte de la situation de l'armée, dit assez haut pour être entendu : *Je crois en vérité qu'on a pris à tâche de nous envoyer ce qu'il y a de plus ignorant.* Le malheureux, qui avait en effet un instant commandé à la Rochelle, ne savait même pas où était l'île de Noirmoutier, et quand on lui annonça, à quelques jours de là, le 12 octobre, que ce poste important était tombé au pouvoir de Charette, il demanda : *Qu'est-ce donc que ce Noirmoutier? Où est cela?*

Aussi les représentants, comprenant l'importance d'avoir un homme d'action et d'intelligence pour diriger les opérations militaires, décernèrent à Kléber des pouvoirs suffisants pour tout diriger, sauf à rendre compte à Lechelle qui se tint constamment sur les derrières de l'armée.

Les mouvements militaires prirent dès-lors une précision et un ensemble qui permirent aux colonnes de Saumur et de Luçon de faire leur jonction sur le centre et de marcher réunies sur Tiffauges et Montaigu. L'ennemi, repoussé le 15 octobre, se retira au-delà de Mortagne, et

Kléber, y entrant immédiatement, s'y reposa quelques heures pour ravitailler ses troupes. Plusieurs divisions, et celle du général Beaupuy entre autres, se portèrent de là en avant pour se rapprocher de Cholet.

Il y eut vers Saint-Christophe et la Tremblaye un engagement très-vif, qui suspendit un instant la marche de l'armée.

L'ennemi, repoussé, s'était cependant retiré de Cholet. Des dispositions générales furent aussitôt prises pour le poursuivre; et le général Kléber suivait tous les détails de cette importante opération avec les représentants Bourbotte, Choudieu, Fayau, Bellegarde, Merlin, Carrier et Turreau, dont les quatre premiers venaient d'arriver à l'armée, quand, vers les deux heures de l'après-midi du 17, on apprit qu'une partie de l'armée Vendéenne se disposait à passer la Loire, en même temps qu'un corps de quarante mille hommes, commandé par d'Elbée et Bonchamp, marchait sur Cholet, où ils espéraient surprendre les troupes républicaines.

Les Vendéens, en effet, s'étaient ralliés à Beaupreau dans la matinée et leurs chefs, parmi lesquels étaient Talmont, Stofflet, Bonchamp, d'Elbée, La Rochejaquelin, Royrand et plu-

sieurs autres, avaient tenu conseil sur ce qu'il convenait de faire. Talmont, qui exerçait une grande influence sur quelques cantons de la Bretagne, ouvrit l'avis de se retirer dans cette province, et en cela il renouvelait la proposition qu'il avait déjà faite le matin du combat de la Tremblaye, engagé contre son opinion. Cette fois, il trouva beaucoup moins d'opposition, et plusieurs chefs se rangeaient à son avis, quand le valeureux Bonchamp obtint qu'on tenterait un dernier effort avant d'effectuer le passage de la Loire.

Cette résolution prise, les troupes de Stofflet et de la Rochejaquelin attaquent immédiatement les républicains qui s'étaient formés sur les hauteurs, à l'est de Cholet, et, tandis que les ailes de droite et de gauche sont ainsi vivement serrées par les colonnes vendéennes, Bonchamp et d'Elbée, se portant sur le centre où commandait le général Chalbos, ébranlent à-la-fois toute la ligne républicaine. Mais le général Bard, qui avait été blessé en chargeant à la tête des grenadiers de la Convention, se sentant appuyé des Mayençais, que Kléber avait tenus en réserve, s'écrie: *Camarades, voulez-vous passer pour des lâches aux yeux de ces braves*, et le

combat prend une nouvelle face. Bientôt l'artillerie républicaine, soutenant ce nouvel élan, jette le désordre partout. C'est en vain que Bonchamp, d'Elbée, La Rochejaquelin veulent rallier les Vendéens qui se dispersent; il n'y a plus de combat; mais une lutte corps à corps dans laquelle le général républicain Beaupuy est renversé et au moment d'être tué quand d'Elbée et Bonchamp tombent percés de coups. Cependant la division vendéenne de Lyrot de la Patouillière, qui n'avait pu se réunir au gros de l'armée au départ de Beaupreau, accourait en toute hâte. Mais la journée était perdue; une troupe d'avant-garde, commandée par Piron, parut seule sur le champ de bataille au moment où d'Elbée et Bonchamp succombaient; Piron écarte tous ceux qui entouraient ces deux chefs et parvient à les enlever. D'Elbée fut transporté d'abord à Beaupreau, et de là à Noirmoutier; Bonchamp, porté par ses soldats, gagna Saint-Florent. L'effort de Piron fut le dernier que firent les Vendéens dans cette action; et, d'après les rapports les plus exacts, leur perte, dans cette journée et celle du 16, s'éleva à 10,000 hommes hors de combat.

Chassés, le lendemain 18, de Baupreau, la voix de La Rochejaquelin n'est pas écoutée au milieu du désordre que l'irruption imprévue de Westerman a fait naître. Dix pièces d'artillerie, trente mille rations de pain, un magasin à poudre, un grand nombre de prisonniers sont abandonnés aux républicains; et il ne reste d'autre réfuge aux rebelles dispersés que la petite ville de Saint-Florent, placée sur une éminence de la rive gauche de la Loire. C'est sur ce point que les fuyards, en désordre, se sont portés, et que la masse des habitants, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux, leurs meubles, se sont aussi dirigés. Le temps était froid, et la rigueur de l'automne commençait à se faire sentir: tous ces malheureux errant sur la plage, mesurent la largeur du fleuve et calculent comment ils pourront le franchir.

La Rochejaquelin et Piron sont cependant à cheval, et vont d'un point à l'autre, essayant de rallier les combattants, pour pouvoir convenablement protéger le passage du fleuve et sauver, s'il est possible, l'artillerie et les munitions qu'ils possèdent encore. Cette nouvelle pensée de guerre et de résistance anime un instant les plus déterminés, et un long cri d'exaspération

s'élève tout à coup du milieu de la foule. On demande que cinq mille prisonniers républicains, alors renfermés dans l'église de Saint-Florent, et confiés à la garde de Cesbron d'Argone, chef de l'armée royaliste et ancien chevalier de Saint-Louis, soient fusillés et passés par les armes. Les chefs vendéens réunis en conseil en délibèrent eux-mêmes; et, cédant aux cris de la multitude, que l'espoir du sang rend furieuse, des ordres sont déjà donnés pour cette horrible exécution, quand l'épouse de Bonchamp quitte le lit de son mari qui n'avait plus que quelques heures à vivre, et vient sur la place même s'opposer à la rage de Cesbron et des misérables qu'il entraînait. Au même moment le jeune Lescure, qu'une blessure reçue à Cholet retient sans espoir de recouvrer la vie, s'écrie : *Voilà un acte infâme!* Bonchamp recueille ses dernières forces, et, sûr que sa voix sera entendu, il s'oppose formellement à la résolution du conseil, et, prenant un ordre du jour qu'il fait proclamer, il défend, sous peine de mort, d'attenter à la vie des prisonniers. (1)

---

(1) Parmi les prisonniers sauvés ainsi de la fureur

A quelques heures de là, jeté dans une barque, il traversait le fleuve, emporté par ses soldats.... Mais il n'arriva point à l'autre rive, et son souffle s'éteignit dans les bras de cette même femme

---

des Vendéens, était un négociant de Nantes, dont le nom doit figurer dans l'histoire à côté de celui des hommes qui se sont le plus distingués par l'élévation de leur caractère, et surtout par leur constance à la foi jurée. Haudaudine, fait prisonnier en combattant contre les Vendéens à l'affaire de Legé, fut renvoyé à Nantes, sa patrie, avec deux autres habitants de cette ville, sous la promesse solennelle qu'ils firent de revenir se constituer prisonniers, si la mission dont on les chargeait ne réussissait point. Il s'agissait de négocier un échange; le délai était fixé à trois jours. La proposition des Vendéens ne fut point agréée, et l'on défendit aux négociateurs de retourner chez l'ennemi. Deux d'entre eux se laissent intimider; Haudaudine, fidèle à la parole qu'il a donnée, ne veut rien écouter, et, nouveau Regulus, malgré les sollicitations, les instances, les prières de sa famille, les menaces mêmes que lui font ses concitoyens de le traiter en émigré, il part pour remplir sa promesse, et sauver la vie à ses compagnons d'infortune, dont le sort dépendait de son retour. Les Vendéens accueillirent cet homme généreux avec une sorte de respect; mais le voyant inébranlable dans son opinion politique, ils crurent devoir le retenir dans les

qui arrêta le féroce d'Argone. C'est dans ces circonstances, et lorsque le parti de la Vendée perdait l'un de ses chefs les plus braves, que la masse des Vendéens, forcée de se porter sur l'autre rive de la Loire, traversa le fleuve à l'aide de quelques barques qui se trouvèrent à sa portée.

Tous les historiens de la Vendée ont donné à ce grave événement une attention qui nous dispense de le reproduire dans ses détails, et il n'est personne qui ne se figure la confusion, le désordre qui durent régner dans un mouvement ainsi exécuté sous l'empire de la crainte et au milieu des femmes, des vieillards, des enfants et du matériel que cette foule traînait à sa suite. Beaucoup se noyèrent, d'autres n'arrivèrent sur la rive opposée qu'en s'attachant à leurs chevaux qu'ils lancèrent dans le fleuve avec ce qu'ils avaient de plus précieux.

Il est manifeste que les républicains pouvaient

---

fers. Depuis lors, errant de prison en prison, il avait été conduit à Saint-Florent, où l'héroïsme de Bonchamp lui sauva la vie et le rendit à la liberté. Cet estimable citoyen, qui vit encore, s'est retranché depuis dans la vie domestique.

dans cette circonstance, et d'un seul coup, anéantir le parti royaliste de la Vendée. Il eût suffi pour cela, qu'au lieu de s'arrêter à piller Cholet et Beaupreau, pendant trois jours, ils se fussent portés à marches forcées sur Saint-Florent, pour de là foudroyer les fuyards au moment où ils traversaient la Loire. Soit imprévoyance des chefs ou indiscipline de la part du soldat, ils ne le firent point, et une masse encore formidable de combattants fut ainsi naturellement portée vers l'Ouest et les départements de la Bretagne.

CHAPITRE II.

MARCHE DES VENDÉENS SUR LAVAL. — MOUVEMENTS DE L'ARMÉE RÉPUBLICAINE ET PROCLAMATIONS DES REPRÉSENTANTS. — DÉROUTE DES RÉPUBLICAINS A LAVAL ; LEUR FUITE SUR LE LION-D'ANGERS.

L'affaire de Cholet et le passage de la Loire par les Vendéens allaient changer le théâtre de la guerre. Varades, Ancenis, Ingrande, tombèrent successivement au pouvoir de l'ennemi, et les chefs républicains ne surent quelle route prendre pour suivre leurs adversaires, dans la crainte que Nantes ou Angers ne fussent tout à coup attaqués par la masse des rebelles. Dans cette irrésolution, et après un conseil de guerre tenu le 19 au matin à Beaupreau, l'armée républicaine se partagea en divers corps, dont l'un se porta sur

Saint-Florent, pour de là gagner le Pont-de-Cé et Angers, tandis que le général en chef se dirigeait sur Nantes, en allant bivouaquer à la Chapelle-Heulin.

En arrivant à Saint-Florent, le général Beaupuy écrivit au général en chef :

« La Loire est sous nos yeux; plus de rebelles de ce côté, quelle satisfaction! Mais quelle différence, si les nôtres eussent tenu à Varades! La France entière en serait purgée, la Loire eût été leur tombeau; ils s'y seraient précipités, tant la terreur était grande parmi eux. »

Et, en effet, Varades, muni de quelques troupes et suffisamment pourvu d'artillerie, eût évidemment empêché ou considérablement retardé le passage de la Loire. Mais le général en chef Lechelle n'avait rien prévu, ainsi que le fit remarquer Kléber, qui pouvait bien, en vertu des demi-pouvoirs qui lui furent confiés, diriger une action partielle, mais non l'ensemble de la campagne.

Arrivé à Angers, le 21 octobre, le général Beaupuy rendit compte de ses mouvements au général en chef, ainsi qu'il suit :

« Nous allons, nous allons toujours, rien n'arrête l'avant-garde, elle suit les représentants du peuple.

» A Saint-Florent, j'ai fait de nouvelles dispositions d'attaque sans votre participation, mais j'étais avec les représentants du peuple, qui, non-seulement les ont agréées, mais même me les ont conseillées.

» Le citoyen Merlin, avec un détachement, s'est chargé d'observer la partie d'Ancenis et d'empêcher le général Canuel de passer la Loire avec la colonne de Luçon; et moi, avec l'avant-garde, je suis arrivé après douze heures de marche, à Angers, où les rebelles se dirigeaient. Il paraît que déjà ce mouvement a produit quelques effets. L'ennemi, qui paraissait très-irrésolu, s'est décidé; il marche sur Candé, et moi aussi je vais marcher sur Candé. Je vous promets, général, avec les représentants qui me secondent, de ne pas cesser de les poursuivre, qu'ils ne soient tous rendus ou détruits. D'après l'état actuel des choses, je suis décidé à partir demain à trois heures du matin; je me dirigerai sur Candé. Je ne puis attendre vos ordres: trop de distance est entre nous deux; mais je me concerterai avec le général Canuel et le général Olagnier qui occupe une position à Saint-Georges, et j'espère que la République verra dans peu de jours la fin de cette étonnante et affreuse guerre.»

De son côté, le général en chef, marchant à grandes journées, avait atteint Nantes dès le 20 octobre, et, traversant la ville sans s'y arrêter, il prit position au camp de Saint-Georges, pour y faire reposer ses troupes et les pourvoir de vivres et de munitions.

C'est à ce moment que furent affichées les

proclamations suivantes, dont la première fut rédigée par le Comité de salut public, à la demande de Merlin, qui, dans la fougue de son exaltation, et encore échauffé des journées de Cholet et de Beaupreau, avait écrit, le 20, au Comité de salut public, en lui disant :

« Faites une proclamation, montrez Lyon rasé, la Vendée en cendres, et le sang des traîtres inondant le pays. » — Ce conseil fut suivi, et le 23 octobre, l'adresse suivante fut transmise aux armées :

« *Soldats républicains*,

» Les lâches satellites de la tyrannie ont fui devant vous à votre approche. Ils ont abandonné Dunkerque et leur artillerie; ils se sont hâtés d'échapper à leur ruine entière en mettant la Sambre entre eux et nos phalanges victorieuses. Le fédéralisme a été frappé dans Lyon. L'armée républicaine est entrée dans Bordeaux pour lui porter le dernier coup; les Piémontais et les Espagnols sont chassés de notre territoire; les défenseurs de la république viennent de détruire les repaires des rebelles de la Vendée; ils ont exterminé leurs cohortes sacriléges. Cette terre coupable a dévoré elle-même les monstres qu'elle a produits; le reste va tomber sous la hache populaire. Partout où la tyrannie n'a point trouvé l'appui de la trahison, la victoire a suivi les drapeaux de la liberté, et le génie du peuple français triomphe.

» Soldats républicains! il reste encore au-delà de la Sambre, il reste encore sur les bords du Rhin et de la Moselle, des esclaves féroces, armés contre la sainte cause que nous défendons; ils sont couverts du sang de vos femmes et de vos enfants; ils le sont du sang des représentants de la nation; ô douleur! il en reste jusques dans nos cités, il en reste dans l'exécrable Toulon. Le moment est venu de punir tous leurs forfaits. L'heure fatale aux tyrans sonne, et c'est par vos mains qu'ils doivent périr.

» Soldats républicains! les mânes de vos frères égorgés vous implorent, la gloire vous appelle, la patrie vous regarde, les représentants de la nation vous encouragent et vous guident; marchez, frappez; que dans un mois le peuple français soit vengé, la liberté affermie, la république triomphante; que les tyrans et les esclaves disparaissent de la terre; qu'il n'y reste plus que la justice, le bonheur et la vertu.

» Les membres du comité de salut public.

» ROBESPIERRE, — HÉRAULT, — CARNOT, — BILLAUD-VARENNE. »

Le 25 et le 27, les représentants, en mission, s'adressèrent eux-mêmes à l'armée et aux habitants, dans les termes qui suivent:

« *Frères et Amis,*

» Les brigands de la Vendée, battus et mis en déroute par les soldats de la république, viennent de passer la Loire; ils vont porter dans vos contrées les

fléaux qu'ils ont répandus si long-temps dans un pays dont ils se croyaient les maîtres, et qui n'offre en ce moment qu'un *monceau de cendres et de cadavres*.

» Tels sont les funestes effets des guerres civiles : tel est le sort qui vous attend, si vous n'employez toutes vos forces pour chasser de votre territoire les monstres qui vous portent la désolation et la mort.

» Nous poursuivons sans relâche cette horde épouvantée ; hâtez-vous de lui opposer des barrières impénétrables, marchons ensemble, et noyons dans la Loire et exterminons sur sa rive les lambeaux de l'armée catholique et royale. »

On lisait dans la seconde :

» *Braves soldats*,

» *Vous avez mis tout à feu et à sang sur le territoire des brigands ;* vos victoires ont été terribles comme la loi qui vous avait chargé de venger la république. Il ne fallait rien moins que ce grand exemple aux rebelles et aux ennemis du dedans. Vous vous êtes couverts de gloire, et la patrie est satisfaite.

» Il ne vous reste plus qu'à détruire une partie des scélérats que vous poursuivez sans relâche ; bientôt vous allez les atteindre et les exterminer. Mais ils ont passé la Loire ; vous quittez la terre de proscription, et vous êtes déjà sur la terre de la liberté.

» Là, le fer et la flamme vous avaient été remis pour exercer une juste vengeance ; ici, l'honneur et la loi vous disent de respecter et de protéger les propriétés. C'en est assez pour de braves républicains qui con-

naissent leurs devoirs : ils n'oublieront pas qu'ils sont chez des frères et amis, ils ne flétriront pas les lauriers qu'ils viennent de cueillir.

» Les représentants du peuple aiment à croire que les défenseurs de la liberté ne porteront aucun dommage aux propriétés des patriotes (1); ils ne laissèront dans les départements soumis aux lois que le souvenir de leur courage et de leurs vertus.

» Si l'espoir des représentants du peuple était trompé, si quelques individus se livraient au pillage, alors ils appelleraient sans pitié le glaive de la loi sur leurs têtes coupables ; ils ne veulent pas laisser une seule tache à l'armée victorieuse des côtes de l'Ouest.

» Les représentants du peuple,

» Bellegarde, — Ruelle, — Boursault, — Carrier, — Fayau, — Gillet, — Méaulle. »

Mais que faisait pendant ce temps l'armée

(1) Ces recommandations étaient, en effet, d'autant plus instantes, que, d'après le rapport même du général Grouchy, sur la prise de Verton, la garde qu'il avait préposée à la conservation des propriétés des patriotes ayant été forcée, ces propriétés comme celles des rebelles furent indistinctement dévastées. Quant au caractère général de cette guerre, d'ailleurs bien connu, il faut se rappeler que, lors de la retraite des républicains de Clisson (septembre 1793), les ambulances et les officiers de santé furent plusieurs fois égorgés par les rebelles ; que de leur part les républicains mettaient le feu partout, et qu'on vit, clouées, à la porte de l'écurie des cavaliers du Bas-Rhin, les oreilles de plusieurs malheureux tués les armes à la main.

vendéenne : elle s'organisait, autant du moins que la chose était possible, dans la crise et le dénuement où elle se trouvait. Bonchamp venait d'expirer, et d'Elbée, couvert de blessures, avait été transporté à Noirmoutier. Quel chef succèdera à ces deux hommes et prendra le commandement suprême? Cette question long-temps débattue en faveur de la Rochejáquelin, de Donissan et du prince de Talmont, fut enfin résolue par l'élection du jeune la Rochejaquelin, que le suffrage de l'Escure, frappé au front d'une balle mortelle, désigna à ses compagnons d'armes: la Rochejaquelin avait à peine vingt-et-un ans.

Bientôt sorti de Varades, le jeune chef Vendéen, vit s'ouvrir devant lui, les portes d'Ingrandes, de Candé et de Segré; un instant le conseil Vendéen, tenu à Varades, avait opiné pour que l'on marchât sur Nantes dans l'espoir de le surprendre; ensuite l'avis d'attaquer Rennes avait prévalu; mais pendant ce temps les Républicains avaient concerté leurs mouvements, et les Royalistes remontèrent un instant la rive droite du fleuve sans savoir au juste sur quel point ils se dirigeraient. Gênée par ses bagages et sa propre masse, l'armée vendéenne

s'étendait au loin dans sa marche. En tête était le généralissime avec 12,000 combattants environ. Venaient ensuite les femmes, les enfants, les vieillards, les blessés, les bagages, les chariots, des meubles et quelques troupeaux amaigris que protégeaient un petit nombre de cavaliers. La plus grande confusion régnait dans cette partie de l'armée. L'arrière-garde était composée des meilleures troupes et de la plus grande partie de la cavalerie; Donissan et Duhoux la commandaient, et M. Perraut y dirigeait l'artillerie. C'est au milieu de cette division qu'était Lescure, lentement traîné dans sa voiture, la tête enveloppée de bandelettes. Un chef nommé la Forêt veillait aux jours de ce général. Plus de quatre lieues étaient ainsi occupées par les Vendéens dont les lignes se prolongeaient sur la route de Château-Gontier.

Les Républicains cependant, s'étaient remis en marche le 22, avec ordre, suivant les expressions ordinaires de Lechelle, de se porter *majestueusement et en masse*, sur Château-Gontier et Laval. Beaupuy parti d'Angers, se dirigea sur Candé; Westerman eut ordre de prendre la direction de Nort, et Kléber de suivre la rive droite de la Loire jusqu'à Ancenis

pour se porter ensuite sur les derrières des rebelles. — Mais déjà les Vendéens s'étaient emparés de Château-Gontier sans trop de résistance, et les quelques bataillons de garde nationale, que les administrations départementales de la Mayenne portèrent en avant de Laval, ne tinrent pas contre les bandes de la Rochejaquelin, malgré l'invitation de leurs députés Grosse, Durocher et J.-F. Bissy, qui les avaient engagés, par une proclamation, à mourir en héros !

Beaupuy et Westerman arrivèrent à Château-Gontier le 25, à 5 heures du soir; leurs troupes étaient harassées. Le corps d'armée et la division Canuel n'étaient qu'à une journée de marche.

» Westerman, dit Kléber, toujours pressé d'agir et de faire parler de lui à tout prix, fut d'avis de marcher de suite sur Laval; Beaupuy lui fit observer qu'ayant encore six lieues à faire, on n'arriverait à Laval qu'au milieu de la nuit, et que le soldat, accablé de lassitude, serait hors d'état de rien entreprendre; qu'en différant cette attaque jusqu'au lendemain, on pourrait non-seulement prendre des dispositions plus sûres, mais que l'on serait renforcé par l'armée. Toutes ces considérations ne purent déterminer Westerman à renoncer à son projet; avide de gloire, il voulut profiter du moment où l'ancienneté lui donnait le commandement, pour faire un coup d'éclat, et il se mit en marche.

Arrivé à la *Croix-de-Bataille*, près Laval, Wester-

man donna l'ordre au capitaine Hauteville d'aller reconnaître l'ennemi. L'ardeur de cet officier l'emporta, il chargea les premiers postes et les poursuivit vivement. L'alarme se répandit aussitôt, et le tocsin sonna. Au moment où les troupes républicaines se déployaient, l'ennemi, revenu de sa première frayeur, l'attaqua de ses masses nombreuses, et, malgré le courage de Beaupuy et de Westerman, leurs troupes, accablées par le nombre, furent forcées de céder, après une perte de 12 à 1,500 hommes. Le combat fut des plus opiniâtres, et l'obscurité de la nuit le rendit encore plus sanglant. Quelques pièces de canon, servies par les Vendéens et placées au pont d'Entrames, portèrent le plus grand ravage dans les rangs républicains. Westerman et Beaupuy se replièrent sur Château-Gontier.

Toute l'armée s'y trouva donc réunie le 26, l'avant-garde épuisée d'un combat inutile et sanglant, le corps de bataille fatigué d'une route longue, faite sans vivres, sans souliers, et à travers les boues de l'automne. Westerman et les représentants voulaient de nouveau se porter en avant. Kléber s'y opposa avec force et fit décider qu'on ne s'avancerait pas au-delà de Villiers, moitié chemin de Château-Gontier à Laval.

Pendant ce temps, les Vendéens entrés à Laval depuis trois jours, et ranimés par les succès de la veille, faisaient de nouvelles dispositions.

Les instances du prince de Talmond ne purent déterminer les habitants de la ville à prendre parti dans l'armée royaliste, bien qu'ils fussent pour la plupart dévoués à cette cause; mais un grand nombre de paysans venus des campagnes environnantes avaient offert leurs bras.

Vêtus de peaux de chèvres, portant de longs cheveux et de larges chapeaux, il était curieux de voir ces hommes former leurs lignes, n'ayant pour armes que des fusils de chasse, des pieux, ou des fourches.

Vingt-cinq à trente mille combattants se trouvèrent réunis dans la matinée du 27, au moment où des femmes, des enfants et des bagages sans nombre obstruaient les places et les rues de la vieille ville.

Pourvus de leurs munitions et de leurs cartouches qu'ils portaient dans des mouchoirs attachés autour de leurs reins, ces hommes se formèrent au sud de Laval animés par la voix de Lescure, qui s'était fait transporter sur le terrain. La Rochejaquelin, de Royrand, Stofflet, Fleuriot, d'Autichamp et Duhoux étaient chargés des intérêts de cette armée et en dirigeaient les masses.

Mais laissons Kléber, le sage et généreux chef

des Mayençais, nous donner lui-même le récit de cette journée.

« Savary connaissait Laval; il nous donna, sur sa position, les renseignements les plus détaillés. Il nous fit sentir que l'attaque faite sur la rive gauche de la Mayenne réussirait difficilement, parce qu'il suffisait de couper le pont de Laval ou d'y établir une batterie, pour la rendre presque impossible ; que l'on trouverait beaucoup plus d'avantages en dirigeant cette attaque par la rive droite, parce que, de ce côté, on arriverait sur les hauteurs qui dominent la ville, et qu'il ne se présenterait aucun obstacle; que si l'on s'obstinait à continuer la marche sur la rive gauche, il fallait du moins faire une diversion sur l'autre rive, en faisant marcher, sur cette direction, la colonne de l'armée des côtes de Brest, commandée par l'adjudant-général Chambertin, qui se trouvait à Craon ; qu'ainsi il fallait rester dans ces dispositions et différer l'attaque d'un et même de deux jours, pour donner à la troupe le temps de se refaire, et prendre des mesures pour attaquer à la fois sur tous les points.

» Cet avis fut goûté de tout le monde; le général Dembarrère, qui survint, l'approuva également. Marceau se chargea d'en faire la proposition à Lechelle; Savary se rendit aussi chez lui le lendemain matin, et insista sur l'exécution de ce plan. Léchelle consentit à l'adopter, et renvoya Savary vers moi pour m'en prévenir. Il donna même l'ordre à Olagnier, qui arrivait avec sa colonne et dont on n'avait pas entendu parler jusqu'alors,

d'aller rejoindre Chambertin à Craon, pour marcher avec lui sur Laval; mais il ne fut donné aucun ordre ni avis à Chambertin.

» Cependant la colonne de Beaupuy arrive de Château-Gontier et continue sa marche en avant. La générale bat, et je reçois l'ordre suivant :

» *L'armée va se mettre en mouvement, l'avant-garde, commandée par le général Beaupuy, sera éclairée dans sa marche par les tirailleurs; les généraux de division auront soin de faire tenir l'ordre dans la marche. Arrivé au champ de bataille dit Croix-de-Bataille, les officiers d'infanterie mettront pied à terre et enverront leurs chevaux à la queue de l'armée. Arrivée au champ de bataille, on enverra un parti pour reconnaître la position de l'ennemi.*

» 27 octobre. LÉCHELLE.

» On conçoit mon indignation, s'écrie Kléber, à la lecture d'un ordre marqué au coin de la plus crasse ignorance : mais il fallait obéir!

» Beaupuy avance toujours, ma division le suit; celle de Chalbos était prête à s'ébranler. Les généraux se réunissent de nouveau et se déterminent à envoyer encore une fois près de Léchelle pour lui faire des représentations sur cet ordre imprévu. Vingt mille hommes filant sur une colonne, pour attaquer un poste accessible par plusieurs grandes routes, sans faire aucune fausse attaque, aucune diversion, nous paraissait une chose bien extraordinaire; d'autant plus que l'ennemi pouvait envoyer dix à quinze mille hom-

mes par la rive droite de la Mayenne, pour forcer le poste de Château-Gontier et nous mettre entre deux feux. Westerman fut chargé de cette mission, et ne fut point écouté.

» Cependant le canon se fait entendre. Marçeau, qui accompagne Beaupuy, vient me dire que toute l'armée ennemie était en bataille sur la hauteur d'Entrames. Je fais avancer ma division, je me concerte avec Beaupuy qui en est déjà aux mains; et, dans le fort de la mêlée, je fais déployer mes bataillons à droite et à gauche de la route; en un mot, je dispose tout pour soutenir l'avant-garde. Léchelle, suivant son habitude, ne paraît point; il arrête même, sur la grande route, la seconde division (celle de Chalbos) sans la déployer, tandis que, par la manœuvre la plus simple, il eût pu aisément déborder la gauche de l'ennemi, et le prendre en flanc. Dembarrère et Savary s'en apercevant, coururent pour la chercher; ils parlèrent au général en chef; mais celui-ci ayant déjà perdu la tête, au lieu d'avancer se disposait à la retraite. Bientôt la déroute se met, non dans ma division qui se battait, mais dans celle de Chalbos qui ne se battait pas; et Léchelle, le lâche Léchelle donne lui-même l'exemple de la fuite. J'avais encore deux bataillons disponibles de ma division. Dans ce désordre, je les envoie occuper le point que nous avions derrière nous (celui où s'était tenue la deuxième division), afin qu'au moins, notre retraite, par ce défilé, fut assurée. Le soldat, qui toujours a *un œil sur le dos*, s'apercevant que la seconde division est en fuite, s'ébranle aussitôt pour la suivre.

Cris, exhortations, menaces sont vainement employés ; le désordre est à son comble, et pour la première fois, je vois fuir les soldats de Mayence. L'ennemi nous poursuit ; il s'empare successivement de nos pièces qu'il dirige contre nous. La perte des hommes devient considérable.

» Bloss, qui n'avait reçu que vers midi, l'ordre de se porter à Villiers, sortait de Château-Gontier pour s'y rendre ; il n'avait pas fait cinquante pas, qu'il voit arriver les fuyards et le général en chef à leur tête. Il barre la route avec ses grenadiers ; mais ses efforts sont inutiles, il est lui-même entraîné jusqu'au-delà de la ville.

» Les représentants Merlin et Turreau, qui toujours avaient été à la tête de la colonne, s'efforcent en ce moment de rallier les soldats ; quelques centaines seulement arrêtent l'ardeur des Vendéens. Enfin, l'ennemi nous surprend, et nous avions à peine passé le pont de Château-Gontier, que déjà il était entré dans la ville, et nous tirait des coups de fusil par les fenêtres. Je trouve au pont de cette ville l'adjudant-major des *Francs*, nommé Kuhn, qui avait rallié autour de lui une vingtaine d'hommes de bonne volonté pour le garder et le défendre. Je le loue de son courage et lui promets de venir à son secours, dès que j'aurai pu réunir une centaine d'hommes ; j'en rencontre, les uns conduits par le chef de bataillon Okelli, du soixante-deuxième régiment, vieillard de soixante-dix ans ; les autres par Gérard, capitaine au deuxième bataillon du Jura. Je les mets en bataille sur la place, ayant le pont devant eux.

» Le brave général Bloss arrive aussi, et comme un autre Horatius Cocles, il reste le dernier pour défendre le pont, et reçoit un coup de feu.

» Je vis alors que le seul parti qui nous restait à prendre, était de mettre quelque ordre dans notre retraite pour aller occuper la position derrière la rivière d'Oudon au Lion-d'Angers.

» Dans cet instant, Bloss, sans chapeau, la tête ceinte d'un mouchoir qui bandait sa plaie, reparaît escorté de cinq à six chasseurs, se dirigeant vers le pont ; Savary court à lui : — Viens avec moi, lui dit-il, tâchons de rétablir l'ordre dans la retraite. — Non, répond vivement Bloss, il n'est pas permis de survivre à la honte d'une pareille journée...... A peine a-t-il fait quelques pas sur le pont, qu'il est frappé d'un coup mortel ; il tombe, et plusieurs de ses camarades, voulant venger sa mort, expirent à ses côtés. Ainsi périt l'un des plus vaillants et des meilleurs officiers de l'armée.

» L'ennemi, de la hauteur qui domine et enfile la route, tire plusieurs coups de canon à boulets et à mitraille, qui jettent dans notre colonne la confusion, l'effroi et la mort. La nuit était obscure, il ne fut plus possible de faire observer aucun ordre de marche, et les soldats ne s'arrêtèrent que là où ils n'entendirent plus le bruit du canon.

» Nous abandonnâmes à l'ennemi, dans cette horrible déroute, la première dont je fus témoin, dix-neuf pièces de canon, autant de caissons, plusieurs chariots chargés d'eau-de-vie et de pain, et je perdis plus de mille hommes de ma division, qui donna seule.

» Le général Beaupuy se battit avec son intrépidité ordinaire. A la tête de son avant-garde, au plus fort de la mêlée, il reçoit une balle qui lui traverse le corps. Transporté dans une cabane, à peu de distance de Château-Gontier, sur la route d'Angers, on mit le premier appareil sur sa plaie, et l'on se disposait à le transporter plus loin, lorsqu'il dit avec ce calme qui ne l'abandonna jamais : *qu'on me laisse ici, et que l'on présente ma chemise sanglante à mes grenadiers*..... Il fut conduit à Angers.....

» Léchelle, continue Kléber, en se retirant à Château-Gontier, tandis qu'on se battait encore à Entrames, s'écria : *qu'ai-je donc fait pour commander à de pareils lâches?* Un soldat de Mayence, blessé, lui répondit : *qu'avons-nous fait pour être commandés par un pareil jean f*..... Cette réponse donna beaucoup d'humeur au général, qui affecta ensuite d'apostropher les Mayençais d'une manière dure et mortifiante, tandis qu'il traitait très-familièrement les autres.

» L'armée étant rangée en bataille, Léchelle voulut en parcourir les rangs avec moi, mais alors il n'y eut qu'un cri : *à bas Léchelle! vive Dubayet! qu'on nous le rende, vive Kléber!*..... — Il n'osa continuer, et s'échappa pour aller porter ses plaintes aux représentants.

» Je voulus parler aux soldats, et leur faire sentir qu'en eux-mêmes, dans leur peu de fermeté, se trouvait en grande partie la cause de la défaite honteuse qu'ils venaient d'éprouver ; mais lorsque je me vis au milieu de ces braves gens, qui jusqu'ici n'avaient connu que des victoires, et qui tant de fois s'étaient

couverts de gloire ; lorsque je les vis se presser autour de moi, dévorés de douleur et de honte ; les sanglots étouffèrent ma voix, je ne pus proférer un seul mot, je me retirai......

» A deux pas de là, je rencontrai Choudieu, Merlin et Turreau. Le premier me dit : — Je suis bien fâché que les soldats aient crié *vive Dubayet.* — Sachez donc, lui répondis-je, accorder quelque chose à leur douleur et à leur confusion ; c'est la première déroute qu'ils essuient, c'est la première fois qu'ils éprouvent la honte d'avoir fui devant un ennemi que jusqu'ici ils avaient toujours vaincu. — Je leur passe d'avoir apostrophé Léchelle, reprit Choudieu, ils l'ont vu fuir, il ne mérite plus de confiance ; mais ils auraient dû s'en tenir là (1).

» Alors, continue Kléber, on me fit la proposition de prendre le commandement en chef, et comme je la rejetai formellement : — *Tu ne peux refuser*, me dit-on, *c'est en toi que le soldat a le plus de confiance, tu peux seul relever son courage.* — Je le relèverai son courage, sans commander en chef, et je le ferai obéir à quiconque vous mettrez à notre tête, à Léchelle lui-même, s'il ne veut plus fuir. D'ailleurs, vous avez ici un général divisionnaire (Chalbos), qui, à l'expérience de quarante ans de service, joint le ton du comman-

(1) Westerman, toujours imprudent, disait hautement au milieu de la route. — *Non, je n'obéirai point à un lâche.... Je suis un insubordonné.... Je demande un congé ou ma démission....* — Il obtint la permission de s'absenter, et partit pour Niort.

dement et les formes nécessaires pour inspirer de la confiance. Je souffrirais chaque fois que je serais obligé de donner des ordres à un tel homme. Enfin, ajoutai-je, supposons que vous n'ayez pas la plus haute idée de ses talents militaires, ne pouvez-vous pas lui prescrire, par votre arrêté, de se faire assister du conseil des autres généraux, lorsqu'il s'agira d'une opération importante? Vos collègues à l'armée des Pyrénées, dans une semblable circonstance, ont pris cette mesure et ont eu lieu de s'en applaudir.

» On se rendit à mes raisons. Le représentant Belle-Garde fut chargé par ses collègues d'engager Léchelle à demander un congé pour le rétablissement de sa santé. Il fut arrêté que Chalbos prendrait le commandement en chef par intérim, et qu'il se ferait assister par le conseil des autres généraux. Le général de brigade Nouvion, très-bon officier, fut nommé par Chalbos, chef de son état-major.

» Sitôt que Léchelle eut connaissance de cet arrêté, il commença à tousser violemment; il dîna néanmoins le même jour avec nous, et là, il eut l'absurde impudeur de vouloir donner à entendre que cette défaite n'était due qu'à l'*or de Pitt*, qui avait séduit l'armée de Mayence; mais, ajouta-t-il, je découvrirai le complot et *malheur aux traîtres!*.... Je voulus parler; on me poussa. Déjà mes yeux et mon geste s'étaient expliqués. Mais chacun ayant le sourire du mépris sur les lèvres, que me restait-il à dire?

» Le lendemain matin, on tint conseil de guerre. On mit en question si on garderait la position du Lion-

d'Angers, ou si on se porterait de nouveau sur Château-Gontier pour attaquer l'ennemi. Merlin, Turreau et plusieurs autres étaient d'avis de faire avancer l'armée. On m'invita à m'expliquer à ce sujet. — Je crois, dis-je, qu'il faudrait d'abord mettre en question, si nous avons une armée, ou si nous n'en avons pas. Déjà vous auriez décidé cette question, si, comme moi, avant le jour, vous aviez parcouru le front du camp; si vous aviez vu le soldat mouillé jusqu'aux os, sans tentes, sans paille, sans souliers, sans culottes, quelques-uns sans habits, dans la boue jusqu'à mi-jambe, grelottant de froid, et n'ayant pas un seul ustensile pour faire sa soupe; si, comme moi, vous aviez vu des drapeaux entourés de vingt, trente ou cinquante hommes au plus, qui forment les divers bataillons; si, comme moi enfin, vous les aviez entendus s'écrier : *les lâches sont à Angers, et nous, nous sommes ici dans la plus profonde misère.* Alors vous penseriez comme moi, qu'il n'est pas possible de rien entreprendre avant d'avoir réorganisé l'armée, avant de l'avoir remontée, tant au moral qu'au physique ; or, je déclare que, dans l'état où je vois nos soldats, il est impossible que l'on puisse en espérer la moindre chose. — Tu conclus donc, me dit-on..... — Je conclus, qu'il faut faire entrer les débris de l'armée à Angers..... — Et comment les tireras-tu ensuite de ce gouffre ?..... — Plus facilement que vous n'en retireriez actuellement plus de la moitié de l'armée qui y est déjà, et sans laquelle, je vous défie de rien entreprendre. — Mais ils vont se livrer à la débauche..... — C'est là le pire, aussi mon intention serait-elle de ne

les y laisser que le temps nécessaire pour réorganiser l'armée dans sa totalité, et pour lui procurer des souliers et autres effets indispensables dans une saison rigoureuse. De fréquents appels, des revues, les tiendront en haleine..... Ils iront au café, au cabaret, tant mieux, chaque verre de vin qu'ils boiront ranimera leur courage. Ils raconteront à leurs hôtes, à leurs maîtresses, leurs exploits passés; ceux-ci applaudiront et les rendront avides de nouveaux lauriers. Vous aurez ainsi dans quelques jours une armée, non-seulement réorganisée, mais pour ainsi dire régénérée.

» Mon avis passa; il fut arrêté que le lendemain l'armée se rendrait à Angers. »

CHAPITRE III.

RETRAITE DES RÉPUBLICAINS SUR ANGERS. — RÉORGANISATION DE L'ARMÉE. — MISE EN RÉQUISITIONS DE TOUTES LES RESSOURCES DU PAYS, HOMMES ET CHOSES. — PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ, PRIEUR DE LA MARNE, TRÉHOUART, BOURSAULT, ALQUIER, ESNUE LA VALLÉE, POCHOLE, TURREAU, FRANCASTEL, RUELLE, GILLET, PHILIPPEAUX, ETC., ETC.

Ainsi que le fit observer, avec justesse, le général Kléber en conseillant la retraite sur Angers, il n'y avait donc plus d'armée républicaine, puisque les vêtements, l'énergie, tout manquait à la fois aux soldats découragés. Il y avait à peine un mois cependant que la brillante affaire de Cholet avait eu lieu.

Eh bien, quelques semaines, quelques jours,

vont encore une fois suffire à tout réorganiser; et si l'on s'est souvent étonné de la manière dont les armées vendéennes se dispersaient, pour reparaître un instant après, cet effort magique de l'énergie nationale me semble encore plus spontané, chez le parti républicain, quand, arrivé au paroxisme de son exaltation, il décide par une loi que tout, hommes et choses, est en réquisition permanente pour le maintien de l'intégralité du territoire.

Kléber et les autres chefs militaires qui avaient appartenu à l'armée de Mayence, avaient d'ailleurs trop l'habitude de la guerre pour traîner en longueur une réorganisation qui ne demandait que quelques jours. Le décret de la Convention, qui prescrivit la dissolution de l'armée de Mayence, quoique provoqué par le comité de salut public, sur les basses dénonciations de Léchelle, vint fort à propos seconder les vues de Kléber. Et, bien que ce même comité écrivît confidentiellement au représentant Turreau, qu'il eût à se défier de *Kléber et Haxo*, *comme deux royalistes à observer et à mettre hors d'état de nuire*, rien ne put arrêter le général Kléber. Il avait déjà compris, en effet, que les services rendus par les Mayençais devenaient un

objet de dangereuse jalousie pour leurs camarades, et il s'empressa de les disperser dans les rangs des autres colonnes, sûr que l'exemple de ces braves formerait l'esprit de la masse; Marigny, Marceau, Canuel, Muller et Klingler, reçurent des commandements supérieurs; et le nouvel effectif de l'armée d'opération se trouvant porté à 16,000 hommes environ il fut bientôt reconnu que l'on était en mesure de reprendre la campagne et de poursuivre l'ennemi.

Mais, pour comprendre cette réhabilitation prompte et rapide de l'armée, pour saisir la pensée du nouvel effort que les républicains vont faire, nous avons besoin de nous arrêter un instant à considérer l'impulsion donnée du même coup et par les mêmes ordres, aux chefs militaires, aux administrations, aux clubs, aux comités révolutionnaires, aux hommes et aux choses, qui, suivant les expressions de la loi, furent en *réquisition permanente* pour le service de la république.

« Les jeunes gens iront au combat, les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront le vieux linge en charpie; les vieillards se feront porter sur les places

publiques, pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la république. »

Telle avait été l'expression de la loi, et, de toutes parts, du moins dans l'Ouest et la Bretagne, ces dispositions devinrent des faits. — Ainsi que le voulait la loi, en effet, tous les jeunes gens non mariés ou veufs sans enfants, de 18 à 25 ans, sont réunis dans les chefs-lieux de district; toutes les maisons faisant partie du domaine national, sont converties en casernes, et si elles ne suffisent pas, celles des citoyens, qui sont assez spacieuses, sont remises aux commissaires du recrutement. D'ailleurs, il n'est aucune exemption qui soit admise comme règle, et les représentants, leurs délégués, ou les agents des districts, sont seuls aptes à en décider. Une fois, ce sont les ouvriers en fer appelés à convertir les grilles et les balustrades des églises en piques, qu'un ordre des représentants dispense de partir; une autre fois, ce sont des meuniers et leurs garçons, mais pour un temps seulement, et jusqu'à ce que l'armée et les arsenaux soient pourvus de farine. D'ailleurs, ne croyez point que cette levée en masse atténue ou détruise l'énergie nationale : des officiers, couverts de blessures et rentrés chez eux, s'empressent de se

mettre à la tête des réquisitionnaires, et je vois des communes entières des environs de Brest faire observer aux représentants qu'au lieu de laisser dans les lignes de la place des jeunes gens provenants des réquisitions précédentes, on peut les faire marcher à l'ennemi, et que les pères de famille les remplaceront dans la garde des côtes. S'agit-il de s'organiser, les grades sont déférés par l'élection aux plus expérimentés et aux plus déterminés; dans quelques localités, toutefois, les représentants et leurs délégués, donnant à la loi une interprétation qui réponde à leurs vues, au lieu de faire procéder au choix par la voie du scrutin, désignent eux-mêmes les chefs et les présentent à la simple acclamation des recrues, composant ainsi l'armée d'hommes à eux et entièrement dévoués à la *Montagne*.

Le général de brigade Damas est chargé, comme agent supérieur, de la direction de ces hommes sur Nantes, Brest, Vannes, Saint-Brieuc et Saint-Malo; et les troupes organisées, qui tenaient garnison dans ces places, sont aussitôt mises à la disposition du général en chef de l'armée des côtes de Brest alors à Rennes.

Quant à l'armement et aux approvisionnements

de ces nouvelles troupes, des arrêtés des représentants mettent successivement en réquisition et sur tous les points: une fois, tous les cuirs disponibles, les ateliers de tannerie et leurs ouvriers, les cordonniers, les tailleurs, les charpentiers, etc.; une autre fois, tous les bois de lits et les couvertures qui peuvent se trouver chez les particuliers; les fers, les plombs qui pourront être recueillis. — Mais on manque aussi de poudres; un arrêté de Bréard, daté de Brest, oblige tous les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments qui voudront démolir des édifices, à livrer leurs décombres à la commission des salpêtres, et si des navires sur lest se dirigent d'un port à l'autre, ils doivent prendre, sur les lieux de leur départ, pour les amasser dans les places de Brest, de Lorient, de Nantes et de Saint-Malo, tous les plâtres et décombres provenant de démolition. Quant aux chevaux et aux armes à se procurer, il y a un arrêté de Boursault, daté de Rennes, qui prescrit la levée de six chevaux par canton; c'était d'ailleurs le voeu de la loi. Quelques cantons observent-ils qu'ils sont entièrement dépourvus de chevaux propres au service: — qu'ils en achettent, répond le représentant; la république ne peut souffrir aucun

retard. Et il ajoute : « — Si la voie de la réquisition n'a pu faire obtenir de la première fois, les objets de sellerie, les sabres, les pistolets qui doivent compléter l'équipement de ces chevaux, que de nouvelles réquisitions soient faites, et s'il n'y est pas satisfait immédiatement, que tout ce qui n'a pas été déclaré par les propriétaires ou les marchands, soit confisqué au profit de la république. » Les mêmes cantons doivent aussi pourvoir à la nourriture des chevaux requis, pour un an, par des dépôts d'avoine qui seront ultérieurement dirigés sur les points désignés par les représentants eux-mêmes. Y a-t-il hésitation, retard : des commissaires sont nommés pour courir toutes les fermes, et chaque commune doit un recensement détaillé, de ses avoines, de ses fourrages, de ses chevaux. D'une autre part, les chevaux de luxe sont désignés pour être levés en masse, et des instructions fixent le caractère de cette levée ainsi qu'il suit : « Est réputé cheval de luxe, tous ceux qui sont de pur agrément, qu'il ait six pouces ou non, qu'il aille le trot ou l'amble, peu importe. Il y a dans les villages mêmes beaucoup de chevaux de selle, on les envoie à la charrue cinq ou six fois par an, ensuite ils servent à promener des propriétaires

riches et paresseux ou leurs amis. Ces chevaux inutiles sont mieux nourris que ceux qui travaillent journellement aux armées ; il faut que cet abus cesse. On distribuera ces chevaux aux conducteurs, chefs des différents services, en remplacement de ceux qu'ils montent, et l'on aura, par cette opération, plusieurs milliers de chevaux à remettre à la cavalerie. »

Quant aux armes : toutes sont en réquisition, et il est défendu à tout citoyen d'en vendre ou d'en acheter. Dans trois jours, les citoyens doivent déclarer celles qu'ils possèdent, et toute fausse déclaration, ainsi que nous l'avons vu en parlant de l'action des comités révolutionnaires, entraîne l'arrestation comme suspect du citoyen qui n'a pas satisfait à cette instruction. Une circulaire de Vergnes, chef d'état-major près de l'armée des côtes de Brest, apprend aux districts que tous les fusils à un coup, n'y eût-il que le canon de bon, doivent être dirigés sur l'arsenal de Rennes ; mais, malgré ces mesures, c'est à grand'peine, si l'on peut armer les recrues qui sont en marche, c'est à grand'peine, si on a pu les pourvoir des objets de première nécessité. Une lettre de Prieur de la Marne vient imprimer un dernier élan à ce mouvement ; et, s'adressant aux administrations départementales, il leur dit :

« Hâtez-vous d'organiser vos jeunes gens, de les armer, de les équiper; si tous ne peuvent marcher sur le champ, choisissez les mieux exercés, les plus en état, les plus robustes. Organisez aussi de bonnes compagnies de canonniers; prenez-les dans les jeunes gens de première réquisition, donnez-leur sur le champ des instructeurs, faites préparer des vivres pour les postes, où nous en aurons besoin. Mettez toutes les femmes en réquisition pour coudre les chemises et les habits; faites faire des souliers; mettez en réquisition les habits et autres objets d'équipement qui se trouvent chez les particuliers et chez les marchands; organisez toutes les réquisitions de vos districts; allons! de l'action! sauvons la patrie! et ne souffrez pas que vos départements soient souillés par les brigands; ils commettent des ravages affreux dans les départements du nord...

Et, en conséquence à ces ordres, les draps et les cuirs manquant de toutes parts, plusieurs administrations comme celles de la Loire-Inférieure, du Finistère, mettant en réquisition les souliers, les bottes et les habits des citoyens qui restent dans leurs foyers (1). Des ateliers de

---

(1) A Nantes, un arrêté de la commune décida en

tailleurs et de cordonnerie sont formés sur tous les points. — A Rennes, on établit ces travailleurs dans les appartements de l'ancien évêque Le Coz, au milieu de ses livres et de ses meubles, et nous voyons qu'à Landerneau, la salle à manger et le salon de la famille Goury sont requis pour un service du même genre. Dès lors ces mesures jusques-là isolées, deviennent une règle, et il est dit dans un arrêté signé des représentants Bourbotte, Esnue-Lavallée, Turreau, Prieur de la Marne et Pochole, que :

« Art. 1.er Tous les ouvriers en cuir des départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, sont en état de réquisition permanente, et seront tenus de fournir, par décade, chacun cinq paires de souliers ou deux paires de bottes.

. . . .

» Art. 3. Tout citoyen qui ne marchera pas à la défense de la patrie, sera tenu de remettre à sa municipalité, les souliers et bottes qu'il a, sous peine d'être réputé suspect (1). . . . .

---

outre, que les scellés seraient levés chez tous les détenus, afin d'y prendre tous les vêtements et ustensiles qui pourraient être utiles aux patriotes.

(1) Plusieurs communes, ne pouvant satisfaire à cet

Mais de pareils mouvements d'hommes et de choses, une lutte comme celle de la France contre l'Europe et une partie de ses propres habitants, ne pouvaient avoir lieu sans que les besoins les plus pressants se fissent sentir aux populations que la crise avait détournées de leurs occupations.

Le cours des assignats s'étant affaibli avec rapidité, on décréta un emprunt sur les riches; et, pour le service de la caisse nationale, une réquisition de 100 millions en valeurs commerciales sur l'Etranger. Nous avons sous les yeux les rôles concernant ces deux opérations dans les départements de la Bretagne. La dernière fut simplement une visite de tous les portefeuilles du haut commerce; et, que le négociant taxé eut ou n'eut pas dans le moment d'effets sur l'étranger, ce fut à lui de s'en procurer, et la réquisition qui lui en fut notifiée par l'administration, dut s'exécuter à quelque prix que ce fût.

L'emprunt forcé eut à peu près le même carac-

---

arrêté d'une manière satisfaisante, requirent les sabots disponibles; d'autres fabriquèrent avec des lisières et des semelles en bois, des chaussures qui furent d'une grande utilité dans le dénuement où l'on se trouvait.

tère; le seul département du Finistère y figura pour 3,724,614 livres, et la règle adoptée fut que tout capital au-delà de 15,000 liv. serait soumis à une cote de 600 liv. Les autres cotes sont proportionnelles, et l'on trouve par exemple, que, dans la seule ville de Morlaix, il y eut douze cotes au-delà de 1000 liv., desquelles, une, celle de la veuve Le Gal Lalande, s'éleva jusqu'à 9,716 liv. D'ailleurs, aucune fortune n'était exempte de la taxation; et, bien qu'il fût dit que ce serait un emprunt sur les riches, nous voyons dans la commune de Scaër, l'une des plus pauvres du Finistère, plusieurs familles imposées à 50 liv. dont le capital n'est censé monter qu'à 2,000 liv. — Mais la suprême loi en cette affaire, fut de tout régler d'après le patriotisme des individus, et nous avons sous les yeux deslistes où nous remarquons des cotes de 1,000 et 1,200 liv. attribuées à des personnes suspectes, mais qui ont à peine de quoi vivre, quand d'autres que nous avons vues sortir de la révolution avec 25 et 30,000 liv. de revenu, ne sont soumises qu'à une taxation de 2 à 300 liv. — Mais quelle autre marche pouvait-on suivre en effet: il n'y avait alors au rang des contribuables que des amis ou des ennemis, des patriotes ou des suspects,

Ces efforts et ces mesures de rigueur ne pouvaient cependant suffire. Depuis-long-temps, en effet, le gouvernement s'était aperçu que les marchés passés avec les fournisseurs pour le service des armées le ruinaient, en raison de l'élévation exorbitante que ses besoins avaient décidée dans les prix courants. Pour y aviser, il avait décrété qu'un maximum de prix serait réglé pour toutes les marchandises; et, soumettant à cette loi ses fournisseurs, comme le reste des particuliers, il s'était ainsi placé dans une position moins difficile pour ses finances. La guillotine, d'ailleurs, fit raison des financiers les plus récalcitrants. — Mais, ni le terrorisme, ni les tribunaux révolutionnaires, chargés de faire agir la fatale machine, ne parvenaient à comprimer la masse des petits marchands; et c'était avec peine que l'on avait fait dresser dans nos départements des tables de maximum. Aussi, les magasins, les marchés, avaient-ils cessé d'être approvisionnés, et la loi s'exécutait difficilement; le vendeur ne cédait sa marchandise qu'autant qu'on lui offrait du numéraire. Il fallait donc rapporter la loi ou en régulariser l'application, sous peine de voir les assignats rejetés par tout le monde, et tous les services publics compromis à la fois.

La fermentation qui commençait à régner dans le Morbihan, dans les Côtes-du-Nord, dans quelques communes d'Ille-et-Vilaine et du Finistère à la suite des désastres de Laval et d'Entrames, rendaient évidemment ces mesures d'autant plus difficiles. Et, si les réquisitions d'hommes et d'approvisionnements avaient déjà si fortement indisposé les populations rurales, que ne devait-on pas craindre des nouvelles mesures qui allaient *déclarer propriété de l'état* tout ce qui avait constitué jusque-là la propriété particulière. Mais qu'importent ces considérations secondaires, et tout au plus admissibles pour un temps de paix générale. Ecoutez les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient, s'adresser aux autorités constituées et aux citoyens des cinq départements de l'ancienne Bretagne :

« Il est temps d'assurer d'une manière certaine les subsistances des flottes et des armées de la République; il est temps que les citoyens qui se dévouent à la défense de la patrie n'aient plus d'inquiétudes sur leur existence et qu'ils n'éprouvent plus, comme par le passé, une désolante pénurie des besoins de première nécessité. Ne sont-ils donc pas assez heureux, les cultivateurs, les propriétaires; ils peuvent vaquer journellement à leurs affaires domestiques, ils dorment paisiblement au sein de leurs familles, tandis que leurs concitoyens, leurs

frères, abandonnent leurs foyers, leurs femmes, leurs enfants, se livrent à l'abnégation la plus entière des affections les plus chères de la nature, et bravent tous les dangers des batailles et des mers pour la conservation des possessions de tous les citoyens, et pour assurer la liberté et le bonheur public. Calculent-ils, ces guerriers généreux, combien vaut le sang qu'ils versent pour leur patrie? Et il pourrait encore exister parmi nous des hommes assez inhumains, assez avides, pour fonder l'accroissement de leur fortune sur le haut prix du morceau de pain nécessaire à l'existence de leurs intrépides défenseurs.

« Magistrats du peuple, dites aux propriétaires et aux cultivateurs que leurs récoltes sont une propriété nationale, et qu'ils n'en sont que les dépositaires; pénétrez-les de leurs devoirs envers la république, dites-leur qu'ils sont dans l'obligation de garnir les marchés, que la loi le leur prescrit, et que le patriotisme le leur ordonne impérieusement; dites-leur que, dans ce moment, la Convention nationale s'occupe du soin de taxer toutes les denrées de nécessité journalière; dites aux négociants, aux marchands, aux artisans, que s'ils croient juste d'avoir à un prix raisonnable les denrées nécessaires à leur subsistance, il est juste aussi qu'ils usent de réciprocité envers leurs frères, et qu'ils livrent leurs marchandises à un taux proportionné.

« Dans un pays libre, obligé de combattre pour le maintien de sa constitution et de ses droits, les produits de l'industrie sont comme les productions de la terre, une propriété nationale, et chaque citoyen a des

sacrifices à faire. Ce langage est celui de la vérité : il sera, nous n'en doutons pas, entendu avec plaisir par des Français républicains.

» Si, contre notre attente, il existait encore, au sein de la grande famille, de ces vils égoïstes, de ces avides spéculateurs, pour qui les maux de leur patrie sont des jouissances, vous leur direz que le peuple français s'est levé tout entier pour exterminer ses ennemis extérieurs, mais qu'il est aussi debout pour anéantir les insatiables vampires qui depuis long-temps s'abreuvent de son sang ; qu'ils tremblent de pousser à bout la patience de ce peuple bon et généreux, sa vengeance serait terrible : c'est là le langage de leur propre intérêt ; les spéculateurs, les agioteurs, les accapareurs, s'il y en a, l'entendront.......

» BRÉARD. »

D'ailleurs, d'autres mesures complètent celles-ci : quelques différences existent-elles entre les taxes adoptées pour le maximum d'un district à l'autre, elles seront uniformisées pour couper court à toute spéculation. D'un autre côté, chaque marchand est tenu, outre le tableau des prix fixés, d'avoir dans son magasin l'énumération et la quantité des marchandises qu'il possède ; et, sur la plainte des consommateurs, les clubs prirent de nombreux arrêtés pour vérifier si tels et tels articles faisaient partie des approvisionnements du marchand dénoncé.

Mais, outre que ces mesures entravent la circulation des marchandises, les grandes consommations qui se font par les armées et dans les arsenaux, ont aussi rapidement épuisé les ressources du pays ; et, au plus fort de la crise, quand tout est requis et que tout est nécessaire, il se déclare, sur plusieurs points à la fois, un embarras, une obstruction qui faillit tout perdre.

Dès lors en effet que tout fut requis pour le service des armées, les villes et les citoyens restés dans leurs foyers manquèrent des objets de première nécessité. Vainement les représentants et les administrations départementales ont-ils déterminé le nombre de marchés, avec des peines sévères pour ceux qui vendraient en dehors de ces marchés ; vainement ont-ils réglé que telle ville, telle commune aurait droit à un approvisionnement de telles et telles quantités en froment, en seigle, en viande, en pain, en cuir, en savon, etc., etc., il n'y manque qu'une chose, les objets mêmes dont on a réglé la distribution. Plusieurs fois, comme à Brest (1), Lorient, Landerneau et S.t-Malo, le gouverne-

(1) Voir les pièces justificatives, n.° 41.

ment lui-même fut obligé d'ouvrir ses magasins pour empêcher les citoyens de mourir de faim. Mais un tel état de choses ne pouvait subsister long-temps, il fallut donc y porter remède : et comment ? Par des mesures assez audacieusement énergiques pour surmonter les difficultés : et l'on arrêta qu'un gendarme porterait aux communes imposées pour les marchés à approvisionner, l'état des denrées à fournir par les habitants ; que les officiers municipaux donneraient reçu de ces réquisitions, et qu'ils les feraient remplir sous leur responsabilité. Et, en effet, trois cultivateurs de la commune de Loperhet ont-ils négligé d'apporter au marché de Landerneau trois boisseaux de grain qui leur ont été demandés, ils sont aussitôt saisis par la gendarmerie et détenus jusqu'à ce qu'ils aient fourni une quantité de froment double de celle qui leur a été requise ; trente lits sont-ils demandés à la commune de Loc-Éguiner, et les officiers municipaux de cette commune observent-ils qu'il n'y a dans leurs campagnes aucun lit de la forme voulue, le district de Landerneau est aussitôt autorisé à faire confectionner les trente lits demandés, et il est en même temps décidé que les soixante hommes pour lesquels ces lits étaient destinés, seront

logés dans les auberges de Landerneau aux frais des officiers municipaux de Loc-Éguiner. Sur un autre point, la commune du Faou fait-elle valoir quelques raisons pour motiver le retard qu'elle apporte à verser sa contribution mobilière, aucune excuse n'est admise : le maire et les officiers municipaux seront solidairement contraints à payer, dans les 24 heures, le quart de la contribution arriérée. Et ne croyez pas qu'il y eut alors quelque moyen de se soustraire à ces foudroyantes rigueurs. Un officier municipal qui eût donné sa démission, eût été dans le même cas qu'un soldat qui eût quitté son drapeau. Déclaré suspect, il eût été incarcéré et livré, sans désemparer, à l'accusateur du tribunal révolutionnaire.

Mais la règle qui maintenait ou comprimait ainsi tous les services publics, dans le but de sauver le pays, dut bientôt devenir également indispensable pour le service des besoins particuliers. Tout étant en réquisition, nulle industrie ne put en effet continuer à s'exercer. Celui-ci veut-il faire des souliers, il faut qu'il soit autorisé à requérir les cuirs qui lui sont nécessaires; même embarras, mêmes mesures pour les vêtements, pour l'alimentation des particuliers,

pour leur chauffage, pour tous leurs besoins en général.

Cependant, au fur et à mesure que ces difficultés grandissent ou se multiplient, les pouvoirs donnés aux agents nationaux sont étendus de manière à ce que rien ne puisse les arrêter. — Plusieurs terres, plusieurs villages sont-ils restés sans culture : il y a aussitôt des arrêtés du comité de salut public et des représentants qui prescrivent à des commissaires de parcourir les campagnes pour s'assurer des terres qui n'ont point été ensemencées. Sur le rapport de ces commissaires, les représentants désignent des soldats pour aller les travailler ; et, si la chose est nécessaire, la charrue, les attelages du voisin sont requis, mis à la disposition de celui dont le champ est resté en friche.

C'est dans ces circonstances et sur le rapport des représentants en mission dans les départements, qu'une loi fut rendue au commencement de frimaire, portant pour premier article que :

« Tous les étangs et les lacs de la République, qu'on est dans l'usage de mettre à sec pour les pêcher ; ceux dont les eaux sont rassemblées par des digues et chaussées ; tous ceux enfin dont la pente des terrains permet le desséchement, seront mis à sec avant le 15 du mois

de pluviose prochain, par l'enlèvement des bondes et coupures des chaussées, et ne pourront plus être remis en étang; le tout sous peine de confiscation au profit des citoyens non propriétaires des communes où sont situés lesdits étangs. »

Et dans quelles circonstances s'exécutaient ces mesures, alors que les Vendéens se dirigeaient sur Granville, et que leurs succès de Laval et de Château-Gontier avaient ranimé les espérances de tout le parti royaliste dans la Bretagne. Disons-le nettement, il n'y avait qu'une pareille énergie qui pût sauver le pays; et, comme il n'y avait que les Bretons et les Vendéens qui fussent capables de faire tête à la République, il n'y avait aussi que les Bretons, peut-être, qui fussent capables de l'effort que nous venons de signaler. Qu'on ne s'y trompe pas, en effet, si des villes entières marchèrent contre les chouans et les Vendéens; si, comme nous l'avons dit, le seul département du Finistère fournit, en trois mois de l'année 1792, au-delà de 12,000 hommes pour les armées; si, comme nous venons de le rapporter au commencement de ce chapitre, les hommes mariés des environs de la rade de Brest, proposèrent de remplacer les jeunes gens qui occupaient les batteries, afin que ceux-ci marchassent

à l'ennemi; c'est encore à ces mêmes hommes, à ces mêmes populations que nous devons l'exemple touchant que nous donne la petite commune d'Ouessant, qui, lorsqu'elle apprit que les magasins de la République venaient de s'ouvrir pour alimenter les malheureux habitants de Landerneau, vinrent de leur propre mouvement, ayant leur maire en tête, offrir à l'administration de cette ville, 67 quintaux d'orge, seul blé qui soit récolté sur leur île presque déserte. — Et quelle sera la récompense de ces braves gens : il est arrêté par le conseil, touché de ce procédé, que le président du district donnera l'accolade fraternelle au maire de Ouessant, et que deux cuirs forts seront mis à la disposition des habitants de l'île, pour leur usage privé.—Quelle terrible et sublime chose, cependant, que la crise qui a remué ces hommes grossiers, et les fait ainsi se dévouer au seul nom de la patrie en danger.

Mais n'oublions pas, tout en gémissant sur le sort d'un grand nombre de patriotes sacrifiés à l'esprit de parti, que nos départements furent alors sillonnés en tous sens par les représentants Jean-Bon-Saint-André, — Bréard, — Prieur de la Marne, — Boursault, — Alquier, — Esnue la Vallée, — Pochole, — Turreau, — Francas-

tel, — Ruelle, — Gillet, — Philippeaux, et que, présents à l'armée, dans les arsenaux, dans les communes, chez le fermier et chez le riche, au club et au comité révolutionnaire, ils imprimèrent aux services publics un élan subit et prompt qui porta sur les points menacés, toutes les forces disponibles du pays.

CHAPITRE IV.

MARCHE DES VENDÉENS SUR GRANDVILLE. — SITUATION DES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST ET DE L'ARMÉE RÉPUBLICAINE. — LES REPRÉSENTANTS JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ, PRIEUR DE LA MARNE ET LECARPENTIER. — LEVÉE DU SIÈGE DE GRANDVILLE. — L'ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL LE COZ AU MOMENT D'ÊTRE BRULÉ VIF PAR LES VENDÉENS.

Pendant que l'armée républicaine se réorganisait à Angers et que les représentants parcouraient en tous sens les départements de l'Ouest, pour ranimer les masses et les porter à la résistance, les Vendéens concentrés à Laval, et ne voyant plus rien qui s'opposât à leur marche, ne savaient cependant quel parti prendre, sur quel théâtre porter la guerre. Il s'en présentait deux également avantageux : ils avaient à choisir entre

la Bretagne et la Normandie. L'extrême Bretagne et le Morbihan, en particulier, étaient entièrement fanatisés, la population des campagnes n'attendait que l'heure de s'insurger, et les levées extraordinaires exigées, à la suite du passage de la Loire, venaient d'y causer un mouvement dont le résultat fut l'occupation, par les insurgés, de plusieurs communes peu distantes de Vannes. Un bataillon du 92.e régiment de ligne et 300 gardes nationaux de Brest, avec deux pièces de quatre et deux caronades, s'étaient toutefois mis en marche pour Vannes et se grossissaient le long de la route (1). Prieur de la Marne, qui dirigeait ce mouvement, se rendit en toute hâte sur le point menacé. Son collègue Tréhouart requérait à Lorient 1200 hommes qui ne tardèrent

(1) Les clubs régénérés de Quimper et de Landerneau, entre autres, se levèrent en masse et marchèrent sur Vannes. Leur exemple entraîna les hommes mariés disponibles, et nous avons sous les yeux une pétition signée de 72 citoyennes de Landerneau, nourrices, mères de famille, ou enceintes, qui demandent à l'administration le pain qui leur manque par l'absence de leurs maris. Les représentants pourvurent à leur entretien.

point à se joindre aux premiers. Mais, ni ces forces, ni quatre à cinq mille hommes mal organisés que le général Rossignol avait réunis à Rennes, ni les recrues qui s'ébranlaient en ce moment, n'auraient pu tenir tête aux Vendéens qui avaient triomphé à Laval de l'armée républicaine. La terreur qui précédait cette armée était telle qu'en se dirigeant vers la Bretagne, elle se fût facilement emparée d'un port sur la Manche qui l'eût mise en communication avec l'Angleterre et l'émigration (1).

Mais des renseignements inexacts sur les garnisons de Rennes et de Saint-Malo, la détournèrent de ce projet, et sans trop savoir s'ils devaient se porter sur le Cotentin et Cherbourg qui leur offraient une excellente position, ou sur Caen et le Calvados qui les rapprochaient de Paris, ils abandonnèrent l'idée de s'ouvrir un passage dans la Bretagne par Dinan. Leur armée se mit cependant en mouvement; elle se porta le 1.er novembre sur Mayenne. Le général républicain Lenoir avait été détaché de l'armée des côtes de Cherbourg pour prendre le comman-

(1) Voir les pièces justificatives, n.° 42.

dement de cette ville, et y faire toutes les dispositions nécessaires pour une résistance en règle. Voici ce qu'il dit de sa défense et de l'attaque des Vendéens:

« J'ai trouvé à mon arrivée, l'armée fort mal organisée, les officiers absolument incapables de commander, presque point d'armes, point de munitions, cinq mauvaises pièces de canon ; peu de canonniers. Cette armée composée de réquisitionnaires était hier matin d'environ dix-sept mille hommes. Six cavaliers des rebelles s'étant montrés du côté de Martigné, gardé par douze cents hommes, tout le poste a pris la fuite....

» Martigné et Commer sont au pouvoir des rebelles.

» J'ai fait battre la générale à quatre heures du matin; il en est huit, et il y a tout au plus cinq cents hommes réunis; j'ignore ce que le reste est devenu. »

Le lendemain, Mayenne était au pouvoir des Vendéens, et le général Lenoir rendait compte de l'occupation de cette ville ainsi qu'il suit :

« Hier, à 11 heures, les rebelles se portèrent sur Mayenne, et cherchèrent à nous envelopper. Ne pouvant espérer aucune défense de l'armée, je pris le parti de me retirer sur Pré-en-Paille. La plus grande partie de la troupe était en fuite, ou prête à fuir au premier coup de fusil. A une demi-lieue de Mayenne, quelques éclaireurs ennemis parurent à deux portées de carabine de l'arrière-garde; je voulus faire mettre l'armée en bataille pour recevoir l'ennemi; chose impossible, la déroute devint générale......

» Ce matin on est venu m'avertir que l'ennemi était à quatre lieues ; à ce bruit, toute l'armée s'est débandée dans le plus grand désordre. J'ai retrouvé à Alençon tout au plus trois mille hommes, parmi lesquels beaucoup armés de piques, de bâtons, etc. Ils n'osent retourner dans leur pays, occupé par les rebelles....

» Le représentant Le Tourneur n'est pas moins affecté que moi; il a été témoin de tout; il a voulu haranguer la troupe ce matin: on lui a répondu par des invectives.

» Les rebelles se sont beaucoup grossis et peuvent nous conduire jusqu'à Paris, s'ils ont le projet d'y aller....

Ce rapport, et la nouvelle de la prise d'Ernée et de Fougères parvinrent le même jour au Comité de salut public alors composé de Carnot, C.-A. Prieur, B. Barrère, R. Lindet, Billaud-Varennes. Leurs yeux se portèrent naturellement sur leurs collègues de Brest, dont l'énergie pour l'armement des troupes et la compression des suspects avait été si décisive ; et, s'adressant à Jean-Bon-Saint-André, ils lui transmirent la dépêche suivante, sous la date du 6 novembre :

« Les brigands de la Vendée se sont échappés à travers le département de la Mayenne qu'ils ont affamé; ils ont battu trois de nos bataillons à Fougères. Cet échec peut favoriser leur arrivée à la mer par la terreur qu'ils ont inspirée. Plusieurs représentants sont

dans les départements environnants, mais il leur manque de l'énergie; il leur manque cette chaleur républicaine qui a créé des bataillons, qui leur donne de l'audace et qui double le courage. C'est toi que nous avons cru pouvoir choisir pour remplir cette importante et pressante mission. Nous t'engageons à partir pour Cherbourg sur le champ, et tu sauveras la république dans cette partie qui communique d'une manière si dangereuse avec nos plus cruels ennemis; les mesures fermes que tu as prises à Brest te permettent cette petite absence et sont la caution de tes succès dans le département de la Manche..... »

Le lendemain, Jean-Bon-Saint-André, ayant requis de la commune de Brest une voiture d'émigré, courait sur la route de Cherbourg, soufflant son zèle et son activité aux clubs et aux administrations de district qu'il visitait en poste.

Le Comité s'adressa aussi à Prieur de la Marne, que son zèle avait successivement porté de Vannes à Rennes, et de là sur Dinan, point alors menacé.

« *Citoyen collègue et ami*,

» Rien n'est plus urgent que ton départ vers les départements où les brigands fugitifs de la Vendée portent la terreur et obtiennent des succès. C'est à l'armée de Rennes que tu dois te porter, tandis que Jean-Bon-Saint-André se portera vers l'armée de Cherbourg. Nous lui avons écrit à ce sujet le 6 de ce mois.

» Nous nous plaignons de ce qu'on ne poursuit pas

les rebelles avec assez d'activité, et surtout de ce qu'il n'y a point d'ensemble dans les mesures militaires, ni dans la réunion des forces. Rossignol n'agit point, Vitré et Fougères n'ont pas été défendus, ou l'ont été fort mal. Nous nous plaignons de ce que Pochole, Letourneur, Lecarpentier et Garnier ne montrent pas assez d'énergie; qu'ils sont toujours tremblants sur les mesures, *douteux* sur les succès, disséminés dans leurs forces, et ne harcelant pas assez fort les officiers et les chefs militaires. Nous nous plaignons de ce que les trois colonnes de nos républicains sont conduites par des officiers destitués ou suspendus, tels que Vergnes et Nouvion. Cependant le ministre de la guerre leur a écrit, en leur envoyant leur destitution. Nous nous plaignons de ce que les représentants n'opposent à cette horde de brigands, qui cherchent à attaquer des places maritimes, que des forces disséminées, incomplètes, et des bataillons isolés, qu'ils exposent à être massacrés par la disproportion énorme de nos forces opposées à celles des brigands. Nous espérons qu'avec ton âme de feu, ton éloquence militaire et ton patriotisme prononcé, tu vas réparer tant de fautes....

» Nous avons cru devoir prendre de grandes mesures, les ordres sont donnés pour leur exécution. Prépare de ton côté les moyens locaux, rassemble les Républicains, réunis les forces, électrise les âmes et frappe un grand coup. Aussitôt que tu seras arrivé, tu pourras renvoyer ici les représentants Garnier, Lecarpentier, Letourneur et Pochole. Un décret les rappelle, aussitôt qu'ils seront remplacés, leur présence

il n'en fut rien. C'est toujours cette même masse que nous avons vue se développer lentement et sans ordre, sur les routes de Candé et de Château-Gontier, composée de soixante à quatre-vingt mille individus, desquels, trente mille fusiliers, et quatre à cinq cents cavaliers, plus ou moins mal équipés, que les royalistes désignaient eux-mêmes, sous le nom de *marchands de cerises*. L'armée, comme au moment où elle passa la Loire, menait à sa suite une masse considérable de femmes, d'enfants, de prêtres et de religieuses, dont deux à trois mille montaient des chevaux de ferme. Leur artillerie se composait d'une pièce de douze, de trois à quatre pièces de huit, de trente à quarante pièces de quatre, d'une trentaine de caissons et de deux forges. Les blessés étaient conduits dans des charrettes, et plus de deux cents voitures, carrosses et cabriolets, servaient à transporter des particuliers et leurs effets. C'était dans l'une de ces voitures, en se rendant d'Ernée à Fougères, que Lescure rendit le dernier soupir. Ses entrailles furent déposées à Fougères, et son corps embaumé par les soins des chirurgiens de l'armée, suivit quelque temps les Vendéens, qui le déposèrent, dans le plus grand secret, non

loin d'Avranches sur le bord de la route, craignant les profanations des Républicains.

La Rochejaquelin, que ses compagnons d'armes avaient porté au commandement en chef, dirigeait l'armée, mais on semblait y regretter Bonchamp ; et une douzaine d'individus, qui formaient un conseil-général où se prenaient toutes les décisions importantes, y exerçaient peu d'influence. Stofflet, seul de ces conseillers, avait le pouvoir de se faire entendre, grâce à quelques-uns de ses anciens compagnons qui faisaient près de lui le service d'adjudants, et se répandaient dans l'armée quand il voulait faire opérer quelque mouvement. Jamais d'ailleurs, il n'avait été possible d'organiser les combattants en divisions, de manière à les faire marcher, suivant le besoin, en corps détachés. D'Autichamp, Scépeaux, Duhoux et Desessarts, pleins de jeunesse et de bravoure, savaient quelquefois rallier les soldats et les conduire au feu; Pérault et Marigny avaient souvent dirigé les mouvements de l'artillerie, mais chaque chef de pièce était un commandant séparé, qui agissait à sa tête et que les servants suivaient sans hésitation. Il en était de même des autres corps, et si quelques hommes des plus braves se recherchaient et formaient dans l'action un

noyau que dirigeait la plus intrépide bravoure, le crédit et l'autorité de Stofflet ne suffisaient point à en régulariser les mouvements. Suivant que l'affaire se présentait avec plus ou moins de faveur, une partie des combattants, sur lesquels on devait compter, s'élançait sur les ailes, quand on croyait que l'ennemi pliait, ou prenait la fuite dès que le combat se prolongeait.

D'ailleurs, le conseil n'inspirait de confiance à personne. Ceux qui auraient voulu être du conseil, et qui avaient des commandements, dénigraient ses opérations, et chacun de ses membres en particulier. Quant aux prêtres, qui, dans les mouvements militaires ne pouvaient être consultés, privés d'une influence directe sur les événements, ils entraînaient souvent les paysans à des dispositions hostiles contre leurs propres chefs. La misère la plus profonde régnait d'un autre côté au milieu de ces masses; les privations, les campements de nuit, les pluies froides de l'automne, avaient fait naître, chez les plus faibles, des dyssenteries et des fièvres qui en enlevaient chaque jour un grand nombre. Ce fut dans ces circonstances que le bruit se répandit tout à coup, que les chefs et les gentilshommes qui dirigeaient ainsi l'armée, ne cherchaient à

s'approcher des côtes de la Manche, que pour les abandonner et fuir à l'étranger.

Telle était la position de l'armée vendéenne, quand, deux émigrés venus d'Angleterre avec des dépêches du ministère anglais, la rejoignirent à Fougères. La lecture de ces dépêches, dit un écrivain royaliste, auquel nous empruntons ce fait, prouva que les Anglais ne savaient ou ne voulaient rien savoir, et l'offre faite de secours en argent, quand de l'artillerie de siège et une flotte eussent mis les Vendéens en position de s'emparer de n'importe quelle place de la côte, prouva, aux membres du conseil, qu'il y avait peu de fonds à faire sur les promesses du cabinet Anglais. Et, en effet, ce même cabinet exigeait, avant tout, que l'armée royale s'emparât d'une place sur la Manche. Cette circonstance détermina les Vendéens à attaquer immédiatement Grandville. On écrivit en conséquence au Ministre anglais, Dundas, pour l'informer de cette résolution et le prier de favoriser cette attaque, en faisant paraître quelques vaisseaux devant Grandville.

On était au 14 novembre (24 brumaire an 2). L'armée vendéenne, libre de ses mouvements, après avoir traversé Mayenne, Ernée, Fougères,

n'avait rencontré aucune armée républicaine qui pût lui offrir un obstacle sérieux.

Le 12, les Vendéens étaient entrés à Avranches; quelques coupures près le pont au Bau et quelques abbatis à l'entrée d'Avranches avaient été pratiqués, mais personne ne les avait défendus, et sept à huit cents républicains, qui avaient occupé un instant la ville, s'étaient retirés à l'approche de l'ennemi.

Le lendemain, une partie de l'armée fut dirigée sur la route de Grandville : on laissa à Avranches les bagages et les bouches inutiles. Lorsque Marigny croit que ce qui a déjà défilé sur la route est suffisant, il donne l'ordre à une forte garde placée à la sortie d'Avranches, d'arrêter le surplus et de l'empêcher de suivre. Par ce moyen, un peu plus de la moitié des combattants marche sur Grandville avec environ la moitié des canons, mais sans haches, sans fascines, sans pétards, sans aucun des ustensiles nécessaires à un siége.

Il y avait six lieues d'Avranches à Grandville. Les Vendéens s'y portèrent rapidement, et, dès le soir du 14 novembre, l'armée, ayant rencontré à une demi-lieue en deçà de Grandville une partie de la garnison qu'on avait envoyée en observation,

la suivit de si près qu'ils étaient déjà dans le faubourg, lorsque les républicains achevaient de rentrer. Des dispositions avaient cependant été prises pour mettre la place en défense, et le représentant Lecarpentier, en mission près de l'armée des Côtes de Cherbourg, s'était renfermé dans la ville avec trois à quatre mille hommes de troupes régulières qu'il avait placées sous le commandement du général Peyre. Des volontaires mis en réquisition et quelques fuyards de Fougères, s'étaient réunis à ces forces. Quatorze canons de gros calibre étaient placés sur les remparts, et deux corvettes embossées, entre la ville et le Môle-Neuf, battaient l'entrée du port sur la rivière, la grève et les approches du vieux port.

Le faubourg était toutefois tombé au pouvoir des Vendéens, et ils avaient dans cette position de grandes facilités pour attaquer la place. Les chefs sommèrent la ville de se rendre, la menaçant des plus vives représailles, si elle persistait à résister: mais ces menaces furent vaines. Tous les habitants prenaient part à l'exaltation que Lecarpentier était parvenu à communiquer à la garnison, et tous les bras furent occupés à préparer une vigoureuse résistance. Il fallut donc attaquer de nouveau. Le feu des Vendéens se

dirige sur la crête des remparts et sur les palissades qui défendent le front de la place. Mais ces feux mal combinés, non plus que celui de quelques pièces de campagne placées sur les hauteurs, ne peuvent intimider la garnison ou lui faire un mal sensible. Cependant, inquiété par les tirailleurs qui se sont embusqués dans les maisons et les greniers du faubourg, Lecarpentier prend un arrêté pour que le faubourg soit brûlé. Aussitôt l'adjudant-général Vachot s'élance hors des murs à la tête de quelques braves armés de torches et qui se portent sur le faubourg: ils y mettent le feu et en délogent les assiégeants. D'ailleurs les habitants de Grandville rivalisaient de zèle, et un officier municipal, en écharpe, venait de tomber mort sur les remparts au moment où des femmes et des enfants y portaient des boulets, des pierres et des munitions de tout genre. Mais le feu et les flammes, qui s'élèvent des maisons du faubourg, se dirigent tout-à-coup vers la ville et menacent de l'embraser. Les troupes sont obligées d'abandonner un instant leurs armes pour se défendre de l'incendie, bien que les Vendéens, à ce moment fassent rougir leurs boulets, et les dirigent sur la ville. Vainement les assiégeants essaient-ils de profiter du trouble qui

règne dans la place pour donner l'assaut ; c'est inutilement que Stofflet et la Rochejaquelin parcourent les rangs, et que l'évêque d'Agra, revêtu de ses habits pontificaux, se montre aux Vendéens découragés et peu capables d'une attaque réglée à l'avance. Quelques-uns toutefois se dirigent par l'isthme et la grève, s'approchent des palissades et gravissent le roc par plusieurs points; mais partout les assiégés se soutiennent avec une égale valeur. Un grand nombre de pièces vendéennes sont démontées, et les canons de la place, chargés à mitraille, atteignent, par leur longue portée, jusqu'aux derniers rangs des assaillants. Un grand nombre de blessés, parmi lesquels MM. de Beauvolliers, Le Maignan, de Pérault, Roger, Molinier, de Villeneuve et Renou, sont forcés de se replier; leur vue déconcerte le reste des assaillants et achève de les décourager. Dès lors, et sans consulter ses chefs, chacun songe à son salut; et, de toutes parts, on voit courir à travers champs, des hommes qui s'empressent de gagner Avranches. En moins d'une demi-heure, la route qui conduit à cette ville est couverte de 15 à 20,000 hommes qui atteignent Avranches dans peu d'instants.

« Ainsi se termina le siége de Grandville, qui

ne dura que 28 heures, comme le dit Lecarpentier dans sa correspondance, mais qui présenta l'exemple d'un acharnement inoui. — C'était un bien beau spectacle, ajoute ce représentant, que de voir au moment de l'incendie ces mêmes soldats qui venaient de soutenir un assaut le fusil à la main, déposer leurs armes pour saisir et faire circuler les paniers et combattre le feu de l'incendie avec la même intrépidité qu'ils avaient soutenu le feu de l'artillerie..... Mais partout les rebelles ont été culbutés et enfouis sous la foudre de notre artillerie qui a fait voler en éclats les affûts de leurs canons... depuis hier soir (25 vendémiaire an 2), nous n'avons plus rien vu de l'ennemi que ses nombreux cadavres. »

Mais complétons ce tableau par un épisode que nous empruntons au journal et à la correspondance de l'abbé Le Coz, évêque métropolitain de Rennes, alors détenu au Mont-S.t-Michel.

En marchant de Dol sur Avranches, les Vendéens avaient détaché quelques-uns de leurs hommes vers le Mont-S.t-Michel, avec ordre d'ouvrir les portes de cette prison aux nombreux prêtres insermentés qui s'y trouvaient détenus. . . . .

Vainement l'abbé Le Coz essaya-t-il de les dissuader de fuir, en leur représentant que les Vendéens ne tarderaient pas à être défaits, et que s'ils étaient ressaisis, ils perdraient inévitablement la vie. Presque tous, profitant de la terreur des municipaux, prirent cependant la fuite. Quant à l'abbé Le Coz, il n'eut garde de se montrer, et c'est tout ce qu'il put faire que d'échapper à la colère des insurgés; il n'y parvint qu'en donnant à entendre à tous ceux qui l'approchaient, qu'il fuyait aussi, et qu'il allait au loin chercher un asile. Mais un homme bienfaisant, le geolier Mezière, comprenant la position de l'évêque constitutionnel à l'égard des Vendéens, l'avait recelé dans un cachot obscur et bas, dépendant de l'ancienne abbaye. Il y était depuis plusieurs jours, quand une nouvelle bande de Vendéens se présenta accompagnée de quelques-uns des prêtres insermentés qui avaient pris la fuite. Ils demandèrent que l'évêque constitutionnel, le *jureur Le Coz* leur fût livré.

« De mon asile, qui donnait sur l'entrée de la prison, dit Le Coz, dans une lettre écrite plus tard au représentant Boursault, j'ai entendu ces malheureux me demander et délibérer sur le sort qu'il conviendrait de me faire subir. Il fut arrêté

entre eux qu'on me conduirait au quartier-général de l'armée vendéenne, et que là, on me brûlerait vif. — Je passai quinze jours dans ce sombre réduit, craignant à chaque instant qu'on ne m'y découvrît. J'y vivais de grosses galettes qu'on me jetait pendant la nuit. Le geolier ayant été obligé de s'absenter, j'ai été près de quarante-huit heures privé de tout aliment.

Cependant, ainsi que l'avait prévu Le Coz, les Vendéens, défaits devant Grandville, sont obligés de battre en retraite. Quelques-uns des prêtres qui s'étaient évadés, jugent qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver leur tête que de se reconstituer prisonniers. Parmi eux, sont ceux mêmes qui, il y a quelques jours, décidaient à la porte de la vieille abbaye que Le Coz serait brûlé vif, et qu'il serait dévoué comme une victime à la colère de Dieu, que l'impiété des constitutionnels avait irritée suivant les Vendéens. Mais le fougueux Lecarpentier, que la levée du siége de Grandville anime d'une nouvelle exaltation, a déjà résolu de faire courber la tête à tous ceux qui ne marchent point du même pas que les Montagnards, et l'ordre est transmis au Mont-Saint-Michel de rechercher ceux des prêtres qui ont pris la fuite, afin de les livrer à la

vindicte des lois. Les officiers municipaux sont chargés de cette rigoureuse mission...... Que faire et comment échapper aux conséquences de cet ordre fatal ?........ Les pauvres municipaux vont trouver l'évêque Le Coz, qu'ils avaient déjà plusieurs fois consulté dans des moments difficiles, et lui expriment leur embarras. — Il n'y a qu'un moyen, répond Le Coz, et il serait honteux pour vous de livrer ainsi des hommes sans défense, qui sont venus de leur propre mouvement se remettre à votre discrétion. — Faites des certificats attestant qu'ils n'ont pas quitté le Mont-Saint-Michel, et moi, dont les opinions opposées à leurs doctrines sont connues, je les signerai avec vous.......... Et ce fut ainsi que le prêtre constitutionnel se vengea de ses ennemis.

CHAPITRE V.

SUITES DE LA LEVÉE DU SIÉGE DE GRANDVILLE PAR LES VENDÉENS. — LEUR MARCHE SUR DOL. — JONCTION DES ARMÉES DE L'OUEST ET DES COTES DE BREST. — FAUTES ET JACTANCE DU GÉNÉRAL TRIBOUT. — AFFAIRE DE PONTORSON. — BATAILLE DE DOL ET D'ANTRAIN. — FUITE DES RÉPUBLICAINS SUR RENNES.

Avranches s'encombra de fuyards, et le désordre dans lequel arrivèrent le matériel et les troupes du siége acheva de jeter le découragement dans les masses qui n'avaient point dépassé cette ville. Recevant d'heure en heure des nouvelles fâcheuses de l'attaque de Grandville, les Vendéens, restés sur les derrières de l'armée, avaient, pendant deux jours, sondé toute la profondeur de leur misère. Quelques hommes de

cœur parlaient encore de marcher sur la Basse-Normandie, et l'on savait que La Rochejaquelin, suivi d'un millier de combattants, s'était porté sur Villedieu; mais ces projets étaient loin d'être goûtés, et le souvenir de la Vendée s'était présenté à ces malheureux, plus vif et plus importun que jamais. Chacun d'eux se retraçait, en effet, le tableau de son ancienne position comparée à celle du moment : là, tout leur était favorable, les lieux leur étaient connus, des renseignements certains leur étaient transmis sur la marche de l'ennemi; ils ne manquaient jamais de vivres, et s'ils étaient un jour défaits, rentrant immédiatement chez eux, ils pouvaient attendre l'occasion de prendre leur revanche; ici, au contraire, le pays est affamé avant qu'ils l'aient occupé; et, ignorant les choses les plus simples, ils ne savent quelle route prendre pour éviter l'ennemi ou marcher à sa rencontre. Subissent-ils un échec, toutes les populations leur sont hostiles; et, isolés dans un pays qu'ils ne connaissent pas, ils n'ont derrière eux aucun point d'appui sur lequel ils puissent compter.

On conçoit dès-lors combien durent se fortifier les soupçons qui s'étaient déjà manifestés, en quittant Laval, sur le projet plus ou moins

réel que pouvaient avoir quelques chefs vendéens de se retirer en Angleterre. Bientôt, en effet, ce bruit s'accrédite sur tous les points de la ville, et rapidement il circule le long des files d'hommes et de chariots qui se déroulaient avec confusion dans les rues. Vainement la voix des chefs et les tambours (en l'absence des cloches dont la cathédrale était veuve) appellent-ils les Vendéens à se réunir dans le sanctuaire, pour entendre l'évêque d'Agra (1) qui veut essayer de ranimer

(1) L'évêque d'Agra, qui se donna un rôle dans l'armée vendéenne, n'était autre que l'abbé Guyot de Folleville, curé de Dol. Il avait d'abord prêté le serment exigé par l'Assemblée Nationale, et s'était ensuite rétracté. Long-temps persécuté, il s'était enfin réfugié à Poitiers, où il était devenu directeur et conseiller intime des religieuses qui n'avaient point encore abandonné leur couvent. C'est dans cette ville, et sous le sceau du secret, qu'il se fit passer pour évêque, *in partibus*, d'Agra; exerçant les fonctions de son ministère, il ordonna plusieurs jeunes prêtres; mais les patriotes de Poitiers l'observaient : on lui offrit l'alternative de porter le mousquet ou de se voir emprisonné. Ayant passé des bleus aux Vendéens, il leur offrit ses services à titre d'évêque, et avait déjà acquis un grand crédit dans leur armée, quand le bruit se répandit qu'il n'y

leur courage par le souvenir du peuple de Dieu. Un cri de vengeance s'élève! Et chacun répète avec indignation que : *Talmont*, *Soleyrac*, *d'Autichamp*, *Beauvollier et le curé Bernier ont pris la fuite*, *qu'ils s'embarquent et cinglent vers Jersey!...* Une voix cependant était toujours sûre de se faire entendre: c'était celle du garde-chasse Stofflet; dur pour lui, dur pour les autres, il détache quinze cavaliers vers le rivage, et les fuyards sont saisis au moment où ils quittaient la terre de France. L'autorité de La Rochejaquelin, qui arrivait en ce moment de son expédition de Villedieu, fut elle-même méconnue, et c'est en vain qu'il essaie de justifier ses compagnons d'armes, qui assurent ne s'être rendus au rivage que pour prêter leur appui à des femmes qui vont chercher un asile à

---

avait jamais eu d'évêque d'Agra. Ce soupçon se confirma bientôt, et la preuve fut acquise, par un bref du Pape, que l'abbé de Folleville n'était qu'un intrigant, un imposteur. — Abandonné des siens après la déroute de Grandville, il s'était caché près d'Angers, quand les républicains le prirent et l'arrêtèrent. Il fut exécuté comme rebelle. On rapporte qu'il mourut avec courage.

(De Bourniseaux.)

l'étranger (1). Quoi qu'il en soit de ces excuses, la voix de Talmont et celle de Bernier, si familières aux Vendéens, parviennent encore à se faire écouter, et tout fut oublié. Le retour de La Rochejaquelin acheva de rendre la confiance aux

(1) Nous n'avons aujourd'hui aucun moyen bien sûr de vérifier ces assertions accréditées parmi les Vendéens, mais contredites par les intéressés. Voici toutefois ce que nous trouvons dans un rapport du représentant La Planche :

« Les rebelles ont été sur le point d'être trahis par leurs chefs au siége de Grandville. Ces derniers voulaient s'échapper en gagnant Jersey ; leur projet a été découvert, et ils n'ont obtenu de nouveau la confiance des leurs qu'en leur promettant de les reconduire dans les anciennes provinces d'Anjou, d'Aunis et du Poitou, dont ils sont presque tous originaires. Talmont, un de leurs généraux, a voulu séduire un des pêcheurs des environs pour le débarquer à Jersey : cent louis d'or et douze de ses plus beaux chevaux eussent été le prix de sa complaisance. Le pêcheur a refusé, et je me propose de l'interroger pour obtenir de plus amples éclaircissements sur la proposition qui lui a été faite. »

Comme on peut le voir, ce récit concorde parfaitement avec celui de M. de Bourniseaux, dans son histoire de la Vendée ; cette circonstance nous paraît d'un grand poids.

troupes; on se pressa, on se serra de nouveau, et le généralissime ayant lui-même annoncé que l'on allait se diriger vers la Vendée, l'effervescence s'apaisa, et bientôt les rebelles se mirent en marche vers Pontorson, dans le dessein de se rapprocher de la Loire.

L'armée de l'Ouest, qui avait quitté Angers le 7 novembre, et celle des côtes de Brest, dont le quartier-général était à Rennes, avaient cependant pris des dispositions pour suivre l'ennemi. Si Ernée, Fougères, Avranches, sont tombés sans coup férir au pouvoir des Vendéens, c'est que les républicains n'ont point eu le temps de se concerter; mais il est évident que la lutte va recommencer, et La Rochejaquelin en se repliant de Grandville sur Avranches pour se diriger de ce point sur Pontorson, dut prévoir qu'il aurait bientôt en tête la double armée de l'Ouest et des côtes de Brest.

Dès le 10 du mois de novembre, quand l'ennemi n'avait point encore atteint Avranches, plusieurs généraux avaient, en effet, proposé, dans le but de le cerner, de faire marcher simultanément Sepher qui commandait l'armée des côtes de Cherbourg, alors réunie à Caen, pendant que les deux armées de l'Ouest et des

côtes de Brest feraient leur jonction à Fougères. Une partie de ce plan s'était exécutée, et Sepher, après avoir traversé Vire, Torigny, Saint-Lô et Coutances, arriva sous les murs de Grandville au moment où les Vendéens venaient de quitter. D'un autre côté, Tribout s'était fortifié à Dinan, et il occupait cette place avec 3 à 4,000 hommes; en même temps le représentant Pochole dirigeait sur Saint-Malo le chef de brigade Cadène qui mit cette place en état de siége, et établit quelques retranchements sur Château-Richeux. Cependant, l'armée de l'Ouest, partie le 7 novembre d'Angers, avait occupé Laval le 10; mais, présumant que les Vendéens se portaient sur Rennes et la Bretagne, ainsi que leur direction par Ernée et Fougères le donnait à penser, il fut résolu le 11, que l'on marcherait immédiatement sur Rennes. Le 12, l'armée avait atteint Vitré, et Rossignol et le représentant Pochole s'y trouvèrent réunis pour se concerter sur les mesures à prendre. Il y fut convenu, d'après un arrêté du comité de salut public, que Rossignol aurait le commandement en chef des deux armées. Le lendemain l'avant-garde se rendit à Rennes, où le reste de la troupe arriva le 14, après avoir bivouaqué sur la route par un temps

affreux, sous la pluie, au milieu des boues et dans un grand dénuement de toutes choses, mais surtout de souliers.

Le 15 novembre (25 brumaire), les généraux des armées de l'Ouest et des côtes de Brest, réunis aux représentants Bourbotte, Esnue-Lavallée, Turreau, Boursault et Pochole tinrent à Rennes un conseil de guerre dont voici l'extrait :

« 1.° Les troupes qui sont à Dinan et une partie de celles qui sont à Saint-Malo, iront prendre poste à Dol.

» 2.° Les deux armées marcheront sur deux colonnes.

» 3.° La plus faible prendra la route de Fougères et emploiera deux jours pour s'y rendre.

» 4.° La plus forte prendra la route d'Antrain.

» 5.° Les cent chevaux de la droite avanceront toujours sur l'ennemi pour le harceler.

» 6.° Le général Sepher sera invité de se porter sur Vire et sur Villedieu.

» 7.° La brigade Canuel et la réserve aux ordres de l'adjudant-général Klingler seront réunies à l'armée des côtes de Brest. »

Cet ordre de marche fut, en effet, à peu près suivi : le 17, le général Tribout, fort de quatre mille hommes et de quinze à vingt pièces de canon, occupa Pontorson ; l'armée des côtes de Brest avait atteint Fougères et Saint-James ;

Kleber, Muller, Marceau et les chefs de l'armée de l'Ouest occupaient, avec leurs troupes, Antrain et la ligne de Couesnon.

Cependant le général Tribout, au lieu de prendre position au Tertre et au pont au Bau, jugé inexpugnable, se laisse attaquer jusque dans Pontorson, encombré d'un train considérable d'artillerie, et n'offrant au développement des troupes qu'une longue rue où elles se pressent dans la plus grande confusion. Les républicains tiennent plusieurs heures; mais Tribout, voyant ses soldats faiblir, et craignant de ne pouvoir effectuer sa retraite plus tard, profita de l'obscurité de la nuit pour abandonner la ville aux assaillants, au pouvoir desquels il laissa un grand nombre de blessés et de prisonniers, ses canons, ses bagages et jusqu'aux drapeaux de plusieurs de ses bataillons.

Voici dans quels termes il rendit compte de cette affaire au ministre :

« J'ai enfin vu l'ennemi, républicain-ministre, préviens la Convention nationale que hier 18, les brigands au nombre de plus de trente mille hommes, sont venus m'attaquer à Pontorson. L'armée que je commandais était de trois mille hommes; deux mille ont seuls pu donner dans cette occasion : ils ont déployé ce courage qui *n'est dû* qu'à des républicains jaloux de conserver leur liberté.

L'artillerie a été supérieurement servie; la mousqueterie a fait le feu le plus roulant, depuis quatre heures jusqu'à sept heures et demie. J'ai été forcé de me replier sur Dinan, faute de munitions, ce qui a mis *mon armée un peu en déroute*; mais je leur ai parlé le langage du républicain, ils se sont ralliés: ils désirent plus que jamais de retomber sur cette horde de scélérats, et ils leur feront voir la valeur des républicains. »

« — Aussitôt qu'on apprit cet échec, dit Kleber, les généraux se réunirent chez les représentants. On convint sur-le-champ de mettre tout en usage pour soutenir le poste d'Antrain; en conséquence, l'avant-garde de Marceau prit une position avantageuse aux quatre chemins, sur les routes de Rennes à Avranches et de Fougères à Dol.

» La division Muller reçut ordre d'occuper les deux ponts sur la rivière de Couesnon, l'un sur la route de Dol, l'autre sur celle d'Avranches. »

Grâce à cette faute impardonnable, ainsi que l'observe Thiers, dans son *Histoire de la Révolution*, une route inattendue s'ouvrit aux Vendéens. Ils pouvaient marcher sur Dol; mais de cette ville, il leur fallait aller à Antrain et passer sur le corps de la grande armée républicaine. Cependant ils évacuent Pontorson et s'avancent sur Dol. Westerman se jette à leur poursuite, toujours aussi bouillant, il entraîne Marigny avec ses grenadiers, bien que celui-ci lui

fasse observer qu'il conviendrait d'attendre des ordres. Trois mille hommes d'infanterie, deux cents chevaux, un obusier et trois pièces de canon composent cette colonne. Dès sa mise en marche, Marigny avec quelques hussards et une compagnie des chasseurs Francs, s'est porté rapidement en avant, et il se trouve à deux cents toises de Dol, vers les six heures du soir, au moment de la chute du jour. Sans consulter si VVesterman et l'infanterie le suivent, il pousse les Vendéens l'épée dans les reins, et entre avec eux dans les rues étroites de Dol. Au premier moment, la confusion de ceux-ci est grande; et nul doute que la masse des Vendéens n'eût été mise en déroute complète, si les républicains eussent pris de meilleures dispositions, et si l'infanterie fût arrivée à temps. Mais bientôt les rebelles se rassurent, sortent de Dol, et par ces feux meurtriers qu'ils dirigeaient si bien, ils obligent l'avant-garde républicaine à se retirer.

Kleber, qui se trouvait à Antrain avec le gros de l'armée, comprenant toutefois le parti que l'on pouvait tirer de la position où venait de se placer l'ennemi, réunit chez lui Marceau, Damas et Savary, et leur demande leur avis sur le moyen qu'il entrevoit de bloquer l'ennemi et de le con-

tenir par un système purement défensif. Ce projet est goûté, et Damas est chargé d'en fixer les bases dans un rapport qui sera présenté le soir au conseil.

Ce plan consistait à fortifier Pontorson, Antrain et Dinan, pour enfermer les Vendéens, entre la mer et ces trois points retranchés. Westerman et Marigny, chacun à la tête d'une colonne de troupes légères, devaient les harceler journellement, les fatiguer et les détruire par des privations de tous genres. Agissant ensuite, offensivement, quatre colonnes s'appuyaient mutuellement et devaient se porter sur Dol. — Réussissait-on ? — L'ennemi était perdu sans ressources et précipité dans la mer. — Eprouvait-on un échec ? — Le soldat rentrait avec confiance dans les lignes retranchées, et l'on n'avait plus à craindre ces déroutes qui ouvraient à l'ennemi un vaste pays et de nouvelles ressources.

« A six heures du soir, nous dit Kleber lui-même, on tint conseil. Le général Dembarrère, le Nestor du conseil, approuve le plan, les autres officiers-généraux sont du même avis. Les représentants l'accueillent assez froidement. Cependant tout-à-coup Prieur de la Marne, prenant feu, charge Dembarrère des travaux relatifs à la destruction des ponts et des routes, mettant à sa disposition tous les habitants du pays, tous les ingé-

nieurs des ponts-et-chaussées, tous les chevaux, tous les trésors, etc. (1). Le chef de brigade Verine est chargé de fortifier Antrain; un autre ingénieur, Pontorson; Tribout, Dinan; l'adjudant-général Klingler doit se rendre à Hedé avec quinze cents hommes, en attendant du renfort. Canuel est rappelé de Fougères avec sa brigade. Chacun est satisfait d'entrevoir enfin les moyens de terminer la guerre, lorsqu'une belle étourderie de Westerman vient détruire en un instant les avantages que l'on espérait, et nous entraîne de nouveau dans la plus épouvantable déroute. »

A peine, en effet, les représentants avaient-ils donné les premiers ordres pour l'accomplissement du plan adopté, qu'un officier de Westerman vint porter la nouvelle du mouvement que ce général avait fait sur Dol, et annoncer que si l'on veut, le lendemain matin, attaquer Dol du côté d'Antrain, pendant qu'il attaquera du côté de Pontorson, c'en est fait de l'armée catholique, qu'elle est entièrement perdue. Vainement Kleber oppose-t-il à cet avis que Westerman n'a pu faire une telle proposition qu'en l'absence de tout

(1) Prieur mettait tant de véhémence dans son discours, que Dembarrère lui dit : *Prieur, j'ai toujours vu que l'extrême exagération était le présage des revers.*

renseignement sur les mesures qui viennent d'être prises pour bloquer l'ennemi dans l'espèce de cul-de-sac où il vient de s'acculer. Prieur de la Marne, membre du comité de salut public, ayant toute sa confiance, et encore plus fougueux, s'il est possible, que Westerman, dit qu'il faut marcher, et, oubliant tout ce qui vient d'être convenu, il s'écrie : *Mort aux brigands !*

On donne en conséquence l'ordre à Marceau de se diriger sur Dol avec sa troupe, et Westerman est prévenu de son côté que l'attaque aura lieu. Mais celui-ci, rendu sous les murs de Dol à une heure du matin, toujours impatient et sans s'inquiéter si la division Marceau, qui n'a dû partir qu'à minuit d'Antrain, est à portée de le soutenir, commence le feu sur toute la ligne. Se portant rapidement en avant, il force les Vendéens sur plusieurs points. Mais les munitions commencent à lui manquer au moment où les rebelles se rallient pour faire leur plus grand effort ; il est repoussé et forcé de prendre une position retrograde, de laquelle les rebelles le délogent au moment même où l'on aperçoit la tête des colonnes de Marceau. Les Vendéens victorieux se réunissent contre lui ; mais, quoique fort supérieurs en nombre, ils ne peuvent l'entamer ;

et, après trois heures d'un combat très-vif, Marceau reste maître du champ de bataille. Il allait poursuivre les Vendéens dans Dol, lorsqu'il vit arriver la division Muller. Malheureusement le général Muller, à qui le commandement appartenait par ancienneté, était, ainsi que la majeure partie de son état-major, dans un état d'ivresse qui ne lui permit point de prendre de dispositions pour régler le mouvement des troupes. La confusion, dit Kleber, ne tarda point à se manifester, et elle devint bientôt si grande qu'il eût suffi de quelques coups de fusil pour déterminer la déroute la plus complète.

Marceau, ainsi placé dans une position très-hasardée, demande Kleber pour lui apporter ses conseils. Le chef des Mayençais accourt et engage à prendre une position retrograde qu'il avait reconnue le matin et qui n'avait point échappé à la sagacité de Marceau. On hésitait cependant, quand une centaine de tirailleurs Vendéens qui s'étaient glissés derrière les haies, jetèrent un nouveau trouble dans les colonnes républicaines et les firent reculer. Mais bientôt on les rallie sur la position indiquée par Kleber. Ce général reproduit alors le premier plan qu'il avait proposé et qui consistait à fortifier Antrain, Dinan et Pon-

torson. On y adhère ; mais on ne veut pas retourner à Antrain : on veut rester à Trans et s'y fortifier pour être plus près de Dol. Toute l'armée passe la nuit au bivouac, en avant du bois de Trans, la brigade de Marceau étant seule restée dans la position qu'on lui avait fait occuper le matin.

Mais, par je ne sais quelle fatalité et avec cette mobilité qui présidait à toutes les déterminations, on change encore d'avis, on se résout de nouveau à l'offensive malgré l'expérience de la veille, et le général Amey est détaché du principal corps d'armée avec 1800 hommes et deux pièces de quatre, ayant l'ordre de se diriger vers Pontorson, afin de grossir la colonne de Westerman. Quant à celui-ci, il reçoit l'avis de se porter en avant, et il est ainsi convenu que l'on attaquera de nouveau l'ennemi qui s'est retiré à Dol.

Cependant, vers le milieu de la nuit, quand la fraîcheur du bivouac eût un peu calmé Prieur, qui, enveloppé dans son manteau, était couché non loin de Kleber, le représentant, s'adressant au général, lui demanda ce qu'il pensait de la nouvelle attaque projetée et du mouvement de Westerman. — Je crains, répondit Kleber, que le moral du soldat, encore frappé de la défaite

d'hier, n'ajoute à ses souffrances physiques, et ne produise le résultat qu'on pourrait en attendre. — Enfin, que ferais-tu, répliqua Prieur, si tu en étais le maître? — Je me renfermerais strictement dans le plan arrêté au Conseil. Rossignol, immédiatement consulté, fut aussi de cet avis, et les deux représentants Prieur et Bourbotte y revinrent aussi promptement qu'ils l'avaient abandonné à deux reprises différentes. Trois ordonnances sont, en conséquence, dépêchées à VVesterman, et l'ordre formel lui est donné de se tenir sur la défensive; il est en même temps décidé que l'armée rentrera le lendemain à Antrain.

Mais on avait trop tardé, et VVesterman, s'en tenant aux premiers ordres qu'il avait reçus, se porta en avant, suivant son habitude et se dirigea sur Dol. Son avant-garde se trouva le matin au village de Bagnerpican. Mais l'ennemi avait lui-même, dès-lors, résolu de quitter Dol, et, divisé en deux colonnes, il s'avançait sous les ordres de La Rochejaquelin, et de Stofflet sur les deux routes de Pontorson et d'Antrain. — Le combat s'engage sur la première de ces routes, et malgré le renfort de la brigade Amey, les républicains se soutiennent faiblement. Bientôt ils cèdent, et VVesterman et Marigny, en-

tourés de quelques braves qui ont juré de ne point les abandonner, couvrent seuls la retraite. Marigny réussit même à arrêter quelques instants l'ennemi en mettant pied à terre et se jetant à la tête de ses chasseurs. Mais il faillit être la victime de sa bravoure : son sabre est coupé dans sa main par un biscaïen, et son cheval blessé d'un coup de feu est hors d'état de le sauver. Rien n'arrête plus le soldat : il fuit de toutes parts sur Avranches et Antrain.

Pendant ce temps, l'autre corps républicain, qui avait passé la nuit non loin de Trans, marchait aussi sur Dol. Rendu à la hauteur de la Boussaye et de Vieuville, Kleber, qui s'était porté en avant avec Marceau, Prieur et Bourbotte, ne tarda point à apercevoir la tête des colonnes vendéennes. Rien n'était prévu, aucun ordre donné; Kleber engage son escorte, forte de soixante hussards à se retirer au pas, et, détachant un officier d'état-major vers l'armée, il fit donner l'ordre à l'avant-garde, commandée par Chambertin, de se porter en avant. Les malheureux ne tinrent point, et l'on ne put même parvenir à leur faire brûler une amorce. L'adjudant-général Nattes, envoyé sur la droite avec quelques compagnies du même corps, en est également abandonné. Il semble que les républicains soient

terrifiés et n'osent plus regarder les Vendéens en face. La brigade de Canuel, composée en grande partie des anciens bataillons mayençais, a cependant entendu la voix de Kleber, et, se mettant en bataille, elle donne le temps aux autres troupes de se reformer derrière elle. Mais à ce moment la colonne vendéenne, commandée par La Rochejaquelin qui avait poursuivi VVesterman sur la route de Pontorson, se présente et manoeuvre pour se rallier aux troupes de Stofflet, en attaquant la droite des républicains. Les Mayençais seuls restèrent inébranlables; le reste des troupes républicaines eût bientôt pris le pas, et la déroute la plus complète se mit dans l'armée de Rossignol. Arrivé au pont d'Antrain, dit Kleber, il eût encore été possible de rétablir le combat, ou au moins de couvrir la retraite; mais ce passage s'effectua avec la plus grande confusion, et Marceau seul, entouré de quelques soldats pris indistinctement dans des régiments et des compagnies différentes, empêcha la destruction complète de l'armée républicaine.

Chose étrange, mais qu'on peut comprendre d'après ce que nous avons dit précédemment de la démoralisation qui travaillait aussi l'armée vendéenne, celle-ci victorieuse, s'en doutait à peine, et

un instant surprise par une forte brume, le découragement se saisit d'elle, quand les femmes qui étaient à sa suite, les veuves de Bonchamp et de Lescure, les excitant de la voix et poussant de terribles lamentations, les ramenèrent au combat en leur montrant le prince de Talmont qui s'était retranché avec sept ou huit cents bretons dans un bois placé à l'aile droite de Stofflet. Ils ne surent, toutefois, profiter de leur victoire, et l'officier du génie d'Obenheim, qui avait été fait prisonnier à Fougères et qui suivait leur armée en cette qualité, nous apprend que La Rochejaquelin et Stofflet ne purent jamais dépasser Antrain pour poursuivre les républicains, et qu'une fausse alarme ayant répandu le bruit dans cette ville que les républicains rebroussaient chemin pour tenter de nouveau la fortune, c'est à peine si ces deux chefs purent rallier trois cents combattants.

Ici, l'occasion de pénétrer en Bretagne se présenta aux Vendéens pour la deuxième fois, et il eût suffi, pour en profiter, que Stofflet et La Rochejaquelin se portassent le lendemain sur Rennes. Mais les victoires mêmes qu'ils obtenaient étaient des défaites irréparables pour eux. Au lieu de songer à ce nouveau plan de campagne, on s'a-

bandonna à des vengeances, et la nouvelle s'étant répandue que quelques blessés vendéens restés à Fougères, lors de la première occupation de cette ville par les républicains, venaient d'être égorgés dans leurs lits, les Vendéens recherchèrent de leur côté les prisonniers qui pouvaient appartenir à cette ville ou à ses environs, et ils les fusillèrent avant de quitter Antrain. Les mêmes massacres et les mêmes excès avaient eu lieu des deux côtés lors de l'affaire de Pontorson. Tribout, en sortant le matin de cette ville, avait fait fusiller 50 Vendéens à la tête de sa colonne. Les rebelles, en rentrant le soir à Pontorson, jetèrent par les fenêtres de l'hôpital les républicains blessés qui y avaient été portés pendant l'action. Des misérables, éclairés de nombreuses torches, les achevaient à coups de bayonnette à mesure qu'ils tombaient sur les pavés de la rue.

Et comment, en effet, ces terribles représailles ne se seraient-elles pas exercées, une fois que le sang des prisonniers eût coulé. Aucun des deux partis ne s'en faisait faute, et voici ce que le représentant Laplanche, collègue de Lecarpentier, en mission dans les départements de la Normandie, écrivait à la Convention, le 22 novembre après l'évacuation d'Avranches par les Vendéens :

« .... Nous avons trouvé hier à notre arrivée ici (à Avranches) beaucoup de rebelles qui sont restés en arrière, et auxquels notre arrivée inopinée dans cette commune n'a pas donné le temps de fuir. L'hôpital en était également rempli; la vengeance nationale s'est exercée sur eux, il n'en est plus question.

» Dans le nombre était une femme qui avait cherché un asile dans une auberge, sous prétexte de maladie. On lui a surpris 19 louis, tant en or qu'en argent, et des assignats, mais en petit nombre, qui ont été distribués aux républicains qui l'ont découverte et arrêtée. J'adresserai le numéraire à la Convention. »

Mais, pour prendre une complète idée de ces actes de barbare récrimination, il faut lire le rapport suivant de la commission militaire de Laval, instituée sur les derrières de l'armée, et chargée de la mission légale de ces vengeances de parti:

Laval, 2 frimaire (22 novembre).

« Nous vous adressons (à la Convention) 97 pièces d'or, dont 4 de 48 liv. et 93 de 24 liv., 24 pièces d'argent dont 18 de 6 liv., 3 de 3 liv., 4 de 1 liv. 4 s. et 4 de 12 s., une pièce de cuivre de 2 s., une montre d'or, un cachet d'argent et un poignard à lame de cuivre. La majeure partie de ces vils métaux ont été trouvés sur des prêtres fanatiques de la Vendée qui ont avoué, dans leur interrogatoire, les avoir reçus pour dire des messes que nous nous sommes chargés d'acquitter. Le

poignard que nous a remis le général Danican, qui commande ici, a été trouvé dans une auberge de cette commune, sous le lit de la chambre qu'occupait la femme Bonchamp, veuve d'un chef de brigands, mort de la suite des blessures qu'il a reçues à la prise de Cholet; on dit ce poignard empoisonné. Vous trouverez également dans l'envoi que nous vous faisons, une collection complète des jugements que la commission a rendus à Saumur, Chinon, Doué, Angers et Laval, depuis son établissement. En les récapitulant, vous verrez que nous avons condamné à la peine de la détention six particuliers; à celle des fers 19; à celle de mort 42 scélérats tant nobles que prêtres et autres conspirateurs. Dans le nombre de ces derniers se trouvent quatre femmes, dont trois filles, l'une sœur hospitalière de la commune de Doué, et les deux autres ci-devant nobles.

» A notre arrivée ici, nous avons fait tomber six têtes de voleurs et assassins d'une nouvelle espèce; ils sont environ 1000 à 1200 de leur bande. Ils désolent ces contrées; mais les soldats de la République, que le général Danican commande, ont juré de les exterminer sous huit jours. On les appelle *chouans*, du nom de leurs chefs qui sont deux frères. Il y a quelques jours que dans une première visite qu'on leur a faite, on en a égorgé une quinzaine, et au moment que nous écrivons on en amène à Laval 42, du nombre desquels sont plusieurs chefs que nous n'épargnerons pas. Aussitôt après cette exécution, qui s'est faite à la vue d'un peuple immense et aux cris répétés de *Vive la République!* nous avons été rendre la vie à la société populaire.

Comme partout, le peuple de Laval est bon, et le génie révolutionnaire qui plane aujourd'hui sur la République entière y a inspiré les émotions les plus justes. Pour faire le prêt aux soldats qui n'ont pas encore ici de payeur et pour venir au secours des malheureux, on a mis en réquisition tous les coffres-forts des riches, et on leur a enjoint d'envoyer la majeure partie de leurs souliers et de leurs chemises, pour les soldats qui en manquent.

» Le lendemain de ce beau jour, nous avons condamné à mort quatre brigands de la Vendée qu'on a arrêtés dans cette commune. La nuit, on a renversé de leurs niches quelques saints et saintes, et particulièrement des bonnes vierges qu'on avait illuminées plus somptueusement qu'à l'ordinaire, et l'on se promet bien d'en faire autant de toutes les autres qui sont encore en grand nombre. Hier enfin, deux filles, ci-devant nobles, qui étaient à la suite des brigands de la Vendée et qui ont été arrêtées, nous ont été livrées, et elles ont subi la peine de mort.

» Depuis le passage des brigands et notre séjour dans ce département, les aristocrates et les modérés sont presque devenus patriotes, c'est-à-dire qu'ils sont effrayés par notre présence. »

Le Président et les Membres composant la Commission établie près de l'armée de l'Ouest.

CHAPITRE VI.

HÉSITATION DES VENDÉENS APRÈS LA BATAILLE D'ANTRAIN. — RENNES AU MOMENT D'ÊTRE ENVAHI DEVRA ÊTRE INCENDIÉ. — CONSEILS DE GUERRE TENUS EN PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS. — MARCHE DES VENDÉENS SUR ANGERS. — SIÉGE DE CETTE VILLE.

Ainsi que nous l'avons dit au chapitre précédent, la position des républicains, après la déroute d'Antrain, dut paraître un instant désespérée aux plus braves et aux plus confiants. Toutes les troupes exténuées et démoralisées s'étaient portées en désordre sur Rennes. Une partie de la population de cette ville leur était peu favorable, les campagnes étaient fanatisées, et aucun moyen de défense n'avait été préparé.

Rossignol, que sa fougue révolutionnaire avait si long-temps soutenu, était venu, le désespoir dans le cœur, déclarer à ses compagnons d'armes et aux représentants, qu'il ne devait plus commander. — « Citoyens, portait son allocution, j'ai juré la République ou la mort, je tiendrai mon serment; mais je vous déclare que je ne suis pas f....... pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon, je saurai remplir ma tâche. Voilà ma démission, je viens de l'écrire moi-même, si on la refuse, je croirai qu'on veut perdre la République. » — Vainement, Prieur lui objecte avec vivacité qu'il *est le fils aîné du Comité de salut public et qu'il répondra à son attente.* Ni l'exaltation qui l'a soutenu jusque-là, ni le souci de sa renommée aux Jacobins, rien ne peut l'arrêter. Toutes les ressources du pays sont d'ailleurs épuisées; et, en même temps que les armées de l'Ouest et des côtes de Brest sont confondues dans une même déroute, le Morbihan s'insurge, Saint-Pol et Lesneven sont agités, et les Côtes-du-Nord ne disposent plus d'un seul homme. Voici ce que Bréard, resté à Brest, écrit de son côté à ses collègues réunis à Rennes:

«..... Vous me dites, chers collègues, que vous avez pris des mesures qui opéreront bientôt la destruction des brigands, j'en espère tout le succès que vous en attendez vous-mêmes ; vous me dites que vous avez pris les mesures que les circonstances vous permettent pour réprimer les mouvements qui ont lieu dans le Morbihan. Dans la persuasion où j'étais que les brigands étaient défaits, j'avais écrit il y a trois jours à Tréhouart qui est à Saint-Malo, de s'y rendre avec des troupes : j'ignore ce qu'il aura fait n'ayant pu encore recevoir sa réponse. 350 hommes sont partis d'ici pour Vannes, il y a trois jours, et j'ai pressé le département du Finistère et des Côtes-du-Nord d'y envoyer tous les secours qu'ils pourraient se procurer.

» Vous me dites, mes amis, de tenir ferme de mon côté, et qu'avec du courage nous anéantirons les brigands. Vous me connaissez assez pour être certain que le courage ne me manquera pas, et, pour peu que je sois secondé, Brest et l'escadre seront conservés à la République ; mais il faut que vous connaissiez ma position ; en voici le tableau : Je n'ai pour toute garnison que 318 hommes, très-peu de troupes de marine et 600 hommes de réquisition, sans armes et sur lesquels d'ailleurs on ne peut pas compter. La garde nationale est affaiblie par les détachements qu'elle a fournis à Prieur et à Tribout. Les matelots deviennent journellement plus difficiles à contenir. Les batteries des côtes n'ont pas pour leur garde et leur service un nombre d'hommes suffisant, et, parmi ceux qui y sont, il en est peut-être, le

plus grand nombre, qui ne méritent pas grande confiance. Quoique les Anglais soient dehors avec vingt-huit vaisseaux de ligne, je crois bien qu'ils ne feront aucune tentative de ce côté-ci; mais si les brigands perçaient dans les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère, il leur serait facile de s'emparer de toutes les batteries, qui, du côté de terre, n'offrent aucune résistance, et les campagnes sont tellement fanatisées, qu'ils y trouveraient de nombreux partisans. Je crois donc, citoyens collègues, que vous devez avoir les yeux tendus sur Brest, et employer tous vos moyens pour empêcher que les brigands portent leurs pas de ce côté. Je vous observe qu'il n'y a plus de fusils dans les magasins, plus de pièces de campagne, et que la poudre commence à diminuer par les convois successifs qu'il a fallu faire. J'ai déjà écrit au Comité de Salut public, je lui écris de nouveau. Je vous prie d'appuyer de votre côté les demandes que je lui fais de canons, fusils et munitions....... »

Au milieu de ces désastres, qui ne croirait que la Bretagne va être envahie, et que Georges Cadoudal, qui a rallié l'armée vendéenne avec quelques centaines de ses paysans, entraînera La Rochejaquelin et Stofflet vers le Morbihan, en traversant Rennes et passant sur les débris de l'armée républicaine.

Et, en effet, Vannes, Rochefort, la Guerche, Musillac, étaient en même temps menacés. L'administration départementale du Morbihan écri-

vait, le 5 frimaire, au Comité de Salut public, que 1,200 rebelles s'étaient portés sur le château de Pinieux, et que le pays était entièrement dégarni de troupes. La forêt de Pertre était également infestée de réfractaires; et, en même temps que les bandes des frères *Chouains* ou *Chouans* (que la commission militaire de Laval et le général Danican se faisaient fort de détruire dans quelques jours) s'embusquaient dans les forêts de Fougères et de Laval, d'autres points des Côtes-du-Nord et du Finistère étaient menacés et l'insurrection éclatait de toutes parts (1).

Les rebelles ne parviendront point cependant en Bretagne, car ils exigent de leurs chefs qu'on les reconduise vers la Loire; et il se tenait, en ce moment, des conseils à Rennes, où Kleber, Marceau, Marigny, VVesterman, et tous ces jeunes hommes qui avaient foi dans leur génie, comprenaient qu'il ne s'agissait que d'une chose pour sauver le pays; qu'ils en fussent chargés, et que le commandement fût remis à des mains capables.

« A leur arrivée à Rennes, dit Kleber, les

---

(1) Nous aurons occasion de revenir sur ces faits, en suivant les développements de la *chouanerie* dans nos départements.

représentants cherchèrent les causes de la déroute, qu'ils ne devaient attribuer qu'à leur versatilité et à leur funeste influence dans les affaires militaires. Mais il fallait, suivant l'usage, l'attribuer à quelque officier général, et le soupçon tomba sur le général de brigade Nouvion, qui réunissait à beaucoup de talent une grande modestie, et l'estime de ses camarades. Il fut destitué, et reçut l'ordre de se retirer à vingt lieues des frontières et des armées. » C'est ainsi et pour des faits du même genre, que le chef d'état-major Vergnes, à la suite des fautes et de la déroute de Tribout, avait été saisi et mis en prison dans la nuit du 19 au 20 novembre. (1) Il resta détenu à Rennes plus de

---

(1) On trouve dans la correspondance des représentants avec le Comité de salut public, le paragraphe suivant concernant l'arrestation du chef d'état-major Vergnes.

« La retraite que Tribout a été forcé de faire à Pontorson, nous a fait faire beaucoup de réflexions : nous avons vu avec étonnement que l'on n'eut pris aucune mesure pour le seconder dans le cas où il serait attaqué; et une reconnaissance que nous avons faite hier soir jusqu'à une demi-lieue de Pontorson, nous a convaincus que rien n'eût été plus facile. Ajoutez que le soir d'hier, il se tint un conseil de guerre de la plus

trois mois, et ne dut son salut qu'aux succès inespérés du Mans et de Savenay.

Ce fut sous l'influence de ces faits que se tint à Rennes le premier conseil de guerre qui suivit le désastre d'Antrain. L'ennemi n'était qu'à quelques lieues. Vainqueur pendant trois jours consécutifs, rien n'avait tenu devant lui, et ses masses en désordre se vengeaient, partout où elles passaient, de la misère qui les tourmentait et de l'échec qu'elles avaient essuyé devant Grandville. La nouvelle des sévices qu'elles venaient d'exercer à Antrain sur les prisonniers républicains

---

grande importance, et que nous vîmes avec étonnement que Vergnes, chef de l'état-major de l'armée, n'y parut pas, sous prétexte qu'il était malade. Cette conduite nous a paru suspecte; et, en la rapprochant des réflexions que nous avait fait naître l'abandon de Tribout, nous nous sommes décidés à faire mettre Vergnes en état d'arrestation, et à le faire traduire à Rennes. Nous examinerons ses papiers, sur lesquels nous avons fait mettre les scellés. Nous examinerons aussi sa conduite, et nous vous rendrons compte du tout. Nous avons nommé provisoirement à sa place Savary, adjudant-général, qui exercera ses fonctions jusqu'à l'arrivée de l'adjudant-major de l'armée des côtes de Brest, que Rossignol attend. »

qu'elles fusillèrent, était d'ailleurs connue de tout le monde, et si quelques compagnies de garde nationale paraissaient disposées à la résistance, la population entière de Rennes, terrifiée, voyait déjà les bandes Vendéennes courir les rues et les places publiques, mettant tout à feu et à sang. Les femmes, les enfants, les vieillards, toutes les familles qui espéraient échapper aux rebelles, faisaient donc leurs dispositions et fuyaient sur les routes qu'on espérait trouver ouvertes. — Le premier avis émis dans le conseil, fut d'évacuer sur Nantes les malades et les blessés, et d'enlever toutes les munitions qui étaient en dépôt à l'arsenal et de les expédier, sans perte de temps, sur la route de Nantes, afin de les mettre au moins hors de la portée de l'ennemi, dans le cas où il marcherait sur Rennes.

Quant à la défense de la ville même, le général Dembarrère, arrivé à Rennes deux jours avant la rentrée de l'armée, s'était occupé des dispositions qui pouvaient garantir la place. Il avait reconnu les environs et assigné une position à chaque officier général. Chacun de ceux-ci expédia des ordres à sa troupe, sans que le général en chef y prît aucune part. Mais de tels actes ne pouvaient se succéder sans compromettre la sûreté de la

ville et de l'armée entière; et il était manifeste que de nouveaux désastres suivraient la déroute d'Antrain, si le pouvoir militaire ne se hiérarchisait et n'était enfin concentré dans des mains capables et fermes.

Fortement pénétré de cette vérité, Kleber s'adressa aux représentants, et leur proposa quelques mesures d'organisation qu'il regardait comme indispensables. — Tu peux présenter ton plan, lui répondit Prieur, et nous adopterons très-volontiers tes propositions; il n'y a que dans le choix des individus que nous ne serons peut-être pas d'accord.—L'objet principal, répartit Kleber est d'avoir de l'ensemble; et les mouvements militaires prendront cette précision et cette fermeté qui font que chacun est sûr de son voisin. Un général commandant toutes les troupes est d'abord indispensable; un général commandant la cavalerie, un général commandant l'artillerie ne sont pas moins nécessaires, et je ne sache pas que nous puissions nous défendre et résister, si une même volonté, ferme et sûre, ne préside à tous les mouvements. — Je le demande aussi répartit Rossignol. — Enfin, continua Kleber, il faut, d'une autre part, un général commandant la place et qui ne soit occupé que de la police et du commande-

ment de la garnison. — Voyons: tes officiers, dirent les représentants, après quelques moments d'hésitation....... C'était là la grande difficulté; et Kleber n'avait pas été sans le sentir, tant il redoutait les basses jalousies que ses désignations devaient faire naître. Supérieur à ces considérations et loyalement dévoué à son pays, il nomme Marceau pour commander les troupes en chef, Westerman pour commander la cavalerie, et Debilly pour diriger l'artillerie. Ces choix sont acceptés, et chacun comprend très-bien que l'homme qui avait gagné la bataille de Cholet sous le nom de Lechelle et qui avait si souvent réparé les fautes de Rossignol et des représentants, pouvait désigner des chefs à l'armée, s'il n'en prenait lui-même le commandement.

« J'allais proposer un commandant de place, dit Kleber, lorsque Prieur dit qu'il y pourvoirait, qu'il connaissait dans la ville un brave sans-culotte qui en remplirait les fonctions avec autant de talent que de zèle. Et à l'instant, il fit appeler son homme. C'était un tailleur, qui, en cette qualité, avait fait un congé dans un régiment. On lui fit part de l'emploi qu'on voulait lui confier; mais cet honnête citoyen en sentit l'importance, et il eut le bon esprit de refuser avec opiniâtreté, malgré toutes les instances de Prieur. »

Toutes ces choses se passaient sans que l'on

sût ce qu'était devenu l'ennemi et quels étaient ses projets. Dissertant sur les événements que les circonstances rendaient probables, Prieur, que de sombres projets agitaient plus que de coutume, s'écria : *que l'ennemi ne pouvait triompher des républicains sans perdre beaucoup de monde, et que c'était là une cause assurée de leur ruine, parce qu'ils ne pouvaient réparer leurs pertes aussi facilement que les républicains. — D'après ce raisonnement, reprit Kleber, ce sont donc moins des victoires que des combats fréquents que l'on cherche. En ce cas, si telle est la politique du gouvernement, je crois qu'il serait prudent d'en garder le secret...... — Nous devons sauver la république, c'est là toute notre politique*, répartit Prieur : *et nous saurons la suivre. D'ailleurs la Convention a elle-même tout prévu. Son décret du 1.er novembre est une loi de souveraineté nationale qui doit s'exécuter, quand les circonstances l'exigent* (1).

---

(1) Ce décret portait que tous châteaux forts, tours, tourelles, murs garnis de crénaux, de meurtrières, de canardières, etc., seraient démolis sans délai ; et que la

Kleber essaya bien encore quelques observations, et s'avança à parler du zèle et du patriotisme de la garde nationale de Rennes, qui avait plusieurs fois contenu les mécontents ; mais il dut ne pas aller plus loin. Le lendemain, 25 novembre, les représentants prirent un arrêté qui prescrivit à tous les habitants qui avaient des matières combustibles, de les porter à un dépôt indiqué...... C'est à cette occasion, et en faisant allusion à l'exaltation révolutionnaire qui le tourmentait, que Prieur disait de lui-même qu'il était le *romancier de la révolution*.

Par suite de l'adoption des dispositions militaires proposées par Kleber, Damas fut chargé du commandement de la place. On arrêta en même temps, sur l'avis que les Vendéens se dirigeaient vers Laval, que Marigny, à la tête de trois cents chevaux, se mettrait à leur poursuite et que le gros de l'armée se disposerait à un mouvement général, la division Boucret occupant la droite, Canuel le centre, Kleber la gauche. Des préparatifs furent faits en conséquence, et le soir

---

dénomination de *château donné autrefois aux maisons de quelques particuliers* demeurait irrévocablement supprimée.

du même jour, 26 novembre, toutes les troupes ayant été réunies sur le Champ de Mars, les généraux furent convoqués pour accompagner les représentants. Arrivés sur le terrain, Prieur prend la parole et reproche aux soldats la fuite honteuse d'Antrain qu'il attribue à quelques scélérats cachés dans les rangs des républicains et qui avaient crié au plus fort de l'action, *nous sommes coupés!*...... — Camarades, dit le représentant qui courait sur le front de la ligne, agitant son sabre : *Nous promettez-vous de vous venger de cette injure?*.... — Oui, oui, s'écria-t-on de toutes parts, et les cris répétés de *Vive la République!* se firent entendre.

Cependant, il voulut aussi rassurer les citoyens et leur imprimer l'élan dont il se sentait transporté; et, avant de partir, s'étant entouré de ses collègues et d'un grand nombre d'officiers, il parcourut à cheval, et à la lueur des flambeaux, les divers quartiers de Rennes, mêlant sa voix aux acclamations de la multitude, et le pas de son escorte au retentissement des clairons et des trains d'artillerie qui roulaient sur les pavés de la ville.

Le 30 au soir, une partie de l'armée était à Châteaubriant, et la certitude que l'on avait acquise que les Vendéens se portaient sur Angers, dans

le but de s'ouvrir un passage par le pont de Cé, fit donner des ordres aux généraux Danican et Boucret, pour que le premier eût à se replier sur Angers et que le second tachât de s'y rendre avant que les rebelles en eussent formé le siége. Marceau, qui n'était, toutefois, pourvu que d'un commandement provisoire, ne voyant pas Rossignol près de lui, crut, par une ordonnance, devoir le prévenir de ce qui se passait. Mais, au lieu de répondre, Rossignol restait à Rennes, et ce ne fut que le 2 décembre qu'il fit savoir à Marceau, *par un billet ouvert*, qu'il arriverait en personne, le lendemain 3.

Il n'était pas difficile de prévoir ce que ce retard pouvait causer de funeste aux intérêts de la république et à la sûreté de la ville d'Angers. Une lettre des représentants Esnue-Lavallée et Francastel, renfermés dans la place, ne laissait d'ailleurs aucun doute à cet égard, et ils se plaignaient avec raison que l'armée, au lieu de se mettre en mouvement, restât trois jours en repos, quand elle eût pu être sous les murs de la ville assiégée.

Rossignol arriva enfin le 3 au soir à Châteaubriant, avec son chef d'état-major Robert et les représentants Prieur, Bourbotte et Turreau, aux-

quels était adressée la lettre dont nous venons de parler, et qui annonçait que les Vendéens s'étaient logés dans les faubourgs de la ville.

Rossignol attribua lâchement le retard de l'armée à Marceau; et Robert, sans doute pour faire sa cour, laissa entendre que Marceau et ses compagnons d'armes n'avaient point été fâchés de prendre quelque séjour à Châteaubriant, qui avait ses agréments. Marceau fut appelé, et la scène était devenue très-vive, quand Rossignol, laissant la conversation à Prieur, celui-ci s'écria: — *Au surplus, nous savons bien que c'est moins ta faute que celle de Kleber qui t'a conseillé, et dès demain nous établirons un tribunal pour le faire guillotiner.*

Marceau revint ému près de son ami, et lui raconta ce qui venait de se passer. Kleber, sans hésiter, prend son sabre, jette son manteau sur ses épaules et court à l'appartement des représentants. Il était onze heures du soir, Turreau seul n'était point couché. Sans mot dire, Kleber se promène de long en large, et dix minutes se passent sans que personne ait interrompu ce silence. Tout-à-coup Prieur s'écrie :

« — Eh bien, Kleber, que penses-tu d'Angers ? — Il y a trois jours que je l'ai dit, lorsqu'au conseil de

guerre j'ai proposé d'y envoyer la brigade Boucret. — Mais, sais-tu que deux représentants y sont renfermés? — Je l'ignore, mais je sais bien qu'il y a à Angers quatre mille hommes de garnison, une population considérable, et de plus le général Beaupuy. — Allons, Kleber, il faut marcher, et si Rossignol s'était expliqué depuis deux jours on serait devant Angers. — Ce n'est donc ni à Marceau ni à moi qu'il faut s'en prendre, si nous nous trouvons encore ici...... — Allons, allons, reprit Prieur, *vive la République!* — C'est ainsi, continue Kleber, que finit cette scène, qu'un seul mot aurait pu conduire à la plus terrible catastrophe dont les représentants pouvaient devenir les premières victimes. »

Etrangeté de ces hommes et des circonstances où ils se trouvent : il y a à peine un instant qu'il n'y avait entre eux qu'un bourreau et la guillotine ; à une heure de là, à minuit, tout est arrangé, Marceau et Kleber ont repris le commandement, l'armée est en marche sur Angers.

Mais devançons-la, et portons-nous vers cette ville. Deux représentants, ainsi que nous l'avons dit, s'y trouvaient renfermés. Boucret et Danican y étaient aussi arrivés, et la garnison, forte d'environ quatre mille hommes, était soutenue par les administrations civiles et les gardes nationaux qui se portaient avec empressement vers tous les dangers.

Un troisième représentant, Levasseur, de la Sarthe, homme bouillant et déterminé, qui plusieurs fois, dans les armées du Nord, s'était mis lui-même à la tête des troupes, venait d'être chargé, par un décret spécial de la Convention, de se porter partout où les Vendéens tenteraient de passer la Loire. Après avoir fait couper plusieurs ponts, mis Saumur en état de siége, il arriva à Angers, le 3 décembre, au moment où l'ennemi approchait de la place. Ayant, à quelques heures de là, visité les remparts avec Danican, il lui fit observer que ce n'était point assez d'avoir des remparts et des canons, et que si l'on ne détruisait les maisons les plus avancées du faubourg, l'ennemi s'y logerait et tuerait de là les artilleurs à leurs pièces. Il ajoute, en parlant de cette circonstance, dans des mémoires qu'il fit rédiger en 1829, par les soins de son fils et de Paul Roche, que le général lui objecta que ces maisons n'étaient pas vides; de sorte que, malgré ses instances, elles ne furent pas détruites. L'ennemi ne tarda point, toutefois, à s'y loger, et, quelques heures après, il se fit de ce point un feu meurtrier qui incommoda beaucoup les assiégés et leur tua bon nombre de citoyens, parmi lesquels, un officier muni-

cipal qui n'avait cessé de se porter aux points menacés. Mais vingt pièces d'artillerie, soutenues par de l'infanterie, défendaient le front de la place, depuis la porte Saint-Aubin jusqu'à la Haute-Chaîne, et l'intérieur des portes ayant été garni d'un contre-mur à l'épreuve des plus fortes pièces des Vendéens, l'attaque de ceux-ci fut sans résultat sensible. Dans la nuit, espérant surprendre la garnison, ils se dirigeaient vers la porte Saint-Michel, et ils avaient déjà comblé les fossés qui avaient été creusés pour en défendre l'approche, quand Levasseur, qui était resté sur le rempart, dit à un chef de bataillon, couché près de lui : — *N'entends-tu pas comme le bruit d'une voiture?* — C'est vrai, répartit l'officier, et sans juger de ce qui se passait, en raison de l'obscurité de la nuit, Levasseur et l'officier ordonnèrent une décharge de mousqueterie sur le point d'où paraissait partir le bruit. Le lendemain, à la pointe du jour, on reconnut qu'une pièce de canon était placée en face de la porte, les deux chevaux qui y étaient attelés et quelques hommes étaient morts, couchés à terre (1).

(1) Le rapport de Menard, capitaine au 68.e régiment

Les Vendéens, cependant, n'avaient point renoncé à forcer la ville, et leur feu s'ouvrit le 4 décembre, plus vif et plus meurtrier que la veille. MM. de Perault et Beaugé, qui commandaient l'artillerie des rebelles, étaient même parvenus à entamer les murs de la place, et une brèche y était pratiquée, quand M. de La Rochejaquelin et les autres chefs, sentant de quelle importance serait pour eux la prise d'Angers, cherchèrent à exciter l'ardeur de leurs troupes, en les poussant à l'assaut et leur montrant devant eux la Vendée, ce pays qu'ils avaient tant désiré. — *La ville est à vous*, dit La Rochejaquelin, *et je vous l'abandonne*........ Mais ces paroles n'avaient plus de retentissement chez des hommes exténués de fatigues et de privations. Vainement La Rochejaquelin, sautant à bas de son cheval et arrachant un fusil à un fantassin qui se trouve près de lui, s'avance vers la brèche, il est à peine suivi par quelques braves, et le feu soutenu de la mousqueterie, que dirige le général Beaupuy,

---

et commandant de la place, semble quelque peu contredire cette anecdote de Levasseur; mais toujours est-il que l'ennemi fut repoussé et qu'il abandonna l'attaque de la porte Saint-Michel.

qui s'est fait porter sur les remparts, malgré ses blessures, achève de les déconcerter. D'ailleurs, au même moment, un feu très-vif se fait entendre sur les derrières de l'armée et y porte le trouble : c'était Marigny qui, avec un camp volant, attaquait les postes les plus reculés.

Bientôt, l'armée vendéenne se disperse, et n'espérant plus rien, elle lève précipitamment le siége qu'elle avait commencé trente heures avant, laissant sous les murs de la place trois pièces de canon et quantité de fusils. La présence de Marigny avait surtout décidé ce mouvement. Profitant de la confusion où il avait jeté les rebelles, il les poursuivait avec cette intrépidité qui ne connaissait aucun danger; quand, courant à toute bride sur les derrières de l'ennemi qui avait pris la route de la Flèche, il fut atteint d'un boulet de canon........ Heureux de trouver ainsi dans la mort le prix de son courage, car sa destitution, nous dit Kleber, était arrêtée, et elle devait lui être notifiée à Angers. Son crime était de s'appeler Bouin de Marigny et d'appartenir à des parents issus de la Vendée. — La Convention, mieux éclairée, ou touchée de sa mort, décréta, le 25 du même mois, que le cheval qu'il montait, au moment où il fut tué, serait of-

fert au citoyen Marigny, son père, au nom de la République.

Peu d'heures après, Marceau et ses troupes étaient à Angers. La colonne de Cherbourg y arriva le 5; et, dès le matin de ce jour, la division sous les ordres de Kleber fut portée en avant pour éclairer les approches de la place. La température s'était beaucoup rafraîchie depuis quelques jours, et ses rigueurs, ajoutées aux maladies et aux privations de tout genre que les Vendéens avaient à supporter, les avaient cruellement décimés. Des feux éteints de bivouacs furent trouvés dans la plaine, entourés de cadavres de femmes et d'enfants morts de froid. Quant à la marche des rebelles, on en suivait la direction à la trace que laissaient les cadavres de leurs blessés à travers les champs et les routes qu'ils parcouraient.

On tint cependant plusieurs conseils auxquels assistèrent les représentants et les chefs militaires: il fut convenu que la division Kleber se dirigerait, par la levée, vers Saumur, sur lequel l'ennemi pourrait marcher. Le représentant Turreau devait gagner cette ville en toute hâte, et l'ordre fut donné à la division de Cherbourg, commandée par le général Tilly, de se porter sur la

route d'Angers à la Flèche. Westermann et Muller devaient suivre les Vendéens et les presser aussi vivement que possible (1). Ce fut au milieu de ces délibérations, et quand les plus pressantes mesures exigeaient l'attention des chefs militaires et l'exercice de toute leur énergie, qu'un nouvel arrêté du comité de salut public vint confirmer la nomination de Marceau au commandement en chef par intérim de l'armée de l'Ouest avec le grade de général de division. Mais ce même arrêté portait que Kleber, Haxo et Bouin de Marigny seraient suspendus. — Cet ordre brisa le cœur de Marceau, et il ne put se défendre d'en parler à Savary qui lui conseilla de tenir la lettre du comité secrète jusqu'à ce qu'il eût eu le temps de lui témoigner le regret qu'il éprouvait à se séparer de Kleber. Cependant, comme si ce désir eût été prévu, une seconde dépêche arriva, qui autorisa Marceau à garder Kleber près de lui, *le conseil exécutif ayant pensé que le général Kleber pourrait encore rendre des services à l'armée de l'Ouest.* — Marceau, s'adressant aussitôt à son ami, lui donna communication des dépêches qu'il avait reçues; et,

(1) Voir les pièces justificatives, n.° 46.

lui signifiant qu'il ne conserverait pas le commandement de l'armée, s'il ne restait à ses côtés, il lui dit : *En acceptant le titre, je prends les dégoûts et la responsabilité pour moi, et je ne demande que le commandement de l'avant-garde au moment du danger.—Sois tranquille*, lui répond Kleber, *nous nous battrons et nous nous ferons guillotiner ensemble......*

Rossignol fut renvoyé à son commandement des côtes de Brest ; et l'armée ayant reçu, pour la vingtième fois, une réorganisation momentanée, on se mit de nouveau à la poursuite de l'ennemi.

CHAPITRE VII.

SUITE DU SIÉGE D'ANGERS. — MARCHE DES VENDÉENS SUR LA FLÈCHE ET LE MANS. — LEUR DÉROUTE.

Vainement les Vendéens ont-ils triomphé à Laval, à Fougères, à Dol, à Antrain ; vainement ils ont couru jusque sous les murs de Grandville ; vainement ils reviennent au bord de la Loire former un nouveau siége devant Angers, pour rentrer dans la Vendée, comme ils en avaient formé un autre pour sortir de France : ils ont contre eux le pays, et, sur leurs pas, Marceau, Kleber, Westerman et Prieur, qui ne les ont point un instant perdus de vue.

A peine, en effet, le siége d'Angers est-il levé que la division de Marigny les serre de près, et

les suit jusqu'à la Flèche, où sont en force Chabot et Garnier de Saintes.

« Le feu le plus terrible s'est soutenu jusqu'à six heures du soir, écrit Garnier; et, pendant que l'on était aux prises, un feu très-nourri se faisait entendre derrière l'ennemi : on présume que c'est l'armée de l'Ouest qui le poursuit. »

Mais déjà, depuis quelque temps, nous apprend l'officier du génie d'Obeinheim, les *soldats* vendéens se persuadaient que c'était uniquement de leurs chefs que la république voulait avoir la vie, et que, par suite d'un *décret* récemment rendu, il n'était plus nécessaire de passeports pour voyager à l'intérieur. Dans cette persuasion, beaucoup d'entre eux s'étaient débarrassés de leurs fusils, et croyaient, qu'un bâton à la main, ils recevraient l'hospitalité et pourraient ainsi gagner les bords de la Loire et retrouver leur cher pays de Vendée. Cette confiance et ces dispositions étaient devenues si générales, que leur généralissime La Rochejaquelin crut devoir adresser aux habitants de la Flèche une proclamation, d'après laquelle les seuls hommes armés d'un fusil avaient droit aux vivres requis chez les habitants.

Entrés le 7 décembre à la Flèche, malgré

Chabot qu'ils avaient repoussé sur la route du Mans, les Vendéens ne pouvaient cependant tenir dans ce poste, et ils ne savaient de quel côté diriger leur marche. Les uns voulaient tenter le passage de la Loire entre le Pont-de-Cé et Saumur; mais on savait que Kleber avait remonté la rive droite avec une division; les autres voulaient aller passer le fleuve à Blois; d'autres, sans rejeter ces projets, voulaient procurer du repos aux combattants, le Mans leur paraissait favorable et propre à ravitailler des hommes exténués.

Cette opinion l'emporta, et ayant rompu le pont provisoire qu'ils avaient rétabli à l'entrée de la Flèche, ils se portèrent sur le Mans et s'en rendirent maîtres le même jour, 10 décembre 1793. Cette occupation eut lieu malgré les dispositions prises par Garnier et le général Chabot, qui avaient fait quelques retranchements près du pont de Pont-Lieu, mais qui n'avaient à leur disposition que douze à quinze cents hommes hors d'état de faire tête à une armée encore forte de 15 à 20,000 combattants.

Voici dans quels termes l'administration du département de la Sarthe rendit compte de cet événement à ses concitoyens :

« Le 20 frimaire (10 décembre), jour de l'attaque du Mans, les patriotes étaient au nombre de trois à quatre mille, dont les deux tiers au moins de la garde nationale du Mans, ou des jeunes gens de réquisition. Quelques jours avant le combat on avait élevé des retranchements à Pont-Lieu et dans tous les passages où l'ennemi pouvait pénétrer. L'ennemi, fort de quarante mille hommes, avait trente-cinq pièces de canon de tout calibre. A onze heures du matin le canon se fait entendre sur la route de la Flèche; à une heure on en vient à la fusillade. Bientôt les munitions manquent, et la déroute commence. Le représentant Garnier et le général Chabot ne peuvent arrêter les fuyards. Le général ordonne la retraite, et les Vendéens entrent de toutes parts à cinq heures du soir. Le lendemain matin plusieurs bons citoyens sont fusillés, les édifices publics dévastés, et les aristocrates ou patriotes pillés indistinctement. »

Les troupes républicaines s'approchaient cependant, et déjà Marceau avait rejoint à Feuille-Tourte la colonne de l'armée de Cherbourg qui s'y était repliée de la Flèche et du Mans. De son côté, Kleber, fixé sur la marche des Vendéens, avait abandonné la rive droite de la Loire pour se porter sur la Flèche. Il y était le 11, et le 12 il prit position au village des Perrays. Quant à Westerman et Muller, ils étaient sur les derrières de l'ennemi et le harcelaient inces-

samment. Trois mille Vendéens qui s'étaient refaits au Mans, pendant une couple de jours, leur firent tête, et après avoir pris des mesures pour défendre l'entrée de la ville, ils se portèrent bravement à repousser les républicains, ayant La Rochejaquelin dans leurs rangs. Leur attaque fut impétueuse; et la division Muller ne tarda point à se débander. Mais Westerman avait informé Marceau de sa position, et la bonne prestance de la colonne de Cherbourg, qui se joignit au gros de l'armée, eut bientôt rétabli le combat et forcé les Vendéens à se replier.

Déjà très-rapproché du Mans, Marceau propose à Westerman de prendre position et d'attendre la division Kleber, pour agir ensuite avec plus d'ensemble et d'une manière plus décisive. Il y était engagé par un ordre écrit du représentant Bourbotte qu'il venait de recevoir et qui reprochait à Westerman d'avoir compromis l'armée avec Muller par son imprudente tenacité. Cet ordre allait jusqu'à menacer Westerman de la sévérité des représentants, s'il engageait de nouveau le combat.

Mais Westerman, que rien ne pouvait contenir, s'écria : — *Ma position est au Mans; l'ennemi est ébranlé, il faut en profiter.* —

Tu joues gros jeu, lui dit Marceau, en lui serrant la main; *n'importe, je te soutiendrai.* Et Westerman lança son cheval dans la rivière.

Marceau donna ordre à la colonne de Cherbourg de l'appuyer, et le Mans fut attaqué. Malgré les barricades établies dans les rues, Westerman culbute tout, chasse les Vendéens du faubourg, et les pousse jusque sur la grande place de la ville où sont situées les Halles.

La division des troupes de Cherbourg, comme des troupes fraîches qui cherchent l'ennemi depuis long-temps, s'élance à la baïonnette, et, faisant tout plier devant elle, rien ne lui résiste. Quatre pièces de canon sont enlevées à l'ennemi et aussitôt tournées contre lui. Déconcertés et n'osant plus rester dans la rue, les Vendéens se retirent dans les maisons, et le feu le plus meurtrier s'établit des croisées. Marceau, sentant qu'il faudrait sacrifier beaucoup de monde pour les en déloger, fait aussitôt occuper toutes les rues qui aboutissent aux points où s'est concentré l'ennemi et dispose le reste de ses troupes, de manière à défendre les approches de la place aux Halles. En même temps un feu meurtrier se continue sur les maisons où sont retranchés les tirailleurs.

Cette position était décisive, mais non très-sûre. L'ennemi était cerné, pris comme dans une ratière; mais les troupes républicaines disséminées, pouvaient être tournées et forcées sans avoir aucun point sur lequel se rallier. Deux ordonnances furent dépêchées à Kleber pour l'aviser de ce qui se passait. Kleber se mit aussitôt en marche: il était environ minuit. Les deux représentants Prieur et Bourbotte, qui étaient près de lui, transmirent à Marceau les lignes suivantes:

« Nous recevons ta deuxième lettre sur la route; la troupe marche à grands pas pour te porter secours. Tiens ferme, et nous sommes à toi. »

Kleber arrive enfin; les troupes de Marceau et de VVesterman tombaient dépuisement; ce dernier chef, ne pouvant y tenir, dormait dans une maison, et l'on ne put l'y découvrir pour des dispositions à prendre. Le jour, cependant, ne tarda pas à poindre, et dès que l'on put se reconnaître et commencer à distinguer les objets, les grenadiers de Bloss, qui faisaient partie de la division Kleber, demandèrent au général en chef la permission de charger à la baïonnette. Un morne silence, suivi d'un cri de triom-

phe, annonça à toute l'armée le succès de cette attaque. Cette audace républicaine, ainsi que l'observe Marceau dans son rapport, déconcerta l'ennemi, et évacuant les maisons en foule, il ne songea plus qu'à chercher son salut dans la fuite. « Nos soldats en firent une boucherie épouvantable, continue Marceau, et le poursuivirent sur la route avec un si grand acharnement que bientôt ce ne furent plus quelques fuyards, mais toute l'arrière-garde qu'ils atteignirent. — Je venais de donner ordre à Westerman de monter à cheval avec toute sa cavalerie. La promptitude avec laquelle il exécuta cet ordre ne laissa pas à l'ennemi le temps d'aller bien loin ; il le joignit, et le chargeant avec intrépidité, il jeta parmi les Vendéens une terreur si forte qu'ils ne songèrent plus à lui opposer aucune résistance. »

Ce désordre allant toujours croissant et la route de Laval s'obstruant par les bagages, les morts et les fuyards, le massacre dura jusqu'au soir. Voici dans quels termes les représentants en rendirent compte à la Convention :

. . . .

.... « Des chefs, des marquises, des comtesses, des prêtres à foison, des canons, des caissons, des carrosses, des bagages de toute espèce, un nombre considérable

de fusils, tout est tombé en notre pouvoir, et des monceaux de cadavres sont les seuls obstacles que l'ennemi oppose à la poursuite de nos troupes; les rues, les maisons, les places publiques, les routes, en sont jonchées, et depuis quinze heures ce massacre dure encore. Toute l'armée court après cette horde; notre cavalerie est sur elle; déjà presque tous les canons et les caissons sont pris depuis qu'elle est sortie du Mans. Le trésor, les bagages, les effets, les malles, tout est entre les mains de nos soldats, jusqu'aux croix d'argent, aux mitres, aux crosses, aux bannières, aux reliques de toutes espèces, aux étendards, signes et instruments du fanatisme dont les prêtres enivraient cette tourbe insensée et féroce. Nous ramasserons tous ces signes de l'imposture pour vous les envoyer, parce que nous pensons qu'il serait utile de les faire connaître au peuple, afin qu'il voie clairement avec quelle astucieuse perfidie les prêtres ont, jusqu'à présent, cherché à égarer la raison. »

Suivant M. de Bourniseaux, historien du parti royaliste, la bataille du Mans coûta aux Vendéens cinq mille soldats et douze mille vieillards, femmes, enfants, infirmes et blessés. Suivant lui aussi, et d'après les renseignements recueillis dans l'armée vendéenne, La Rochejaquelin avait fait sa retraite dès le 12 au soir, c'est-à-dire dès la première attaque de Westerman, quand il aurait encore été possible de rétablir le combat

avec des chances favorables. Replié sur la route de Laval, La Rochejaquelin, au lieu de se tenir isolé sur ce point, dans le but de protéger la retraite, aurait pu, suivant quelques-uns des hommes de son parti, prendre les républicains à revers et les placer entre deux feux, ainsi que l'avait d'ailleurs fort bien jugé Marceau lui-même.

Quoi qu'il en ait été des chances de cette célèbre affaire, nulle autre, ainsi que le dirent les représentants, ne porta un coup plus décisif à la cause royale.

Quant aux détails et aux conséquences inévitables de ce grand désastre, pourquoi les reprendrions-nous aujourd'hui pour les discuter un à un. Assez de récits et beaucoup d'anecdotes ont été successivement, et avec des vues plus ou moins intéressées, publiés sur cette fatale journée où tant de sang français coula, versé par des mains françaises. Désintéressé dans ces débats, avide de la vérité, mais prévenu contre les exagérations de parti, nous croyons facilement, en nous reportant à l'irritation des combattants, à des massacres inutiles, à des atrocités nombreuses, à des actes d'inhumanité, peut-être sans exemple.

Mais quel moyen avons-nous de vérifier ce que

les historiens de la Vendée nous ont dit de ces horribles scènes de carnage auxquelles se livra le soldat républicain après avoir assouvi ses passions et sa rage sur les femmes qu'il rencontrait jusque sur les places publiques....... Quelque délire, quelque rage, quelque immoralité que l'on prête à des soldats, nous ne pouvons comprendre que des hommes, lassés de tuer, accablés de marches forcées, privés de sommeil pendant plusieurs jours, se soient arrêtés, dans la journée du 13, lorsque le combat se soutenait encore, à commettre toutes les atrocités qu'on se plaît à rapporter. Comment, en effet, comprendre au milieu de ces fatigues, ces amusements de canibale qu'on prête à des soldats qui se seraient mis à dépouiller les cadavres de leurs victimes, à les violer et à les dresser ensuite accouplés deux à deux en s'écriant: *Voilà des batteries républicaines!* Nous laissons ces récits pour rectifier, d'après le journal de l'adjudant-général Savary, une anecdote souvent reproduite avec inexactitude et digne cependant d'être rétablie dans toute sa vérité.

« La grande rue qui conduit à la place des Halles, dit le narrateur, était encombrée de cadavres parmi lesquels il était aisé de distinguer, à leur habit, un plus

grand nombre de républicains que de Vendéens. La façade des maisons était entièrement dégradée par la mitraille lancée pendant la nuit pour faire taire le feu qui partait des fenêtres. Toutes les portes des maisons étaient soigneusement fermées.....

» J'étais dans une cour, attendant l'instant de monter à cheval pour rejoindre la colonne sur la route de Laval, lorsque deux grenadiers arrivent conduisant avec eux une jeune personne qu'ils avaient rencontrée sur cette route. Je lui fais quelques questions auxquelles elle répond sans hésiter. — Grenadiers, je m'en charge, retournez à votre poste.... J'appris bientôt qu'elle était de Montfaucon et s'appelait *Desmesliers*. Elle ajouta qu'elle avait perdu sa mère et son frère sur la route; qu'elle croyait qu'ils avaient péri; qu'elle ne voulait pas leur survivre, et qu'elle demandait à être fusillée. Je tâchai de la rassurer en lui faisant espérer qu'elle retrouverait ses parents; mais elle persistait dans sa résolution. Songez-donc, lui dis-je, à la douleur qu'éprouvera votre mère en apprenant que vous avez refusé de conserver vos jours pour sa consolation..... A ces mots, j'aperçus quelque changement dans ses idées. Nous n'avons pas de temps à perdre, ajoutai-je, nous allons partir, consentez à monter dans ce cabriolet: un officier dont je vous réponds accompagnera la voiture; vous serez seule, vous serez libre, et j'espère que nous retrouverons ceux que vous avez perdus. — Je voudrais, me dit-elle, aller chercher un paquet que j'ai laissé dans une maison de la ville. — Soit, lui répondis-je; on vous conduira où vous le désirez. Je chargeai aussi-

tôt l'adjudant Nicolle, qui m'était attaché, d'accompagner la voiture dans la ville, de la conduire ensuite au logement où nous devions arriver dans la soirée, et de faire donner à notre voyageuse une chambre particulière en gardant le secret.

» On sera peut-être étonné qu'il se soit trouvé là un cabriolet tout prêt à ma disposition, et qu'il ne soit pas question de Marceau et de Kleber dans cette affaire.

» Le cabriolet appartenait à Marceau, c'était la seule voiture de l'état-major dont personne ne se servait, et qui n'avait d'autre destination que de procurer quelque secours en cas d'accident.

» Quant aux généraux Kleber et Marceau, il eût été à craindre de les compromettre en leur donnant connaissance, au Mans même, près des représentants, de ce qui se passait sans leur autorisation. Ce ne fut que le soir qu'ils en furent instruits et qu'ils virent pour la première fois M.lle Desmesliers, au sort de laquelle ils prirent tout l'intérêt qu'elle méritait. — Jamais, dit Kleber, dans ses mémoires, *on ne vit de femme ni plus jolie, ni mieux faite, et sous tous les rapports, plus intéressante. Elle avait à peine dix-huit ans et se disait de Monfaucon.*

» Mademoiselle Desmesliers fut conduite ainsi à Laval, où on lui chercha un refuge que l'on croyait assuré, chez une femme qui promit de lui procurer tous ses soins. Marceau s'empressa de l'aller visiter dans cet asile ; mais malheureusement, le lendemain de notre départ, l'autorité enjoignit aux habitants de faire la déclaration des étrangers qui restaient dans la ville, et fit

faire des visites domiciliaires auxquelles M.lle Desmesliers ne put échapper; elle ne chercha ni à déguiser son nom ni ceux de ses libérateurs. Elle périt, et l'on instruisait contre les généraux une procédure qui eût pu leur devenir fatale, si elle n'eût été communiquée au représentant Bourbotte, qu'une indisposition retint quelques jours à Laval, et qui s'empara des procès-verbaux rédigés en conséquence. Il nous apprit ces détails en rejoignant l'armée le lendemain de l'affaire de Savenay.

» Kleber et Marceau n'ignoraient pas que M. d'Autichamp, un des chefs vendéens, avait été blessé et qu'il était resté au Mans. On leur dit qu'un hussard lui avait donné son manteau pour le sauver. »

CHAPITRE VIII.

FUITE PRÉCIPITÉE DES VENDÉENS APRÈS L'AFFAIRE DU MANS. — LA ROCHEJAQUELIN ET STOFFLET ABANDONNENT LEUR ARMÉE. — DERNIER EFFORT DES VENDÉENS A SAVENAY ; LEUR DISPERSION. — FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE DE LA VENDÉE. — KLEBER AU CLUB DE NANTES. — WESTERMAN ET LE PRINCE DE TALMONT.

Le 14 décembre, toute l'armée républicaine, à l'exception de la division Muller, était en marche à la poursuite des Vendéens. Arrivé à Vaiges dans la soirée, Marceau adressa au commandant de Saumur, la lettre suivante :

« L'ennemi, battu, chassé, mis en déroute du Mans, fuit si rapidement, que, malgré toute la diligence possible, il est déjà à dix lieues de nous. Notre cavalerie le poursuit; il n'a fait que traverser la ville de Laval.

On m'annonce qu'il se porte sur Châteaugontier et qu'il doit y coucher cette nuit. On dit aussi qu'il a dessein d'aller à Ancenis pour tenter encore une fois le passage de la Loire.

» En tout cas, mon cher camarade, il est à propos de donner promptement l'ordre à Boucret de marcher sur la rive gauche de la Loire, de manière à suivre les mouvements de l'ennemi et s'opposer à ses projets, soit sur Saumur, Angers, Ancenis et même Nantes.

» Demain, de grand matin, nous nous remettrons en route à la poursuite des Vendéens, et nous tâcherons de les rejoindre. Je te prie de faire passer de suite cet avis à Angers et à Nantes par un courrier extraordinaire.

Voici ce que les représentants écrivaient au Comité de salut public sur le même sujet :

» Depuis notre dernière lettre, les troupes républicaines réunies n'ont cessé de poursuivre les brigands; nous avons rencontré sur les chemins qu'ils ont suivis, les traces de la déroute la plus complète ; des cadavres se présentaient à chaque pas. Des caissons, des femmes, des enfants arrêtés, saisis partout, prouvaient que le centre de l'armée avait été entamé.

» Nous avons aussi rencontré les habitants des campagnes armés de fusils, de fourches, de faulx, donnant la chasse aux brigands, et les exterminant de tous côtés. Nos soldats espéraient les retrouver à Laval, et le désir qu'ils ont de les exterminer, les cris de *vive la république! vive la Montagne! la mort aux brigands!* sont des présages certains des nouvelles victoires qu'ils remporteront,

Les brigands ont quitté Laval dès hier au soir. Notre cavalerie est à leur poursuite; l'armée défile dans cet instant dans les rues de Laval; la plus grande joie et la plus grande énergie y règnent. Nous n'avons qu'un chagrin, c'est de ne pouvoir donner à nos braves frères, les souliers qu'exigent des marches aussi rapides. Nous en rencontrons un nombre infini, marchant pieds nus dans la boue, dans le froid; et si vous ne nous secondez pas, nous aurons le chagrin de voir des maladies enchaîner leur courage.

» PRIEUR, — TURREAU, — BOURBOTTE. »

Garnier de Saintes, qui avait assisté aux événements avec la colonne de Cherbourg, écrivait de son côté:

« Alençon, 29 frimaire an 2. (19 décembre 1793.)

» Notre victoire leur coûte au moins 18,000 hommes; car dans quatorze lieues de chemin, il ne se trouve pas une toise, où il n'y ait un cadavre étendu.

» On nous amène ici les prisonniers par trentaine; dans trois heures on les juge; la quatrième on les fusille, dans la crainte que ces pestiférés, trop accumulés dans cette ville, n'y laissent le germe de leur maladie épidémique.

» J'ai pris un arrêté pour faire lever toutes les campagnes dans lesquelles ces coquins se disséminent et commettent toutes sortes de brigandages; je l'ai envoyé par des courriers extraordinaires; il produit un excellent effet; on les chasse comme des bêtes fauves, et le

nombre de ceux qu'on tue équivaut à ceux que l'on fait prisonniers.

» Dans le second avantage que nous avons eu vers Craon, nous leur avons pris le reste de leurs canons; et si nous avons une fois écharpé leur cavalerie, ce qui ne tardera pas, le reste tombera bientôt sous les coups de la vengeance nationale.

» Bourbotte m'a fait demander deux mille paires de souliers; j'ai fait mettre sur-le-champ en réquisition tous ceux de la ville, et j'espère les lui fournir aujourd'hui. »

Le lendemain, 15, Westerman, qui ne s'était pas donné de repos, ayant atteint Pouancé, écrivait au général Vimeux, commandant les forces disponibles à Nantes:

« Je vous préviens, général, que, suivant tous les rapports, l'ennemi doit se porter sur Ancenis et Varades pour forcer le passage de la Loire; peut-être même cherchera-t-il à faire une tentative sur votre ville. Je suis à sa poursuite avec la cavalerie et l'artillerie légère seulement, l'infanterie n'ayant pu suivre mes mouvements. Je vous donne cet avis, afin que vous puissiez prendre vos précautions, et qu'en cas d'attaque vous teniez bon, pour donner le temps à l'armée qui me suit, d'arriver à votre secours. »

Westermann avait en ce moment reçu deux coups de feu; ses douleurs et une perte considérable de sang n'avaient pu l'arrêter.

Le 16, à dix heures du matin, les Vendéens avaient, en effet, atteint Ancenis, et ils menaient avec eux un bateau pris sur l'étang de Saint-Mars-la-Jaille. La Rochejaquelin et Stofflet s'y jetèrent pour aller sur l'autre rive reconnaître le pays et chercher des moyens de passer le fleuve; mais leurs malheureux compatriotes ne les revirent point.

Plusieurs ont insinué que c'était une lâcheté de leur part; d'autres, sans trop s'expliquer, ont donné à penser que, se voyant sur l'autre bord du fleuve, ils n'avaient point fait tout ce qui dependait d'eux pour rejoindre leur armée. Sans prendre parti pour une opinion ou pour l'autre, nous nous contenterons de rappeler que, dans un désastre, quand un vaisseau périt, le commandant doit être le dernier à quitter le lieu du danger, et qu'il est au moins fort étrange ici que les deux têtes de l'armée, Stofflet et La Rochejaquelin qui en était le généralissime, aient passé si précipitamment d'une rive à l'autre, quand il y avait toute une population et des soldats épuisés à soustraire aux mains d'une armée victorieuse qui ne les avait point perdus de vue.

Quoi qu'il en soit, voici dans quels termes l'un des historiens de la Vendée, M. de Bourniseaux, a présenté cet événement:

« Arrivés à Ancenis sur les 10 heures du matin (16 décembre 1793), les Vendéens ne trouvèrent point de bateaux, si ce n'est deux petites barques que l'on découvrit par hasard. On fit aussitôt travailler à la construction de sept énormes radeaux; mais quelque diligence que l'on pût faire, ils ne pouvaient être prêts que le lendemain.

» A l'extrémité opposée du fleuve, on apercevait quatre grosses barques chargées de foin. Après une courte délibération, il fut résolu que M. de La Rochejaquelin passerait à l'autre bord avec une vingtaine de soldats, qu'il s'emparerait de ces barques et les enverrait de suite à Ancenis. On convint aussi qu'il resterait à l'autre bord pour prévenir la dispersion de l'armée. Le général passa aussitôt dans une barque avec MM. Stofflet et de Baugé; vingt soldats commandés par M. de Laugerie, passèrent dans une autre. Tous les yeux étaient tendus vers ces deux frêles nacelles qui portaient les destins de l'armée.

« Aussitôt qu'il fut arrivé sur la rive gauche, le général fit jeter à l'eau le foin qui était dans les quatre bateaux, et s'apprêta à les envoyer à l'autre bord. Tout était disposé pour leur départ, quand une patrouille républicaine de quarante hommes parut et attaqua la faible escorte du général. Une fusillade assez vive s'engage entre les deux partis; après un léger combat les patriotes se retirent et vont rejoindre une assez forte colonne de bleus qui s'avançaient au pas redoublé.

» Le général, qui les aperçoit, s'élance hors des bateaux et cherche à rallier ses gens sur une hauteur: ceux-ci prennent la fuite et se dispersent dans la cam-

pagne. MM. de La Rochejaquelin et Baugé restés seuls, se retirent dans un bois et parviennent à se dérober à la poursuite des bleus.

» Cependant on poussait dans le fleuve, du côté d'Ancenis, quelques mauvais radeaux qui n'étaient pas à moitié construit. MM. Allard et de Beauvais montent dans un petit bateau; tout à coup une chaloupe canonnière vient se placer devant Ancenis et tire sur les radeaux; quelques soldats se noient, la plupart rejoignent l'armée; le bateau seul parvient à l'autre bord; M. Allard, tombé entre les mains de ses barbares ennemis, a le bonheur de leur échapper.

» Quelques instants après, l'avant-garde de l'armée républicaine se présenta devant Ancenis et fit plusieurs décharges d'artillerie. L'armée royale quitta en frémissant les bords de la Loire et se dirigea vers Nort dans la plus grande confusion : les uns pillèrent la caisse de l'armée ; les autres se rendirent sur les bords de la Loire, qu'ils espéraient passer pendant la nuit, en gagnant à force d'argent, quelques bateliers. Des domestiques et quelques femmes se laissèrent aller à la promesse d'une insidieuse amnistie, et gagnèrent Nantes, où ils furent fusillés le lendemain. »

La situation de l'armée vendéenne était telle qu'il ne s'agissait plus que de la joindre pour achever de la détruire. Les républicains n'avaient cependant pu l'atteindre, et c'était à peine si Westerman, avec sa cavalerie légère, pouvait la suivre. Ces succès si long-temps attendus avaient

porté l'esprit des troupes à un état d'exaltation qui leur faisait faire, sans murmurer, par les froides pluies de décembre, jusqu'à 10 et 12 lieues par jour. De leur côté, les représentants Prieur et Turreau, avides de leur proie, scrutaient tous les mouvements militaires, et redoutant qu'une manoeuvre mal dirigée donnât le temps aux Vendéens de passer la Vilaine et de se porter sur Rennes ou sur le Morbihan, ils rendirent Marceau responsable de tout ce qui pourrait arriver. Se concertant d'une autre part avec Francastel, leur collègue à Angers, ils lui mandaient qu'il eut à tenir la main à ce que les moulins, les fours et tout asile servant de repaire aux brigands, fussent impitoyablement incendiés sur l'une et l'autre rive de la Loire, comme unique moyen d'en finir. Et la nouvelle leur étant en même temps transmise, que le procureur-général-syndic du département de Maine-et-Loire, le citoyen Vial, avait quitté Angers pour se rendre près du comité de salut public, afin d'obtenir la suspension de ces terribles mesures, ils le firent saisir et arrêter.

« Nous poursuivons demain l'ennemi, disaient-ils en terminant leur dépêche à Francastel; et, à moins que le diable ne s'en mêle, nous t'en rendrons bon compte. »

En effet, l'armée avait déjà atteint Château-briant, et se rendant le 20, de cette ville à Derval, par les routes de traverse, quelques troupes légères, sous les ordres de l'adjudant-général Delaage, attaquèrent le même jour l'ennemi, dont la masse était réunie à Blain. Mais, ces troupes n'étant pas appuyées, furent obligées de repasser précipitamment la rivière, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles. Le lendemain, l'armée républicaine étant parvenue à la hauteur de Blain, Kleber espéra un instant pouvoir attaquer l'ennemi avec toutes les forces disponibles; mais le mauvais temps ayant apporté du retard à la marche de quelques colonnes, il fallut prendre position, à la nuit, sur les landes découvertes de Blain, en butte à une pluie battante qui ne permit pas au soldat de se refaire. Les généraux eux-mêmes étaient restés sur le terrain, et tous attendaient le jour avec impatience.

L'armée Vendéenne, indécise, ne savait cependant quel parti prendre. Quelques chefs s'étaient réunis dans la journée, et cédant à de fâcheuses inimitiés, ils n'avaient pu s'entendre pour le commandement en chef. MM. de Donnissan, de Piron, de Lyrot, de Marigny, de Fleuriot et le prince de Talmont se disputaient l'honneur de diriger

les derniers débris de leur parti. M. de Fleuriot, que la masse des combattants prisait peu, l'emporta, et ce choix ajouta au désordre qui régnait déjà dans leurs rangs. Le prince de Talmont, suivi de quelques cavaliers, quitta l'armée. Il fallait toutefois prendre une décision, et quelques meurtrières, pratiquées précipitamment dans les vieux murs de Blain, n'étaient pas des dispositions suffisantes pour arrêter les républicains. A minuit les Vendéens et leurs chefs se mirent en route pour Savenay. Dès la pointe du jour, quelques républicains entrèrent à Blain, et les suivant de près, l'armée entière, sans attendre qu'on eût jeté un pont sur la petite rivière qui sépare la ville du château, entra dans l'eau et gagna, non sans peine, la rive opposée.

Quant aux Vendéens, ils s'emparèrent de Savenay, sans coup férir, après en avoir délogé le général Cambray qui s'y était porté du Croisic, avec cinq à six cents hommes. Ils occupaient toutes les approches de la ville, quand Westerman, bientôt suivi de Kleber et de Marceau, arriva en leur présence. Deux bouquets de bois placés en avant de Savenay, et défendus par les Vendéens, furent jugés, dès le premier moment, devoir beaucoup gêner les opérations ultérieures.

Kleber dit qu'il n'y avait pas à délibérer, et que, pour attaquer le lendemain avec avantage, il fallait absolument rester maître des hauteurs qui dominaient la ville. « Je fis donc avancer trois cents grenadiers, dit Kleber, et, les partageant en deux corps, je chargeai le chef de bataillon Verger d'attaquer de front, tandis que, me mettant à la tête d'une autre colonne, je tournai l'un des bois que l'ennemi occupait. Cette manœuvre nous réussit, et les Vendéens n'osant plus rester dans leur repaire se précipitèrent dans Savenay.

» Le reste de l'avant-garde s'avance et se met en bataille, de manière à occuper tous les débouchés de Savenay. Il faisait nuit, la fusillade et la canonnade continuaient toujours. Prieur et Turreau arrivent: Prieur, voyant l'avant-garde en position, paraît étonné que l'on n'attaque pas. *Allons*, *camarades*, s'écrie-t-il, *en avant! en avant!* Je vis l'instant où, par trop de précipitation et faute de mesure, la victoire allait encore nous échapper. Je dis à Marceau, si tu ne prends sur toi d'arrêter ces criailleries, demain nous serons à Nantes, et l'ennemi nous y suivra. Marceau, s'adressant à Prieur, lui dit d'un ton fortement prononcé: Prieur, ce n'est pas ici ta place, et tu t'exposes fort mal à propos à recevoir un coup

de fusil ou de la mitraille..... Prieur et son collègue prennent enfin le parti de se retirer. (1)

» La ligne qu'occupaient les troupes avait la forme d'un croissant, et enveloppait la ville sur toutes les parties qui la dominaient. Les représentants et les généraux se rendirent à la poste aux chevaux sur la grande route de Nantes. Là, Westerman proposa d'attaquer pendant la nuit, et offrit de se charger de tout. Je lui répondis que je croyais avoir trop bien commencé cette affaire pour la laisser terminer par un autre. Marceau m'appuya, et les représentants parurent approuver cette émulation; mais ils en profitèrent pour m'exciter à attaquer sur-le-champ. Marceau sembla céder un instant, mais je restai inflexible et ne répondis plus à aucune provocation. »

De leur côté, les Vendéens ne restèrent point dans l'inaction. Connaissant le danger de leur position, ils rassemblèrent toutes leurs forces, et les blessés qui pouvaient encore se tenir à cheval reprirent les armes en cet instant décisif.

Mais leur situation était trop désespérée pour

---

(1) Le feu était, en effet, très-vif sur ce point. Prieur se retira fort à propos, suivi de sa compagnie de musiciens qui l'attendait en silence.

qu'ils pussent un moment se faire illusion; et, prévoyant leur défaite, M. de Marigny prit dès lors quelques précautions pour assurer la retraite: il mit en réserve une pièce de canon, afin d'arrêter l'ennemi sur la route de Guerande; et, après avoir pourvu à la sûreté des femmes et des blessés, il alla rejoindre le gros de l'armée en avant de Savenay.

Alors une sorte de tranquillité succéda au tumulte du combat, et, sur toute la ligne, le silence n'était interrompu que par quelques coups de feu tirés à longs intervalles. A deux pas de l'ennemi, exposés à une pluie glaciale qui roidissait leurs membres, et n'osant se livrer au sommeil, les Vendéens pendant une nuit de quinze heures, qui, pour un grand nombre d'entre eux, devait être la dernière, eurent le loisir de songer aux événements du lendemain.

Quel contraste dans les espérances et la position des deux armées!.. Animés de la soif de la vengeance, enflammés par les souvenirs de leurs derniers succès et par l'espoir d'accabler enfin un ennemi formidable, quelquefois vaincu, jamais anéanti, les républicains sûrs de la victoire, attendent avec impatience le moment du combat; tandis qu'abattus, découragés par de sanglantes défaites, ren-

fermés entre la Vilaine et la Loire, ayant sur leurs derrières l'Océan qui les repousse, les Vendéens n'ont pour eux que le désespoir, dernière ressource des vaincus.

Mais, ce qui surtout rendait leur défaite inévitable, c'était la privation de leurs généraux. Ils comptaient en vain sur ces chefs depuis longtemps connus de l'armée, ils ne voient à leur place, que des officiers d'une valeur éprouvée, sans doute, mais qui n'ont point encore conquis la confiance du soldat. — Fleuriot, élu général depuis deux jours, Bernard de Marigny, qui commandait l'artillerie, Lyrot la Patouillère, Piron, Des Essarts et Donnissan restaient seuls à la tête des Vendéens.

Du côté des républicains, au contraire, combien de généraux fameux partageaient l'honneur de les commander. Jamais peut-être aussi faible armée, ne renferma dans son sein, autant d'officiers distingués; parmi eux, Marceau, Kleber, Tilly, Canuel, Savary, Beaupuy, illustre descendant de Montaigne, qui, quoique blessé, voulut assister à la défaite des Vendéens, et Westerman, leur ennemi mortel....

Enfin le jour paraît, l'on bat la charge, les colonnes s'ébranlent, se heurtent, et le choc

devient terrible. Espérant surprendre un ennemi à qui le sentiment de sa supériorité devait inspirer la sécurité et l'imprévoyance, les Vendéens avaient les premiers commencé l'attaque; mais déjà Marceau, Kleber et Westerman étaient aux avant-postes, et, parcourant le champ de bataille, ils assignaient à chaque division la place qu'elle devait occuper. Cependant les Vendéens se portent en avant, avec leur impétuosité ordinaire. Incapables de résister à leur premier élan, les républicains plient, et bientôt l'avant-garde, commandée par le chef de bataillon Verger, est en pleine retraite. Mais ce faible échec ne fait qu'irriter les républicains; Kleber arrive, et sa stature athlétique, son ton imposant, arrêtent les fuyards et inspirent de la confiance aux plus timides. Pétrifié à son aspect, Verger ne sait comment justifier sa conduite : Général, s'écrie-t-il, nous n'avons plus de cartouches. *Eh bien! écrasez-les à coups de crosse! Allons grenadiers, en avant!*

Attaqués de toutes parts, les Vendéens présentent partout un front redoutable; ils suppléent au nombre par la valeur, et disputant le terrain pied à pied, se retirent en bon ordre; mais bientôt chargés sur tous les points, heurtés de front par

la division du centre, sous les ordres du général Marceau; à gauche par Canuel; pressés à droite par le général Tilly, à la tête des grenadiers d'Aunis et d'Armagnac, tandis que VVesterman, Kleber et Beaupuy filent par les hauteurs, derrière Savenay, afin de leur couper la retraite, les Vendéens sont forcés de céder. Trois fois en versant des pleurs de rage, Marigny se précipite dans les rangs des républicains, à la tête de ses plus braves soldats, et trois fois il est repoussé; enfin, enfoncés de toutes parts, écrasés par la cavalerie républicaine, les royalistes courent se réfugier dans l'enceinte de Savenay, au moment même où Kleber entrait au pas de charge du côté opposé.

Là, le combat recommence avec une nouvelle fureur. Resserrés dans les rues étroites et tortueuses de Savenay, les troupes combattent sans chef, sans ordre, ne consultent que leur valeur, l'inspiration du moment. Mais accablés par le nombre, les Vendéens sont accablés. Lyrot tombe percé de coups; Piron est tué par un maréchal des logis; Fleuriot, Donnissan et des Essarts, les chevaliers de Beauvilliers et de Mondyon se font jour l'épée à la main, à travers les colonnes républicaines, et se réfugient avec quel-

ques cavaliers dans la forêt du Gavre. Marigny avait en vain cherché le trépas dans cette fatale journée, la mort semblait le fuir. Il rentra trois fois dans Savenay, et ne pouvant s'y maintenir, il ne songea plus qu'à assurer la retraite. Alors, ce ne fut plus un combat, mais un affreux carnage. Epuisés de faim et de fatigue, les royalistes tombent en foule sous le fer des vainqueurs, et bientôt cinq à six mille cadavres sont amoncelés dans les rues de Savenay.

Mais recueillons encore sur ce célèbre événement la parole de deux généraux appartenant à l'armée républicaine et aux vainqueurs de Savenay des liens et des services différents.

C'est Beaupuy d'abord, écrivant à son ami Merlin, au fougueux représentant qui se porta à la tête des colonnes de Chatillon et de Cholet. Beaupuy a le cœur plein, il faut qu'il s'épanche.

« Enfin, enfin, mon cher Merlin, elle n'est plus cette armée royale ou catholique, comme tu voudras; j'en ai vu, avec tes collègues Prieur et Turreau, les débris consistant en cent cinquante cavaliers, battant l'eau dans les marais de Montoir, et comme tu connais ma véracité (1), tu peux dire avec assurance, que les deux

(1) Beaupuy était le plus brave et le plus modeste des hommes.

combats de Savenay ont mis fin à la guerre de la nouvelle Vendée et aux chimériques espérances des royalistes.

» L'histoire ne nous présente point de combats dont les suites aient été plus décisives. Ah! mon brave, comme tu aurais joui! Quelle attaque! Mais quelle déroute aussi! Il fallait les voir ces soldats de Jésus, se jetant dans les marais, ou obligés de se rendre par cinq ou six cents à la fois, et Laugrenière pris, et les autres généraux dispersés et aux abois.

» Cette armée, dont tu avais vu les restes de la terrasse de Saint-Florent, était redevenue formidable par son recrutement dans les départements envahis. Je les ai bien vus, bien examinés; j'ai reconnu même de mes figures de Cholet et de Laval, et à leur contenance, et à leur mine, je t'assure qu'il ne leur manquait du soldat que l'habit. Des troupes qui ont battu de tels Français, peuvent se flatter aussi de vaincre des peuples assez lâches pour se réunir contre un seul, et encore pour la cause des rois.......

» Enfin, je ne sais si je me trompe, mais cette guerre de paysans, de brigands, sur laquelle on a jeté tant de ridicule, que l'on dédaignait, que l'on affectait de regarder comme si méprisable, m'a toujours paru, pour la république, la grande partie, et il me semble à présent qu'avec nos autres ennemis, nous ne ferons plus que peloter.

» Adieu : actuellement que cette exécrable guerre est terminée, que les mânes de nos frères sont satisfaits, je vais guérir. J'ai obtenu de tes collègues, un congé qui finira au moment où la guerre recommencera. »

Quant au second, c'est Tribout, le héros de Pontorson ; il était à Redon, quand on se battait à Savenay, et voici son bulletin.

« Vive la république, une et indivisible! bientôt il n'y aura plus de traces de l'armée brigantine, et l'on pourra dire que la guerre de la Vendée est finie.

» L'armée des rebelles nous a fait bien courir et bien fatigué ; mais ce n'est rien, quand on trouve la victoire, et qu'on fait le bien de son pays.

» On m'avait confié la garde de la Vilaine, nul ne l'a passé ni ne la passera. Je ne veux pas de prisonniers, ils mettraient la peste dans notre armée : et quand on a leurs principes, on ne doit plus vivre. Que les amis de la royauté aillent dans l'autre monde rejoindre les tyrans ; ils les aiment, qu'il restent avec eux...

» TRIBOUT, *libre.* »

Ainsi fut détruite le 23 décembre (3e nivose an 2) cette colonne encore formidable de Vendéens, qui, forcée de se réfugier sur la rive droite de la Loire, après une sanglante bataille, avait long-temps fatigué et souvent battu les trois armées de l'Ouest, des côtes de Brest et de Cherbourg. Pauvres paysans que leurs croyances et l'amour du pays avaient soulevés ; que des femmes, des enfants, leurs pères et des vieillards n'avaient point abandonnés, et qui, chaque jour vaincus, chaque jour anéantis, se ranimaient

pour toujours reprendre le combat! Mais comment, en effet, ne se seraient-ils pas dévoués! parmi eux, à leurs côtés, étaient leurs prêtres et tout ce que leur pays comptait de plus riche et de plus élevé en position. Ils avaient aussi bien versé des larmes, sur leurs demeures en cendres, sur leurs guérets envahis et dévastés, sur leurs églises, dont on avait enlevé les cloches et les vases sacrés pour armer des troupes chargées de les réduire; et ils avaient encore sur leurs habits déchirés les taches du sang qui avait rejailli de leur foyer domestique, aux cris perçants d'une fille ou d'une épouse que des bleus égorgeaient..... Il fallait qu'ils se battissent, et il fallait qu'ils fussent tués avant de céder.....

Mais après eux, il resta des femmes et quelques enfants qui parvinrent à se sauver. Exténués, pâles, le visage terreux, se cachant sous des vêtements grossiers ou sous les haillons de la mendicité, on vit long-temps ces ombres errer le long des marais de Montoir et s'avancer d'une berge à l'autre, demandant le secret et l'hospitalité à des paysans dont l'âme fut compatissante. Ainsi fut aperçue Madame de La Rochejaquelin, vêtue en paysanne, ayant aux pieds des pantou-

fles vertes et pour coiffure un capuchon de laine violette. Elle était arrivée à Savenay avec une couverture de laine retenue sur ses épaules à l'aide d'une ficelle. Madame d'Armaillé et ses enfants étaient affublés des lambeaux d'une tenture de damas jaune. M. Roger Moulinier avait été vu, ayant un turban qu'il avait enlevé au théâtre de la Flèche ; et le chevalier de Beauvilliers, enveloppé d'une robe de procureur, s'était montré sous un chapeau de femme recouvrant un bonnet de laine. Quant à M. de Verteuil, tué en combattant, il fut trouvé parmi les morts, ayant deux jupons attachés, l'un au cou, l'autre à la ceinture.

Voici, au reste, en quels termes les représentants rendirent compte de cette affaire :

« Nous avons pris dans cette journée le reste de l'artillerie de l'ennemi ; elle était composée de 3 pièces de canon de 4, 3 de 8 et une de 12, et autant de caissons ; parmi les bagages s'est trouvé le coffre-fort contenant les assignats au nom de Louis XVII, et la planche avec laquelle ils se fabriquaient ; les soldats ont déchiré et jeté dans la boue les restes du royalisme expirant, mais ils ont conservé les assignats républicains qui s'y trouvaient mêlés ; ils n'ont pas mis moins de soin à ramasser les calices, les patènes, les ciboires et les soleils qui sont tombés entre leurs mains.....

» Nous apprenons à l'instant que cinquante hommes de cavalerie, aux ordres du général Westerman, ont poursuivi sur la gauche de Savenay quatre cents hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie qui se portaient de ce côté : l'infanterie a été exterminée ; Piron, commandant de la cavalerie brigantine, et qui montait le cheval blanc, si fameux dans l'histoire de la Vendée, a été tué en combattant, par un maréchal des logis de la légion du Nord. Le reste de la cavalerie, pressé par les nôtres, a essayé de passer la Loire à la nage ; ils ont tous été engloutis dans les flots, et pas un n'a échappé. Nous avions déjà exterminé hier un autre commandant de cavalerie, qui a dit se nommer Germain, et qui était un ancien mousquetaire. On nous assure ce matin que son nom est Delaugrenière, un des généraux.

» La Convention nationale apprendra avec intérêt que le général Beaupuy qui, blessé sous les murs de Laval, s'écriait : Je n'ai pu vaincre pour la République, je mourrai pour elle, n'a pas cessé, malgré ses blessures qui sont encore saignantes, d'accompagner l'armée et d'y partager ses fatigues et ses dangers. »

Et chargeant de cette dépêche, Buquet, l'un des aides-de-camp de Kleber, ils ajoutaient :

« Nous ne vous enverrons pas les drapeaux blancs saisis sur les brigands, nos hussards les traînaient dans la boue à la queue de leurs chevaux ; ils auraient souillé l'enceinte du temple de la liberté.

» Nous allons demain à Nantes pour concerter avec

Turreau, général en chef, les opérations ultérieures, pour la destruction totale des brigands de Noirmoutier et des autres parties de la Vendée.

» Le secrétaire de Marceau a tué le *chevalier des Essarts;* Guermeur, qui nous a accompagnés, a tué Chatelus, commissaire des guerres des brigands. »

Mais les soldats pressaient eux-mêmes l'aide-de-camp de Kleber de se mettre en route le plus tôt possible, et ils lui disaient: « Pars, et sois l'organe de nos sentiments pour la Convention. Laisse aux muscadins le soin de leur parure et ne rougis pas de la boue qui couvre tes vêtements. Va mettre pied à terre devant le sanctuaire où siègent les vrais défenseurs de la patrie, et fais entendre aux échos de la Montagne où siègent nos pères, l'expression de notre inviolable attachement, etc.... »

La bataille de Savenay fut donc, pour le pays et le maintien de sa nationalité, un grand et décisif événement ; car ainsi que l'avait prévu Beaupuy, il fut alors possible d'opposer à l'étranger les formidables phalanges que conduisaient Marceau et Kleber. — Mais avant de quitter ce sanglant épisode de nos guerres intestines, sachons ce qu'il en fut pour les hommes qui le terminèrent par leur valeur, et pour ceux qui en

furent les victimes. Toute guerre civile a ses leçons, dont le souvenir devrait être ineffaçable.

Kleber et Marceau s'étaient rendus à Nantes dans la soirée du 24 décembre (4 nivose an II), c'est-à-dire le lendemain de l'affaire de Savenay. Les autorités réunies de la ville de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, accompagnées d'une foule immense et de la garde nationale, s'étaient portés sur la route de Vannes au devant des vainqueurs, après avoir préparé, pour leur réception, des fêtes et des illuminations. Une séance solennelle du club Vincent-la-Montagne avait été disposée pour recevoir les généraux et les premiers officiers arrivés de Savenay. L'église Sainte-Croix fut désignée pour la réunion. Carrier et ses collègues, Turreau et Prieur, assistaient à la séance. Le fauteuil était occupé par Houdet, et celui-ci s'avançait pour donner à Marceau et à Kleber l'accolade fraternelle, en même temps qu'il leur offrit une couronne civique au nom de la ville de Nantes, quand Turreau s'élançant à la tribune, s'éleva avec force contre les honneurs que l'on rendait ainsi aux généraux. *Eh! quoi donc*, s'écria-t-il, *ce sont les soldats qui remportent la victoire*, *ce sont eux qui méritent des couronnes*, *eux qui ont à sup-*

porter tout le poids de la fatigue et des combats...... Et ces autres honneurs que vous rendez, me semblent puer à plein nez l'ancien régime et l'aristocratie. — Un tonnerre d'applaudissements s'élève aussitôt, et la voix du représentant ne peut plus se faire entendre...... Mais Kleber s'avance et demande la parole. Un profond silence s'établit, et sa dignité calme et élevée en impose aux familiers de Carrier qui encombraient la salle, comme elle en avait imposé sur le champ de bataille de Savenay aux grenadiers du commandant Verger, quand il leur dit *d'écraser les Vendéens à coups de crosses!*

« Je sais, dit-il avec force, et en prenant tous les avantages de sa haute stature, que ce sont les soldats qui remportent les victoires; mais il faut aussi qu'ils soient conduits par les généraux, qui sont les premiers soldats de l'armée, et qui sont chargés de maintenir l'ordre et la discipline, sans quoi il n'y a pas d'armée. Je n'accepte cette couronne que pour l'offrir à mes camarades et l'attacher à leur drapeau. »

Le trépignement et les bravos qui suivirent ces dignes et belles paroles se prolongèrent longtemps et seraient difficiles à rendre. Kleber et

Marceau sortirent de l'Eglise Sainte-Croix, pressés par le peuple, avide de considérer les traits pleins d'avenir de ces deux jeunes hommes. Mais d'autres récompenses les attendent sans doute, et la Convention, comme le Comité de Salut public, ne sauraient mieux faire que de leur décerner un témoignage éclatant de la satisfaction nationale........ On devait s'y attendre, mais l'inepte Rossignol, qu'ils avaient remplacé dans le commandement de l'armée, était toujours l'enfant chéri des Jacobins et *le fils aîné* du Comité de Salut public. Il avait transmis au ministre de la guerre, depuis l'abandon de son commandement, les notes suivantes, sur les deux vainqueurs de Savenay :

« Tu m'as demandé ma façon de penser sur le compte de Marceau; en bon Républicain, la voici : C'est un petit intrigant, enfoncé dans la clique, que l'ambition et l'amour-propre perdront. Je l'ai suivi d'assez près, et je l'ai assez étudié avec mon gros bon sens pour l'apprécier à sa juste valeur. D'après les renseignements que j'ai pris, il était l'ami et le voisin du scélérat Pétion. Il dit hautement que la révolution lui coûte vingt-cinq mille livres. Il a servi d'ailleurs dans la ci-devant légion germanique, dont les principes étaient plus que suspects. Le représentant Prieur, qui est ici, a fait les

mêmes remarques que moi. En un mot, je suis forcé de te dire qu'il inquiète les patriotes, avec lesquels d'ailleurs il ne communique pas.

» Quant à Kléber, depuis huit jours il est concentré, il ne dit plus rien au conseil, il parle souvent de Dubayet, avec cependant assez de prudence, pour ne rien laisser apercevoir de leur ancienne amitié. C'est un bon militaire, *qui sait le métier de la guerre*, mais qui sert la République comme il servirait un despote. »

Et à quelques jours des victoires décisives du Mans et de Savenay, Merlin de Thionville montait, en effet, à la tribune de la Convention (27 décembre), pour se plaindre avec amertume que le ministre Bouchotte eut été jusqu'à refuser aux généraux de l'ancienne armée de Mayence des brevets confirmatifs des grades que les représentants leur avaient conférés sur le champ de bataille.

Quant à Westerman, ce lion que le Comité avait lui-même lancé sur les Vendéens, et qui bondissait d'une rive à l'autre de la Loire, cherchant le carnage pour y teindre ses bras dans le sang des rebelles, vous l'avez-vu, non pas une ou deux fois, mais tous les jours, à toutes les heures, se jeter dans la mêlée et ne pas y renoncer alors même qu'il était atteint de deux coups de feu.

.... Lui donnera-t-on au moins quelque grade ? — On lui réserve la guillotine!..... Venu à Paris pour déposer aux pieds de la Convention, les dépouilles de l'évêque d'Agra, qui avaient été enlevées sur les Vendéens après la déroute du Mans, voici dans quels termes il s'adressa aux représentants :

« Une blessure qui m'interdit l'exercice du cheval, est le sujet de mon voyage à Paris.

» Je viens offrir à la Convention un reste des dépouilles sacerdotales de l'évêque d'Agra, si fameux par le rôle qu'il a joué dans la ci-devant armée catholique et royale; je viens aussi vous assurer sur ma tête que, de cette armée, forte au moins de 90,000 hommes, avec une artillerie formidable, il n'existe plus un seul combattant. Chefs, officiers, soldats, évêques, comtesses, princesses et marquises, tout a péri par le fer, les flammes et les flots. Cet exemple effrayant est l'unique dans l'histoire, et l'Europe étonnée verra bien qu'une république qui, comme le Père Eternel, dicte ses lois du haut d'une sainte montagne, saura se maintenir et réduire, comme la Vendée, chaque pays qui aura l'imbécillité de former le projet de rétablir la royauté en France. »

Mais ce fut en vain que Le Cointre de Versailles chercha à détourner une accusation que Philipeaux avait prévue. Bientôt Westerman est arrêté avec Danton, Camille Desmoulins, Phi-

lipeaux et tous ceux qui, après la chute des *Hébertistes*, faisaient encore ombrage au comité de salut public; il est traîné devant le tribunal révolutionnaire, et son arrêt de mort est prononcé par Fouquier. A la lecture de cet arrêt, VVesterman se dresse devant ses bourreaux, et leur dit: — « Moi, conspirateur! je demande à me dépouiller nu devant le peuple. J'ai reçu sept blessures par devant, je n'en ai qu'une par derrière, c'est mon acte d'accusation...... »

Le 5 avril 1794, trois mois à peine après les déroutes du Mans et de Savenay, il alla au supplice, ayant le sourire du mépris sur les lèvres, et causant familièrement avec ses compagnons d'infortune.

Dans le parti opposé et sons d'autres couleurs, suivons une autre victime. C'est le jeune prince de Talmont, second fils du duc de la Trémoille, dont l'influence et les droits seigneuriaux s'étaient autrefois étendus jusque sur dix-sept cents gentilshommes qui lui devaient foi et hommage. Les plus belles terres de la Vendée, de l'Anjou et de la Bretagne lui appartenaient, quand il rejoignit l'armée royale à Saumur, vers le milieu de l'année 1793, et lui prêta ainsi l'influence de son nom et de sa fortune. Agé de 25 ans, d'une taille élevée

et d'une charmante figure, il se recommandait surtout au soldat par des manières affables qui dénotaient à la fois le commandement et la valeur. Chef de la cavalerie, dès ses premières armes dans la Vendée, il rendit aux royalistes les services les plus signalés, et ce fut à lui que La Rochejaquelin attribua, du commun aveu de l'armée, le succès de l'affaire de Dol. Cependant, après que La Rochejaquelin et Stofflet eurent abandonné les Vendéens à Ancenis, bien que la politique et ses services parlassent en sa faveur pour le commandement en chef, ce fut ainsi que nous l'avons dit, M. de Fleuriot qui lui fut préféré. Rebuté par ces marques d'ingratitude, il abandonne l'armée et se dirige avec quelques amis du côté de Laval, où ses ancêtres avaient longtemps commandé. Errant de village en village, il est bientôt rencontré par une patrouille de la garde nationale de Bazouges et conduit à Fougères, sans que personne l'ait reconnu sous les vêtements de meûnier qu'il portait. Mais, en passant dans cette ville, près de l'auberge de Saint-Jacques, une jeune fille qui l'avait vu lors de l'occupation de Fougères par les Vendéens, et qui lui devait la conservation de son père, s'écria involontairement : *C'est le prince de Talmont!*

Conduit devant le général Beaufort, qui commandait à Fougères, pénétré sans doute de l'ingratitude des siens et heureux de rencontrer la mort, il jette loin de lui son bonnet de paysan, et répond au général: » — Oui, je suis le prince de Talmont; soixante-huit combats contre les républicains m'ont familiarisé avec la mort; je l'attends sans crainte. »

Il fut cependant transféré à Rennes, et comparut plusieurs fois devant le représentant Esnue la Vallée, qui, lui coupant la parole dans un de ses interrogatoires, lui dit : *Je suis patriote*, *et tu es aristocrate*...... — *Tu fais ton métier*, *et moi mon devoir*, répartit le prince. C'est dans ces circonstances que Garnier, de Saintes, qui prit part à son arrestation, écrivit d'Alençon la lettre suivante :

« 9 nivose, an II.

» L'ex-prince de Talmont vient d'être arrêté auprès de Fougères. Ce Capet des brigands, souverain du Maine et de la Normandie mérite bien de figurer sur le même théâtre que son défunt confrère. J'ai écrit à mon collègue La Vallée pour le faire transférer à Paris; il me prévient qu'il vous demande vos ordres à cet égard.

» Avec ce grand prince a été aussi arrêté le buzotique Bougon, ex-procureur-général-syndic du département du Calvados: il était le chancelier de Talmont, il

aurait été à souhaiter qu'il eût assisté à la cérémonie pour apposer le sceau au couronnement de son maître; mais mis hors la loi, La Vallée doit le faire exécuter. »

Toutefois, et malgré cette lettre, de Talmont est retenu à Rennes; et, sous peu de jours, il sera livré, par les ordres de Esnue La Vallée, à la commission militaire dont le siége est instantanément fixé à Vitré, et que préside le citoyen Brutus Magnier. Conduit de Rennes à Vitré, le 7 pluviose an II, le prince de Talmont avait été extrait avec peine des prisons de Rennes, où le typhus des armées faisait d'affreux ravages. Il comparut le même jour devant ses juges, et l'identité de sa personne ayant été constatée par ses propres déclarations, il fut, séance tenante, condamné à mort, avec ordre d'être exécuté sur la principale place de la commune de Laval. — Mais le lendemain, 8 pluviose an II, le concierge de la prison de Vitré remettait au citoyen Brutus Magnier les deux lettres qui suivent :

« Le citoyen Talmont que tu as condamné à mort, te sollicite un sursis de deux jours au plus, pour avoir le temps de faire parvenir à la Convention nationale la lettre qu'il t'envoie décachetée. Il te prie d'avoir égard à son observation, et de lui accorder ce qu'il te demande.

» Le prince DE TALMONT. »

Deuxième lettre au président de la Convention.

« *Citoyen président*,

» La commission militaire séante à Vitré, vient de me condamner à mort, sur quoi je sollicite un sursis ayant quelques dépositions particulières à faire entre vos mains. Veillez à donner les ordres les plus prompts, pour que l'on me conduise le plus promptement à Paris. L'assemblée sera probablement bien aise de me voir, ayant des vues de pacification générale à lui proposer. Sur quoi j'espère avoir son approbation. Quoi qu'il en soit, je serai bien aise de paraître à sa barre pour lui communiquer quelques vérités sur les événements d'une guerre dont personne ne peut lui rendre un plus fidèle compte que moi.

» Le prince de TALMONT. »

Le prince voulait-il réellement s'ouvrir à la Convention et lui faire des propositions de paix, lui qui avait eu à se plaindre de ses compagnons d'armes? C'est ce que personne ne saurait dire........ Mais, tant est-il que ces propositions vraies ou simulées, ne touchèrent point un seul instant, à ce qu'il paraît, Magnier et ses collègues de la commission militaire, sur les registres de laquelle, nous avons trouvé les lettres qui précèdent et les conclusions qui suivent :

« Vu les deux lettres, dont une à elle adressée et l'autre au président de la Convention nationale. . . . .

» La commission militaire considérant que l'ex-prince de Talmont est attaqué d'une maladie qui a déjà emporté un grand nombre d'individus dans les prisons de Rennes, très-peu de jours après qu'ils en ont été attaqués ; que son état empire à chaque instant ; qu'au rapport de ceux qui l'ont amené hier de Rennes à Vitré, il a été en délire une partie de la journée, que la crainte de le voir soustrait par la maladie à la honte du supplice est le motif qui a déterminé le représentant du peuple Esnue-La Vallée à faire accélérer son jugement. Qu'il est attaqué d'un violent mal de gorge, symptôme très-dangereux de la maladie épidémique qui règne aujourd'hui dans les prisons de Rennes, au point qu'il a eu beaucoup de peine à répondre hier soir aux questions qui lui ont été faites, et que, son état de faiblesse ne lui permettant pas pour ainsi dire de marcher, on a été obligé de le soutenir par dessous le bras pour l'amener au tribunal et le reconduire en prison ;

» Considérant en outre, que, depuis le moment de son arrestation, il n'a cessé de dire et de répéter, tant aux représentants du peuple qu'au général, et à tous ceux qui ont eu occasion de lui parler, que, quoiqu'il sût qu'il ne devait attendre que la mort, aucune considération ne pouvait l'engager à trahir son parti ; qu'il ne dirait jamais rien de ce qui pourrait lui nuire, et que la proposition qu'il semble faire aujourd'hui, n'est sans doute qu'un subterfuge pour chercher le moyen, ou de s'évader, ou de se soustraire à l'exécution du jugement prononcé contre lui ;

» Arrête, qu'il sera passé outre à l'exécution du ju-

gement rendu par elle, hier, contre l'ex-prince de Talmont. Ainsi prononcé à Vitré le 8 pluviose an 2. »

Dirigé aussitôt sur Laval, il y monta sur un échafaud dressé en face de l'entrée principale du château que ses ancêtres avaient si long-temps occupé. Sa tête, mise *au bout d'une pique*, fut ensuite promenée dans les rues de la ville et posée plus tard sur l'une des portes de Laval. Antoine-Philippe de la Trémoille, prince de Talmont, avait alors vingt-huit ans.

Une autre particularité de cette malheureuse catastrophe fut la mort de Jean-Charles-Hippolyte Bougon, aussi âgé de ving-huit ans, natif de Caen, ex-procureur-général-syndic du Calvados, que nous avons vu figurer dans les troubles de ce département, à l'occasion des Girondins. Il avait été saisi par les Montagnards, quand, pris par les Vendéens qui faisaient le siége de Grandville, il ne dut la vie qu'aux sollicitations du prince de Talmont. Pour reconnaître ce service, il avait à son tour donné asile à de Talmont, quand ils furent saisis l'un et l'autre dans les environs de Fougères. Mis à mort sans comparaître devant aucun tribunal, il fut exécuté à Rennes, le 15 nivose an 2, en même temps que deux domestiques du prince.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE. — SA FORME ET SES PREMIÈRES DÉMONSTRATIONS DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST.


ous avons vu, dans les livres précédents, quelle énergie nouvelle les représentants, envoyés en mission dans les départements de l'Ouest, déployèrent à la suite des mouvements fédéralistes de juillet et d'août 1793; quel élan ils imprimèrent aux clubs, aux comités, aux autorités, et à tout ce qui pouvait seconder les vues de la Montagne. Suspects, nobles, fédéralistes, tout est tombé sous leurs coups; mais, toujours agités, les départements de l'Ouest marchaient de convulsion en convulsion.

Aux troubles du Parlement de Bretagne ont succédé les vives collisions du tiers et de la noblesse en 89, l'émigration, la séparation du clergé insermenté, les premières insurrections de mars 1793, les mouvements fédéralistes de juillet et d'août. Et cependant, ainsi contenus ou réprimés, le Breton et le Vendéen se redressent inébranlables dans leurs croyances, et les soutiennent sur le champ de bataille. Force fut donc aux représentants du peuple de les suivre dans cette nouvelle voie de combats à extinction, et ce ne fut qu'après plusieurs mois de campagne, quand, suivant l'expression de Westerman, quatre-vingt-dix mille individus, qui avaient passé la Loire, eurent entièrement disparu sous le fer des républicains, qu'il fut loisible aux représentants de revenir à l'objet de leur mission, qui était de tout *républicaniser* de gré ou de force.

Que cette mission, après les résultats inespérés du Mans et de Savenay, eût été confiée à Marceau et à Kleber, on comprend quelles mesures auraient été prises, quels traitements auraient été appliqués aux plaies saignantes du pays. Mais le général Turreau, qui va disposer son armée en douze colonnes pour tout incen-

dier dans la Vendée; mais Carrier, mais Lecarpentier, mais Prieur et ses collègues pouvaient-ils ainsi user de la victoire; à quoi auraient alors servi et les clubs et les comités qu'ils avaient régénérés, et ces *vengeurs du peuple*, qui, en se rendant de leur table aux pieds de la guillotine, attendaient les victimes?

D'ailleurs, n'est-il pas constant qu'ils vont sauver le pays et étouffer la Vendée; du moins ils le disent. Dès-lors, saisis à-la-fois de tous les pouvoirs du Comité de Salut public et de la Convention, qui pourrait mieux qu'eux savoir ce qui convient au pays?

Leur mission, encore une fois, est de tout républicaniser, de gré ou de force; ils ont des victimes à leurs pieds, et ils pouvaient se les concilier en rendant la paix à des Français; ils préféreront les terrifier.

Le Comité de Salut public, pour se préparer à la campagne de 1794, a, en effet, décrété que le gouvernement serait révolutionnaire jusqu'à la paix. Les représentants en mission dans l'Ouest, sans comprendre leur position et celle des départements qui leur sont confiés, répètent que le *gouvernement est révolutionnaire*; et ils lui donnent un élan d'autant plus terrible que tout est à leur discrétion.

C'est à cette circonstance que nous semble devoir être rapportée une partie des inconcevables atrocités de Carrier, qui, entouré de Vendéens sans défense, se sentit bientôt dévoré d'une soif de sang que rien ne put rassasier.

Mais sachons, au préalable, quelle nouvelle forme emprunta la pensée révolutionnaire sous la direction des représentants montagnards, qui reprirent l'œuvre de régénération entamée par la formation des comités de surveillance et l'épuration des clubs.

La loi du 14 frimaire an 2 venait de paraître. De collective, l'administration est devenue centrale et unitaire : plus de conseils-généraux ou particuliers de département. Les commissions départementales sont maintenues ; mais elles cessent d'être chargées des affaires politiques : les travaux publics, les arts, les manufactures, la répartition des contributions, forment leurs seules attributions. L'action révolutionnaire est confiée aux municipalités et aux comités de surveillance ; ce sont ces corps désormais qui auront la direction de tout le mouvement républicain ; et, à cet effet, de nouveaux fonctionnaires, sous le titre d'agents nationaux, sont placés près des districts et des municipalités

pour surveiller l'exécution des lois, en suivre l'application et signaler tous les fonctionnaires qui failliront ou manqueront de l'énergie demandée. — Les districts et les agents nationaux ne correspondent avec les commissions départementales que pour ce qui ressort des attributions de celles-ci; pour le reste, elles sont en rapport direct avec les Comités de Salut Public et de Sûreté Générale. Quant à la formation de ces corps, précédemment attribuée au peuple qui y procédait par la voie élective, tout est aujourd'hui réservé au Comité de Salut Public; et, par transmission de pouvoirs, aux représentants qui, pendant le temps de leur mission, réunissent dans leur personne les pouvoirs souverains de la Convention, avec faculté d'interpréter les lois et de prendre tous arrêtés jugés nécessaires à la sûreté de l'état.

« Le gouvernement révolutionnaire, avait dit Robespierre, a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre. Il est soumis à des règles moins uniformes et moins rigoureuses, parce que les circonstances où il se trouve sont orageuses et mobiles, et surtout parce qu'il est forcé à déployer sans cesse des ressources nouvelles et rapides pour des dangers nouveaux et pressants.....

» Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons ci-

toyens toute la protection nationale ; il ne doit aux ennemis du peuple que LA MORT! »

Et ce fut avec ces instructions, et en conséquence de cette pensée, que les représentants en mission, reprenant l'œuvre que les troubles de la Vendée avaient suspendue, réorganisèrent les pouvoirs civils et politiques de nos départements.

D'ailleurs, cette épuration, réglée par la même loi, devait s'opérer dans le plus bref délai, et la liste des agents nationaux nommés près des districts par les représentants ou les délégués du conseil exécutif, devait être soumise à la Convention dans les 24 heures, pour que les membres de la représentation nationale s'expliquassent sur le compte de chaque élu. La liste des agents nationaux près les communes, subissant la même formalité, devait être affichée et proclamée dans les districts pour y recevoir la sanction du peuple.

La suspension des droits civiques et la confiscation étaient les peines portées contre tout agent coupable de négligence ou de faiblesse ; les fers et la mort répondaient de leur soumission dans des circonstances plus graves.

Mais un simple décret, appuyé de la volonté de Robespierre, alors à l'apogée de sa puissance,

ne pouvait évidemment suffire à la régularisation des pouvoirs nouveaux qui venaient d'être créés; il faut suivre les instructions relatives à la marche de ce gouvernement pour le comprendre tout entier.

Le Comité de Salut Public aux districts.

« ...... Faire jaillir du sein de la représentation les différentes émanations du pouvoir, de manière qu'elles reviennent toujours à sa source; agrandir, pour le besoin, la main du gouvernement, afin qu'elle atteigne les conspirateurs les plus éloignés; écraser sur les points divers les *centralisations* partielles écloses de la cendre des fédéralistes; préciser enfin l'attribution des autorités constituées et des fonctionnaires publics; déterminer leur cercle réciproque, afin qu'il soit parcouru entier avec rapidité, et que le bonheur public naisse de la juste distribution de ses éléments : tel a été l'esprit de la loi....

» Dégagés, pour tout ce qui regarde l'ordre révolutionnaire, de la dépendance des administrations départementales, les districts doivent exclusivement surveiller l'exécution des lois révolutionnaires, des mesures du gouvernement, de sûreté générale et de salut public dans leur arrondissement.

» L'application de ces lois, de ces mesures, est confiée aux municipalités et aux comités révolutionnaires, dans l'étendue de leur ressort.

» Les municipalités, les comités de surveillance, doivent compte tous les dix jours au district; le district rend compte, dans le même délai, au comité de salut public, pour les mesures de gouvernement et de salut public; et au comité de sûreté générale, pour tout ce qui concerne la police générale, intérieure et les individus.

» Ainsi se développe l'ordre révolutionnaire; il aboutit, par l'impulsion, au centre du gouvernement; par la surveillance active, à ses émanations; par la surveillance simple, aux districts; par l'exécution, aux communes et à leurs comités, de manière que, prenant pour ainsi dire tout à coup une voix, des yeux et des bras, le corps politique prononce, regarde et frappe à la fois. . . . .

» La pénalité est là: un abyme est ouvert derrière le fonctionnaire qui recule; mais les images qui, comme des furies, s'attachent à l'esprit du méchant, ne troublent point l'homme pur; il marche vers ses devoirs dans le calme de sa conscience; comme les montagnes élevées, il porte sa tête au-dessus de la foudre: une seule pensée

l'occupe, la patrie ; et comme elle a toutes ses affections, elle est aussi sa récompense. La voici devant vous, les palmes dans les mains ; méritez.

» Salut et fraternité.

» BILLAUD-VARENNES, ROBESPIERRE, BARRÈRE, COUTHON, C.-A. PRIEUR, R. LINDET, CARNOT. »

Et, s'adressant aux comités révolutionnaires, le même comité de salut public disait :

« Le peuple français va reprendre l'attitude de l'Hercule. Il attendait ce gouvernement robuste qui doit raffermir toutes ses parties ; qui, distribuant dans ses veines la vie révolutionnaire, le retrempe d'énergie, et complète sa force et son aplomb.

» Suivant la nouvelle organisation, décrétée par la Convention Nationale, toutes les autorités deviennent en quelque sorte des armées révolutionnaires, dont la position est différente, mais qui, agissant dans une direction donnée, pressent avec énergie sur tous les conspirateurs, et leur offrent de toutes parts un front inexpugnable.

» Mais, pour suivre un moment cette comparaison, il faut qu'elles gardent réciproquement leur division et leur assiette, qu'elles ne se précipitent point les unes sur les autres, que leurs mouvements ne se croisent jamais, et que chacune enfin marche sur la ligne tracée.......

» Ainsi l'action qui part du sein de la Convention vient aboutir à vous. Vous êtes les leviers qu'elle meut

pour broyer les résistances. Vous êtes comme ces instruments redoutables et guerriers qui, placés en avant par le général, n'attendent pour lancer la terreur et la mort, que la communication électrique de la flamme»...

Et nos administrations s'empressèrent toutes d'accueillir ces formidables paroles ; l'une en félicitant la Convention d'avoir porté le dernier coup au fédéralisme et d'avoir amoindri *l'autorité des administrations départementales* ; l'autre en remerciant la Convention de l'avoir justement *spoliée d'une partie de son influence.*

Quant à l'exécution de ces mesures, il suffit d'avoir eu entre les mains la correspondance des représentants pour comprendre ce que ce régime eut d'âpre et de violent pour ceux qui l'appliquèrent comme pour ceux qui en furent les victimes. Une lettre, une réponse est-elle en retard, les représentants, en rappelant pour une première fois que tous *les pouvoirs législatifs et exécutifs* se résument dans leurs personnes, font saisir, par la gendarmerie et leurs agents, tout administrateur dont l'action paraît se ralentir ou se faire attendre.

Mais écoutons Prieur de la Marne dans l'un de ses comptes-rendus, relatif à la mise en œuvre des présentes mesures :

« Une régénération heureuse vient de s'opérer dans la ville de Vannes. Il importe que les circonstances qui ont précédé et suivi cette régénération soient connues, et que bientôt elle puisse être commune au département du Morbihan tout entier. Le devoir d'un bon citoyen est de proposer à ses concitoyens les exemples qu'ils doivent suivre ; je vais offrir pour modèle celui des habitants de Vannes aux habitants du Morbihan. Le devoir d'un représentant du peuple est de soumettre sa conduite au peuple ; je vais rendre mes opérations publiques, et le peuple en sera juge.

» Je me trouvais à Brest avec deux de mes collègues, occupé du soin de notre escadre, quand tout à coup on nous apprend que les rebelles de la Vendée, après avoir passé la Loire, se répandent dans la ci-devant Bretagne, et que Vannes est menacé.....

» Je m'attendais à trouver tout en feu, je trouve tout tranquille ; je croyais n'avoir que des ennemis à combattre, je ne vois que des amis et des frères à embrasser. Je ne veux pas néanmoins que mon arrivée dans ce pays soit inutile pour le peuple, et je regarde autour de moi ce qu'il importe de faire pour lui.

» Je vois une administration de département couverte encore de la lèpre du fédéralisme, des autorités constituées favorisant l'inexécution de la loi, le peuple opprimé et trompé, le fanatisme tout puissant, les prêtres et les demi-riches, les bourgeois, les petits marchands pressurant la classe des sans-culottes et des pauvres. Comme autrefois, les négociants millionnaires et les nobles cuirassés de leurs droits féodaux, les contre-

révolutionnaires ou les modérantistes dominent; les patriotes, les républicains sont réduits au silence; les magistrats nommés par le peuple, appelés à le protéger et le servir, le vexent et le tourmentent.

» Le peuple souffre. Tout respire la tristesse et l'infortune publique; les rues sont muettes, les accents de la liberté ne se font point entendre; le pauvre se cache pour verser des larmes; le despotisme de la richesse et du rang, offre encore la hideuse image de l'ancien régime. La constitution royale de 1789 paraît seule être suivie, on croit voir encore la différence des citoyens actifs et non actifs. La garde nationale est peuplée de parents d'émigrés, de riches aristocrates, de réfractaires de la constitution républicaine. Deux cents personnes seulement l'ont acceptée, le peuple a été repoussé des assemblées publiques. L'égoïsme règne dans les villes, le fanatisme désole les campagnes: les prêtres insermentés sont protégés, les décrets de la Convention foulés aux pieds, les assignats méconnus, l'agiotage et l'accaparement impunis, la contre-révolution triomphante.

» Je me promets à moi-même de ne point m'éloigner que le peuple ne soit vengé, le régne des contre-révolutionnaires détruit, les sans-culottes tout puissants, que la révolution ne soit faite; car ici n'a point été renversée la Bastille; ici n'a point été fait le siége du palais d'un tyran; ici des victimes n'ont point été immolées à la liberté, et cette forte secousse, nécessaire pour arracher les âmes de leur assiette, pour relever la classe long-temps pressurée de son abattement, pour asseoir le nouveau régime, n'a point eu lieu: la république est à créer, la révolution est à faire.

» Je prépare mes opérations dans le silence, et je me hâte lentement pour que ma marche soit plus sûre.

» Le républicain Marc-Antoine Jullien, commissaire du Comité de salut public de la Convention nationale, qu'avait détaché dans cette ville mon collègue Tréhouart, s'associe à mes travaux, et me seconde dans l'exécution du dessein que j'ai formé. Nous recevons d'abord la visite des corps constitués dont l'aspect seul annonce des coupables qui redoutent la vengeance de la loi prête à les frapper. Visage froid, air apprêté, patriotisme contraint; nous ne reconnaissons aucun des aimables traits de nos bons sans-culottes, nous attendons avec impatience le moment où nous aurons la visite du peuple.

» Le soir, nous nous rendons à la société populaire; le peuple ne s'offre point à nous. Quelques bourgeois, admis à raison de trente sols par mois, réunis aux membres des autorités constituées, composent le club: les sans-culottes, dont la richesse est dans le patriotisme, n'y trouvent point d'accès. Qu'y viendrait-il faire?.... S'égarer, se corrompre.... Le feuillantisme en est l'essence; on n'ose pas avouer une complicité manifeste avec les conspirateurs, mais on invoque pour eux la clémence et le pardon. On s'oppose à la destitution de magistrats dont on veut justifier le crime en le qualifiant d'erreur. Tous ont été de bonne foi, les intentions ont été pures, l'égarement seul a présidé à leurs démarches; et cependant, s'il n'eut tenu qu'à ces hommes, la république était dissoute. . . . . »

La suite de cet important rapport s'est mal-

heureusement perdue ; mais tel qu'il est, ce fragment curieux dit assez *quelle promesse Prieur s'était faite à lui-même*, de quelle manière il dut la tenir. Ce que nous savons de certain, c'est que les membres de l'ancienne administration, les Gaillard, les Boullé, les Febvrier, les d'Haucourt, les Dubodan, les Lapataire, le général Gilibert, et le commandant de place Mignot, furent incarcérés comme fédéralistes, ainsi que beaucoup d'autres citoyens.

C'est dans ce moment, au reste, que nos villes elles-mêmes changèrent de nom, en même temps que nos citoyens, avec l'apparition du nouveau calendrier, s'appelèrent *Mutius*, *Brutus et Scévola*. — Port-Malo, Montagne-sur-Odet, Pont-Marat, Pont-Libre, Port-Brieuc, Port-Solidor, Montagne-la-Forêt, et Ville-sur-Aulne, se substituèrent à Saint-Malo, à Quimper, à Pont-Labbé, à Pont-Croix, à Saint-Brieuc, à Saint-Servant, à Saint-Aubin et à Châteaulin. D'ailleurs, rien de plus simple ; car, comme l'avait dit Barrère, dans son fameux rapport sur l'abolition des idiomes parlés en France, le Bas-Breton était aux yeux de la Convention *un commencement de conspiration fédéraliste*, qui tendait à tenir les citoyens séparés de la patrie. Est-il

étonnant dès lors que les fortes têtes aient trouvé que *Ville-sur-Odet* valait mieux que *Quimper*, et que *Pont-Marat* fût préférable à *Pont-Labbé* dont l'origine *calotinocratique* rappelait l'ancien régime.

« Les conséquences de cet idiome, trop longtemps perpétué et trop généralement parlé dans les cinq départements de l'Ouest, sont si sensibles, continuait Barrère, que les paysans (au rapport des gens qui ont été envoyés sur les lieux) confondent le mot *loi* et celui de *religion*, à un tel point que, lorsque les fonctionnaires publics leur parlent des lois de la république et des décrets de la Convention, ils demandent dans leur langage vulgaire, *si on veut sans cesse les faire changer de religion?*

Mais Barrère ne s'était point arrêté là; et parlant de mendicité, il avait dit: que *le mot honteux de mendiant n'avait jamais été écrit dans le dictionnaire du républicain*, *et que le tableau de la mendicité n'avait été jusqu'alors que l'histoire de la conspiration des grands contre les hommes qui n'avaient rien.* Et, conséquemment à ce principe, on demanda dans nos communes des notes et des listes devant indiquer toutes les familles susceptibles d'être

secourues en vertu de la loi du 26 ventôse an 2, qui avait dit que les domaines invendus de l'émigration seraient partagés en portions infimes pour être distribués aux défenseurs de la patrie. Mais chose étrange et toute simple cependant pour qui connaît la Bretagne, ces projets de partage et de loi agraire qui devaient, suivant les meneurs, rallier les dernières classes de la société, les intimidèrent au point qu'il fut dit dans toutes nos campagnes que ces dénombrements des plus pauvres avaient pour objet de faire connaître ceux qui, sans attache au sol, pourraient être impunément enlevés pour être transportés dans la Vendée que le Comité de salut public voulait repeupler.

Quoi qu'il en soit ce fut là le nouveau thême des hommes de la Montagne, et ils se mirent, ainsi que l'a dit un écrivain célèbre, à sonner l'heure de Sparte et d'Athènes.

———

CHAPITRE II.

LES REPRÉSENTANTS LEQUINIO ET LAIGNELOT A ROCHEFORT. — CRÉATION DES TRIBUNAUX RÉVOLUTIONNAIRES. — ARRIVÉE A BREST DU 3.e BATAILLON DE LA MONTAGNE. — PREMIÈRE EXÉCUTION : ROUGEMONT, MONTÉCLER ET KERÉON.

« Il ne suffit pas de dire qu'on est républicain, il faut le prouver, il faut s'élever à la hauteur des circonstances. Du courage, de l'énergie, un entier dévouement à la république, voilà les seuls moyens de la sauver, de la maintenir, de l'asseoir sur des bases inébranlables. Les traîtres sont confondus, mais ils ne sont pas vaincus. Veillons donc plus que jamais ; gardons-nous de nous endormir dans une excessive sécurité, elle serait funeste à la patrie : poursuivons jusque dans leurs derniers retranchements, exterminons tous les ennemis de la liberté. Que la haine, la vengeance, ces petites passions, indignes des âmes grandes et généreuses, ne divisent point les sans-culottes, les seuls soutiens de la république.

» Tels sont les sentiments de la commission militaire,

établie à Bordeaux, pour punir les conspirateurs : les jugements qu'elle a déjà rendus vous la feront connaître ; indulgence pour le pauvre, faible et ignorant ; sévérité contre le riche instruit, coupable de conspiration ou de faiblesse : voilà sa devise ; qu'elle devienne la vôtre, celle de tous les hommes qui ont quelque influence sur l'esprit de leurs concitoyens, et la république est sauvée.

» LACOMBE, président ; GITTEY, secrétaire. »

Tel était l'objet ordinaire de la correspondance qui s'établit entre les commissions révolutionnaires dès les premiers mois de l'an 2 (octobre et novembre 1793), et il s'éleva bientôt entre les hommes qui s'étaient donné la mission de régénérer les départements de la Bretagne et de la Vendée, une extravagante émulation, qui faisait dire à Bréard, écrivant de Brest à son collègue Saint-André : « Jullien va bien, Carrier est un brave b..... ; mais Rennes ne va pas, j'espère que Prieur va les pousser. »

Et, en effet, pendant que les représentants attachés aux armées du Mans et de Savenay, poursuivaient l'ennemi, le *digne* Carrier, l'homme modèle de ces héros de terrorisme, après avoir organisé son comité révolutionnaire, créé sa compagnie MARAT et mis son tribunal révolutionnaire en activité, procédait à la monstrueuse cérémonie des *mariages républicains*. Les eaux de la Loire

se grossissaient chaque jour des malheureux qu'il y précipitait par milliers. — Et c'était là l'exemple que Bréard citait à ses collègues! l'exemple qu'il se proposait de suivre!

Sur tous les points à la fois, le même fanatisme de terreur se développait en effet. — A Nantes, les premiers pouvoirs donnés aux comités et aux tribunaux révolutionnaires eurent la rébellion de la Vendée pour prétexte; à Rochefort, Lequinio, député du Morbihan, et Laignelot, que nous verrons sous peu à Brest, s'autorisaient du désastre de Toulon; et quelques vaisseaux étant venus se réfugier dans les ports de l'Océan, ils livrèrent aux mains de l'accusateur public tous les citoyens qu'ils supposèrent avoir favorisé ou toléré la prise de Toulon, sans une suffisante défense. Sur un autre point, à Saint-Malo, Lecarpentier, qui avait défendu Grandville, croyant voir partout des prêtres réfractaires ou des Vendéens, faisait incarcérer les malheureux qui avaient appartenu à un culte ou à l'autre, constitutionnels ou non constitutionnels. Quant à Bréard, resté à Brest, en l'absence de ses collègues, Jean-Bon-St-André, Prieur, et Tréhouart, il était impatient de frapper les officiers de marine, supposés infidèles, avec la même vigueur qu'on le faisait à Roche-

fort, et il importunait d'une part le Comité de salut public pour obtenir la formation d'un tribunal révolutionnaire ; de l'autre, son collègue Jean-Bon, qui visitait en ce moment le port de Cherbourg, pour qu'il lui envoyât de la Normandie quelques-uns des bataillons révolutionnaires que la commune de Paris avait précédemment dirigés sur le Calvados. — Quant aux députés attachés à l'armée de l'Ouest, nous avons déjà signalé la commission militaire qu'ils laissèrent à Laval avec leurs ordres ; l'Ille-et-Vilaine fut gratifié de trois commissions du même genre saisies de pouvoirs suffisants pour les deux armées de l'Ouest et des Côtes-de-Brest.

Ainsi s'organisa la terreur dans nos départements, et, pour en retracer l'histoire, il nous suffira de reproduire, ou les jugements rendus, ou la correspondance qui nous a été acquise sur cette époque de triste mémoire.

Commençons par le port de Rochefort, dont tous les mouvements s'unirent intimement à ceux de Brest, après la prise de Toulon. Alors le Comité de salut public jugea, en effet, qu'il fallait tenter la chance des mers, et il fit d'incroyables efforts pour donner à notre marine une consistance formidable. — Laignelot et Lequinio ve-

naient d'être envoyés en mission dans ce port avec des instructions étendues pour y pousser activement l'armement de tous les navires disponibles, et aussi pour remonter le moral des troupes et républicaniser le matelot.

S'essayant sur l'esprit public des populations de la Charente-Inférieure, les deux représentants avaient projeté, dès le mois de vendemiaire, de confondre dans un même oubli les croyances des deux cultes, catholique et protestant. Voici dans quels termes ils rendaient compte de leurs efforts en date du 1.er octobre (10 vendemiaire), au Comité de salut public.

« Les catholiques et les protestants se sont réunis en société populaire, un jour dans le temple des catholiques, et le lendemain dans celui des protestants, où ils se sont embrassés et ont anéanti les noms de prêtre et celui de ministre; ils y ont substitué celui de prédicateur de morale, et ont arrêté que le prédicateur de morale des protestants irait fréquemment la prêcher dans le temple des catholiques, et le prédicateur des catholiques dans le temple des protestants. La résolution a été également prise de substituer dans les deux temples, les droits de l'homme et la constitution républicaine, aux images et aux emblêmes, ou sentences incompréhensibles ou ineptes que ces temples recélaient. Il est bien singulier, disaient-ils, que ce soit les campagnes qui aient donné l'exemple en ce pays, mais vous n'en seriez

pas étonnés, si vous saviez combien de malveillants et d'aristocrates régnaient à notre arrivée dans cette ville, qui serait peut-être actuellement comme Toulon, au pouvoir des traîtres, si vous n'y aviez pas envoyé des représentants. L'île d'Oléron, qui ne signifie autre chose que l'île des Larrons, a été nommée *l'île de la Liberté;* et le bourg, ci-devant Saint-Georges, *la cité de l'Unité;* enfin, le bourg ci-devant Saint-Denis, *la cité de la Réunion:* c'est le peuple qui a demandé ces changements. Pendant cette course maritime est entré ici l'*Apollon*, venant de Toulon: nous l'attendions depuis plusieurs jours, et nous avions mis au courant les autorités constituées d'ici. Elles ont aussitôt mis l'état-major en lieu de sûreté. Nous venons de former une commission pour l'examen de cette affaire, et les interrogatoires commencent aujourd'hui. Nous ne doutons pas que ce vaisseau ne venait ici que pour corrompre l'esprit public et livrer le port aux Anglais, comme ceux qui vont à Lorient et à Brest. Nos collègues, dans ces deux villes, feront sûrement ce que nous faisons ici. La république ne recevra aucune atteinte de la tentative des monstres: nous présumons qu'en peu, nous aurons à vous annoncer la chute de plusieurs têtes. Adieu, nous sommes républicains; comptez sur nous.

Mais c'était là peu de chose, et on pourrait le dire, des jeux d'enfants pour de tels hommes. Cette veine d'exploitation montagnarde fut cependant un instant suivie, et nous apprenons, par une deuxième lettre des mêmes représentants,

que le sacrifice de tous les préjugés de la *calotinocratie* fut consommé à Rochefort, dès le 25 du mois suivant.

» Nous profitons d'un courrier extraordinaire pour vous faire passer un ballot de lettres de prêtres, qui ont été déposées à la municipalité. Nous vous envoyons aussi, par même occasion, une marmite à bon-dieu qui nous a été remise par le citoyen Gruot, en joignant ici la lettre qu'il nous a écrite. Une députation de l'Ile-d'Aix vient de nous prévenir qu'elle venait de charger pour nous, à la messagerie, un ballot renfermant toutes les boîtes à bon-dieu de cette île, les étuis à graisse, en un mot les gobelets et les gibecières de leurs défunts charlatants religieux. Toutes les municipalités des environs nous ont demandé où déposer les leurs. Nous avons indiqué la monnaie de la Rochelle, parce que nous ferons joindre ces niaiseries à toutes les autres matières d'or et d'argent qui y sont déjà déposées et que nous allons vous faire expédier en peu. »

Mais encore une fois ces hommes ne pouvaient s'arrêter à briser des images, et le précepte de Robespierre leur était présent : *La mort à tous les ennemis de la république*.

Voici donc comment ils rendirent compte de l'installation du tribunal révolutionnaire qu'ils s'empressèrent de fonder.

« Rochefort, 17 brumaire an 2.

» Encore un grand triomphe moral, non pas sur les

momeries presbytériales, elles n'existent plus dans ce pays; mais sur un préjugé non moins sot et non moins enraciné. Nous avons formé ici un tribunal révolutionnaire comme celui de Paris, et nous en avons nommé nous-mêmes tous les membres, excepté celui qui doit clore la procédure, *le guillotineur*. Nous voulions laisser aux patriotes de Rochefort la gloire de se montrer librement les vengeurs de la république trahie par des scélérats; nous avons simplement exposé ce besoin à la Société populaire: *moi*, s'est écrié avec un noble enthousiasme le citoyen *Ance; c'est moi qui ambitionne l'honneur de faire tomber la tête des assassins de ma patrie*. A peine a-t-il eu le temps de prononcer cette phrase que d'autres se sont levés pour le même objet, et ils ont réclamé du moins la faveur de l'aider. Nous avons proclamé le citoyen *Ance*, *guillotineur*, et nous l'avons invité à venir, en dînant avec nous, prendre ses pouvoirs par écrit et les arroser d'une libation en l'honneur de la république. Nous pensons qu'en peu de jours les juges le mettront à même de donner la preuve pratique du patriotisme avec lequel il vient de se montrer si au-dessus des préjugés, qu'il fut toujours intéressant aux rois et aux tyrans d'entretenir pour nourrir toutes les inégalités sociales sur lesquelles s'établissait leur puissance.

» La destruction des préjugés rend encore un grand service à la république; c'est qu'on n'y a plus peur des revenants. En conséquence, les biens des émigrés s'y vendent très-bien; le première vente qui a eu lieu le 4 de ce mois, montant dans l'estimation à 18,000 liv., a

été portée par les enchères à 34,000 liv.; la seconde, qui s'est faite hier, était estimée 69,000 liv., elle a été portée à 123,000 liv.; *ça va et ça ira.*

» Une flûte vient encore de nous arriver de Toulon; nous venons de prendre à son égard les mêmes mesures qu'à l'égard du vaisseau l'*Apollon*; le tribunal révolutionnaire tamisera tous ceux qui, sur l'un et l'autre de ces vaisseaux, venaient ici pour substanter la rage et l'ambition du scélérat Pitt.

A quelques jours de là, le 6 frimaire, ils ajoutaient, en annonçant la mise en jugement des officiers du vaisseau *l'Apollon* et de la flûte *le Pluvier*, réfugiés de Toulon, qu'ils venaient de donner à l'instrument qui les délivrait en un instant des traîtres, le nom *de justice du peuple*, et que cette inscription tracée en gros caractères y avait été fixée.

« Le tribunal révolutionnaire remplit parfaitement ses fonctions, disaient-ils en terminant leur dépêche. Il a la confiance du peuple autant que la haîne des aristocrates. Les images et les tableaux du fanatisme ont été brûlés à Rochefort, le 30 brumaire; le bûcher était couvert de cinq à six mille volumes de livres pieux; les juifs eux-mêmes y ont porté les leurs; le feu allumé à midi n'était pas encore éteint le lendemain matin à 10 heures. »

Et cependant ce Laignelot, le même qui conçut et rédigea cette atroce correspondance, était,

alors que nous l'avons connu dans les dernières années de la Restauration, un homme aux paroles doucereuses, faiseur de vers et de tragédies, parasite fort subtil et fort délicat, auquel les doux noms de *vertu* et d'*humanité* affluaient en abondance.

« Enfin la justice du peuple, disait-il (8 brumaire), vient de frapper les scélérats qui s'étaient rendus ici sur le vaisseau l'*Apollon*, pour préparer l'entrée du port aux Anglais, et le leur livrer comme ils avaient contribué à livrer Toulon. Le tribunal révolutionnaire vient de condamner à mort dix officiers de ce vaisseau, et le vengeur du peuple en a délivré la république. Tous les marins, les ouvriers du port et quelques officiers sont allés les prendre et les ont escortés d'une double haie jusqu'aux lieux de l'expiation. L'air a retenti des cris de *vive la république* à la chute de chaque tête, et des chants patriotiques, des cris de *vive le tribunal* ont rendu un juste hommage aux membres qui le composent, et en particulier à Hugues, l'accusateur, excellent jacobin, dont le civisme, les talents et l'activité se trouvent au degré le plus désirable..... »

Nous n'ajouterons plus qu'un trait à ce sanglant tableau.

C'est que, suivant l'expression de Laignelot, les patriotes de Rochefort briguèrent l'honneur d'exercer eux-mêmes la vengeance nationale, en

recevant au pied de la guillotine les ordres du tribunal révolutionnaire. Rochefort fournit, en effet, dans ces circonstances, deux monstres dont les pareils ont été rares, même dans ces temps de démoralisation profonde.

Le premier, que Laignelot et Le Quinio nous ont déjà nommé, Ance, était un jeune écrivain de marine, doué d'un physique remarquablement beau, et qui avait reçu une éducation distinguée. Le dévergondage des clubs et la fascination de l'esprit de parti révélèrent tout-à-coup à ce monstre son âme de sang, et lui firent briguer l'honneur d'exécuter les jugements du tribunal de Rochefort.

L'autre, plus jeune encore, appartenant à une pauvre famille de pêcheurs de l'Ile-de-Ré, avait été de bonne heure élevé par les soins d'un négociant nommé Duchezeau, que ses concitoyens envoyèrent à la Convention, et qui, attaché plus tard au parti de la Gironde, vint chercher un refuge dans son pays. Mais, bientôt dénoncé, il fut sans tarder remis aux mains de l'accusateur public, et traduit devant le tribunal révolutionnaire. — Son procès fut court, sa condamnation promptement prononcée : la mort!....

Jusques-là, et malgré le zèle des patriotes de

Rochefort, signalés dans la lettre des représentants comme s'étant disputé la place de *vengeur du peuple*, Ance avait seul exécuté les arrêts souverains du terrible tribunal, et tout donnait à penser que l'exécution de Duchezeau lui appartiendrait. Mais, tout-à-coup, un jeune homme, alors placé comme écrivain dans l'administration de la marine, fit demander l'honneur d'exécuter le traître Duchezeau.... Et quel était ce misérable ? — Le malheureux enfant d'un pêcheur de l'Ile-de-Ré, celui-là que le député girondin avait fait élever de ses deniers, que le député girondin avait placé lui-même, qu'il avait vêtu, qu'il avait nourri.... Et cet enfant eut dans sa main la tête ensanglantée de son bienfaiteur, et il la montra au peuple comme un témoignage de son inflexible républicanisme. — A peine âgé de 19 ans, quelques années lui furent encore laissées par la providence, mais arides et poignantes, corrosives comme le long remords qui l'enleva à la vie en le poursuivant incessamment de l'ombre de son bienfaiteur....

Et ce furent là les doctrines et les jours qui se préparèrent pour nos malheureux départements !

Bréard, ainsi que nous l'avons dit, ne cessait en effet de demander, pour Brest, un tribunal

fondé sur le modèle de celui de Rochefort (1). Mais il fit plus, il demanda Hugues et Ance, l'accusateur et le *vengeur* de Rochefort, tant ceux-ci lui paraissaient avoir bien rempli leur ministère.

Voici la lettre qu'il écrivait à ce sujet à son collègue Tréhouart, alors à Lorient :

Brest, 1.er nivose, an 2.

« Je suis comme toi, mon cher collègue, assailli de demandes de la part des équipages venus de Toulon. Mais j'espère que, dans peu, leur affaire se terminera ; car j'ai demandé au comité de salut public qu'il soit promptement organisé ici un tribunal révolutionnaire et que Victor-Hugues, accusateur de celui de Rochefort, vienne ici pour les mêmes fonctions. Je pense que, connaissant les grands coupables qui sont débarqués à Rochefort, il sera plus au fait pour trouver ceux qui sont ici. J'attends de jour à autre réponse du comité de salut public.

» Nous tenons encore au château tous les gens qui nous ont été dénoncés comme suspects, ou qui ont provoqué la force départementale. Le tribunal révolutionnaire en fera justice.

---

(1) On trouve, dans la correspondance de ce représentant, encore existante à la mairie de Brest, que la Société Populaire de cette ville envoya elle-même un de ses membres près du Comité de Salut Public pour le même objet.

» La goutte me retient toujours dans ma chambre. »

Et, cédant à ces vues et à ces exigences ; car Tréhouart était loin de seconder un pareil mouvement, ce député mobilisa le tribunal criminel du Morbihan, alors séant à Lorient, sur les rapports d'un nommé Corbigny ; et, lui adjoignant une nouvelle brigade de gendarmerie, il confia à l'accusateur public Marion la mission de se porter, avec le tribunal et son exécuteur, partout où besoin serait. La femme Duraser, alors détenue, et qui avait déjà fourni des renseignements précieux sur les mouvements de la chouannerie, fut en même temps élargie et mise en mesure de continuer ses services près de l'accusateur Marion et du président Raoul.

Toutefois, Bréard se plaignait à la même époque d'être méconnu, et s'épanchant dans le sein de son ami Jean-Bon-Saint-André, resté momentanément dans les environs de Cherbourg, il lui disait que les ultra révolutionnaires de Brest le traitaient de modéré, que le comité de salut public se plaignait qu'il fut *trop bon ;*

» Et cependant, disait-il, j'ai organisé trois commissions ambulantes qui parcourent actuellement tous les districts. Les membres de ces commissions m'ont été fournis par la Société Populaire de Brest. Mais je ne

suis pas peu embarrassé de trouver dans cette ville des citoyens propres à former un tribunal; car dans ce pays, les têtes vraiment *révolutionnaires* sont malheureusement rares. »

Il pressait en conséquence Jean-Bon de lui envoyer quelques compagnies de ces bataillons levés par la commune de Paris, au moment de la chute des Girondins.

Le Comité de salut public ne pouvait résister plus long-temps aux vives instances des représentants en mission à Brest; et, pour arriver à la création du tribunal tant désiré et tant sollicité, il fut arrêté vers le milieu du mois de nivose, que quatre compagnies des canonniers de Paris, alors en garnison à Avranches, se rendraient immédiatement à Brest, et que Laignelot, dont la haute capacité s'était si manifestement révélée à Rochefort, quitterait ce port pour celui de Brest.

Le 19 nivose an 2 (janvier 1794), à nuit close, par un temps de frimas, la ville de Brest se trouva donc tout à coup éclairée par la lueur douteuse d'un grand nombre de torches que portaient des étrangers, sous les pas desquels s'étaient abaissés les pont-levis de la place. C'étaient les révolutionnaires de Paris, formant

le 3.ᵉ bataillon de la Montagne. Les tambours battaient aux champs, et les pièces de campagne, mèches allumées, suivaient cette terrible bande, que les lumières présentaient sous un aspect d'autant plus sinistre que d'immenses bonnets à poil ombrageaient leurs figures à mi-couvertes par d'épaisses moustaches. Quelques cris de *vive la Montagne!* pareils à des croassements échappés de l'orage, se firent entendre ; et ces hommes s'étant rendus sur le champ de bataille où ils reçurent leurs billets de logement, on put suivre jusqu'à une heure avancée de la nuit le bruit retentissant de leurs sabres trainants dans les rues silencieuses de Brest. Laignelot avait paru à leur tête : il arrivait et prenait ainsi possession de cette malheureuse cité.

A un mois de là, l'arrêté suivant, signé des représentants Tréhouart et Laignelot, était placardé sur tous les murs de la ville.

« Les représentants du peuple à Brest arrêtent :

ART. 1.ᵉʳ — Il sera formé, dans la cité de Brest, un tribunal révolutionnaire à l'instar de celui de Paris, sans appel au tribunal de cassation, pour juger tous les citoyens accusés de délits contre la liberté du peuple, la sûreté du gouvernement républicain, l'unité et l'indivisibilité de la République, de tout vol, dilapidation, tendant à opérer son dépérissement, en un mot de tous crimes contre l'intérêt national.

» Art. 2. — Ce tribunal fera toutes ses instructions en public et dans le lieu le plus spacieux possible.

» Art. 3. — Les comités de surveillance des différentes municipalités, les autorités constituées, les tribunaux des Côtes-de-Brest et de Lorient, feront conduire au tribunal révolutionnaire à Brest pour y être jugés, les citoyens contre lesquels ils auront des preuves de l'un des délits mentionnés à l'article premier.

» Art. 4. Ce tribunal révolutionnaire sera installé le vingt-unième jour du mois, à neuf heures du matin, par la municipalité de Brest.

» Art. 5. Ce tribunal est formé ainsi qu'il suit: quatre juges, un accusateur public, un substitut, un greffier, un greffier-commis, et douze jurés. Il interrompra ses fonctions le dernier jour de chaque décade.

» Art. 6. Goyrand, juge au tribunal de Rochefort, président;

» Lignières, greffier au même tribunal, juge;

» Palis, chirurgien, juge;

» Le Bars fils, juge;

» Hugues, accusateur public;

» Grandjean, substitut, faisant fonctions de président provisoirement;

» Dayot, de Rennes, greffier;

» Queineur fils, commis-greffier et greffier provisoire.

JURÉS PROVISOIRES.

» Despujols, lieutenant de vaisseau;

» Gautier, capitaine de vaisseau;

» Durand, municipal;

» Combas, sergent-major de l'armée révolutionnaire;

» Desrues, caporal *idem*;

» Blot, calfat;

» Martin, lieutenant de marine (infanterie);

» Brandin, marchand;

» Allégot, menuisier du port.

» Art. 7. Le présent sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes des côtes de Brest et de Lorient, et connaissance en sera donnée par les municipalités aux comités de surveillance, aux tribunaux, etc.

» Fait à Brest, le 17 pluviôse an 2 de la république une et indivisible. »

Et le vingt, la veille du jour où l'installation du tribunal devait avoir lieu dans la chapelle de l'hôpital, la même municipalité, qui se trouvait chargée de cette installation, recevait la lettre suivante :

» Je vous requiers, au nom de la loi, d'ordonner au charpentier de la commune de dresser demain, à 7 heures du matin, la sainte guillotine, qui demeurera en permanence jusqu'à nouvel ordre sur la place de la Liberté (aujourd'hui le Champ de Bataille.) Envoyez-le-moi, je lui indiquerai l'emplacement.

» L'accusateur public du tribunal révolutionnaire, séant à Brest.

» HUGUES. »

Une montagne, *sainte aussi*, fut en même temps dressée sur la place de la Liberté, ou

Champ de Bataille. Depuis la fédération de 1790, un autel de la patrie en toile peinte, sur les faces duquel on avait figuré la prise de Valenciennes et quelques autres faits d'armes des premières campagnes de la révolution, occupait le milieu de cette place. Renversé en peu d'heures, et remplacé par un monceau de bûches de bois sur lesquelles on jeta une toile grossière, qui figura ainsi et avec quelques couleurs les accidents d'un roc escarpé, on vit à ce même lieu la terrible montagne se dresser en face de la *justice du peuple*, comme Laignelot le disait de la guillotine.

C'était donc le vingt-et-un pluviôse au matin, que ces choses se passaient; et le même jour, à quelques heures de ces sombres préparatifs, après que la municipalité eût assis sur leurs siéges ombragés de drapeaux aux trois couleurs, les juges Claude-François Grand-Jean, président; Maurice Le Bars fils et Joseph Palis : comparurent devant le sinistre tribunal, Beauvacher, capitaine de vaisseaux; Claude-Robert Rougemont, lieutenant de vaisseau, âgé de 33 ans; Charles-Marie Kéreon, enseigne de vaisseau, âgé de 19 ans; et Louis-Henry-Marie Montécler, élève de la marine, âgé de 18 ans. — Leur crime était, disait-on, d'avoir foulé aux pieds la cocarde nationale, et

d'avoir fait partie de la station aux ordres de Rivière, dont quatre bâtiments, le vaisseau *Laferme*, la frégate la *Calypso*, la flûte le *Maréchal de Castries* et la corvette la *Légère*, avaient été conduits par trahison dans les ports d'Espagne.

Le lendemain, les trois plus jeunes de ces officiers, Rougemont, Montécler et Kéreon parurent sur la place de la Liberté, traînés sur un tombereau que suivait Ance, vêtu comme un muscadin de l'époque, coiffé du bonnet phrygien. Son œil révélait les souvenirs de Rochefort; et, en quelques minutes, se dressant de toute sa taille sur les planches de la fatale machine, il eut trois têtes devant lui. Un roulement et des cris de *vive la Montagne*, que quelques bonnes âmes de Brest, encore inhabituées à ce spectacle, prirent pour des cris de grâce, annoncèrent au peuple qu'il était vengé!

Mais laissons un instant ce tribunal à ses fonctions, pour suivre le mouvement de terreur qui s'organisait sur tous les points de nos départements à la fois.

CHAPITRE III.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT. — ABOLITION DU CULTE ET VIOLATION DES TEMPLES. — LECARPENTIER ET SES AGENTS. — INCARCÉRATION DES PRÊTRES CONSTITUTIONNELS ET DE TOUTES LES PERSONNES QUI ONT TENU A L'ÉGLISE.—NOUVELLE RÉVÉLATION SUR LES PROJETS DE ROBESPIERRE A L'ÉGARD DU CULTE.

Laignelot et Le Quinio avaient donc aboli à Rochefort toute trace des deux cultes, catholique et protestant. Cet exemple, non plus que celui de leurs rigueurs judiciaires, ne pouvait être perdu. A peine Laignelot était-il en effet arrivé à Brest, que, d'accord avec son collègue Tréhouart, ils adressèrent la lettre suivante aux districts des côtes de Brest et de Lorient :

« Citoyens Administrateurs,

» Plusieurs communes se sont empressées de nous faire passer l'argenterie de leurs églises, comme un luxe devenu inutile, et dont la masse appartient essentiellement à la nation entière; cet exemple va sans doute être imité par beaucoup d'autres communes, et le serait infailliblement par toutes celles de la république, si les administrations des districts les y invitaient d'une manière pressante et propre à leur en faire sentir la nécessité. Nous vous invitons donc nous-mêmes à exercer ce nouvel apostolat dans tout votre arrondissement, en y envoyant des commissaires, dont la mission sera de dissuader les citoyens crédules et fanatiques que ces superfluités puissent contribuer à leur salut. »

Et, dès les jours suivants, les Le Nôtre, les Roxlo, les Leclerc, pris la plupart dans les compagnies maratistes arrivées à Brest, furent lâchés sur les communes du Finistère et des Côtes-du-Nord comme des dogues qui se livrent à la curée.

Mais Dagorn, inspecteur de l'enregistrement, que son exagération avait fait remarquer depuis long-temps, était déjà rendu à Quimper, toujours destiné aux plus rigoureuses mesures comme ayant été le refuge des Girondins.

Il était chargé par Bréard d'y vérifier les caisses publiques, et Hérault, fondé de pouvoirs du même représentant, lui avait été adjoint pour pro-

céder à quelques arrestations et découvrir Kervélégan, qu'on disait caché aux îles de Glénan ou dans les mines de Poullaouen. — Après s'être présenté plusieurs fois au club que présidait Desnos, et malgré la vive opposition de celui-ci, ils se crurent suffisamment en mesure pour obtenir de la municipalité un arrêté prescrivant la fermeture des temples; l'arrêté fut, en effet, rendu le 21 frimaire; et, le lendemain, 22 (12 décembre 1793), toutes les dispositions se trouvèrent prises pour l'exécution projetée.

Mais le 12 décembre a toujours été à Quimper une journée célèbre, que l'habitant de la Cornouailles chôme depuis des siècles, et dont le souvenir touche à ses plus tendres affections. La Saint-Corentin est, non-seulement pour Quimper, mais pour tout le pays, une fête patronale des plus populaires. Dès la veille, un grand concours de monde s'y porte, et tous les jeunes hommes qui peuplent les fermes du pays, se rendent sur la place où s'élève la cathédrale, avec une baguette blanche à la main, signe de leur affranchissement, y attendant l'occasion de se placer et de faire, comme ils le disent, une *nouvelle condition.*

C'est ce jour même que Dagorn et Hérault

avaient choisi pour la fermeture du temple. D'autres, plus adroits, ou moins fanatiques de sans-culottisme, eussent cherché à ne point ainsi attaquer de front les croyances enracinées du paysan breton. Mais habitués à tout oser, ils eussent regardé ces précautions comme une faiblesse, et dès l'heure où les messes du matin sont annoncées par le son des cloches, on entendit les tambours du bataillon de Loir-et-Cher, alors à Quimper, battre le rappel avec un redoublement inaccoutumé. La garnison et la garde nationale furent promptement sous les armes. Dagorn et Hérault étaient partout, et ils donnaient eux-mêmes leurs instructions à des canonniers placés près de leurs pièces, la mèche allumée. C'est entre les rangs de ces hommes armés, accompagnés des officiers municipaux de la ville de Quimper, et d'un piquet de fantassins, que les deux délégués, tambour en tête, entrèrent par la grande porte de la cathédrale pour pénétrer jusqu'au sanctuaire. Dagorn, dont l'air recherché décelait sa position élevée, comme chef d'une administration financière, se faisait surtout remarquer par un bonnet phrygien d'un rouge éclatant, surmonté d'une énorme cocarde en laine; portant la cravate extrêmement haute et nouée négligemment, son visage

était raccourci d'une manière d'autant plus étrange, que d'épaisses moustaches noires en cachaient les formes et ne laissaient voir que ses yeux et les pommettes rougies de ses joues enduites d'une épaisse couche de fard. La main sur la hanche et armé d'une paire de pistolets placés à la ceinture, Dagorn marchait avec mesure et semblait dire que la Convention lui avait remis tous ses pouvoirs. Quant à Hérault, il avait remarqué des polissons qui lançaient de la boue et des pierres aux saints placés les plus près de l'entrée, et il les encourageait de son sourire..... Mais Dagorn est déjà à l'autel; les tables de marbre en tombent brisées sous la crosse des volontaires, et, portant lui-même la main au tabernacle, il en fait sauter les peintures avec la lame de son sabre. Le calice et le saint-ciboire sont tour-à-tour profanés par lui, et se déboutonnant devant le peuple, ainsi qu'en témoigne le Mémoire imprimé de Desnos et de ses amis, il remplit le vase sacré de ses ordures et les répandit sur les degrés où montèrent tant de pieux évêques pour apaiser la colère du ciel ou demander sa bénédiction en faveur des pauvres populations de la Cornouailles...... A ce signal, tout est brisé. Des femmes habituées du club, se partagent les dentelles qui recouvraient

encore la pierre consacrée; et, l'une d'elles, qui nous a rapporté quelques-uns des détails de ce récit, assez heureuse, comme elle nous l'a dit, pour s'être trouvée près de Dagorn, en reçut, au moment où il la jetait au peuple, cette petite vêture en velours aux paillettes brillantes qui recouvre ordinairement le saint-ciboire et lui sert de chemise. — Pas si bête, nous disait la malheureuse! un autre l'aurait peut-être déchirée; j'en ai fait le premier bonnet qu'ait porté mon aîné! Quant aux autres ornements, quant aux saints qui peuplaient les nombreux autels de la basilique, quant aux sculptures fantasques et artistiques qui décoraient les stalles du riche chapitre, quant aux tableaux dus à la pieuse générosité des fidèles, tout fut brisé, mis en morceaux, ou défiguré; et chaque soldat, laissant là son fusil et ses armes, se mit en demeure de déménager les autels de ce qui en faisait l'ornement pour le porter dans l'arrière chapelle de *la Victoire*. — Là, furent posés des factionnaires avec l'ordre de conserver cet étrange trophée du vandalisme des délégués, jusqu'à ce que d'autres préparatifs, qui se faisaient sur le Champ de la Fédération, fussent entièrement terminés.

Des musettes et des *bignious*, en effet,

avaient été commandés pour amuser le peuple, et déjà quelques enfants trottant pieds nus dans la fange, poussaient des cris répétés de *vive la Montagne! à bas la calotte!* quand tout-à-coup les saints de la vieille cathédrale, portés à l'aide de brancards, arrivèrent sur le Champ de la Fédération. Alors Dagorn et Hérault, suivis de quelques clubistes, donnèrent l'exemple au peuple; et, entraînant avec eux plusieurs des femmes qui les avaient suivis à l'église pour prendre part à ses dépouilles, ils formèrent une *gavotte* dont les longs plis se serraient et se déroulaient tour-à-tour sur l'espèce de trophée que formaient les saintes reliques. Mais un célèbre clubiste, autrefois décoré de la croix de Saint-Louis, s'avance et met le feu au bûcher. Des flammes épaisses et lourdes, chargées d'une odeur infecte que détermine la combustion des couleurs dont sont recouvertes la plupart des statues que l'on brûle, s'en élèvent, et il n'est aucun patriotisme, si chaud qu'il soit, qui permette de se tenir à portée de cet *auto-da-fé* d'un nouveau genre. Un seul cependant s'y attache comme à son œuvre, c'est le vieil officier de fortune que l'ancien gouvernement avait décoré; et, toujours empressé de ranimer le feu qu'il

avait allumé, il n'abandonne sa proie que lorsqu'elle est réduite en cendres.... Singulière et mystérieuse profondeur des événements de ce monde; le lendemain, tout Quimper apprend que l'homme qui a mis le feu aux saintes images de la cathédrale, est tombé gravement malade, et qu'il court, assure-t-on, les plus grands dangers... C'est une vengeance du ciel, s'écrie le peuple; et il est dit dans toutes les classes de la ville, il est répété encore aujourd'hui, que ce malheureux fut alors frappé d'une vive douleur d'entrailles en punition de son crime.

Mais, Desnos, juge-de-paix et président du club, s'était vivement opposé à ces saturnales; une telle opposition était au moins étrange, et les délégués qui n'en rencontraient jamais, n'eurent garde de l'accepter. Il fut donc résolu que Desnos serait dénoncé aux représentants et saisi dès qu'on le pourrait, dès que l'on aurait un prétexte. Or, en manqua-t-il jamais à ces hommes?

A quelques jours de là, Hérault reçoit en effet une lettre portant pour inscription : *A Hérault et Dagorn, commissaires du Conseil exécutif, ou, en leur absence, au citoyen Desnos, membre du Comité de Surveillance à Quimper*. Hérault décachète, et lit : c'était une

arrestation à opérer; mais la personne est absente. Il recachète soigneusement la lettre, la fait déposer au Comité de Surveillance, et Desnos, sans y prendre garde, l'ouvre à son tour: s'apercevant de son erreur, il la fait remettre immédiatement à Hérault; celui-ci simule aussitôt toutes les mesures qui doivent assurer l'arrestation recommandée....... Mais la personne recherchée ne se trouve pas...... C'est Denos qui l'a fait évader; — ce ne peut être que lui, disent Hérault et Dagorn. — Ordre est donné de l'arrêter, lui et quinze autres des plus patriotes. — Vainement leurs amis s'agitent au club pour demander leur élargissement. Le nouveau président et les affidés de Hérault, à l'aide d'une contre-épreuve, habilement combinée, parviennent à faire rejeter toute motion favorable. Desnos et ses amis sont enlevés de nuit et dirigés sur Brest.

Cependant Desnos, au cœur droit et généreux, patriote exagéré peut-être, mais sans reproches à se faire, cherche un imprimeur qui se charge de publier sa justification. A Quimper et à Brest on le refuse; mais Nicolas Havard de Landerneau le seconde; et, malgré les soins de Hérault, qui intercepte ses lettres et va jusqu'à faire prendre un arrêté pour que les messageries ne reçoivent

aucun paquet sans en rendre compte aux délégués, l'écrit paraît, et le représentant Bréard, en le lisant, dit qu'il est incroyable que des patriotes ne puissent se défendre.

Mais, suivons quelques actes séparés de cette prétendue régénération de la pensée religieuse. Ce sont Bonjour et Reis, porteurs d'ordres du comité de sûreté générale qui se chargent, ainsi qu'en témoignent leurs procès-verbaux, de l'enlèvement de neuf prêtres constitutionnels, qui se trouvaient en ce moment réunis dans la commune de Lorient, où ils desservaient les églises et les hôpitaux. Rien d'expéditif comme cette exécution : Bonjour et Reis se rendent au comité révolutionnaire. Il était neuf heures du soir (27 ventôse an 2. — 17 mars 1794).

« On y discute un instant, dit le procès-verbal, sur les rassemblements fanatiques qui ont été remarqués dans la journée à l'avenue d'une espèce de *hangar*, sis dans la rue du Port. »

Et il est établi que des prêtres cherchent à y faire des prosélytes dans l'intention d'établir une division schismatique qui favoriserait les mouvements insurrectionnels du Morbihan. Voilà le crime ; mais il est encore insaisissable, parce que ces prêtres se sont soumis au serment, et qu'aucune loi n'interdit l'exercice du culte.

« C'est vrai ; mais, observe avec sagacité un membre du comité révolutionnaire, la loi prescrit à tout desservant d'un temple quelconque, d'afficher à la porte d'entrée la dénomination du culte qui y est exercé, et ils ne l'ont pas fait. — Il y a mieux, ajoute un autre membre : aujourd'hui, vers midi, un tambour a couru les rues réclamant, à son de caisse, un éventail qui avait été perdu à la messe de neuf heures. — C'est là un acte transgressif de la loi qui défend toute manifestation extérieure d'aucun culte. — Nous les en punirons, reprend Bonjour. »

Et, à trois heures du matin, les deux commissaires, accompagnés du comité et de plusieurs officiers municipaux, avaient en effet descendu chez les prêtres incriminés. Quelques lettres trouvées chez eux sont déclarées suspectes ; ils sont saisis et menés à bord de l'*Amiral*, pour de là être transportés le lendemain à Hennebont, d'où Bonjour les fit partir pour Paris, sur des chariots de réquisition, ainsi que le portaient ses instructions.

On conçoit difficilement aujourd'hui, sans doute, que tant d'excès aient pu être commis impunément, et que nos populations s'y soient prêtées sans se lever comme un seul homme pour chasser du pays les misérables qui venaient ainsi troubler les croyances et les affections qui

sont si vivement enracinées dans le sol de notre vieille Armorique. Mais comment en douter, quand, ayant sous les yeux un extrait certifié du registre des délibérations de la municipalité de Tréflez, commune rurale, voisine de Saint-Pol, de toutes nos localités la plus religieuse peut-être, je vois, à la date du 19 germinal an 2, les notables et les officiers municipaux de cette commune se réunir pour décider, par *oui* ou par *non*, si le culte catholique sera continué. — Et ne croyez pas que ce soient quelques misérables qui tranchent cette grave question: l'assemblée qui en décida se composait de soixante-sept notables, parmi lesquels les officiers municipaux, le maire et le juge-de-paix. Et, procédant *par la voie de trois scrutins bien dépouillés*, il est établi que 61 voix se sont prononcées pour le *refus du culte*, *et seulement* 6 *pour l'acceptation*.

Rien dès lors ne doit plus nous étonner, et nous comprenons la société populaire de Brest qui, à la date du 5 floréal, écrit au représentant Jean-Bon-Saint-André, pour lui dire: *qu'occupé du bonheur du peuple, il lui appartient plus qu'à tout autre de détruire promptement toutes les chapelles isolées qui se trou-*

vent dans nos campagnes, et ne sont que des repaires pratiqués par les brigands. Et comment la société de Brest aurait-elle, en effet, résisté à cette mesure de salut public? Un de ses membres se rendant de Brest à Rennes, et passant au brun de nuit près de Saint-Brieuc, avait aperçu *quelque lumière dans une chapelle sise non loin de la route.*

Mais ce n'étaient là que des mesures préparatoires à la suppression matérielle et uniforme du culte, telle que l'entendaient quelques représentants, et notamment le citoyen Lecarpentier; écoutez-le: Il s'est rendu à Saint-Malo après le siége de Grandville, et c'est de là que, s'adressant aux départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, il leur dit:

« Les rois ont crié à *l'anarchie!* les prêtres ont crié à la *persécution!*

» Mais tous les instigateurs du fanatisme n'étaient pas rangés sous la bannière de la Vendée, il en existait ailleurs, il en existe encore; et c'est au milieu de vous, citoyens des départements de l'ancienne Bretagne. Ceux-là n'ont pas osé vous dire: *Tuez vos frères*; mais ils vous disent *Etouffez la raison*; c'est-à-dire, *ne soyez jamais des hommes!* Ils ne vous ont pas dit encore: *Révoltez-vous contre la République; mais gardez vos saints et vos prêtres*, c'est-à-dire, *soyez toujours en*

révolte contre la nature; car elle réprouve tout ce qui tend à l'avilissement des hommes. »

Et, arrivant au fait, il ajoute :

« Il n'est que trop constaté, citoyens, qu'au mépris de la volonté nationale, et sans égards pour les avertissements qui leur ont été prodigués de toutes les manières, des prêtres ci-devant appelés *constitutionnels*, marchant par des routes différentes au même but que les autres, ont pris à tâche de paralyser le développement des principes régénérateurs, de ces seuls principes qui puissent affermir le bonheur, en faisant sentir la dignité de l'espèce humaine. »

Puis, il établit que ces mêmes prêtres *veulent attacher le sort de l'état au maintien de cette antique et ridicule magie qui faisait leur puissance ;* que toutefois les représentants n'ont rien à démêler avec les *consciences*, que *la liberté des cultes* existe toujours et conformément aux décrets de la Convention; mais que la liberté des conspirateurs n'a jamais été décrétée, et que c'est au peuple français, qui a prononcé la fin du règne des prêtres et qui a élevé des autels à la raison, à consommer la régénération de ses mœurs ; à quelle fin il arrête : 1.° *Que tous les prêtres qui ont attendu à déposer leurs lettres de prêtrise, ou qui, malgré leur abdication, travaillent par*

des moyens quelconques à exciter le fanatisme dans les cités ou dans les campagnes.... seront mis en état d'arrestation comme perturbateurs et ennemis de l'ordre public ; 2.° Que les autorités constituées seront expressément chargées de procéder à la célébration de la décade ; 3.° Que tous prêtres ou ci-devant prêtres remplissant encore des fonctions civiles dans les administrations publiques, seront aussitôt remplacés, à moins qu'ils ne soient mariés antérieurement.

Telle fut la nouvelle loi des quatre départements ci-dessus désignés ; et des agents ayant aussitôt été lancés sur le pays, les prisons reçurent avec les prêtres insermentés qui pouvaient déjà s'y trouver, tous les prêtres constitutionnels, les religieux et les religieuses qui s'étaient retirés dans leurs familles après avoir abandonné leur habit. Quelques détails curieux nous ont été conservés sur cette mesure, de toutes la plus impolitique, ainsi que le prouvèrent les troubles à main armée qui fixèrent la chouannerie dans notre pays.

Aucun service, aucun dévouement, en effet, ne purent y soustraire les prêtres les plus dévoués à la révolution. — J'en trouve un, Jacques-Jean

Michel, qui est enlevé par les ordres de l'agent national du district de Port-Malo ; et il ressort des certificats qui lui sont fournis spontanément par la municipalité et le comité révolutionnaire de Plesquen, que ce prêtre a puissamment contribué au développement de l'esprit public dans sa commune. Un autre, le citoyen Fardel, prêtre constitutionnel de l'île de Groix, s'est vainement donné la peine de proclamer lui-même la République, et d'y rallier les marins et les habitants de l'île, en leur lisant du haut de la chaire toutes les lois de l'époque, et procédant à leur enrôlement pour le service de la République, il est détenu. Un troisième, le citoyen Portier, successivement maire et officier-municipal de la commune de Meillac (district de Mont-Libre, Mont-Fort), est également arrêté, malgré les réclamations les plus instantes des notables de sa commune et du comité de Mont-Libre. Ces autorités font inutilement observer que ses frères sont partis pour l'armée à son invitation, et qu'il pourvoit de ses revenus à l'éducation de six enfants pauvres.

Ainsi traqués et poursuivis, la position des prêtres constitutionnels ne diffère plus de celle des insermentés, et la même proscription, les

mêmes rigueurs atteignent ceux qui, assez fermes ou assez dévoués, s'étaient séparés de leurs corps pour servir le pays et l'enlever, s'il était possible, aux déchirements de la guerre civile. Il fallait, nous devons le dire, avoir des vues singulièrement étroites et bien mal connaître le pays pour rompre ainsi le seul lien qui pût encore retenir nos populations froissées par tant de mesures exceptionnelles. C'est cependant là ce que fit Lecarpentier, ce que firent surtout ses agents Mahé et Campenas, qui parcoururent alors nos départements, chargés de pleins pouvoirs, pour faire incarcérer tout ce qui avait tenu de près ou de loin à l'église. De ce moment, en effet, ceux qui ont eu entrée dans le sanctuaire, chassés comme des fauves, ne savent plus où reposer leur tête. Vainement ils se cachent dans les fours, dans les berges de paille, sous terre, dans les fourrés et dans les landes; ils sont débusqués par les agents de Lecarpentier, qui, accompagnés de chiens stylés pour ces recherches, relèvent leur trace comme on ferait celle d'un loup ou d'un sanglier.

Mais écoutons l'un des pauvres diables ainsi arrêtés. C'est le sieur Vincent-Pierre Jacob, ancien secrétaire d'une communauté du Maine, et que l'arrestation de son bienfaiteur, le sieur

Laligne de Brest, a forcé à courir les champs. Porteur d'un passe-port, on lui demande depuis quand il n'a pas dit la messe, s'il dit son bréviaire chaque jour, à quelle fin il porte des chapelets, s'il est fâché de la mort de Louis Capet, s'il aime les lois de la république. — Il a beau se faire aussi patriote que cela dépend de lui, dire qu'il eût préféré voir Capet au bagne, parce qu'il eut au moins gagné quelque argent à la république; dire qu'il a prêté tous les serments qu'on lui a demandés et qu'il n'a jamais marié que les premiers nés de chaque famille, ainsi que cela se pratiquait dans la loi ancienne: c'est inutile, le pauvre homme passera six mois en prison, heureux s'il sauve sa tête; car, confondu avec ceux qui sont détenus ainsi que lui à la tour la Montagne (aujourd'hui Tour-Lebat) à Rennes, ni les comités, ni la municipalité ne tiennent note du motif de leur arrestation, et il fut constaté par le comité philanthropique, chargé en l'an III de pourvoir à l'élargissement des détenus, qu'un grand nombre d'écrous n'étaient appuyés d'aucune pièce ni d'aucun motif.

On conçoit que ces faits et beaucoup d'autres engagèrent quelques prêtres constitutionnels à remettre leurs lettres de prêtrise, mais le plus

grand nombre préféra se constituer prisonnier, subissant ainsi avec résignation la conséquence de leur attachement au pays et à la révolution. Nous eussions voulu les citer tous, et c'eût été pour nous un devoir de le faire, si ce n'est que les listes que nous possédons pour plusieurs districts laissent d'immenses lacunes. Nous trouvons toutefois, que huit prêtres constitutionnels vinrent se constituer eux-mêmes prisonniers entre les mains du district de Guingamp; que les prisons de Tréguier en reçurent vingt-sept, dont l'un, le sieur Briquier, se trouvait être président de la société populaire de Perros, au moment où l'arrêté de Lecarpentier fut rendu exécutoire; que quarante-et-un furent détenus à Pontrieux, malgré qu'ils eussent maintenu la tranquillité du pays, ainsi qu'en témoigna le comité de surveillance par des apostilles motivées.

Mais si les constitutionnels eux-mêmes furent ainsi destitués de leurs fonctions ou détenus en masse, qu'on juge du sort réservé à ceux des autres membres du clergé qui avaient précédemment appartenu aux maisons religieuses supprimées dans le commencement de la révolution. D'après les états que nous avons sous les yeux, nous comptons à Vannes cent seize religieuses

détenues sur les seuls ordres de Prieur de la Marne ; à Saint-Malo, je vois que toutes les Sœurs de la Charité, livrées au service des hôpitaux et des malades, furent détenues sur un même ordre de Lecarpentier ; on compte à Port-Solidor (Saint-Servan) jusqu'à cinquante-sept religieuses détenues, desquelles dix Sœurs Grises. Et quelle est l'écrou commun aux cinquante-sept pauvres filles ? — *Caractère hypocrite, entretenant le fanatisme et l'aristocratie au mépris de la loi. S'étant opiniâtrement refusées au serment ; ayant conservé partie du costume réprouvé ; ne désirant que le retour des prêtres refractaires ; qu'elles mettent au rang des martyrs.* Et comment douter que ces notes n'aient été dictées par Lecarpentier ou ses délégués ? on trouve sur les états qui furent fournis au commencement de l'an III, quand l'injustice de leur détention fut reconnue, cette autre note : *filles douces, paisibles, la plupart infirmes et très-pauvres ; elles nous ont fait parvenir leur déclaration de fidélité et de soumission aux lois de la république.*

Du reste, voulez-vous savoir quel traitement on leur réserve à leur arrivée en prison ? — Quelques âmes charitables en ont-elles pitié, et leur

offrent-elles des matelas et des couvertures pour reposer, je trouve un comité de surveillance qui s'interpose et met *l'embargo* sur les effets qui leur sont présentés, sous prétexte que les républicains en ont un pressant besoin; — et le délégué de la Convention le reconnaît immédiatement, en autorisant ledit comité à *garder* les effets précités pour le service des hôpitaux.

Ce fut cependant à l'aide de ces moyens que le culte de la Raison s'établit dans nos départements. Mais, avant de reproduire dans ses détails cette singulière aberration de l'esprit révolutionnaire, attaché à la trace des représentants qui ont accepté la mission de tout régénérer, nous devons les suivre dans les comités et les tribunaux d'exécution qu'ils ont institués. Soit cependant une dernière réflexion:

J'ai en main le journal de l'abbé Le Coz, alors détenu comme évêque constitutionnel au mont St-Michel, où chaque jour les victimes de Lecarpentier arrivaient en foule. Le digne Le Coz, en voyant tant de rigueurs inconsidérées, crut devoir dénoncer Lecarpentier; et, pour le faire, comme il nous le raconte lui même, il s'adressa à la fois à Robespierre et à la Convention, en dévoilant à celle-ci la conduite de Lecarpentier, en reprochant à

l'autre sa domination et ses excès ; et, transmettant copie de ces lettres à un ami qu'il avait à Paris, il le chargea de les faire imprimer dans le journal qui aurait le courage de les recevoir. Mais, soit prudence ou timidité de la part de cet ami, la publicité ne vint point agraver la position de l'évêque de Rennes, et Robespierre, de son côté, n'usa point de rigueur envers l'un des seuls hommes qui osât ainsi attaquer de front sa puissance. Mais, chose fort significative, et qui paraît expliquer le silence de Robespierre, à peu de temps de là, aux approches de la fête de l'Être-Suprême, le bruit se répandit au mont Saint-Michel que les évêques constitutionnels allaient être appelés à Paris...... Suivant Le Coz, cet appel aurait eu pour objet de faire concourir ces prélats au rétablissement du culte; la liberté leur aurait été offerte en échange de leur suffrage en faveur de Robespierre; et, celui-ci, en prenant le titre de *Régulateur de la France*, eût imprimé à la révolution une nouvelle direction. Le Coz, ajoute : *Qu'il était loin de croire que ce* MACHIAVÉLISME *eût réussi, mais que la réalité lui en fut affirmée.* — Ces détails et cette version, comme on le voit, jetteraient un nouveau jour sur les vues ultérieures de Robespierre au moment

où il succomba. Nous ne saurions cependant rien démontrer à cet égard. Mais un fait qui nous semble rentrer dans l'esprit de ces projets, c'est que les patriotes de nos départements, après la mission secrète de Jullieu, agent de Robespierre, comme on le sait, adressèrent plusieurs mémoires à ce représentant contre la violation des temples; il en est même un qui fut livré à l'impression, et l'on dénonce à son patriotisme les excès de Dagorn dans la cathédrale de Quimper. Nous avons eu aussi, pendant notre séjour à Paris, communication d'une partie de la correspondance de Payan, agent national de la commune de Paris, avec Robespierre, dont il était, comme on le sait, le confident le plus intime; et il nous a paru que ce projet de *protectorat* faisait la base de toutes les menées dont la fête à l'Être-Suprême a toujours été regardée comme la première manifestation.

FIN DU 3.e VOLUME.

TABLE DU 3.e VOLUME

DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION.

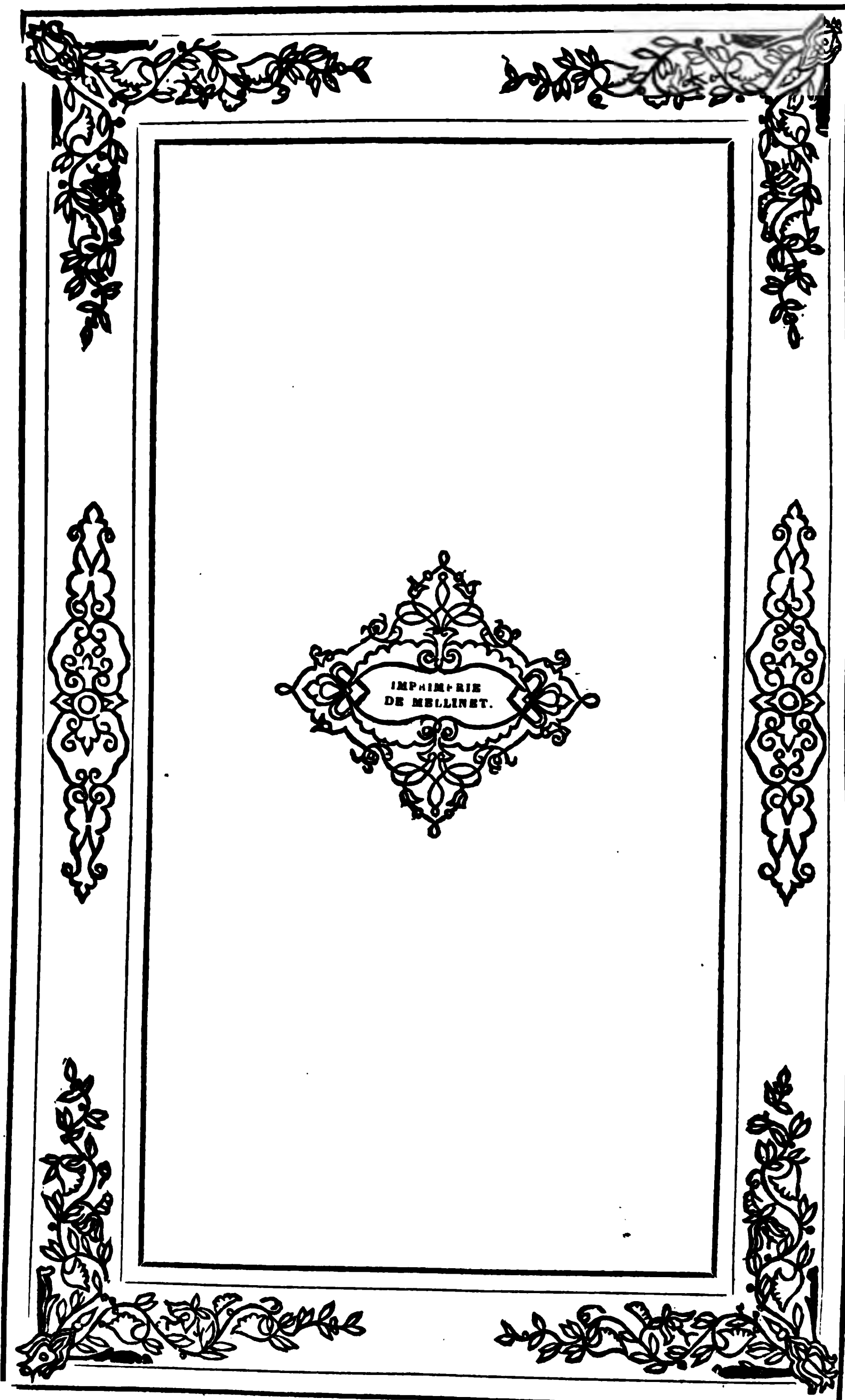


SUITE DU LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.


IMPRIMERIE
DE MELLINET.